Évoluer aujourd'hui pour un avenir prospère



Profil

Enracinée dans les communautés qu'elle dessert, Cogeco Communications inc. est une force concurrentielle en pleine croissance dans le secteur des télécommunications en Amérique du Nord, desservant 1,6 million de clients résidentiels et d'affaires. Par l'entremise de ses unités d'affaires Cogeco Connexion et Breezeline, Cogeco Communications inc. fournit des services Internet, de vidéo et de téléphonie au Canada ainsi que dans treize États des États-Unis. Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX: CCA).

Évoluer aujourd'hui pour un avenir prospère

L'évolution est un processus continuel, toujours essentiel à la croissance et au développement à long terme. Cogeco peut envisager l'avenir avec confiance puisque nous avons démontré notre capacité à évoluer et à réussir.

Alors que nous nous préparons à réussir dans un marché difficile et en transformation qui offre une multitude de possibilités, nous nous appuyons sur nos forces et tirons parti de l'agilité que nous procurent notre taille moyenne, notre plateforme nord-américaine de services à large bande unique, la qualité de notre service à la clientèle et notre culture axée sur les gens.

Nous investissons pour nous assurer que nos réseaux peuvent offrir de nouvelles capacités. Nous élargissons nos services pour répondre aux besoins en constante évolution de nos clients et pour mieux saisir les occasions de croissance qui s'offrent à nous. Nous tirons parti de notre position unique sur le marché au Canada et aux États-Unis afin d'étendre à de nouvelles régions notre approche axée sur la communauté. Nous renforçons nos activités en misant sur des gains d'efficacité et des innovations. Nous nous appuyons sur notre approche 100 % numérique pour toujours placer le client au cœur de tout ce que nous faisons.

Chaque jour, Cogeco évolue, misant sans relâche sur sa mission de rassembler les gens grâce à des expériences de communication et de divertissement remarquables, et bâtissant une entreprise qui procure la meilleure valeur durable à ses parties prenantes que sont nos clients, nos actionnaires, nos employés et les communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons.

Table des matières

- 2 Performance financière pour 2023
- 4 Faits saillants financiers
- 6 Message du président du conseil d'administration
- 8 Message du président et chef de la direction
- 12 Revue de l'année 2023
- 16 Rapport de gestion
- 105 États financiers consolidés
- 161 Glossaire de certains termes propres au secteur
- 163 Renseignements à l'intention des investisseurs
- 165 Statistiques sur les unités de service primaire
- 166 Conseil d'administration et direction
- 168 Renseignements sur l'exploitation
- 169 Renseignements sur l'entreprise

Performance financière pour 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de foyers câblés, le nombre de clients du service Internet, les données par action et les pourcentages)

Foyers câblés

2023	2 056 180 1 743 888	+3,4 %	3 800 068
2022	1 998 418 1 677 939	+26,9 %	3 676 357
2021	1 960 036 936 519		2 896 555

Secteur des télécommunications au Canada | Secteur des télécommunications aux États-Unis

Clients du service Internet

2023	854 703 671 762	+3,1 %	1 526 465
2022	772 600 707 438	+15,9 %	1 480 038
2021	756 054 520 517		1 276 571

Secteur des télécommunications au Canada | Secteur des télécommunications aux États-Unis

Produits

2023	+2,9 %	2 984 128
2022	+15,5 %	2 900 654
2021		2 510 453

BAIIA ajusté¹ et marge du BAIIA ajusté¹



Bénéfice de l'exercice



¹ Le BAIIA ajusté est une mesure représentant un total des secteurs. La marge du BAIIA ajusté est une mesure financière supplémentaire. Ces termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS»); par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures financières, y compris les renvois à des rubriques précises du rapport de gestion, selon le cas, où figure un rapprochement avec les mesures financières les plus directement comparables conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières » du rapport de gestion de l'exercice 2023, disponible sur SEDAR+, à www.sedarplus.ca. Le rapprochement des données de l'exercice 2021 avec les mesures financières les plus directement comparables conformes aux normes IFRS a été intégré par renvoi et se trouve à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières » du rapport de gestion annuel 2022 de la Société qui est disponible sur SEDAR+, à www.sedarplus.ca.

Bénéfice attribuable aux propriétaires de la Société et bénéfice dilué par action

2023	(7,3) % 392 273	(3,7) %	8,75\$
2022	+5,4 % 423 299	+8,2 %	9,09\$
2021	401 517		8,40 \$

Bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société¹ et bénéfice dilué par action ajusté¹

2023	(6,1) % 417 960	(2,5) %	9,32\$
2022	+9,3 % 445 219	+12,2 %	9,56\$
2021	407 305		8,52 \$

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation



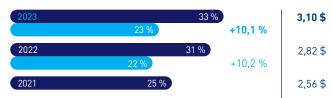
Flux de trésorerie disponibles¹ et flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau¹



Flux de trésorerie disponibles

Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau

Dividende par action, ratio des flux de trésorerie disponibles sur la distribution des dividendes¹ et ratio des flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, sur la distribution des dividendes¹



Ratio des flux de trésorerie disponibles sur la distribution des dividendes

 Ratio des flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, sur la distribution des dividendes

¹ Le bénéfice dilué par action ajusté, le ratio des flux de trésorerie disponibles sur la distribution des dividendes et le ratio des flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, sur la distribution des dividendes sont des ratios non conformes aux normes IFRS. Le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société est une mesure financière non conforme aux normes IFRS et une composante du bénéfice dilué par action ajusté, les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure financière non conforme aux normes IFRS et une composante du ratio des flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, constituent une mesure financière non conforme aux normes IFRS et une composante du ratio des flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, constituent une mesure financière non conforme aux normes IFRS et une composante du ratio des flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, sur la distribution des dividendes. Ces termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures financières pour de plus amples renseignements sur ces mesures financières, y compris les renvois à des rubriques précises du rapport de gestion, selon le cas, où figure un rapprochement avec les mesures financières les plus directement comparables conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières les plus directement de gestion de l'exercice 2023, disponible sur SEDAR+, à www.sedarplus.ca. Le rapprochement des flux de trésorerie disponible de l'exercice 2021 avec les mesures financières les plus directement comparables conformes aux normes IFRS et autres mesures financières » du rapport de gestion annuel 2022 de la Société qui est disponible sur SEDAR+, à www.sedarplus.ca.

² Calculé en tenant compte des dépenses d'investissement nettes engagées à l'exercice 2022 relativement aux projets d'expansion du réseau, par rapport aux flux de trésorerie disponibles réels enregistrés à l'exercice 2021, afin de fournir une base commune pour comparer l'incidence des dépenses d'investissement nettes avant l'accélération des projets d'expansion du réseau à l'exercice 2022.

Faits saillants financiers

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages et les données par action)	2023 \$	2022 \$	Variation %	Variation selon un taux de change constant ^{1,2} %
OPÉRATIONS				
Produits	2 984 128	2 900 654	2,9	_
BAIIA ajusté²	1 421 066	1 393 062	2,0	(0,6)
Marge du BAIIA ajusté ²	47,6 %	48,0 %		
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais³	36 225	34 942	3,7	
Bénéfice de l'exercice	417 972	453 756	(7,9)	
Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	392 273	423 299	(7,3)	
Bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société ^{2, 4}	417 960	445 219	(6,1)	
FLUX DE TRÉSORERIE				
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	962 905	1 240 282	(22,4)	
Flux de trésorerie disponibles ²	415 405	424 358	(2,1)	(1,4)
Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau²	588 240	581 647	1,1	0,5
Acquisitions d'immobilisations corporelles	802 830	744 655	7,8	
Dépenses d'investissement nettes²	699 506	688 913	1,5	(2,4)
Dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau²	526 671	531 624	(0,9)	(4,8)
INTENSITÉ DU CAPITAL ²	23,4 %	23,8 %		
Intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau²	17,6 %	18,3 %		
DONNÉES PAR ACTION⁵				
Bénéfice par action				
De base	8,78	9,16	(4,1)	
Dilué	8,75	9,09	(3,7)	
Dilué ajusté ^{2, 4}	9,32	9,56	(2,5)	
Dividendes par action	3,104	2,820	10,1	

¹ Les indicateurs de rendement clés présentés sur la base d'un taux de change constant sont obtenus en convertissant les résultats financiers de la période considérée libellés en dollars américains au taux de change de l'exercice précédent. Pour l'exercice clos le 31 août 2022, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,2718 \$ CA pour 1 \$ US.

² Le BAIIA ajusté et les dépenses d'investissement nettes sont des mesures représentant un total des secteurs. La marge du BAIIA ajusté et l'intensité du capital sont des mesures financières supplémentaires. Le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société, les flux de trésorerie disponibles, les flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, et les dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau, et le bénéfice dilué par action ajusté sont des ratios non conformes aux normes IFRS. Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS, par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures financières, y compris les renvois à des rubriques précises du rapport de gestion, selon le cas, où figure un rapprochement avec les mesures financières les plus directement comparables conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières » du rapport de gestion de l'exercice 2023, disponible sur SEDAR+, à www.sedarplus.ca.

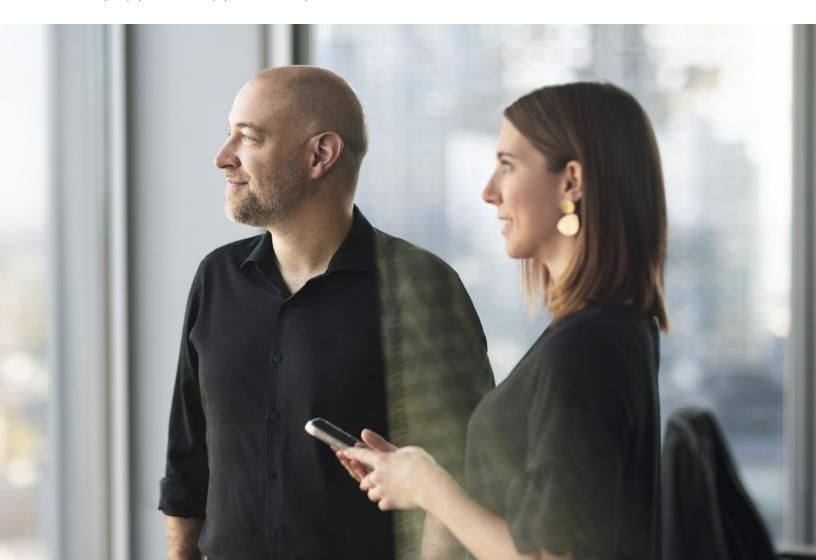
³ Pour l'exercice clos le 31 août 2023, les frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais étaient principalement attribuables aux coûts associés à l'intégration en cours d'acquisitions antérieures, ainsi qu'aux frais d'acquisition et d'intégration en engagés relativement à l'acquisition d'oxio, conclue le 3 mars 2023, aux frais de restructuration liés aux changements organisationnels apportés au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2023 au sein des secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis, à un ajustement rétroactif de 3,3 millions \$ comptabilisé au troisième trimestre de l'exercice 2023, en plus d'un ajustement de 5,1 millions \$ comptabilisé au deuxième trimestre, ces deux ajustements étant liés aux conclusions préliminaires de la Commission du droit d'auteur portant sur les tarifs de retransmission pour la période entre 2016 et 2018, ce qui a une incidence sur ces exercices et sur les coûts estimés pour les exercices suivants, et aux coûts de configuration et de presonnalisation dans le cadre d'accords d'infonuagique. Pour l'exercice clos le 31 août 2022, les frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais étaient principalement attribuables aux frais d'acquisition et d'intégration engagés dans le cadre de l'acquisition des systèmes de câblodistribution en Ohio, conclue le 1^{re} septembre 2021, ainsi qu'aux frais de restructuration liés aux changements organisationnels apportés au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2022 au sein du secteur des télécommunications au Canada et qui se sont traduits par une optimisation des coûts, aux coûts de configuration et de personnalisation dans le cadre d'accords d'infonuagique, et aux frais d'intégration liés à l'acquisition de DERYtelecom.

⁴ Exclut l'incidence des frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais, déduction faite des impôts et de la participation ne donnant pas le contrôle

⁵ Par action à droits de vote multiples et action subalterne à droit de vote.

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Au 31 août, 2023 \$	Au 31 août, 2022 \$
SITUATION FINANCIÈRE		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	362 921	370 899
Total de l'actif	9 768 370	9 278 509
Dette à long terme		
Tranche courante	41 765	339 096
Tranche non courante	4 979 241	4 334 373
Endettement net ¹	4 749 214	4 489 330
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	2 957 797	2 751 080
Rendement des capitaux propres²	13,7 %	16,4 %

- 1 L'endettement net est une mesure de gestion du capital. Pour de plus amples renseignements sur cette mesure financière, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 août 2023 qui est disponible sur SEDAR+, à www.sedarplus.ca.
 2 Le rendement des capitaux propres est une mesure financière supplémentaire et est calculé en divisant le bénéfice attribuable aux propriétaires de la Société pour l'exercice par la moyenne des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société pour l'exercice.





Message du président du conseil d'administration

Chers actionnaires,

Au cours de l'exercice 2023, nous avons continué de progresser vers nos objectifs stratégiques à long terme et de répondre aux besoins grandissants des clients, tout en faisant face à une plus grande concurrence dans un monde caractérisé par une incertitude économique généralisée.

Je suis heureux de rapporter que la direction a réagi en continuant d'assurer une exécution réussie, en générant une solide performance d'affaires, en offrant un service à la clientèle distinctif et en misant sur notre vision de procurer la meilleure valeur durable à nos clients, à nos communautés, à nos collègues, à nos fournisseurs et à nos actionnaires.

Des progrès ont été réalisés dans toutes nos unités d'affaires. Notre programme ambitieux d'expansion du réseau à large bande au Canada et aux États-Unis assure la présence de nos marques dans un nombre croissant de foyers, nos initiatives numériques ont amélioré les services et les offres de produits que nous proposons à nos clients, tandis que l'acquisition d'oxio, une marque numérique de services Internet, a élargi notre présence au Canada. En outre, les avancées réalisées dans le développement de nos services mobiles sont de bon augure pour notre croissance future. Ainsi, les revenus annuels de Cogeco ont atteint 3.0 milliards \$.

Nous avons continué de miser sur des attributs qui nous distinguent

déjà : notre plateforme nordaméricaine de services à large bande unique, des réseaux fiables et résilients, des produits et services novateurs, de solides relations avec nos communautés locales, une approche centrée sur le client et une culture axée sur les gens.

De robustes pratiques en matière de développement durable, qui stimulent une croissance à long terme, sous-tendent toujours ces réalisations. Nos engagements sont ancrés dans des actions clés qui visent à réduire notre empreinte environnementale, à mettre en œuvre de solides pratiques de gouvernance et à appuyer nos principales parties prenantes, à savoir nos actionnaires, nos clients, nos collègues et nos fournisseurs.

Nous demeurons résolument déterminés à créer de la valeur à long terme et nous nous sommes engagés à adopter une approche équilibrée à l'affectation de capital qui comprend des investissements considérables dans notre croissance, tout en restituant un capital important aux actionnaires. Au cours de l'exercice, nous avons poursuivi notre stratégie de croissance du dividende et cela s'est traduit en une hausse annuelle de 10 % pour une dixième année consécutive.

Je tiens à remercier les membres de notre conseil d'administration pour leur engagement envers la réussite de notre entreprise. Leur sens aigu des affaires, leur expérience, leur pensée stratégique, leur cohésion et leurs perspectives essentielles sont immensément utiles à la direction. Je souhaite profiter de cette occasion pour exprimer ma gratitude à Patricia Curadeau-Grou qui a siégé au conseil d'administration de Cogeco inc. et au conseil d'administration de Cogeco Communications inc. pendant 12 ans. Durant ces années, elle a été une membre active de plusieurs comités où sa vaste expérience, notamment en matière de conclusion d'ententes, de stratégie et de gestion des risques, s'est avérée un atout indispensable et a été particulièrement utile au conseil.

Je désire également saluer l'équipe de direction pour les progrès réalisés dans le cadre de notre stratégie.
Je remercie tout spécialement nos employés pour leur dévouement et leur engagement envers les valeurs fondamentales et la stratégie de l'entreprise d'assurer notre réussite continue qui, quant à elle, dépend de la satisfaction de nos clients.

Comme toujours, je remercie nos actionnaires pour leur confiance au fil du temps.

Sincères salutations.

Lowing Quelet

LOUIS AUDETPrésident du conseil d'administration

Message du président et chef de la direction

Chaque jour, chez Cogeco, nous sommes à pied d'œuvre pour réaliser notre mission de rassembler les gens grâce à des expériences de communication et de divertissement remarquables.

Aujourd'hui, Cogeco est une force concurrentielle en pleine croissance dans le secteur des télécommunications. Nous bâtissons de manière stratégique notre entreprise en offrant une expérience client distinctive, en contribuant au développement et à l'avancement de nos équipes afin qu'elles s'épanouissent et en soutenant nos communautés. L'agilité et l'efficacité que nous procurent notre taille moyenne, notre plateforme nordaméricaine de services à large bande unique, la qualité de notre service à la clientèle et notre culture axée sur les gens sont tous des éléments de différenciation clés qui nous distinguent.

La présence toujours de plus en plus importante du numérique dans la société crée des possibilités de croissance intéressantes. Les plus jeunes générations adoptant en très grande majorité des solutions numériques, nous observons une demande accrue pour des services à large bande et de téléphonie mobile. L'accès à Internet haute vitesse et l'inclusion numérique demeurent des priorités sociétales qui génèrent des possibilités pour élargir notre réseau en collaboration avec les gouvernements.

Aujourd'hui, nous exerçons nos activités dans un environnement économique plus difficile et incertain qui nous force à faire constamment preuve d'innovation et à favoriser l'exécution afin d'atteindre nos objectifs. En outre, les dynamiques de marché ont évolué. Nous observons une consolidation au sein du marché canadien des télécommunications, tandis que des pressions concurrentielles se font de plus en plus ressentir dans le marché américain des télécommunications.

Malgré tout cela, et grâce à l'importance que nous accordons à l'exécution et à notre croissance stratégique et intelligente, nous avons généré de solides rendements.

Au cours de l'exercice 2023, nos revenus consolidés ont augmenté de 3 % pour atteindre 3,0 milliards \$, tandis que le BAIIA ajusté a connu une hausse de 2 %, s'élevant à 1,4 milliard \$. Le bénéfice de l'exercice a atteint 418,0 millions \$, les flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation, 1,0 milliard \$, et les flux de trésorerie avant les projets d'expansion du réseau, 588,2 millions \$. Nous continuons à adopter une approche équilibrée en matière d'affectation du capital en maintenant un levier financier prudent, tout en investissant dans la croissance de nos activités, notamment par le biais d'améliorations et d'expansions du réseau, de l'acquisition d'entreprises et du développement de notre offre de services mobiles. et en restituant un capital important aux actionnaires par le biais de rachats d'actions et d'une hausse des dividendes. Les dividendes versés à nos actionnaires ont augmenté de 10 % et s'établissent à 3.10 \$ par action.

Réaliser notre stratégie

Au cours de l'exercice, nous avons considérablement progressé dans la réalisation de notre stratégie. Nous avons pour priorité de renforcer nos activités fondamentales en proposant une expérience client distinctive, une offre de produits de grande qualité et de solides marques, en intensifiant la numérisation et en générant des gains d'efficacité opérationnelle, tout en concentrant nos actions sur cinq piliers de croissance :

1- POURSUIVRE L'EXPANSION DU RÉSEAU – Nous agrandissons notre zone de couverture et contribuons à combler le fossé numérique en tirant parti des programmes de soutien des gouvernements. Au cours de l'exercice 2023, nos projets d'expansion du réseau Internet de fibre optique jusqu'au domicile au Canada et aux États-Unis ont permis d'ajouter 124 000 foyers câblés à notre réseau. Depuis l'exercice 2021, ces projets se sont traduits par une expansion de 7 % de notre réseau.

2- FAIRE ÉVOLUER NOTRE RÉSEAU FILAIRE – Assurer l'évolution de notre réseau à large bande alimenté par la fibre optique nous permet de satisfaire à la demande croissante de bande passante et aux besoins changeants des clients. Au cours de l'exercice, nous avons poursuivi l'intégration d'avancées technologiques dans notre réseau afin de continuer d'améliorer les vitesses, la performance et les capacités, et d'optimiser la résilience et la fiabilité du système, bonifiant, par le fait même, l'expérience client.



3- ÉTENDRE NOS ACTIVITÉS À DE NOUVEAUX SEGMENTS **DE CLIENTS** - Nous adoptons une approche multimarque dans le but de servir de nouvelles populations et de nouveaux segments de clients. Au cours du dernier exercice, grâce à l'acquisition de la marque oxio au Canada, nous avons élargi notre offre de services pour y inclure une expérience entièrement numérique destinée à une génération plus jeune de clients résidentiels. Cogeco Connexion tire dorénavant parti d'une deuxième marque pour répondre aux besoins de télécommunications des Canadiens et Canadiennes. Nous avons continué à mettre en œuvre nos plans visant notre entrée sur le marché des services mobiles, ce qui nous permettra de satisfaire aux besoins d'un plus grand nombre de clients et d'offrir à nos clients existants une offre regroupée de services mobiles et fixes.

4- LANCER ET DÉVELOPPER LES **SERVICES MOBILES** – Nous nous préparons à lancer des services mobiles selon un modèle financier efficace. En bonifiant notre offre, nous élargirons notre marché potentiel et saisirons une plus grande part du portefeuille que consacrent les consommateurs et consommatrices aux télécommunications. Au cours de l'exercice 2023, nous avons franchi une étape importante en acquérant des licences de spectre de services sans fil additionnelles. Grâce à ces ajouts, nos licences couvrent 95 % de notre zone de couverture de services à large bande canadienne. Des négociations sont en cours avec des titulaires nationaux dans le but d'accéder à leurs réseaux et nous avons satisfait aux conditions imposées par l'autorité réglementaire du secteur pour cet accès. Nous avons également entamé des plans pour entrer sur le marché des services sans fil aux États-Unis par le biais d'ententes avec des exploitants de réseaux mobiles virtuels (« ERMV ») actuellement en vigueur dans les États que nous servons.

5- PROCÉDER À DES ACQUISITIONS RENTABLES ET COMPLÉMENTAIRES -

Nous poursuivons notre croissance en misant sur l'acquisition d'entreprises complémentaires afin d'élargir sur le plan géographique notre zone de couverture et de diversifier nos capacités et nos offres de services. L'acquisition récente des activités de télécommunications d'oxio, une marque numérique intéressante jouissant d'une forte satisfaction de la clientèle, en est un bon exemple.

Avoir un impact sur nos gens et nos communautés

Notre volonté de voir nos collègues réaliser leur plein potentiel est au cœur de notre stratégie. Notre travail d'équipe et notre environnement hautement collaboratif sont la clé de notre succès. Comme nous exercons nos activités dans un environnement moins prévisible qui nécessite de la créativité et de la souplesse, ces atouts sont particulièrement importants. Nos très bons scores en matière de mobilisation confirment que nous sommes sur la bonne voie. Pour tirer pleinement parti de cette force, nous avons peaufiné notre stratégie en matière de ressources humaines au cours de l'exercice, nous efforçant d'outiller nos équipes afin qu'elles aient un impact encore plus important. Pour ce faire, nous investissons davantage dans les capacités de leadership et dans la création d'opportunités, concevons des outils et consolidons notre culture afin de continuer à contribuer au développement et à l'avancement de nos équipes qui sont en contact direct avec les clients.

Tandis que nous nous efforçons de bâtir un avenir plus durable et plus inclusif, nous demeurons déterminés à réaliser notre stratégie de développement durable. Pour y arriver, nous misons sur une tradition d'engagement social et d'implication communautaire de longue date, priorisant l'inclusion numérique et l'action climatique, mettant en œuvre des pratiques opérationnelles de pointe et poursuivant notre gestion éthique et durable.

Alors que nous nous préparons à relever les défis et à saisir les opportunités que nous réserve le nouvel exercice, je suis honoré de pouvoir compter sur le soutien d'une équipe talentueuse et mobilisée de plus de 4 700 employés qui incarnent nos valeurs d'innovation, d'engagement envers le client, de travail d'équipe, de respect et d'engagement social. Je tiens également à souligner la contribution de notre talentueux conseil d'administration à notre réussite.

Je suis reconnaissant du soutien de nos clients, de nos communautés et de nos actionnaires. Chaque jour, chez Cogeco, nos équipes viennent au travail pour vous offrir le meilleur d'elles-mêmes.

PHILIPPE JETTÉPrésident et chef de la direction



Revue de l'année 2023



Poursuite des investissements pour étendre notre réseau alimenté par la fibre optique au Canada et aux États-Unis

par l'ajout de près de 124000 foyers et entreprises, plusieurs de ces projets d'expansion étant réalisés grâce à notre collaboration avec les gouvernements dans le but d'accroître l'inclusion numérique.



Poursuite de l'expansion de nos activités par l'acquisition des opérations de télécommunications d'oxio,

nous permettant d'adopter une approche multimarque pour servir de nouveaux segments de clients au Canada.

Progression de nos plans en vue de notre entrée sur le marché des services mobiles au Canada

grâce au lancement de nos négociations avec des titulaires nationaux afin d'accéder à leurs réseaux, aux avancées réalisées dans le développement de notre réseau sans fil et de nos plans de mise en marché et à l'acquisition de licences de spectre additionnelles nous permettant de couvrir 95 % de notre zone de couverture.





W Détermination soutenue à rehausser notre expérience client

par l'amélioration de notre offre de produits et de nos initiatives numériques, l'introduction d'options pratiques en libre-service, l'offre d'un accès à du contenu sur téléviseurs et sur appareils mobiles à l'intérieur et à l'extérieur du domicile pour un plus grand nombre de clients grâce à nos services de télé sur IP et à l'intégration des avancées technologiques dans notre réseau alimenté par la fibre optique.



Impact continu sur la croissance, la mobilisation et le développement de nos gens

par l'augmentation de nos investissements dans les capacités de leadership, la responsabilisation accrue de nos équipes en contact avec les clients et la création d'un milieu de travail plus inclusif grâce à la mise en place de trois nouveaux groupes de ressources dirigés par les employés (Habiletés, Multiculturel et Fierté) qui s'ajoutent à notre groupe Connect Femmes.







Don de 2,6 % de notre bénéfice avant impôt à des organisations à but non lucratif au sein de nos communautés

afin d'appuyer les initiatives locales visant la promotion de l'inclusion sociale et de la diversité, favorisant l'équité numérique, protégeant l'environnement et faisant progresser l'éducation.



Poursuite de la réalisation de notre feuille de route en matière d'action climatique

par l'électrification de notre parc de véhicules et d'autres initiatives.





Rapport de gestion

Rapport de gestion

Énoncés de nature prospective	17
Aperçu de l'entreprise	18
Résultats d'exploitation et financiers consolidés	31
Résultats d'exploitation et financiers sectoriels	35
Transactions entre parties liées	39
Analyse des flux de trésorerie	40
Situation financière	46
Ressources en capital et liquidités	47

Résultats d'exploitation trimestriels	56
Projections financières pour l'exercice 2024	67
Stratégie de développement durable	69
Incertitudes et principaux facteurs de risque	75
Contrôles et procédures	93
Méthodes comptables	93
Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières	95

1. Énoncés de nature prospective

Le présent rapport de gestion contient des énoncés qui pourraient être de nature prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs représentent de l'information ayant trait aux perspectives et aux événements, aux affaires, aux activités, à la performance financière, à la situation financière ou aux résultats anticipés de Cogeco Communications inc. (« Cogeco Communications » ou la « Société ») et, dans certains cas, peuvent être introduits par des termes comme « pourrait », « sera », « devrait », « s'attendre », « planifier », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « prédire », « potentiel », « continuer », « prévoir », « assurer » ou d'autres expressions de même nature à l'égard de sujets qui ne constituent pas des faits historiques. De manière plus précise, les énoncés concernant les projections financières, les résultats d'exploitation et la performance économique futurs de la Société, ainsi que ses objectifs et stratégies, représentent des énoncés prospectifs. Ces énoncés sont fondés sur certains facteurs et hypothèses, y compris en ce qui a trait à la croissance prévue, aux résultats d'exploitation, à la répartition du prix d'achat, aux taux d'imposition, au coût moyen pondéré du capital, au rendement ainsi qu'aux perspectives et aux occasions d'affaires que Coqeco Communications juge raisonnables au moment de les formuler. Se reporter plus particulièrement aux rubriques « Objectifs et stratégies de la Société » et « Projections financières pour l'exercice 2024 » du présent rapport de gestion pour prendre connaissance de certaines hypothèses clés relatives à l'économie, au marché et aux opérations que nous avons formulées dans le cadre de la préparation des énoncés prospectifs. Bien que la direction les considère comme raisonnables en fonction de l'information dont elle dispose au moment de les formuler, ces hypothèses pourraient se révéler inexactes. Les énoncés prospectifs sont aussi assujettis à certains facteurs, y compris les risques et incertitudes, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des prévisions actuelles de Cogeco Communications. Ces facteurs comprennent certains risques, comme ceux liés à la concurrence (y compris les écosystèmes concurrentiels changeants et les stratégies concurrentielles perturbatrices adoptées par nos concurrents), au commerce, à la réglementation, à la technologie (y compris le risque lié à la cybersécurité), aux finances (y compris les variations des taux de change et des taux d'intérêt), à la conjoncture économique (y compris l'inflation qui exerce des pressions sur les produits, la baisse des dépenses des consommateurs et l'augmentation des coûts), à la gestion des talents (y compris le marché hautement concurrentiel pour le bassin limité d'employés dotés de compétences numériques), aux menaces humaines ou naturelles qui pèsent sur le réseau de la Société (y compris la fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes qui pourraient perturber les activités), sur ses infrastructures et sur ses systèmes, à l'acceptation sociale, au comportement éthique, à la propriété, aux litiges et à la santé et sécurité publiques, et bon nombre de ces risques sont indépendants de la volonté de la Société. Pour de plus amples renseignements sur ces risques et incertitudes, la Société invite le lecteur à se reporter à la rubrique « Incertitudes et principaux facteurs de risque » du présent rapport de gestion. Ces facteurs n'ont pas pour objet de représenter une liste complète des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur Cogeco Communications, et les événements et résultats futurs pourraient être bien différents de ce que la direction prévoit actuellement. La Société invite le lecteur à ne pas s'appuyer outre mesure sur les renseignements de nature prospective figurant dans le présent rapport de gestion, renseignements qui représentent les attentes de Cogeco Communications à la date du présent rapport de gestion (ou à la date à laquelle elles sont censées avoir été formulées), lesquels pourraient changer après cette date. Bien que la direction puisse décider de le faire, rien n'oblige la Société (et elle rejette expressément une telle obligation) à mettre à jour ni à modifier ces renseignements de nature prospective à tout moment, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs, sauf si la loi l'exige.

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Ce rapport devrait être lu conjointement avec les états financiers consolidés et les notes annexes de la Société, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») pour l'exercice clos le 31 août 2023.

Dans le cadre de la préparation de ce rapport de gestion, la Société a tenu compte de l'information disponible jusqu'au 1^{er} novembre 2023, soit la date du présent rapport de gestion, à moins d'indication contraire. Des renseignements supplémentaires se rapportant à la Société, y compris sa notice annuelle, sont disponibles sur SEDAR+, à l'adresse <u>www.sedarplus.ca</u>, ou sur le site Internet de la Société, à corpo.cogeco.com.

2. Aperçu de l'entreprise

Cogeco Communications est une société de télécommunications. Les résultats de la Société sont présentés en deux secteurs opérationnels : le secteur des télécommunications au Canada et le secteur des télécommunications aux États-Unis. La structure d'information reflète la façon dont la Société gère les activités de l'entreprise, prend des décisions concernant les ressources devant être affectées aux secteurs et évalue leur performance.

2.1 Secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis

Description des services

Les secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis fournissent, principalement à une clientèle résidentielle, une vaste gamme de services Internet, de vidéo et de téléphonie et fournissent des services d'affaires à l'intérieur de leurs zones de couverture.

Les activités du secteur des télécommunications au Canada sont exercées par Cogeco Connexion au Canada, tandis que les activités du secteur des télécommunications aux États-Unis sont exercées par Breezeline dans treize États des États-Unis : le Connecticut, le Delaware, la Floride, le Maine, le Maryland, le Massachusetts, le New Hampshire, New York, l'Ohio, la Pennsylvanie, la Caroline du Sud, la Virginie et la Virginie-Occidentale. Au cours de l'exercice 2023, Cogeco Connexion a conclu l'acquisition des activités de télécommunications d'oxio, qui dessert des clients au Québec, en Ontario et dans les provinces de l'Ouest. Avec cette acquisition, Cogeco Connexion peut maintenant compter sur une deuxième marque pour répondre aux besoins en télécommunications des Canadiens et Canadiennes.

Les quatre services suivants représentent notre principale gamme de services :

Service Internet: Nous offrons une vaste gamme de forfaits Internet comportant des vitesses de téléchargement maximales allant jusqu'à 1 Gbps pour la clientèle résidentielle et jusqu'à 10 Gbps pour la clientèle commerciale au Canada et aux États-Unis. Nous offrons également un service Wi-Fi géré de premier ordre qui comprend des solutions de Wi-Fi résidentiel. Ces solutions rehaussent l'expérience client dans son ensemble en offrant une couverture Wi-Fi élargie à la fiabilité accrue et d'une vitesse constante dans toutes les pièces de la maison. En ce qui a trait aux solutions de Wi-Fi résidentiel de Cogeco Connexion et de Breezeline, les clients se font remettre des appareils en location, pour l'autoinstallation, qui fonctionneront avec n'importe quel portail ou modem disponible. Nous offrons également à nos clients d'Internet des solutions en matière de courriels et une suite de sécurité Internet simple et exhaustive qui comprend des mises à jour automatiques en vue de protéger leurs appareils portables et de bureau. Comme autre avantage, les clients d'Internet jouissent d'une connexion à Internet sans fil sans frais additionnels dans des points d'accès Internet Wi-Fi dans nos zones de couverture au Canada et aux États-Unis.

Service de vidéo: Nous offrons à nos clients une gamme complète de services de vidéo numérique et de programmation. Nos clients ont accès à un service de base, à divers forfaits facultatifs numériques, à des chaînes de télévision à la carte, à des services de vidéo sur demande (« VSD »), à des services de vidéo avancée et à un service de télévision sur protocole Internet (« IPTV »). Grâce à la nouvelle interface utilisateur de Cogeco Connexion lancée au cours de l'exercice 2023 et de l'application Stream TV de Breezeline, les services vidéo de Cogeco sont maintenant offerts sur des appareils vendus au détail de marques telles que Apple TV, Roku, Samsung et Amazon Fire TV, ce qui permet aux clients de regarder ce qu'ils veulent sur plusieurs écrans.

Service de téléphonie: Le service de téléphonie utilise sa plateforme de protocole Internet (« IP ») pour transporter les signaux vocaux numérisés au moyen du même réseau privé que celui qui fournit les services de vidéo et Internet aux clients. Les clients du service résidentiel peuvent s'abonner à divers forfaits. Tous les clients du service de téléphonie résidentielle peuvent avoir un accès direct aux appels internationaux et la possibilité de s'abonner à divers forfaits d'interurbains, au service de boîte vocale ainsi qu'à d'autres populaires fonctions d'appel.

Services aux entreprises: Nous offrons à nos clients commerciaux, en fonction de la zone dans laquelle ils se trouvent, une vaste gamme de forfaits Internet, de services de vidéo, de services vocaux et d'autres services de connectivité réseau de pointe, comme les solutions de fibre dédiée, de remplacement de protocole d'ouverture de session (« SIP ») ou de partage d'interface à débit primaire (« PRI »), ainsi que des solutions PBX hébergées et de Wi-Fi d'entreprise géré (« MBW »).

De plus, nous regroupons activement nos services en « duo » et en « trio » à prix concurrentiels pour promouvoir la vente croisée au sein de notre bassin de clientèle et attirer de nouveaux clients.

Réseaux et infrastructure

Cogeco Connexion et Breezeline fournissent des services résidentiels Internet, de vidéo, de téléphonie et d'affaires au moyen de réseaux évolués de télécommunications bidirectionnels à large bande et de fibres optiques. Cogeco Connexion et Breezeline fournissent ces services au moyen de leurs propres systèmes à fibres optiques longue distance, de réseaux de télécommunications à large bande hybrides de fibre et de câble coaxial (« HFCC »), de réseaux de fibre point à point et de technologies de fibre jusqu'au domicile (« FTTH »).

Le réseau de distribution de Cogeco Connexion couvre un vaste territoire allant de l'ouest de l'Ontario à l'est du Québec. Le réseau de distribution de Breezeline couvre 13 États sur la côte Est des États-Unis, du Maine jusqu'à la Floride, ainsi que la Pennsylvanie et l'Ohio. La vaste étendue du réseau de transport principal de Cogeco Connexion et de Breezeline vise à faciliter la connexion, à une très grande vitesse, de leurs nombreux réseaux de câblodistribution locaux aux fournisseurs de contenu vidéo, à d'autres réseaux de fournisseurs de services de télécommunications, aux fournisseurs d'applications logicielles et à Internet.

En ce qui a trait aux services résidentiels, Cogeco Connexion et Breezeline améliorent constamment la densité des fibres optiques des nœuds servant de petits noyaux de foyers câblés au moyen de fibres multiples par nœud afin d'accroître rapidement la vitesse et la capacité du réseau, lorsque cela est nécessaire. Ce processus « juste-à-temps », appelé « fractionnement des nœuds », permet d'améliorer la qualité et la fiabilité tout en augmentant la capacité des services bidirectionnels, comme les services Internet, les services de vidéo interactive et les services de téléphonie. Il permet également d'optimiser l'efficacité du capital investi. L'infrastructure de câblodistribution HFCC est dotée d'une capacité de radiofréquence (« RF ») allant jusqu'à 1,8 GHz de bande passante, selon le marché et les besoins des clients.

Cette combinaison hybride de fibre optique et de câble coaxial est le choix le plus efficace pour offrir des réseaux de la meilleure qualité qui soit tout en investissant efficacement le capital dans la zone de couverture de la Société. Cogeco Connexion et Breezeline déploient également une technologie de FTTH dans tous les nouveaux projets résidentiels qui remplissent certains critères en matière de taille, de proximité par rapport aux installations existantes et de pourcentage de pénétration du service. La technologie de FTTH de Cogeco Connexion et de Breezeline fait appel à la technologie de réseau optique passif qui constitue une solution robuste offrant des vitesses symétriques aux clients.

Cogeco Connexion et Breezeline ont recours à la technologie DOCSIS de CableLabs pour fournir des services Internet et des services aux entreprises sur leurs réseaux HFCC. DOCSIS comprend de nombreuses fonctions qui assurent la continuité de la transmission et l'excellence de la prestation. Par ailleurs, cette technologie fournit une plateforme souple et évolutive qui permet d'augmenter davantage la vitesse de transmission IP et de fournir d'autres produits, comme les services symétriques, qui sont particulièrement adaptés aux besoins de la clientèle commerciale. Cogeco Connexion offre des vitesses de téléchargement sur Internet allant jusqu'à 1 Gbps dans environ 77 % de sa zone de couverture et des vitesses d'au moins 120 Mbps dans la presque totalité de sa zone de couverture, alors que Breezeline offre des vitesses de téléchargement sur Internet allant jusqu'à 1 Gbps dans environ 97 % de sa zone de couverture de foyers et d'entreprises pouvant être desservis. Des forfaits sur mesure assortis de vitesses plus rapides sont offerts aux entreprises. Cogeco Connexion et Breezeline comptent poursuivre au cours des prochaines années le déploiement de vitesses se comptant en Gbps au moyen de la technologie DOCSIS 3.1 et déploieront de manière sélective la technologie DOCSIS 4.0, qui permet d'atteindre des vitesses de téléchargement allant de 8 à 10 Gbps.

Le service de téléphonie de Cogeco Connexion et de Breezeline repose sur la technologie de voix sur IP, grâce à laquelle il est possible d'avoir une conversation téléphonique sur un réseau Internet IP dédié plutôt que par l'entremise de lignes de transmission de la voix dédiées. Les réseaux IP permettent d'éliminer l'équipement téléphonique axé sur la commutation de circuits et l'utilisation de bande passante connexe. La technologie de voix sur IP est plutôt axée sur la commutation de paquets; des datagrammes IP comprenant des données vocales sont acheminés sur le réseau en cas de besoin seulement, par exemple lorsqu'un interlocuteur parle. Les avantages de la technologie de voix sur IP par rapport aux systèmes de téléphonie traditionnels comprennent la baisse des coûts par appel, particulièrement pour les appels interurbains, ainsi que la baisse des coûts liés aux infrastructures, étant donné qu'une fois les infrastructures IP installées, presque aucune autre infrastructure de téléphonie n'est requise.

2.2 Objectifs et stratégies de la Société

Notre vision est d'être l'organisation qui procure la meilleure valeur durable à ses parties prenantes, notamment ses clients, ses communautés, ses collègues, ses fournisseurs et ses actionnaires. Chaque jour, nous œuvrons à la réalisation de notre mission, soit de rassembler les gens grâce à des expériences de communication et de divertissement remarquables.

Notre secteur d'activité et l'environnement concurrentiel dans lequel nous exerçons nos activités sont façonnés par des forces externes, telles que les conditions économiques, les lois et règlements, et les tendances nouvelles et évolutives sous-tendues par des facteurs comme les avancées technologiques et les besoins et préférences des clients.

Avec la hausse de la demande de services à large bande fixes et mobiles, la numérisation de la société crée des possibilités de croissance intéressantes pour Cogeco et cela est particulièrement vrai dans le cas des plus jeunes générations qui adoptent massivement les solutions numériques. L'accès à Internet haute vitesse et l'inclusion numérique demeurent des priorités sociétales qui génèrent des possibilités pour élargir notre réseau en collaboration avec les gouvernements. Même si nous exerçons nos activités dans un environnement économique plus difficile et les dynamiques de marché évoluent, nous continuons à obtenir de bons résultats et à tirer parti des avantages que nous procurent notre taille moyenne, notre plateforme nord-américaine de services à large bande unique, et notre culture axée sur les gens.

Stratégie de croissance

Nous nous concentrons sur la croissance organique de notre entreprise, sur des acquisitions intéressantes et sur l'innovation continue, tout en restituant du capital aux actionnaires et en maintenant un effet de levier financier prudent, le tout soutenu par des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) solides. Notre stratégie de croissance repose sur l'exploitation de nos réseaux fiables et résilients alimentés par fibre optique, sur des produits et services novateurs et sur notre engagement à offrir une expérience client remarquable qui se distingue par les liens profonds que nous tissons avec les communautés que nous servons. À la base de tout cela, il y a notre culture axée sur les gens et centrée sur la collaboration, les relations et l'engagement qui offre une expérience signifiante et personnalisée à nos clients, à nos employés, à nos communautés et à d'autres parties prenantes clés.

Chaque jour, nous favorisons une croissance durable et inclusive grâce à notre longue tradition d'engagement social et d'implication communautaire, à notre engagement en faveur de l'inclusion numérique, à nos pratiques opérationnelles de pointe ainsi qu'à notre engagement fort en faveur d'une gestion responsable et éthique. Au bout du compte, Cogeco existe pour enrichir la vie des gens par le biais de liens humains et de communautés dynamiques. Notre raison d'être est au cœur des relations que nous tissons avec nos parties prenantes et un élément essentiel de notre croissance à long terme.

Vecteurs de croissance

Soutenus par une stratégie en matière de ressources humaines différenciée et une numérisation accrue, nous continuons à consolider nos activités fondamentales en réalisant des gains d'efficacité et en bonifiant notre offre de produits et services pour proposer une expérience client distinctive, tout en améliorant continuellement nos marques et nos pratiques de marketing. En outre, notre plan stratégique mise sur cinq vecteurs de croissance :





POURSUIVRE L'EXPANSION DU RÉSEAU afin d'étendre notre zone

de couverture et de réduire le fossé numérique en tirant parti des programmes gouvernementaux



DÉVELOPPER DE NOUVEAUX SEGMENTS DE CLIENTÈLE

grâce à une approche multimarque afin de servir de nouveaux groupes démographiques et d'accroître nos activités



FAVORISER L'ÉVOLUTION DE NOTRE RÉSEAU FILAIRE

afin de répondre à la demande croissante au moyen d'une approche technologique souple et équilibrée



RÉALISER DES ACQUISITIONS RENTABLES ET COMPLÉMENTAIRES

afin d'étendre notre zone de couverture et d'élargir nos capacités et notre offre de services



LANCER DES SERVICES MOBILES ET ÉLARGIR L'OFFRE au moyen

d'un modèle efficient en capital afin d'améliorer notre offre en fonction de l'évolution des besoins des clients et de l'intérêt accru pour les services groupés

Voici les principales réalisations et priorités du plan stratégique :

Solidifier nos assises



PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2023

- Poursuite de la fourniture d'une expérience distinctive à nos clients en améliorant nos produits et services, notamment par l'expansion des diverses options de diffusion en continu, la bonification de l'application Mon compte et l'offre du nouveau routeur Wi-Fi 6 aux clients dotés de fibre jusqu'au domicile.
- Amélioration de l'excellence opérationnelle et accélération de l'optimisation des coûts afin de générer de nouveaux gains d'efficacité et de nouvelles économies.
- Bonification de la proposition de valeur à nos employés en priorisant notre approche à échelle humaine et notre mentalité centrée sur le client et en stimulant les performances par la mobilisation, le respect et l'empathie, tout en donnant à nos équipes les moyens de réaliser notre mission. Renforcement de la mobilisation et de la responsabilisation de nos gens en misant particulièrement sur une inclusivité accrue, l'appui à un leadership efficace et l'amélioration du soutien lors de changements dans l'ensemble de l'organisation.



- Poursuite de nos activités de valorisation de la marque dans le but d'accroître la notoriété de la marque aux États-Unis et de réactualiser notre marque au Canada, tout en ajoutant une deuxième marque au sein de la zone de couverture canadienne grâce à l'acquisition d'oxio, un fournisseur de services Internet entièrement numériques.
- Poursuite des investissements dans des outils numériques permettant la prestation de services plus personnalisés et des gains d'efficacité opérationnelle.



Renforcer nos marques et nos pratiques de marketing afin de concurrencer dans un espace multimarque plus congestionné en comptant sur une stratégie en matière de ressources humaines différenciée accélérant la responsabilisation des collègues et en misant sur une numérisation accrue.



Poursuivre l'expansion du réseau





PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS **DE L'EXERCICE 2023**

- Continuation des projets d'expansion du réseau Internet de fibre jusqu'au domicile au Canada et aux États-Unis par l'ajout de près de 124 000 foyers câblés.
- Poursuite de l'expansion des réseaux de fibre jusqu'au domicile adjacents à notre zone de couverture au New Hampshire, en Virginie-Occidentale et au Massachusetts, ainsi que dans des régions mal desservies en collaboration avec les gouvernements étatiques dans le cadre de programmes régionaux tels que le Virginia Telecommunications Initiative.
- Planification de notre participation au lancement prochain du programme de financement Broadband Equity Access and Deployment aux États-Unis.
- Mise en œuvre de nouveaux réseaux de fibre jusqu'au domicile au Québec et réalisation efficace de stratégies de vente et de marketing générant des taux de pénétration élevés dans les régions nouvellement desservies.
- Début de la construction de plusieurs projets subventionnés en Ontario dans le but de câbler d'autres communautés mal ou non desservies.



PRIORITÉ POUR L'EXERCICE 2024 Réaliser d'ambitieux plans d'expansion organique du réseau et collaborer avec les gouvernements pour combler le fossé numérique.



Faire évoluer notre réseau filaire





PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS **DE L'EXERCICE 2023**

- Poursuite de l'évolution de notre réseau par des mises à niveau vers la fibre et DOCSIS en tirant parti d'avancées technologiques pour améliorer la performance, les capacités, la résilience et la fiabilité et, par le fait même, rehausser l'expérience client.
- Préparation de plans pour évoluer vers un réseau à très haut débit (plusieurs gigabits) afin de répondre aux besoins de plus en plus grands des clients dans un environnement concurrentiel en évolution, tout en étant alignés sur les plans de migration vers la télé sur IP et l'évolution du Wi-Fi.
- Continuation de la mise en œuvre des programmes d'entretien préventif des réseaux.



Continuer de faire évoluer l'infrastructure réseau et de réaliser des progrès relativement à la transition vers une approche misant entièrement sur la télé sur IP.



Procéder à des acquisitions rentables et complémentaires





PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS **DE L'EXERCICE 2023**

- Fin de l'intégration des systèmes de câblodistribution en Ohio et poursuite de la transition vers une offre actualisée de produits et services.
- Achèvement réussi de la migration des clients de DERYtelecom vers la marque, le réseau et les produits de Cogeco, le tout dans le respect des plans financiers et opérationnels.
- Acquisition des opérations de télécommunications d'oxio, une marque numérique attrayante présente au Québec, en Ontario et dans les provinces de l'Ouest canadien qui jouit d'une grande satisfaction de la clientèle.



PRIORITÉ POUR L'EXERCICE 2024 Continuer à nous appuyer sur notre bilan pour procéder à des acquisitions stratégiques qui élargissent sur le plan géographique notre zone de couverture et qui renforcent nos capacités.



4 Étendre nos activités à de nouveaux segments de clients





PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS **DE L'EXERCICE 2023**

- Élargissement de l'offre afin d'inclure une expérience entièrement numérique pour les clients résidentiels et les plus jeunes générations par le biais de l'acquisition de la marque oxio au Canada.
- Poursuite des plans visant notre entrée sur le marché des services mobiles qui nous permettront de rejoindre le segment de la clientèle qui préfère une offre de services fixes et mobiles regroupés.



Accélérer notre préparation en vue du lancement de services mobiles et continuer la croissance d'oxio dans les segments de clients à la recherche d'une expérience numérique ou sensibles aux prix.



Lancer des services mobiles et élargir l'offre





PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2023

- Début des négociations pour obtenir des taux de gros acceptables pour l'accès aux réseaux sans fil de titulaires en vertu du cadre réglementaire applicable aux ERMV du CRTC.
- Acquisition de licences de spectre additionnelles dans les bandes de 2500 MHz et de 3500 MHz, élargissant ainsi la couverture à 95 % de notre zone de couverture canadienne.
- Progrès réalisés dans la préparation de nos plans de réseaux sans fil et de mise en marché au Canada par la création d'une équipe spécialisée.
- Début des plans pour entrer sur le marché américain des services sans fil par le biais d'ententes commerciales avec des ERMV dans les États que nous servons.



Continuer à nous préparer en vue du lancement de nos services mobiles.

Pour l'avenir plus lointain, nous avons également l'intention d'investir jusqu'à 100 millions \$ de capital dans l'exploration de possibilités à plus long terme présentant de nouvelles perspectives de croissance. Investis à titre exploratoire sur une période de cinq ans, ces fonds devraient générer des rendements attrayants à long terme. De nouvelles technologies prometteuses pouvant faciliter ou accélérer notre développement, de nouveaux produits susceptibles d'intéresser nos clients ou, encore, de nouvelles régions

géographiques ayant le potentiel de générer une future croissance rentable de la clientèle sont toutes des possibilités à considérer. L'objectif est de créer de nouvelles possibilités de croissance dans un environnement qui évolue rapidement en s'appuyant sur notre innovation et notre expérience opérationnelle, tout en réduisant au minimum le risque d'investissement en limitant la taille de chaque investissement.

2.3 Développements de l'entreprise

Mise à jour sur le plan de Cogeco Communications visant à offrir des services mobiles au Canada

En mai 2023, le CRTC a publié l'Ordonnance de télécom CRTC 2023-133, qui a établi les modalités définitives des tarifs d'accès de gros pour les ERMV. De plus, le CRTC a ordonné aux entreprises titulaires de rendre leur service d'accès opérationnel et prêt pour les ERMV d'ici le 8 juin 2023. La Société a entamé des négociations relatives à l'accès pour les ERMV. L'obtention de tarifs de gros raisonnables pour l'accès aux réseaux sans fil existants, grâce à des négociations commerciales ou dans le cadre du processus d'arbitrage de l'offre finale par le CRTC, sera essentielle à la viabilité et au succès de cette entreprise. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Incertitudes et principaux facteurs de risque ».

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2023, Cogeco Connexion a acquis des licences de spectre dans les bandes de 2 500 MHz et de 3 500 MHz au Québec, auprès d'un autre titulaire de licences, pour un prix d'achat total de 60 millions \$. Cette acquisition a permis d'accroître la portion de la zone de couverture du réseau de la Société couverte par le spectre sans fil, qui est ainsi passée de 91 % à 95 %, et d'augmenter la valeur totale des investissements dans le spectre sans fil, pour la porter à 397 millions \$.

Enchères relatives à la bande de 3 800 MHz

Par l'entremise de la Société en nom collectif Elite, qu'elle détient entièrement, la Société est un soumissionnaire admissible dans le cadre des enchères visant le spectre dans la bande de 3 800 MHz d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE »), qui ont débuté le 24 octobre 2023. Le 18 juillet 2023, elle a émis une lettre de crédit non garantie à l'intention d'ISDE à titre de dépôt financier, qui a été soumise avec sa demande de participation aux enchères. En vertu des règles en matière de communications établies dans le cadre politique et de délivrance de licences d'ISDE pour les enchères relatives à la bande de 3 800 MHz, il est interdit à la Société de dévoiler le montant de cette lettre de crédit, car ce montant pourrait être interprété comme la manifestation des intentions de la Société en matière de soumission.

Expansion du réseau Internet haute vitesse au Canada et aux États-Unis

Dans le cadre de son plan visant à étendre la couverture de ses services Internet haute vitesse dans des régions mal desservies ou non desservies, la Société a poursuivi ses projets d'expansion du réseau Internet de fibre jusqu'au domicile au Canada et aux États-Unis, dont une partie a été réalisée en collaboration avec les gouvernements. Au cours de l'exercice 2023, la Société a ajouté près de 124 000 foyers câblés, pour un total de 196 000 au cours des deux derniers exercices. La Société prévoit ajouter environ 143 000 autres foyers câblés au cours des exercices 2024 et 2025 dans le cadre de projets en cours au Canada et aux États-Unis.

Au cours des dernières années au Canada, Cogeco Connexion a annoncé des investissements dans plusieurs projets d'expansion du réseau Internet de fibre jusqu'au domicile au Québec et en Ontario, financés en partie par des programmes gouvernementaux du palier fédéral et des provinces. En octobre 2023, Cogeco Connexion a achevé les 13 projets d'expansion de son réseau Internet haute vitesse dans 180 municipalités du Québec. Cogeco Connexion réalise également six nouveaux projets d'expansion de son réseau Internet haute vitesse dans plusieurs régions de l'Ontario, qui bénéficieront à 37 municipalités. La réalisation de ces projets d'investissement en infrastructure numérique devrait être achevée d'ici la fin de l'année civile 2025.

Aux États-Unis, Breezeline a poursuivi l'expansion géographique de son réseau de fibre optique jusqu'au domicile dans les villes adjacentes ayant une croissance démographique et économique attrayante, y compris les projets d'expansion annoncés récemment dans plusieurs communautés du New Hampshire et de la Virginie-Occidentale. Breezeline cherche désormais à poursuivre l'expansion de son réseau en participant à des programmes gouvernementaux, comme le futur Broadband Equity, Access, and Deployment (« BEAD ») Program, d'une valeur de 42,5 milliards \$ US.

Refinancement de la facilité de crédit de premier rang

Le 29 septembre 2023, la Société a modifié la facilité de crédit de premier rang liée à ses filiales américaines, comme suit :

- émission d'un emprunt à terme B de 775 millions \$ US d'une durée de sept ans;
- émission d'un emprunt à terme B de crédit agricole de 475 millions \$ US d'une durée de cinq ans; et
- augmentation de la limite de crédit de la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang, qui est passée de 150 millions \$ US à 250 millions \$ US, et prorogation de la date d'échéance jusqu'en septembre 2028.

Le produit des emprunts à terme B nouvellement émis, ainsi que le montant de 150 millions \$ US prélevé sur la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang et les fonds en caisse de 200 millions \$ US, ont servi à rembourser la tranche 1 existante de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang. Les swaps de taux d'intérêt en cours au 31 août 2023 restent en vigueur.

2.4 Contexte opérationnel

La Société exerce ses activités dans un secteur qui fournit des services importants à des clients résidentiels et commerciaux et qui est reconnu pour sa résilience au fil des cycles économiques. Toutefois, étant donné que la ténacité de l'inflation et des hausses de taux d'intérêt continue d'avoir une incidence sur l'économie mondiale et que la concurrence s'intensifie, principalement aux États-Unis, la Société s'attend à des pressions continues sur ses produits et ses coûts d'exploitation, auxquelles elle répond en partie grâce à des mesures proactives de réduction des coûts.

Les résultats de la Société annoncés dans les présentes pourraient ne pas être représentatifs des tendances opérationnelles et de la performance financière futures. Se reporter à la rubrique « Énoncés de nature prospective ».

2.5 Indicateurs de rendement clés

Les indicateurs de rendement clés suivants sont surveillés de près pour que les stratégies et les objectifs de l'entreprise demeurent étroitement liés à la création de valeur pour l'actionnaire. Les indicateurs de rendement clés ne constituent pas des mesures conformes aux normes IFRS et ne devraient pas être considérés comme des substituts d'autres mesures du rendement conformes aux normes IFRS. Les méthodes de calcul des indicateurs de rendement clés de la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres sociétés; par conséquent, ces indicateurs de rendement clés peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. La Société mesure sa performance financière à l'égard de ses objectifs d'entreprise en surveillant les produits, le BAIIA ajusté, les dépenses d'investissement nettes, l'intensité du capital et les flux de trésorerie disponibles sur la base d'un taux de change constant. La Société évalue également les dépenses d'investissement nettes, l'intensité du capital et les flux de trésorerie disponibles en excluant les projets d'expansion du réseau, car ces indicateurs fournissent une base commune pour comparer l'incidence des dépenses d'investissement nettes avant l'accélération des projets d'expansion du réseau, ainsi que pour évaluer l'incidence des projets d'expansion du réseau sur les dépenses d'investissement nettes, l'intensité du capital et les flux de trésorerie disponibles.

		Rendement et rés	sultats de	l'exercice 2023	Projections pour l'exercice 2023 (selon un taux de change constant)	
	1	Données réelles Augmentation	chai	Selon un taux de nge constant (1)(2) Augmentation	Projections révisées au 12 janvier 2023 ⁽³⁾	Atteinte des projections révisées
(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	(diminution) en pourcentage	\$	(diminution) en pourcentage		
Projections financières						
Produits	2 984	2,9	2 901	_	Augmentation de 0,5 % à 2,0 %	Non atteinte
BAIIA ajusté ^[2]	1 421	2,0	1 385	(0,6)	Augmentation de 0,5 % à 2,0 %	Non atteinte
Bénéfice de l'exercice ⁽⁵⁾	418	(7,9)	s.o.	s.o.	S.O.	5.0.
Dépenses d'investissement nettes ^[2]	700	1,5	672	(2,4)	700 \$ à 775 \$	Dépassée
Dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau	173	9,9	166	5,7	180 \$ à 230 \$	Dépassée
Acquisitions d'immobilisations corporelles ^[5]	803	7,8	s.o.	s.o.	5.0.	S.O.
Intensité du capital ⁽²⁾	23,4 %		23,2 %		24 % à 26 %	Dépassée
Intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau ^[2]	17,6 %		17,4 %		17 % à 19 %	Atteinte
Flux de trésorerie disponibles ^[2]	415	(2,1)	418	(1,4)	Diminution de 2 % à 12 %	Dépassée
Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau ^[2]	588	1,1	585	0,5	Intervalle allant d'une diminution de 5 % à une augmentation de 5 %	Atteinte
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ^[5]	963	(22,4)	5.0.	s.o.	s.o.	s.o.

- [1] Les données réelles et les projections sont présentées selon un taux de change constant en fonction du taux de change moyen suivant pour l'exercice 2022 : 1,2718 \$ CA pour 1 \$ US.
- [2] Le BAIIA ajusté et les dépenses d'investissement nettes sont des mesures représentant un total des secteurs. L'intensité du capital est une mesure financière supplémentaire. Les données présentées « sur la base d'un taux de change constant », les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. La variation selon un taux de change constant, l'intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau, et l'intensité du capital et l'intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau, toutes deux selon un taux de change constant, sont des ratios non conformes aux normes IFRS. Ces termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »); par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures financières, y compris des renvois aux rubriques précises du rapport de gestion, selon le cas, où figure un rapprochement avec les mesures financières les plus directement comparables conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières».
- (3) Les projections financières pour l'exercice 2023 ont été révisées au moment de la publication des résultats du premier trimestre de l'exercice 2023. Ces révisions ont porté sur les produits, le BAIIA ajusté, les dépenses d'investissement nettes et l'intensité du capital, puisque la Société prévoyait une réduction des taux de croissance des produits en raison du nombre de clients moins élevé que prévu en Ohio et, dans une moindre mesure, de la conjoncture économique actuelle, qui a une incidence sur les dépenses discrétionnaires des clients, particulièrement en ce qui concerne les services d'entrée de gamme de la Société, ainsi qu'en raison de la concurrence accrue.
- (4) Variations en pourcentage par rapport à l'exercice 2022.
- [5] Ces mesures sont présentées à titre de mesures financières conformes aux normes IFRS les plus directement comparables, et ne sont pas présentées dans les projections de la Société pour l'exercice 2023.

Même si le secteur des télécommunications au Canada a affiché de bons résultats pour l'exercice, notamment grâce à une croissance interne continue de sa clientèle du service Internet, appuyée par l'acquisition d'oxio en mars, les produits et le BAIIA ajusté de la Société ont été inférieurs aux attentes étant donné que le secteur des télécommunications aux États-Unis a continué de faire face à des difficultés découlant du contexte macroéconomique et de l'environnement concurrentiel à l'échelle nationale.

Ainsi, les produits inférieurs aux attentes sur la base d'un taux de change constant sont principalement attribuables à la croissance des produits dans le secteur des télécommunications au Canada, qui a été plus que contrebalancée par un recul dans le secteur des télécommunications aux États-Unis découlant de la diminution de la clientèle au cours du dernier exercice. La diminution du BAIIA ajusté sur la base d'un taux de change constant par rapport à l'exercice précédent est attribuable à la croissance du BAIIA ajusté dans le secteur des télécommunications au Canada, principalement attribuable à la croissance des produits, qui a été contrebalancée par une baisse dans le secteur des télécommunications aux États-Unis découlant de la diminution des produits.

Sur la base d'un taux de change constant, les dépenses d'investissement nettes, de même que les dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau et l'intensité du capital, ont été inférieures aux attentes, dépassant même les projections de la Société, principalement en raison de la baisse des coûts de construction et du calendrier de certaines initiatives. Compte non tenu des projets d'expansion du réseau pour l'exercice 2023, la Société a atteint ses projections en matière d'intensité du capital et de flux de trésorerie disponibles.

En ce qui a trait aux flux de trésorerie disponibles sur la base d'un taux de change constant, la Société a dépassé ses projections, principalement en raison de la diminution des dépenses d'investissement nettes, comme il est expliqué ci-dessus.

Pour plus de détails sur les résultats d'exploitation de la Société, se reporter aux rubriques « Résultats d'exploitation et financiers consolidés », « Résultats d'exploitation et financiers sectoriels » et « Analyse des flux de trésorerie ».

2.6 Faits saillants financiers annuels des trois derniers exercices

Exercices clos les 31 août	2023	202	2 2021 ^[1]
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages et les données par action)	\$:	\$ \$
Opérations			
Produits	2 984 128	2 900 654	2 510 453
BAIIA ajusté ⁽²⁾	1 421 066	1 393 062	1 205 656
Marge du BAIIA ajusté ⁽²⁾	47,6 %	48,0	% 48,0 %
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais	36 225	34 942	8 744
Bénéfice de l'exercice	417 972	453 756	431 647
Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	392 273	423 299	401 517
Flux de trésorerie			
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	962 905	1 240 282	1 019 059
Flux de trésorerie disponibles ^[2]	415 405	424 358	486 877
Acquisitions d'immobilisations corporelles	802 830	744 655	537 660
Dépenses d'investissement nettes ^[2]	699 506	688 913	533 186
Intensité du capital ⁽²⁾	23,4 %	23,8	% 21,2 %
Données par action ⁽³⁾			
Bénéfice par action			
De base	8,78	9,16	8,47
Dilué	8,75	9,09	8,40
Dividendes par action	3,104	2,82	2,56

	Au 31 août 2023	Au 31 août 2022	Au 31 août 2021 ^[1]
Situation financière			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	362 921	370 899	549 054
Total de l'actif	9 768 370	9 278 509	7 351 692
Dette à long terme			
Tranche courante	41 765	339 096	225 344
Tranche non courante	4 979 241	4 334 373	3 046 872
Endettement net ^[2]	4 749 214	4 489 330	2 954 188
Passifs financiers à long terme ⁽⁴⁾	4 979 241	4 334 373	3 088 872
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	2 957 797	2 751 080	2 415 144
Rendement des capitaux propres ^[2]	13,7 %	16,4 %	17,1 %

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités à la suite de l'application de la décision de l'IFRS Interpretations Committee intitulée Dépôts à vue soumis à des restrictions d'utilisation découlant d'un contrat avec un tiers (IAS 7, Tableau des flux de trésorerie) au cours du troisième trimestre de l'exercice 2022. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Développements en matière de méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels de 2022 de la Société.

^[2] Le BAIIA ajusté et les dépenses d'investissement nettes sont des mesures représentant un total des secteurs. La marge du BAIIA ajusté, l'intensité du capital et le rendement des capitaux propres sont des mesures financières supplémentaires. Les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure financière non conforme aux normes IFRS. L'endettement net est une mesure de gestion du capital. Ces termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures financières, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières ».

⁽³⁾ Par action à droits de vote multiples et action subalterne à droit de vote.

^[4] Les passifs financiers à long terme comprennent la dette à long terme et les instruments financiers dérivés.

3. Résultats d'exploitation et financiers consolidés

3.1 Résultats d'exploitation

						Variation
Exercices clos les 31 août	2023 ^[1]	Incidence du taux de change	Données de 2023 selon un taux de change constant ²	2022	Données réelles	Selon un taux de change constant
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	\$	\$	%	%
Produits	2 984 128	(83 268)	2 900 860	2 900 654	2,9	_
Charges d'exploitation	1 544 462	(47 115)	1 497 347	1 485 292	4,0	0,8
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	18 600	_	18 600	22 300	(16,6)	(16,6)
BAIIA ajusté	1 421 066	(36 153)	1 384 913	1 393 062	2,0	(0,6)
Marge du BAIIA ajusté	47,6 %			48,0 %		

^[1] Pour l'exercice 2023, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3467 \$ CA pour 1 \$ US.

Produits

Exercices clos les 31 août	2023	2022	Variation	Variation selon un taux de change constant	Incidence du taux de change
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	%	%	\$
Secteur des télécommunications au Canada	1 489 915	1 440 276	3,4	3,4	_
Secteur des télécommunications aux États-Unis	1 494 213	1 460 378	2,3	(3,4)	(83 268)
	2 984 128	2 900 654	2,9	_	(83 268)

⁽¹⁾ L'incidence du taux de change est une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Ce terme désigné n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS; par conséquent, il peut ne pas être comparable avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur cette mesure financière, y compris des renvois aux rubriques précises du rapport de gestion, selon le cas, où figure un rapprochement avec les mesures financières les plus directement comparables conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières ».

Pour l'exercice 2023, les produits ont augmenté de 2,9 % et sont demeurés stables selon un taux de change constant, principalement en raison des facteurs suivants :

- la croissance des produits dans le secteur des télécommunications au Canada en raison de l'impact cumulatif des ajouts de clients du service Internet haute vitesse au cours du dernier exercice, de la hausse des produits par client et de l'apport provenant de l'acquisition d'oxio conclue le 3 mars 2023; contrebalancée par
- la diminution de la clientèle du service Internet au cours du dernier exercice dans le secteur des télécommunications aux États-Unis, où la baisse a été plus marquée au premier semestre de l'exercice, et la diminution globale du nombre de clients des services de vidéo et de téléphonie, contrebalancées en partie par la hausse des produits par client et une meilleure combinaison de produits, découlant des clients qui s'abonnent à des vitesses Internet de plus en plus rapides.

^[2] Les données de l'exercice 2023 selon un taux de change constant sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour l'exercice 2022, qui était de 1,2718 \$ CA pour 1 \$ US.

Charges d'exploitation

Exercices clos les 31 août	2023	2022	Variation	Variation selon un taux de change constant	Incidence du taux de change
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	%	%	\$
Secteur des télécommunications au Canada	701 717	665 732	5,4	5,0	(2 425)
Secteur des télécommunications aux États-Unis	800 409	783 704	2,1	(3,6)	(44 690)
Activités du siège social et éliminations	42 336	35 856	18,1	18,1	
	1 544 462	1 485 292	4,0	0,8	(47 115)

Pour l'exercice 2023, les charges d'exploitation ont augmenté de 4,0 % (0,8 % selon un taux de change constant). Cette augmentation selon un taux de change constant est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- une augmentation des charges d'exploitation dans le secteur des télécommunications au Canada, principalement en raison de l'acquisition d'oxio conclue le 3 mars 2023 et de la hausse des charges d'exploitation afin de stimuler et de soutenir la croissance de la clientèle; et
- une hausse des charges corporatives, principalement en raison des initiatives mises en œuvre afin de soutenir la croissance future de la Société et en lien avec son plan visant à offrir des services mobiles au Canada; facteurs essentiellement contrebalancés par
- une diminution des charges d'exploitation dans le secteur des télécommunications aux États-Unis, essentiellement en raison de la baisse des coûts liés au service de vidéo découlant de la diminution du nombre de clients du service de vidéo et des initiatives de réduction des coûts.

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion versés à Cogeco inc. (« Cogeco ») pour l'exercice 2023 se sont chiffrés à 18,6 millions \$, comparativement à 22,3 millions \$ pour l'exercice 2022. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse de la rémunération variable. Pour plus de détails sur les honoraires de gestion de la Société, se reporter à la rubrique « Transactions entre parties liées ».

BAIIA ajusté

Exercices clos les 31 août	2023	2022	Variation	Variation selon un taux de change constant	Incidence du taux de change
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	%	%	\$
Secteur des télécommunications au Canada	788 198	774 544	1,8	2,1	2 425
Secteur des télécommunications aux États-Unis	693 804	676 674	2,5	(3,2)	(38 578)
Activités du siège social et éliminations	(60 936)	(58 156)	(4,8)	(4,8)	
	1 421 066	1 393 062	2,0	(0,6)	(36 153)

Pour l'exercice 2023, le BAIIA ajusté a augmenté de 2,0 % (diminution de 0,6 % selon un taux de change constant). Cette diminution selon un taux de change constant découle principalement de la diminution du BAIIA ajusté dans le secteur des télécommunications aux États-Unis, comme il est expliqué ci-dessus, partiellement contrebalancée par une augmentation dans le secteur des télécommunications au Canada, découlant principalement de la croissance des produits.

3.2 Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais

Pour l'exercice 2023, les frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais se sont établis à 36,2 millions \$, en raison principalement des facteurs suivants :

- les coûts liés à l'intégration en cours des acquisitions antérieures, ainsi que les frais d'acquisition et d'intégration engagés dans le cadre de l'acquisition d'oxio, conclue le 3 mars 2023;
- les frais de restructuration liés aux changements organisationnels apportés au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2023 au sein des secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis, qui se sont traduits par une optimisation accrue des coûts;
- à la suite des conclusions préliminaires de la Commission du droit d'auteur portant sur les tarifs de retransmission pour la période entre 2016 et 2018, un ajustement rétroactif de 3,3 millions \$ a été comptabilisé au troisième trimestre, en plus d'un ajustement de 5,1 millions \$ qui a été comptabilisé au deuxième trimestre, découlant des taux de redevance plus élevés que prévu pour la période allant de 2016 à 2022; et
- les coûts de configuration et de personnalisation dans le cadre d'accords d'infonuagique.

Pour l'exercice 2022, les frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais se sont établis à 34,9 millions \$, en raison principalement des facteurs suivants :

- les frais d'acquisition et d'intégration engagés dans le cadre de l'acquisition des systèmes de câblodistribution en Ohio, conclue le 1^{er} septembre 2021;
- les frais de restructuration liés aux changements organisationnels apportés au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2022 au sein du secteur des télécommunications au Canada et qui se sont traduits par une optimisation des coûts;
- les coûts de configuration et de personnalisation dans le cadre d'accords d'infonuagique; et
- les frais d'intégration liés à l'acquisition de DERYtelecom.

3.3 Amortissements

Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements s'est chiffrée à 620,5 millions \$ et est demeurée stable par rapport à l'exercice précédent.

3.4 Charges financières

Exercices clos les 31 août	2023	2022	Variation
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	%
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les intérêts sur les obligations locatives	255 246	184 492	38,4
Intérêts sur les obligations locatives	1 687	1 285	31,3
Perte nette de change	4 147	185	_
Amortissement des coûts de transaction différés liés aux facilités de crédit rotatif	673	657	2,4
Produits d'intérêts	(11 013)	(1 535)	_
Autres	902	2 533	(64,4)
	251 642	187 617	34,1

Pour l'exercice 2023, les charges financières ont augmenté de 34,1 %, en raison principalement des facteurs suivants :

- la hausse des charges d'intérêts sur la tranche de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang assujettie à un taux d'intérêt variable, principalement en raison de l'augmentation des taux d'intérêt;
- l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien; et
- une augmentation de la dette existante; facteurs partiellement contrebalancés par
- l'augmentation des produits d'intérêts découlant de l'investissement de la trésorerie excédentaire à des taux d'intérêt plus élevés.

3.5 Impôts sur le résultat

Exercices clos les 31 août	2023	2022	Variation
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	%
Exigibles	32 067	69 513	(53,9)
Différés	62 694	26 150	
Impôts sur le résultat	94 761	95 663	(0,9)
Taux d'impôt effectif	18,5 %	17,4 %	6,3

Pour l'exercice 2023, la charge d'impôts est demeurée comparable à celle de l'exercice précédent, principalement en raison des facteurs suivants :

- la hausse des avantages fiscaux liés aux coûts de financement d'acquisitions antérieures; et
- la diminution du bénéfice avant impôts sur le résultat; facteurs contrebalancés par
- un ajustement de 11,9 millions \$ comptabilisé au premier trimestre de l'exercice précédent à la suite de l'acquisition des systèmes de câblodistribution en Ohio, qui a fait diminuer le taux d'imposition étatique combiné, permettant ainsi à la Société de comptabiliser une réduction du passif d'impôt différé liée aux différences fiscales temporaires aux États-Unis; et
- un avantage fiscal de 8,5 millions \$ comptabilisé au quatrième trimestre de l'exercice précédent à la suite d'un changement du taux d'impôt promulgué le 8 juillet 2022 visant à réduire le taux d'imposition net des sociétés dans l'État de la Pennsylvanie, le faisant ainsi passer de 9,99 % à 4,99 % au moyen de diminutions annuelles de 0,5 % jusqu'en 2031, avec une entrée en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2023 pour la Société.

Les impôts exigibles ont diminué au cours de l'exercice 2023 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse des avantages fiscaux liés aux coûts de financement d'acquisitions antérieures, comme il est mentionné précédemment, et de la variation des différences temporaires.

3.6 Bénéfice de l'exercice

Exercices clos les 31 août	2023	2022	Variation
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages et le bénéfice par action)	\$	\$	%
Bénéfice de l'exercice	417 972	453 756	(7,9)
Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	392 273	423 299	(7,3)
Bénéfice de l'exercice attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle ^[1]	25 699	30 457	(15,6)
Bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société	417 960	445 219	(6,1)
Bénéfice de base par action	8,78	9,16	(4,1)
Bénéfice dilué par action	8,75	9,09	(3,7)
Bénéfice dilué ajusté par action	9,32	9,56	(2,5)

⁽¹⁾ La participation ne donnant pas le contrôle est liée à la participation de 21 % de la Caisse de dépôt et placement du Québec (« CDPQ ») dans une filiale américaine.

Pour l'exercice 2023, le bénéfice de l'exercice et le bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société ont diminué de 7,9 % et de 7,3 %, respectivement, principalement en raison des facteurs suivants :

- l'augmentation des charges financières; contrebalancée en partie par
- l'incidence de l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Pour l'exercice 2023, le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société, qui exclut l'incidence des frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais, déduction faite des impôts et de la participation ne donnant pas le contrôle, a diminué de 6,1 % par rapport à l'exercice précédent.

4. Résultats d'exploitation et financiers sectoriels

Les résultats de la Société sont présentés en deux secteurs opérationnels : le secteur des télécommunications au Canada et le secteur des télécommunications aux États-Unis.

4.1 Secteur des télécommunications au Canada

Résultats d'exploitation et financiers

				_		Variation
Exercices clos les 31 août	2023 ^[1]	Incidence du taux de change	Données de 2023 selon un taux de change constant ²	2022	Données réelles	Selon un taux de change constant
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	\$	\$	%	%
Produits	1 489 915	_	1 489 915	1 440 276	3,4	3,4
Charges d'exploitation	701 717	(2 425)	699 292	665 732	5,4	5,0
BAIIA ajusté	788 198	2 425	790 623	774 544	1,8	2,1
Marge du BAIIA ajusté	52,9 %			53,8 %		
Dépenses d'investissement nettes	354 384	(9 091)	345 293	336 104	5,4	2,7
Intensité du capital	23,8 %			23,3 %		

^[1] Pour l'exercice 2023, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3467 \$ CA pour 1 \$ US.

Produits

Pour l'exercice 2023, les produits ont augmenté de 3,4 %, tels qu'ils sont présentés et selon un taux de change constant, principalement en raison des facteurs suivants :

- le nombre plus élevé de clients du service Internet ainsi que la hausse des produits par client; et
- l'acquisition d'oxio conclue le 3 mars 2023; facteurs contrebalancés en partie par
- une diminution globale du nombre de clients des services de vidéo et de téléphonie.

Charges d'exploitation

Pour l'exercice 2023, les charges d'exploitation ont augmenté de 5,4 % (5,0 % selon un taux de change constant), principalement en raison des facteurs suivants :

- l'acquisition d'oxio conclue le 3 mars 2023; et
- une hausse des charges d'exploitation afin de stimuler et de soutenir la croissance de la clientèle; facteurs contrebalancés en partie par
- certains gains d'efficacité découlant des changements organisationnels mis en œuvre au quatrième trimestre de l'exercice 2022.

BAIIA ajusté

Pour l'exercice 2023, le BAIIA ajusté a augmenté de 1,8 % (2,1 % selon un taux de change constant) en raison de la croissance des produits, partiellement contrebalancée par une hausse des charges d'exploitation afin de stimuler et de soutenir la croissance de la clientèle.

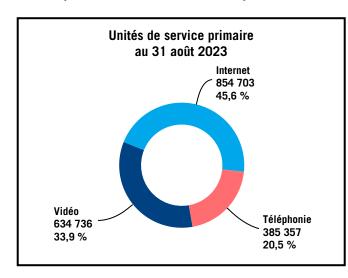
^[2] Les données de l'exercice 2023 selon un taux de change constant sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour l'exercice 2022, qui était de 1,2718 \$ CA pour 1 \$ US.

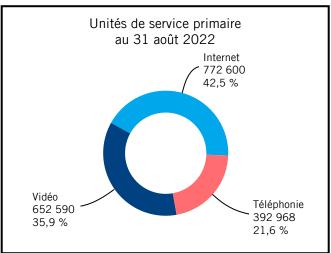
Dépenses d'investissement nettes et intensité du capital

Pour l'exercice 2023, les dépenses d'investissement nettes ont augmenté de 5,4 % (2,7 % selon un taux de change constant), principalement en raison de l'accélération des activités de construction et de l'augmentation des achats d'équipement chez l'abonné liés à l'expansion du réseau Internet haute vitesse au Québec, qui a commencé à ralentir progressivement au second semestre de l'exercice 2023.

Pour l'exercice 2023, le ratio d'intensité du capital a atteint 23,8 %, contre 23,3 % pour l'exercice 2022. L'augmentation du ratio d'intensité du capital s'explique par la hausse des dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau au premier semestre, contrebalancée en partie par la croissance des produits.

Statistiques sur les unités de service primaire et les clients





Unités de service primaire

		Ajouts nets (pertes nettes) Exercices clos les 31 août	
	31 août 2023	2023 ⁽¹⁾	2022
Unités de service primaire	1 874 796	4 061	(24 295)
Clients du service Internet	854 703	35 447	16 546
Clients du service de vidéo	634 736	(21 570)	(24 604)
Clients du service de téléphonie	385 357	(9 816)	(16 237)

⁽¹⁾ Exclut 52 577 unités de service primaire d'ouverture (46 656 pour Internet, 3 716 pour la vidéo et 2 205 pour la téléphonie) provenant de l'acquisition d'oxio au 3 mars 2023.

Internet

Pour l'exercice 2023, les ajouts nets de clients du service Internet de 35 447 sont attribuables aux nouveaux clients découlant de notre expansion du réseau de fibre jusqu'au domicile, à la croissance interne dans nos marchés traditionnels à la suite des efforts fructueux en matière de ventes et de marketing, ainsi qu'aux ajouts de clients provenant de la marque oxio depuis son acquisition.

Vidéo

Pour l'exercice 2023, les pertes nettes de clients du service de vidéo de 21 570 sont principalement attribuables au changement continu des tendances de consommation vidéo, ainsi qu'à l'incidence de l'environnement inflationniste actuel, tandis qu'un nombre grandissant de clients ne s'abonnent qu'aux services Internet, facteurs contrebalancés en partie par les ajouts dans les régions où il y a eu une expansion du réseau.

Téléphonie

Pour l'exercice 2023, les pertes nettes de clients du service de téléphonie de 9 816 sont principalement attribuables au nombre plus élevé de clients qui sont passés uniquement aux services de téléphonie mobile, ainsi qu'à l'incidence de l'environnement inflationniste actuel, facteurs contrebalancés en partie par les ajouts dans les régions où il y a eu une expansion du réseau.

Répartition des clients

Au 31 août 2023, 64 % des clients du secteur des télécommunications au Canada étaient abonnés à des duos ou à des trios de services.

Foyers câblés

Pour l'exercice 2023, les ajouts de foyers câblés se sont chiffrés à 57 762, ce qui représente une hausse de 3 % sur une base cumulée depuis le début de l'exercice, un résultat conforme à nos attentes annoncées précédemment.

4.2 Secteur des télécommunications aux États-Unis

Résultats d'exploitation et financiers

						Variation
Exercices clos les 31 août	2023 ⁽¹⁾	Incidence du taux de change	Données de 2023 selon un taux de change constant ²	2022	Données réelles	Selon un taux de change constant
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	\$	\$	%	%
Produits	1 494 213	(83 268)	1 410 945	1 460 378	2,3	(3,4)
Charges d'exploitation	800 409	(44 690)	755 719	783 704	2,1	(3,6)
BAIIA ajusté	693 804	(38 578)	655 226	676 674	2,5	(3,2)
Marge du BAIIA ajusté	46,4 %	ı		46,3 %		
Dépenses d'investissement nettes	336 910	(18 254)	318 656	348 176	(3,2)	(8,5)
Intensité du capital	22,5 %			23,8 %		

^[1] Pour l'exercice 2023, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3467 \$ CA pour 1 \$ US.

Produits

Pour l'exercice 2023, les produits ont augmenté de 2,3 % (diminution de 3,4 % selon un taux de change constant). Cette diminution selon un taux de change constant découle principalement des facteurs suivants :

- une diminution de la clientèle du service Internet au cours du dernier exercice, où la baisse a été plus marquée au premier semestre de l'exercice, et une diminution globale du nombre de clients des services de vidéo et de téléphonie; facteurs contrebalancés en partie par
- la hausse des produits par client et une meilleure combinaison de produits, découlant des clients qui s'abonnent à des vitesses Internet de plus en plus rapides.

En monnaie locale, les produits se sont chiffrés à 1 109,5 millions \$ US, contre 1 148,3 millions \$ US pour l'exercice 2022.

Charges d'exploitation

Pour l'exercice 2023, les charges d'exploitation ont augmenté de 2,1 % (diminution de 3,6 % selon un taux de change constant). Cette diminution selon un taux de change constant est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- la diminution des coûts liés au service de vidéo découlant de la diminution du nombre de clients du service de vidéo; et
- les initiatives de réduction des coûts; facteurs partiellement contrebalancés par
- les charges d'exploitation plus élevées au premier semestre de l'exercice en lien avec la baisse inhabituelle des dépenses liées au marketing et à la publicité et des coûts de personnel en Ohio à l'exercice précédent, alors que les activités étaient exercées sous la marque de l'ancien propriétaire.

^[2] Les données de l'exercice 2023 selon un taux de change constant sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour l'exercice 2022, qui était de 1,2718 \$ CA pour 1 \$ US.

BAIIA ajusté

Pour l'exercice 2023, le BAIIA ajusté a augmenté de 2,5 % (diminution de 3,2 % selon un taux de change constant). La diminution selon un taux de change constant est principalement attribuable à une baisse des produits découlant d'une diminution de la clientèle, comme il est expliqué ci-dessus, partiellement contrebalancée par une meilleure combinaison de produits et la diminution des charges d'exploitation.

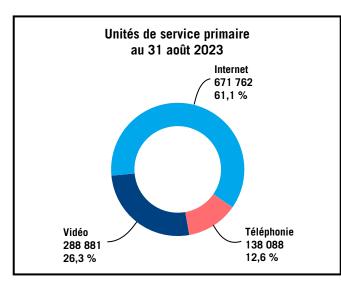
En monnaie locale, le BAIIA ajusté s'est chiffré à 515,2 millions \$ US, contre 532,2 millions \$ US pour l'exercice 2022.

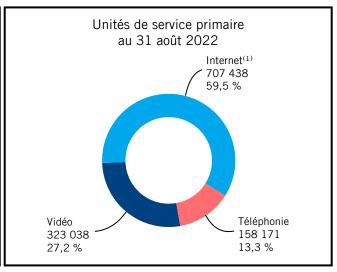
Dépenses d'investissement nettes et intensité du capital

Pour l'exercice 2023, les dépenses d'investissement nettes ont diminué de 3,2 % (8,5 % selon un taux de change constant) et le ratio d'intensité du capital s'est établi à 22,5 %, comparativement à 23,8 % pour l'exercice 2022, principalement en raison de la diminution des dépenses attribuable au calendrier de certaines initiatives.

En monnaie locale, les dépenses d'investissement nettes se sont chiffrées à 250,3 millions \$ US, comparativement à 273,3 millions \$ US pour l'exercice 2022.

Statistiques sur les unités de service primaire et les clients





[1] Les chiffres comparatifs ont été retraités. Pour obtenir plus de détails, se reporter au tableau ci-dessous.

Unités de service primaire

		Ajouts nets (pertes nettes)	
		Exercices clos les 31 août	
	31 août 2023	2023 ⁽¹⁾	2022 ^{[1][2]}
Unités de service primaire	1 098 731	(89 916)	(65 883)
Clients du service Internet	671 762	(35 676)	(9 417)
Clients du service de vidéo	288 881	(34 157)	(37 074)
Clients du service de téléphonie	138 088	(20 083)	[19 392]

⁽¹⁾ Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2023, les données sur les clients du service Internet ont été ajustées à la suite d'un changement apporté au système de Breezeline. La modification a été appliquée aux chiffres comparatifs de façon rétrospective.

⁽²⁾ Exclut les unités de service primaire d'ouverture découlant de l'acquisition des systèmes de câblodistribution en Ohio au 1^{er} septembre 2021.

Internet

Au cours de l'exercice 2023, les pertes nettes de clients du service Internet se sont chiffrées à 35 676, dont 26 320 ont trait à l'Ohio. Les pertes nettes enregistrées en Ohio sont principalement attribuables à un marché plus concurrentiel et au temps requis pour accroître la notoriété de la marque. Les variations de la clientèle du service Internet dans les autres régions reflètent également un environnement plus concurrentiel.

Vidéo

Pour l'exercice 2023, les pertes nettes de clients du service de vidéo de 34 157 étaient principalement attribuables aux facteurs suivants :

- la priorité continue accordée aux offres qui sont axées sur Internet et la limitation des nouvelles offres axées uniquement sur la vidéo pour la clientèle résidentielle dans le cadre de conventions de gros;
- le changement continu des tendances de consommation vidéo, ainsi que l'incidence de l'environnement actuel inflationniste, tandis qu'un nombre grandissant de clients ne s'abonnent qu'aux services Internet; et
- les offres concurrentielles au sein du secteur.

Téléphonie

Pour l'exercice 2023, les pertes nettes de clients du service de téléphonie de 20 083 étaient principalement attribuables aux facteurs suivants :

- la priorité continue accordée aux offres qui sont axées sur Internet; et
- le nombre plus élevé de clients qui sont passés uniquement aux services de téléphonie mobile dans un contexte d'environnement fortement inflationniste.

Répartition des clients

Au 31 août 2023, 33 % des clients du secteur des télécommunications aux États-Unis étaient abonnés à des duos ou à des trios de services. Au cours des dernières années, la composition de la clientèle abonnée à des duos ou à des trios de services a diminué, ce qui est conforme à la stratégie du secteur axée sur Internet, qui consiste à privilégier les services Internet à marge plus élevée.

Foyers câblés

Pour l'exercice 2023, les ajouts de foyers câblés se sont chiffrés à 65 949, soit une hausse de 4 %.

5. Transactions entre parties liées

La Société est une filiale de Cogeco, qui détenait 35,3 % des actions de participation de la Société au 31 août 2023, représentant 84,5 % des votes liés aux actions à droit de vote de la Société.

Cogeco fournit à la Société des services de direction et d'administration en vertu d'une convention de services de gestion (la « convention »). La méthode utilisée pour déterminer les honoraires de gestion se base sur les coûts engagés par Cogeco auxquels vient s'ajouter une marge raisonnable. La convention prévoit une provision pour ajustements futurs à la demande de Cogeco ou de la Société, de temps à autre, sur la durée de la convention. Pour l'exercice 2023, les honoraires de gestion versés à Cogeco se sont chiffrés à 18,6 millions \$, comparativement à 22,3 millions \$ pour l'exercice précédent.

Aucune rémunération directe n'est payable aux hauts dirigeants de Cogeco par la Société. Toutefois, au cours des exercices 2023 et 2022, la Société a attribué des options sur actions et des unités d'actions liées au rendement à ces hauts dirigeants à titre de hauts dirigeants de Cogeco Communications, dont la valeur a été refacturée à Cogeco, comme l'illustre le tableau suivant :

Exercices clos les 31 août	2023	2022
(en nombre d'unités)		
Options sur actions	79 348	78 700
Unités d'actions liées au rendement	14 283	11 000

Le tableau suivant présente les montants que la Société a facturés à Cogeco relativement aux options sur actions et aux unités d'actions liées au rendement de la Société attribuées à ces hauts dirigeants, et relativement aux unités d'actions différées émises aux administrateurs du conseil de Cogeco.

Exercices clos les 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Options sur actions	1 202	1 178
Unités d'actions liées au rendement	863	1 174
Unités d'actions différées	(100)	(267)
	1 965	2 085

6. Analyse des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 août	2023	2022	Variation
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	%
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	962 905	1 240 282	(22,4)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(954 471)	(2 407 514)	(60,4)
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités de financement	(23 770)	981 925	_
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaie étrangère	7 358	7 152	2,9
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(7 978)	(178 155)	(95,5)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	370 899	549 054	(32,4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	362 921	370 899	(2,2)

6.1 Activités d'exploitation

Pour l'exercice 2023, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont diminué de 22,4 % en raison essentiellement des facteurs suivants :

- les variations des autres activités d'exploitation sans effet sur la trésorerie découlant principalement du calendrier des paiements des dettes fournisseurs et autres créditeurs;
- l'augmentation des intérêts payés; et
- la hausse des impôts sur le résultat payés; facteurs contrebalancés en partie par
- l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.

6.2 Activités d'investissement

Pour l'exercice 2023, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont diminué de 60,4 %, en raison des facteurs suivants :

- les flux de trésorerie affectés à l'acquisition des systèmes de câblodistribution en Ohio au cours de l'exercice précédent; et
- le versement final de 236 millions \$ effectué au cours de l'exercice précédent pour acquérir 38 licences de spectre dans le cadre des enchères relatives à la bande de 3 500 MHz; facteurs contrebalancés en partie par
- les flux de trésorerie affectés à l'acquisition d'oxio, conclue le 3 mars 2023;
- le versement de 60 millions \$ pour acquérir des licences de spectre dans les bandes de 2 500 MHz et de 3 500 MHz au Québec auprès d'un autre titulaire de licences; et
- l'augmentation des acquisitions d'immobilisations corporelles en raison de l'accélération des activités d'expansion du réseau au premier semestre de l'exercice 2023 dans le secteur des télécommunications au Canada.

Acquisitions d'immobilisations corporelles, dépenses d'investissement nettes et intensité du capital

Exercices clos les 31 août	2023	2022	Variation	Variation selon un taux de change constant
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	%	%
Acquisitions d'immobilisations corporelles	802 830	744 655	7,8	
Subventions reçues d'avance comptabilisées comme une réduction du coût des immobilisations corporelles au cours de l'exercice ^[1]	(103 324)	(55 742)	85,4	
Dépenses d'investissement nettes	699 506	688 913	1,5	(2,4)
Intensité du capital	23,4 %	23,8 %		
Dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau	526 671	531 624	(0,9)	(4,8)
Intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau	17,6 %	18,3 %		

^[1] Liées aux subventions gouvernementales de 187,5 millions \$ reçues au troisième trimestre de l'exercice 2021 relativement aux projets d'expansion du réseau Internet haute vitesse de Cogeco Connexion et qui sont comptabilisées comme une réduction des immobilisations corporelles, selon les coûts engagés par rapport au total des coûts prévus.

Pour l'exercice 2023, les dépenses d'investissement nettes ont augmenté de 1,5 % (diminution de 2,4 % selon un taux de change constant). Cette diminution selon un taux de change constant est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- la diminution des dépenses d'investissement dans le secteur des télécommunications aux États-Unis découlant principalement de la diminution des dépenses attribuable au calendrier de certaines initiatives; partiellement contrebalancée par
- l'augmentation des dépenses d'investissement dans le secteur des télécommunications au Canada en raison de l'accélération des activités de construction et de l'augmentation des achats d'équipement chez l'abonné liés à l'expansion du réseau Internet haute vitesse au Québec, qui a commencé à ralentir progressivement au second semestre de l'exercice 2023.

En excluant les projets d'expansion du réseau, les dépenses d'investissement nettes ont diminué de 0,9 % (4,8 % selon un taux de change constant) pour l'exercice 2023.

Pour l'exercice 2023, le ratio d'intensité du capital s'est établi à 23,4 %, contre 23,8 % pour l'exercice précédent. La diminution du ratio d'intensité du capital est principalement attribuable à la croissance des produits. En excluant les projets d'expansion du réseau, le ratio d'intensité du capital a atteint 17,6 % pour l'exercice 2023, comparativement à 18,3 % pour l'exercice précédent.

6.3 Activités de financement

Émission de titres d'emprunt et remboursement de la dette

Pour l'exercice 2023, les variations des flux de trésorerie liés à l'émission de titres d'emprunt et au remboursement de la dette s'expliquent principalement par les facteurs suivants :

Exercices clos les 31 août	2023	2022	Explications
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	
Augmentation de l'endettement bancaire	13 769	4 173	Liée au calendrier des paiements faits aux fournisseurs.
Augmentation (diminution) nette des facilités de crédit rotatif	247 299	(153 235)	Fonds utilisés principalement pour rembourser les débentures garanties de premier rang, série 4, d'un montant de 300 millions \$, qui sont arrivées à échéance en mai 2023, et pour financer l'acquisition d'oxio et des licences de spectre au cours du troisième trimestre de l'exercice 2023, contrebalancés en partie par le remboursement des montants prélevés aux termes des facilités de crédit rotatif au moyen du produit net de l'émission des billets garantis de premier rang, série 2, d'un montant de 300 millions \$ au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2023.
Émission de titres d'emprunt à long terme, déduction faite des escomptes et des coûts de transaction	298 056	1 611 064	Liée à l'émission de billets garantis de premier rang, série 2, d'un montant de 300 millions \$ au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2023. L'émission de titres d'emprunt effectuée à l'exercice précédent était principalement liée à l'acquisition des systèmes de câblodistribution en Ohio conclue au premier trimestre de l'exercice 2022, qui a été financée en partie par l'émission d'un emprunt à terme B garanti de premier rang d'un montant de 900 millions \$ US, et à l'émission de billets garantis de premier rang d'un montant de 500 millions \$.
Remboursement des billets, des débentures et des facilités de crédit	(335 263)	(227 577)	Lié au remboursement des débentures garanties de premier rang, série 4, d'un montant de 300 millions \$ au cours du troisième trimestre de l'exercice 2023 et aux remboursements trimestriels sur la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang, les remboursements trimestriels sur la tranche 2 ayant débuté en mai 2022. Les résultats pour l'exercice précédent comprennent également le remboursement des débentures garanties de premier rang, série 3, d'un montant de 200 millions \$, qui sont arrivées à échéance en février 2022.
Remboursement des obligations locatives	(6 058)	(4 438)	Résultat comparable.
Remboursement du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	_	(3 162)	Lié à l'acquisition des systèmes de câblodistribution en Ohio, le remboursement ayant été effectué au cours du troisième trimestre de l'exercice 2022.
Augmentation des coûts de transaction différés	(338)	(675)	Résultat comparable. Liée aux modifications de la facilité de crédit à terme rotatif.
	217 465	1 226 150	

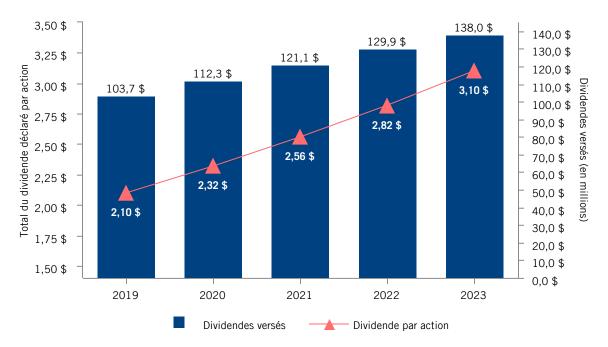
Dividendes

Au cours de l'exercice 2023, des dividendes déterminés trimestriels de 0,776 \$ par action, pour un total de 3,104 \$ par action, ont été versés aux porteurs d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote, pour un montant total versé de 138,0 millions \$. Au cours de l'exercice 2022, des dividendes déterminés trimestriels de 0,705 \$ par action, pour un total de 2,820 \$ par action, ont été versés aux porteurs d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote, pour un montant total versé de 129,9 millions \$.

Les dates de déclaration des dividendes et les versements de dividendes pour les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote s'établissaient comme suit :

Date de déclaration	Date d'inscription	Date de versement	Dividende par action (en dollars)
27 octobre 2022	10 novembre 2022	24 novembre 2022	0,776
12 janvier 2023	26 janvier 2023	9 février 2023	0,776
13 avril 2023	27 avril 2023	11 mai 2023	0,776
13 juillet 2023	27 juillet 2023	10 août 2023	0,776
			3,104
11 novembre 2021	25 novembre 2021	9 décembre 2021	0,705
13 janvier 2022	27 janvier 2022	10 février 2022	0,705
13 avril 2022	27 avril 2022	11 mai 2022	0,705
13 juillet 2022	27 juillet 2022	10 août 2022	0,705
			2,820

Au cours des cinq derniers exercices, les dividendes par action versés ont augmenté de 10,3 % sur une base annuelle combinée. Le total des dividendes et des dividendes par action au cours des cinq derniers exercices s'établit comme suit :



Offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA »)

Le 1^{er} mai 2023, Cogeco Communications a annoncé que la Bourse de Toronto (« TSX ») a accepté le renouvellement de son avis d'intention de procéder à une OPRCNA lui permettant d'acquérir, à des fins d'annulation, jusqu'à 1 776 125 actions subalternes à droit de vote, entre le 4 mai 2023 et le 3 mai 2024, ce qui représente environ 10 % du flottant des actions subalternes émises et en circulation de la Société au 24 avril 2023.

	Date de début	Date d'expiration	Nombre maximal d'actions subalternes à droit de vote pouvant être rachetées	Nombre d'actions rachetées au 31 août 2023
OPRCNA de 2023	4 mai 2023	3 mai 2024	1 776 125	_
OPRCNA de 2022 ^[1]	4 mai 2022	3 mai 2023	1 960 905	1 825 168
OPRCNA de 2021	4 mai 2021	3 mai 2022	2 068 000	1 175 925

^[1] Le 24 novembre 2022, Cogeco Communications a reçu l'autorisation de la TSX en vue de modifier son offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2022 afin d'augmenter le nombre maximal de ses actions subalternes à droit de vote pouvant être rachetées à des fins d'annulation, le faisant passer de 1 500 000 à 1 960 905, ce qui représente 10 % des 19 609 056 actions subalternes à droit de vote qui constituaient le flottant des actions subalternes à droit de vote émises et en circulation de la Société à la date de référence du 22 avril 2022. Aucune autre modification n'a été apportée à l'OPRCNA.

Le tableau suivant présente les rachats en vertu de l'OPRCNA pour les exercices 2023 et 2022.

					2023
Trimestres clos les	30 novembre	28 février	31 mai	31 août	Total
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et le prix de rachat moyen pondéré par action)	\$	\$	\$	\$	\$
Actions subalternes à droit de vote rachetées et annulées	512 170	845 198	_	_	1 357 368
Prix de rachat moyen pondéré par action	72,79	75,43	_	_	74,43
Coûts liés au rachat	37 283	63 750	_	_	101 033
Trimestres clos les	30 novembre	28 février	31 mai	31 août	2022 Total
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et le prix de rachat moyen pondéré par action)	\$	\$	\$	\$	\$
Actions subalternes à droit de vote rachetées et annulées	274 000	189 425	294 800	390 800	1 149 025
Prix de rachat moyen pondéré par action	107,69	101,58	103,65	88,35	99,07
Coûts liés au rachat	29 508	19 241	30 556	34 528	113 833

La Société a également conclu un programme de rachat d'actions automatique (« PRAA ») avec un courtier désigné pour permettre le rachat d'actions subalternes à droit de vote en vertu de l'OPRCNA à des moments où il ne serait normalement pas permis de racheter des actions en raison de restrictions réglementaires ou de périodes de restriction sur les transactions qu'elle s'impose. Ces rachats sont effectués par le courtier en fonction des paramètres établis par la Société avant la période du PRAA préétablie.

6.4 Flux de trésorerie disponibles

Exercices clos les 31 août	2023 ⁽¹⁾	2022	Variation	Variation selon un taux de change constant ^[2]	Incidence du taux de change
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	%	%	\$
BAIIA ajusté	1 421 066	1 393 062	2,0	(0,6)	(36 153)
Amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme	12 601	11 815	6,7		
Paiement fondé sur des actions	6 674	6 742	(1,0)		
Perte (profit) sur cessions et radiations d'immobilisations corporelles	88	(1 352)	_		
Charge au titre des régimes à prestations définies, déduction faite des cotisations	474	[486]	_		
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais	(36 225)	[34 942]	3,7		
Charges financières	(251 642)	(187 617)	34,1		
Impôts exigibles	(32 067)	(69 513)	(53,9)		
Dépenses d'investissement nettes	(699 506)	(688 913)	1,5		
Remboursement des obligations locatives	(6 058)	(4 438)	36,5		
Flux de trésorerie disponibles	415 405	424 358	(2,1)	(1,4)	2 952
Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau	588 240	581 647	1,1	0,5	(3 598)

^[1] Pour l'exercice 2023, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3467 \$ CA pour 1 \$ US.

Pour l'exercice 2023, les flux de trésorerie disponibles ont diminué de 2,1 % (1,4 % selon un taux de change constant). Cette variation selon un taux de change constant est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- la hausse des charges financières; et
- la diminution du BAIIA ajusté; facteurs contrebalancés en partie par
- la diminution des impôts exigibles; et
- la diminution des dépenses d'investissement nettes.

En excluant les projets d'expansion du réseau, les flux de trésorerie disponibles pour l'exercice 2023 se sont chiffrés à 588,2 millions \$ (584,6 millions \$ selon un taux de change constant), soit une hausse de 1,1 % (0,5 % selon un taux de change constant) par rapport à l'exercice précédent.

⁽²⁾ Les données réelles pour l'exercice 2023 sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour l'exercice 2022, qui était de 1,2718 \$ CA pour 1 \$ US.

7. Situation financière

7.1 Fonds de roulement

Dans le cours normal de ses activités, Cogeco Communications maintient généralement un fonds de roulement déficitaire, compte non tenu de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de l'endettement bancaire, en raison de créances clients et autres débiteurs peu élevés, puisqu'une grande partie des clients de la Société paient avant que les services ne soient rendus, alors que les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont généralement payés lorsque les produits ont été livrés et les services rendus.

Les variations s'établissent comme suit :

Aux 31 août	2023	2022	Variation	Explications
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	362 921	370 899	(7 978)	Se reporter à la rubrique « Analyse des flux de trésorerie ».
Créances clients et autres débiteurs	118 951	108 444	10 507	Principalement liée au calendrier de recouvrement des créances clients et autres débiteurs, combiné à l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.
Impôts sur le résultat à recevoir	27 347	6 501	20 846	Liée à l'augmentation des acomptes provisionnels payés par rapport à la charge d'impôts exigibles, qui a été inférieure à celle de l'exercice précédent.
Charges payées d'avance et autres	41 818	39 234	2 584	Non significative.
Instruments financiers dérivés	5 355	2 932	2 423	Non significative.
	556 392	528 010	28 382	
Passifs courants				
Endettement bancaire	22 402	8 633	13 769	Se reporter à la rubrique « Analyse des flux de trésorerie ».
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	319 225	380 461	(61 236)	Principalement liée au calendrier des paiements faits aux fournisseurs, facteur contrebalancé en partie par l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.
Provisions	32 734	26 584	6 150	Principalement liée aux ajustements rétroactifs comptabilisés aux deuxième et troisième trimestres de l'exercice 2023 à la suite des conclusions préliminaires de la Commission du droit d'auteur portant sur les tarifs de retransmission pour la période entre 2016 et 2018, partiellement contrebalancés par le paiement de frais de restructuration comptabilisés antérieurement.
Passifs d'impôts sur le résultat	413	39 252	(38 839)	Liée au paiement final des soldes d'impôt pour l'exercice 2022.
Passifs sur contrat et autres passifs	61 760	63 958	(2 198)	Non significative.
Subventions gouvernementales reçues d'avance	29 262	127 851	(98 589)	Principalement liée aux progrès réalisés dans les travaux de construction du réseau au Québec.
Instruments financiers dérivés	2 345	1 285	1 060	Non significative.
Tranche courante de la dette à long terme	41 765	339 096	(297 331)	Principalement liée au remboursement des débentures garanties de premier rang, série 4, d'un montant de 300 millions \$, arrivées à échéance en mai 2023.
	509 906	987 120	(477 214)	
Fonds de roulement excédentaire (déficitaire)	46 486	(459 110)	505 596	

7.2 Autres variations importantes

Aux 31 août	2023	2022	Variation	Explications
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	Explications
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles	3 229 515	3 027 640	201 875	Principalement liée aux dépenses d'investissement effectuées au cours de l'exercice 2023 et à l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien, facteurs contrebalancés en partie par la dotation à l'amortissement pour l'exercice.
Immobilisations incorporelles	3 661 906	3 571 221	90 685	Principalement liée à l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien, aux licences de spectre acquises pour un prix d'achat total de 60 millions \$ et à l'acquisition d'oxio, facteurs contrebalancés en partie par la dotation à l'amortissement pour l'exercice.
Goodwill	2 117 756	1 982 498	135 258	Liée à l'acquisition d'oxio et à l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.
Passifs non courants				
Dette à long terme	4 979 241	4 334 373	644 868	Principalement liée à l'émission de billets garantis de premier rang, série 2, d'un montant de 300 millions \$, aux montants prélevés aux termes de la facilité de crédit à terme rotatif et à l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien, facteurs contrebalancés en partie par les remboursements trimestriels sur la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang.
Passifs d'impôts différés	829 615	752 683	76 932	Principalement liée au calendrier des différences temporaires et à l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.

8. Ressources en capital et liquidités

8.1 Structure du capital

Le tableau ci-dessous résume les principaux ratios de la Société pour les deux derniers exercices ainsi que les projections pour l'exercice 2024.

Exercices clos les 31 août	Projections 2024	2023	2022
Coût moyen pondéré de l'endettement ⁽²⁾	5,5 %	5,2 %	4,0 %
Endettement à taux fixe ^{[3][4]}	71 %	63 %	72 %
Durée moyenne pondérée : dette à long terme (en années)	5,0	3,7	4,0
Ratio de l'endettement net sur le BAIIA ajusté ⁽⁴⁾	3,4	3,3	3,2
Ratio du BAIIA ajusté sur les charges financières ^[4]	s.o. ^[5]	5,6	7,4
Ratio des flux de trésorerie disponibles sur la distribution des dividendes [4]	40 %	33 %	31 %
Ratio des flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, sur la distribution des dividendes [4]	28 %	23 %	22 %

⁽¹⁾ Fondé sur les projections du milieu de la fourchette.

^[2] Exclut l'amortissement des coûts de transaction différés et les commissions d'engagement, mais inclut l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

⁽³⁾ Compte tenu des swaps de taux d'intérêt en vigueur à la fin de chaque exercice.

⁽⁴⁾ L'endettement à taux fixe, le ratio de l'endettement net sur le BAIIA ajusté et le ratio du BAIIA ajusté sur les charges financières sont des mesures de gestion du capital. Le ratio des flux de trésorerie disponibles sur la distribution des dividendes et le ratio des flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, sur la distribution des dividendes sont des ratios non conformes aux normes IFRS. Ces termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures financières, y compris des renvois aux rubriques précises du rapport de gestion, selon le cas, où figure un rapprochement avec les mesures financières les plus directement comparables conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières ».

⁽⁵⁾ Des projections précises relativement aux ratios de couverture des intérêts ne peuvent être fournies, car les projections des charges financières ne sont pas présentées.

Au cours de l'exercice 2023, le ratio de levier financier relatif à l'endettement net sur le BAIIA ajusté a augmenté en raison de l'augmentation de l'endettement net liée à l'acquisition des systèmes de câblodistribution en Ohio.

Au cours de l'exercice 2023, le ratio des flux de trésorerie disponibles sur la distribution des dividendes a augmenté, principalement en raison des dépenses d'investissement nettes additionnelles liées aux projets d'expansion du réseau. La Société s'attend à ce que les dépenses d'investissement nettes soient encore élevées au prochain exercice, alors qu'elle poursuit les expansions de son réseau en Ontario, achève certains projets d'expansion aux États-Unis et investit en prévision du lancement de ses services mobiles.

Le tableau suivant résume les liquidités disponibles de la Société.

Aux 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	362 921	370 899
Trésorerie avec restrictions d'utilisation ^[1]	(29 262)	(127 851)
Montants disponibles en vertu des facilités de crédit rotatif ^[2]	574 183	830 231
Liquidités disponibles ⁽³⁾	907 842	1 073 279

- [1] Liée aux subventions gouvernementales reçues d'avance, principalement dans le cadre des projets d'expansion du réseau Internet haute vitesse de Cogeco Connexion (se reporter à la note 21 D) des états financiers consolidés de la Société).
- (2) Montant total disponible de 750 millions \$ en vertu de la facilité de crédit à terme rotatif et de 150 millions \$ US en vertu de la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang (se reporter à la note 23 A) des états financiers consolidés de la Société).
- (3) Les liquidités disponibles sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Ce terme désigné n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS; par conséquent, il peut ne pas être comparable avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur cette mesure financière, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières ».

8.2 Données liées aux actions en circulation

Le tableau suivant présente les données sur les actions de Cogeco Communications au 30 septembre 2023. Se reporter à la note 19 des états financiers consolidés pour obtenir de plus amples renseignements.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions/d'options)	Nombre d'actions/ d'options	Montant \$
Actions ordinaires		
Actions à droits de vote multiples	15 691 100	98 346
Actions subalternes à droit de vote	28 793 378	814 345
Options d'achat d'actions subalternes à droit de vote		
Options en circulation	896 535	
Options pouvant être exercées	493 826	

8.3 Financement

Au 31 août 2023, la Société avait utilisé 375,2 millions \$ de sa facilité de crédit à terme rotatif de 750 millions \$, pour un solde disponible de 374,8 millions \$. De plus, deux filiales liées à Breezeline bénéficient d'une facilité de crédit rotatif garantie de premier rang de 203,0 millions \$ (150 millions \$ US), dont une tranche de 3,6 millions \$ (2,6 millions \$ US) était utilisée au 31 août 2023, pour un solde disponible de 199,4 millions \$ (147,4 millions \$ US). Une facilité de crédit sous forme de lettre de crédit non garantie a été mise en place par Cogeco Communications afin d'émettre la lettre de crédit dans le cadre des enchères relatives à la bande de 3 800 MHz (se reporter à la rubrique « Développements de l'entreprise » pour obtenir plus de détails).

Cogeco Communications a remboursé ses débentures garanties de premier rang, série 4, à leur arrivée à échéance le 26 mai 2023. Le 25 mai 2023, les facilités de crédit de premier rang ont été modifiées afin de remplacer le LIBOR en dollars américains par le Secured Overnight Financing Rate (« SOFR ») à titre de taux d'intérêt de référence. Les dérivés de taux d'intérêt liés aux tranches 1 et 2 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang ont également été remplacés par des dérivés de taux d'intérêt essentiellement semblables, faisant référence au SOFR.

Le 16 février 2023, Cogeco Communications a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets garantis de premier rang d'un montant de 300 millions \$ portant intérêt à 5,299 % et arrivant à échéance en février 2033. Cogeco Communications a affecté le produit net du placement au remboursement de dettes existantes et à d'autres besoins généraux de l'entreprise.

Le 21 décembre 2022, Cogeco Communications a modifié sa facilité de crédit à terme rotatif de 750 millions \$ pour en proroger la date d'échéance d'une année, soit jusqu'au 24 janvier 2028. Également dans le cadre de cette modification, le SOFR a remplacé le taux LIBOR en dollars américains comme taux d'intérêt de référence. De plus, en décembre 2022, Cogeco Communications a conclu avec la Banque de l'infrastructure du Canada une facilité de crédit non rotatif non garantie de premier rang de 20 ans d'un montant en capital total d'un maximum de 38,1 millions \$. La facilité de crédit ne peut être utilisée que pour financer les projets d'expansion du réseau entrepris dans le cadre du Programme accéléré d'Internet haute vitesse de l'Ontario. Au 31 août 2023, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité.

8.4 Notations

Le tableau suivant présente les notations de Cogeco Communications et des filiales américaines.

Au 31 août 2023	S&P	DBRS	Moody's
Cogeco Communications		,	
Billets garantis de premier rang	BBB-	BBB (faible)	SN
Notation à titre de société émettrice	BB+	BB (élevée)	SN
Filiales américaines			
Facilités de crédit de premier rang	ВВ	SN	B1
Notation à titre de société émettrice	ВВ	SN	B1

SN: sans notation

La plage des notations des instruments d'emprunt à long terme dans l'univers des instruments à taux composite va de « AAA » (S&P et DBRS) ou de « Aaa » (Moody's), pour la qualité la plus élevée attribuée aux titres, jusqu'à « D » (S&P et DBRS) et « C » (Moody's), pour la qualité la moins élevée attribuée aux titres. Les notations se basent sur plusieurs facteurs sectoriels et propres aux sociétés, et le levier financier est l'un des principaux éléments pris en considération.

Notre capacité à avoir accès aux marchés des capitaux d'emprunt et aux marchés du crédit bancaire et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en partie de la qualité de nos notations. Les obligations assorties d'une notation de catégorie « BBB » sont considérées comme étant de qualité supérieure, et leur coût de financement est généralement inférieur à celui des obligations assorties de la notation « BB/B ». De plus, les sociétés assorties d'une notation « BBB » ont généralement un meilleur accès au financement que celles assorties de notations « BB/B ».

8.5 Gestion des risques financiers

La direction a pour objectif de protéger la Société et ses filiales contre les risques économiques importants et la variabilité des résultats, et contre certains risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière que la Société pourrait subir si un client ou une contrepartie à un actif financier ne s'acquittait pas de ses obligations contractuelles. La Société est exposée au risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux créances clients, dont l'exposition maximale est représentée par leur valeur comptable présentée dans les états consolidés de la situation financière.

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés découle de la possibilité que les contreparties aux swaps de taux d'intérêt manquent à leurs obligations lorsque la juste valeur de ces conventions est favorable à la Société. La Société atténue ce risque en concluant des transactions avec des institutions financières dont la notation est élevée. La Société évalue la solvabilité des contreparties afin de réduire le risque de défaillance des contreparties dans le cadre de ces conventions. Au 31 août 2023, la direction est d'avis que le risque de crédit lié à ses instruments financiers dérivés est minimal, étant donné que la notation la plus faible des contreparties à ces conventions est de « A » selon les services de notation de Standard & Poor's (« S&P »). La direction continue de surveiller son exposition aux institutions financières, principalement sous la forme de dépôts, de dérivés et d'engagements liés à des facilités de crédit rotatif.

Les équivalents de trésorerie comprennent principalement des placements à court terme très liquides. La Société a déposé la trésorerie et les équivalents de trésorerie auprès d'institutions financières de bonne réputation, et la direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

La Société est également exposée au risque de crédit relativement à ses créances clients. Pour réduire ce risque, la Société assure un suivi constant de la situation financière de ses clients et examine le dossier de crédit et la solvabilité de chaque nouveau client important. La Société comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux créances douteuses. La correction de valeur pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les créances clients plus importantes et sur la base d'une correction de valeur fondée sur des statistiques pour les autres comptes. Divers facteurs sont pris en considération, notamment la conjoncture économique, les données macroéconomiques prospectives et l'information historique (comme le nombre de jours de retard sur le solde dû par le client et l'historique de recouvrement du client). La Société est d'avis que sa correction de valeur pour créances douteuses suffit à couvrir le risque de crédit connexe auquel elle est exposée. La Société dispose de politiques en matière de crédit et a mis en place divers contrôles du crédit, notamment des vérifications de crédit, des avances et une facturation anticipée, et elle a établi des procédures afin de suspendre les services lorsque les clients ont atteint leur limite de crédit ou n'ont pas respecté les modalités de paiement établies. Puisque la clientèle de la Société est nombreuse et diversifiée et qu'elle est répartie dans ses territoires au Canada et aux États-Unis, la concentration du risque de crédit n'est pas considérable.

Le tableau suivant détaille le solde des créances clients et autres débiteurs, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses.

Aux 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Créances clients	95 815	99 735
Correction de valeur pour créances douteuses	(8 344)	(12 958)
	87 471	86 777
Autres débiteurs	31 480	21 667
	118 951	108 444

Les créances clients échues sont définies comme les montants impayés au-delà des modalités habituelles de crédit pour les clients concernés. La Société considère les montants impayés à la date due comme créances clients échues. Une grande partie des clients de la Société reçoivent leur facture et paient avant que les services ne soient rendus.

Le tableau suivant détaille les soldes des créances clients échues, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses.

Aux 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Échues depuis moins de 30 jours	15 351	18 073
Échues depuis 30 à 60 jours	408	427
	15 759	18 500

Le tableau suivant détaille les variations de la correction de valeur pour créances douteuses.

Exercices clos les 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Solde au début	12 958	6 035
Provision pour créances clients dépréciées	20 634	32 307
Utilisation nette	(25 532)	(25 683)
Ajustements au titre de l'écart de change	284	299
Solde à la fin	8 344	12 958

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité grâce à la gestion de sa structure du capital et à l'accès à différents marchés financiers. Elle gère également le risque de liquidité en assurant un suivi constant des flux de trésorerie réels et prévus afin de s'assurer qu'elle possède assez de liquidités pour satisfaire à ses obligations à leur échéance.

Le tableau suivant résume les échéances contractuelles des passifs financiers et des obligations locatives, ainsi que les montants en capital connexes au 31 août 2023.

Flux de trésorerie contr						ontractuels	
	2024	2025	2026	2027	2028	Par la suite	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Endettement bancaire	22 402	_	_	_	_	_	22 402
Dettes fournisseurs et autres créditeurs ^[1]	303 537	_	_	_	_	_	303 537
Billets, débentures et facilités de crédit ^{[2][3]}	35 181	2 446 066	12 178	215 143	368 105	1 938 634	5 015 307
Obligations locatives	6 277	5 748	5 474	5 009	3 935	18 721	45 164
	367 397	2 451 814	17 652	220 152	372 040	1 957 355	5 386 410

⁽¹⁾ Excluant les intérêts courus sur les billets, les débentures et les facilités de crédit.

Le tableau suivant résume les intérêts payables sur la dette à long terme qui sont dus au cours des cinq prochains exercices et par la suite.

	2024	2025	2026	2027	2028	Par la suite	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements d'intérêts sur les billets, débentures et facilités de crédit ⁽¹⁾	333 092	225 798	159 378	154 023	134 954	123 880	1 131 125
Paiements d'intérêts sur les obligations locatives	1 635	1 395	1 172	954	766	2 870	8 792
Encaissements d'intérêts sur les instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	(83 616)	(62 216)	(33 663)	(15 629)	_	_	(195 124)
Paiements d'intérêts sur les instruments financiers dérivés ^[1]	23 746	15 504	8 501	4 153	_	_	51 904
	274 857	180 481	135 388	143 501	135 720	126 750	996 697

^[1] En fonction du capital et des taux d'intérêt en vigueur des dettes existantes en date du 31 août 2023 et de leurs échéances respectives.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à ses instruments à taux variable. Les fluctuations des taux d'intérêt auront une incidence sur le remboursement de ces instruments. Au 31 août 2023, la totalité de la dette à long terme de la Société portait intérêt à taux fixe, à l'exception des montants prélevés aux termes de la facilité de crédit à terme rotatif et des facilités de crédit de premier rang, lesquelles sont assujetties à des taux d'intérêt variables.

⁽²⁾ Une tranche de 883,6 millions \$ de ces conventions d'emprunt est assujettie à des clauses restrictives. Les calculs relatifs aux clauses restrictives sont effectués trimestriellement à chaque date de clôture, ainsi que sur une base pro forma lors d'un regroupement d'entreprises ou d'une cession. Les clauses restrictives concernent le maintien de certains ratios financiers principalement en ce qui a trait au BAIIA ajusté, aux charges financières et au total de l'endettement. En cas de manquement aux clauses restrictives, les conventions d'emprunt touchées deviendront payables à vue, et devront donc être remboursées plus tôt que ce qu'indique le tableau ci-dessus. Les clauses restrictives font l'objet d'un suivi régulier par le service de la trésorerie pour veiller au respect des conventions d'emprunt.

⁽³⁾ La tranche 1 de la facilité de crédit de premier rang échéant à l'exercice 2025 a été refinancée le 29 septembre 2023 (se reporter à la rubrique « Développements de l'entreprise »).

Pour réduire le risque lié à ses instruments à taux variable et pour atténuer l'incidence des variations des taux d'intérêt, la filiale américaine de la Société a conclu des conventions de swaps de taux d'intérêt fixe. Le tableau qui suit présente les swaps de taux d'intérêt en cours au 31 août 2023.

Type de couverture	Montant notionnel	Taux d'intérêt reçu	Taux d'intérêt payé	Échéance	Élément couvert
Flux de trésorerie ^[2]	540 millions \$ US	Taux SOFR à terme	2,01 % à 2,21 %	Janvier 2024 à novembre 2024	Emprunt à terme B garanti de premier rang - tranche 1
Flux de trésorerie	800 millions \$ US	Taux SOFR à terme assorti d'un taux plancher de 39 points de base	1,17 % à 1,44 %	Octobre 2025 à juillet 2027	Emprunt à terme B garanti de premier rang – tranche 2

- [1] Les couvertures ont pour effet de convertir le taux de base variable SOFR en des taux fixes, plus l'écart de crédit applicable.
- (2) Deux tranches totalisant 230 millions \$ US sont arrivées à échéance le 31 janvier 2023.

La sensibilité des charges financières annuelles de la Société à l'égard d'une augmentation de 1 % du taux d'intérêt applicable à la tranche non couverte de ces facilités représenterait une hausse d'approximativement 18,7 millions \$ en fonction de la dette et des conventions de swaps existantes au 31 août 2023.

En mai 2023, les dérivés de taux d'intérêt liés aux tranches 1 et 2 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang ont été remplacés par des dérivés de taux d'intérêt essentiellement semblables, faisant référence au SOFR. La Société a appliqué les mesures de simplification de la réforme des taux d'intérêt de référence, qui lui permettent de maintenir les relations de couverture.

Risque de change

Les produits et les charges consolidés de la Société sont en grande partie reçus ou libellés dans la monnaie fonctionnelle des unités d'affaires sur les marchés où elle exerce ses activités. Par conséquent, la sensibilité de la Société aux fluctuations des taux de change est limitée sur le plan économique. Le risque de change auquel s'expose la Société provient principalement des transactions commerciales des activités canadiennes libellées en dollars américains. L'objectif de la Société en matière de gestion du risque de change est de réduire au minimum son exposition aux flux de trésorerie et aux activités libellés en devises, en s'assurant que les transactions avec les tiers soient réglées dans la mesure du possible dans la monnaie fonctionnelle des unités d'affaires, lorsqu'il est pratique de le faire, et en ayant recours à des instruments financiers dérivés.

Les actifs et passifs financiers courants de la Société assujettis au risque de change s'établissent comme suit :

Aux 31 août	2023	2022
	Dollars américains	Dollars américains
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Actifs (passifs) financiers		_
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 627	17 535
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(8 515)	(22 445)
	(1 888)	(4 910)

L'incidence d'une hausse de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain en dollar canadien se répercuterait sur l'évaluation des instruments financiers libellés en dollars américains mentionnés précédemment, ce qui ferait augmenter les charges financières d'approximativement 0,2 million \$.

La Société est également exposée au risque de change en raison de l'intérêt, d'un montant de 208,7 millions \$, lié à ses billets et facilités de crédit libellés en dollars américains. L'incidence d'une hausse de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain en dollar canadien ferait augmenter les charges financières d'approximativement 20,9 millions \$ en fonction de la dette et des conventions de swaps existantes au 31 août 2023.

De plus, l'investissement net de la Société dans sa filiale américaine donne lieu à une exposition au risque de change, en raison de la conversion de l'investissement net dans la monnaie fonctionnelle de la Société. Une tranche de l'investissement net de la Société dans sa filiale américaine est couverte par les billets garantis de premier rang de la Société, libellés en dollars américains, que la Société a désignés comme couvertures de l'investissement net, alors qu'une autre tranche est couverte sur le plan économique par les facilités de crédit de premier rang de sa filiale américaine, libellées en dollars américains.

Le tableau qui suit présente les investissements globaux dans des établissements à l'étranger attribuables aux propriétaires de la Société ainsi que les montants notionnels de la dette empruntée pour couvrir ces investissements au 31 août 2023.

Type de couverture	Montant notionnel de la dette	Investissements globaux	Élément couvert
Investissements nets	390 millions \$ US	1 335 millions \$ US	Investissements nets dans des établissements à l'étranger en dollars américains

Le taux de change utilisé pour convertir en dollars canadiens les montants des comptes de l'état consolidé de la situation financière libellés en dollars américains au 31 août 2023 était de 1,3531 \$ pour un dollar américain (1,3111 \$ au 31 août 2022). Une baisse de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain en dollar canadien ferait baisser les autres éléments du résultat global d'approximativement 127,8 millions \$.

Risque de marché

La Société utilise des instruments dérivés pour gérer l'exposition des flux de trésorerie au risque de variation du prix de ses actions subalternes à droit de vote en vertu du régime d'unités d'actions différées. Par conséquent, la Société utilise des conventions de swap sur actions pour couvrir sur le plan économique le risque d'appréciation du prix de marché à l'égard de ses actions subalternes à droit de vote.

Le tableau qui suit présente les contrats dérivés sur actions en cours au 31 août 2023.

Type de couverture	Notionnel	Échéance	Prix moyen de l'action	Élément couvert
Économique	89 200 unités	Janvier 2024	75,02 \$	Exposition aux prix des actions

Au 31 août 2023, les swaps sur actions avaient une juste valeur de 0,9 million \$ et avaient été comptabilisés à titre de passif. En raison des swaps sur actions, une hausse de 10 % du prix de marché des actions subalternes à droit de vote ne se traduirait pas par une incidence financière significative sur les résultats de la Société.

8.6 Monnaies étrangères

Les taux moyens en vigueur au cours des exercices clos les 31 août 2023 et 2022 utilisés pour la conversion des résultats d'exploitation du secteur des télécommunications aux États-Unis s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août	2023	2022
	\$	\$
Dollar américain par rapport au dollar canadien	1,3467	1,2718

8.7 Obligations contractuelles, éventualités et garanties

A) Obligations contractuelles

Le tableau suivant présente, au 31 août 2023, les obligations contractuelles de la Société qui sont exigibles au cours des cinq prochains exercices et par la suite.

Exercices clos les 31 août	2024	2025	2026	2027	2028	Par la suite	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Acquisitions d'immobilisations corporelles ^[1]	147 517	1 800	1 800	_	_	_	151 117
Autres contrats à long terme ⁽²⁾	90 811	64 994	50 118	25 289	25 568	42 614	299 394
Engagements relatifs à des contrats de location	7 959	72	43	38	35	145	8 292
Passifs financiers et obligations locatives, et montants en capital connexes	367 397	2 451 814	17 652	220 152	372 040	1 957 355	5 386 410
Intérêts payables sur la dette à long terme	274 857	180 481	135 388	143 501	135 720	126 750	996 697
	888 541	2 699 161	205 001	388 980	533 363	2 126 864	6 841 910

⁽¹⁾ Comprend les obligations contractuelles liées aux projets d'expansion du réseau Internet haute vitesse de la Société, ainsi que les achats d'équipement et les engagements minimaux afférents aux acquisitions d'équipement chez l'abonné.

Au 31 août 2023, les cautionnements de bonne exécution et de paiement en cours de la Société se chiffraient à 157,9 millions \$ et avaient été émis conformément aux règles établies par Infrastructure Ontario, dans le cadre du Programme accéléré d'Internet haute vitesse de l'Ontario.

B) Éventualités

Tarifs définitifs pour les services d'accès Internet de gros groupés

Le 27 mai 2021, le CRTC a publié la Décision de télécom 2021-181, dans laquelle il a statué sur les demandes des entreprises de câblodistribution (y compris la Société) et des entreprises de télécommunications de révision et de modification de l'Ordonnance de télécom 2019-288. Dans l'Ordonnance de télécom 2019-288, le CRTC a établi des tarifs définitifs pour les services d'accès Internet haute vitesse de gros groupés de Cogeco Connexion qui étaient considérablement moins élevés que les tarifs provisoires établis en octobre 2016, et il a ordonné que leur application soit rétroactive au 31 mars 2016. Dans la Décision de télécom 2021-181, le CRTC a annulé les réductions tarifaires de 2019 et a rendu définitifs les tarifs provisoires qu'il avait précédemment établis en 2016, avec certains ajustements.

En raison de cette décision, la Société a dû effectuer des paiements rétroactifs aux clients des services d'accès Internet de gros pour la période entre mars et octobre 2016 et elle a comptabilisé un montant de 4,6 millions \$ en tant que diminution des produits au cours du troisième trimestre de l'exercice 2021.

Depuis, deux fournisseurs indépendants de services Internet (les « fournisseurs de services de gros ») et une association commerciale qui représente les fournisseurs de services de gros ont déposé une requête auprès du gouverneur en conseil dans le but d'annuler la Décision de télécom 2021-181 et de rétablir la décision du CRTC de 2019 à l'égard des tarifs (les « requêtes »). Le 4 juin 2022, le gouverneur en conseil a rejeté les requêtes. Le 28 juillet 2021, un fournisseur de services de gros a demandé l'autorisation d'interjeter appel de la Décision de télécom 2021-181 auprès de la Cour d'appel fédérale, qui a été accordée le 15 septembre 2021. Le fournisseur de services de gros demande à la Cour d'appel fédérale d'annuler la Décision de télécom 2021-181 et de rétablir l'Ordonnance de télécom 2019-288 ou de renvoyer la Décision de télécom 2021-181 au CRTC pour réexamen. La Société, de concert avec plusieurs autres entreprises de câblodistribution, s'oppose à cet appel.

En raison de la grande incertitude entourant l'issue de cet appel et ses répercussions financières, la Société n'a pas comptabilisé d'incidence financière au 31 août 2023.

⁽²⁾ Comprend des engagements à long terme en vertu de contrats de service et de contrats visant des produits au titre des dépenses d'exploitation, y compris des engagements minimaux.

⁽³⁾ Comprend les contrats de location faisant l'objet d'un engagement mais n'ayant pas encore débuté, ainsi que les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur.

Redevances à payer pour la retransmission de signaux de télévision éloignés

Le 22 juillet 2021, la Cour d'appel fédérale a rendu une décision en réponse à deux demandes de révision judiciaire déposées par six entreprises de distribution de radiodiffusion (les « EDR »), y compris la Société, et par neuf sociétés de gestion visant à contester la décision de la Commission du droit d'auteur établissant le montant des redevances à payer pour la retransmission de signaux de télévision canadiens et américains en direct éloignés au Canada pour la période entre 2014 et 2018. La Cour d'appel fédérale a déterminé que les tarifs de 2014 et de 2015 constitueraient les tarifs finaux, mais elle a reconnu, conjointement avec les sociétés de gestion, que la Commission du droit d'auteur avait commis des erreurs dans la détermination des tarifs pour la période entre 2016 et 2018. La Cour d'appel fédérale a renvoyé l'affaire à la Commission du droit d'auteur, qui a lancé de nouvelles procédures pour déterminer les tarifs à compter de 2016.

Le 6 février 2023, la Commission du droit d'auteur a publié ses conclusions préliminaires dans le cadre du réexamen des tarifs pour la période entre 2016 et 2018, ce qui se traduirait par une augmentation par rapport aux tarifs établis dans sa décision initiale. Compte tenu de ces décisions préliminaires, un ajustement rétroactif de 5,1 millions \$ a été comptabilisé au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2023. Après une évaluation plus approfondie, une charge additionnelle de 3,3 millions \$ a été comptabilisée au cours du troisième trimestre de l'exercice 2023. Ces deux ajustements rétroactifs ont été comptabilisés au poste Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais, et ils couvrent les frais rétroactifs estimés pour la période allant de 2016 à 2022. L'issue de cette procédure demeure inconnue, et les conclusions définitives de la Commission du droit d'auteur concernant les taux de redevance peuvent différer de ses décisions préliminaires.

Autres

La Société et ses filiales sont parties liées à des litiges, à d'autres décisions réglementaires ou à des réclamations potentielles des clients et des fournisseurs provenant du cours normal des affaires et de la gestion des activités. Bien que l'issue de ces litiges ne puisse pas être prédite avec certitude, la direction ne considère pas que le risque lié à ces expositions puisse avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés. Aux 31 août 2023 et 2022, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces litiges, à d'autres décisions réglementaires et à des réclamations potentielles, sauf pour ceux compris dans la note 16 des états financiers consolidés.

C) Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Société prévoit des conventions d'indemnisation dans le cadre de certaines transactions. Bien que plusieurs de ces conventions précisent une exposition éventuelle maximale, certaines ne précisent pas de montant maximal. Le montant maximal global d'une obligation au titre d'une convention d'indemnisation dépend de conditions et d'événements futurs et, par conséquent, ne peut être estimé raisonnablement. Ainsi, il est impossible pour la Société de déterminer leur incidence sur sa liquidité, ses ressources en capital et son risque de crédit futurs. Aux 31 août 2023 et 2022, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisation, sauf pour ceux décrits à la note 16 des états financiers consolidés.

Enchères relatives à la bande de 3 800 MHz

Le 18 juillet 2023, la Société a émis une lettre de crédit non garantie à l'intention d'ISDE à titre de dépôt financier, qui a été soumise avec sa demande de participation aux enchères relatives à la bande de 3 800 MHz (se reporter à la rubrique « Développements de l'entreprise » pour obtenir plus de détails).

Vente d'une entreprise

Dans le cadre de la cession d'une entreprise, la Société s'est engagée à indemniser l'acquéreur contre certaines réclamations pouvant résulter de faits survenus avant la date de vente.

Dette à long terme

En vertu des modalités des billets garantis de premier rang libellés en dollars américains, la Société s'est engagée à indemniser les prêteurs advenant que surviennent des changements en ce qui concerne les lois sur les retenues d'impôts à la source et pour les coûts engagés en raison de changements des lois en vigueur.

Vente de services

Dans le cadre de transactions comportant une vente de services, la Société et ses filiales pourraient être tenues de verser des paiements à des contreparties en raison du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie stipulée dans les conventions de services.

Achat et développement d'actifs

Dans le cadre de transactions comportant l'achat et le développement d'actifs, la Société et ses filiales pourraient être tenues de verser à des contreparties des paiements au titre des coûts engagés et des pertes subies en raison du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie stipulée dans les conventions d'achat.

9. Résultats d'exploitation trimestriels

9.1 Faits saillants trimestriels

	Exercice 2023 Exercice 20							ercice 2022
Trimestres clos les	30 nov.	28 févr.	31 mai	31 août	30 nov. ^[1]	28 févr. ^[1]	31 mai	31 août
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages et les données par action)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Opérations								
Produits	762 300	736 646	741 785	743 397	718 541	728 549	728 118	725 446
BAIIA ajusté	367 223	351 215	351 328	351 300	349 287	349 087	347 614	347 074
Marge du BAIIA ajusté	48,2 %	47,7 %	47,4 %	47,3 %	48,6 %	47,9 %	47,7 %	47,8 %
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais	2 677	6 952	11 368	15 228	18 635	1 451	2 263	12 593
Bénéfice de la période	120 375	104 262	101 538	91 797	116 610	119 911	105 406	111 829
Bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de la Société	111 504	98 378	95 892	86 499	106 837	111 275	100 250	104 937
Bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société	113 471	103 488	103 826	97 175	117 831	112 193	101 717	113 478
Flux de trésorerie								
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	194 159	203 043	284 377	281 326	286 945	281 199	353 001	319 137
Flux de trésorerie disponibles	105 128	117 939	104 422	87 916	132 111	153 000	104 795	34 452
Acquisitions d'immobilisations corporelles	234 637	172 967	189 656	205 570	145 848	157 873	197 345	243 589
Dépenses d'investissement nettes	196 971	156 125	169 793	176 617	141 028	142 195	182 181	223 509
Intensité du capital	25,8 %	21,2 %	22,9 %	23,8 %	19,6 %	19,5 %	25,0 %	30,8 %
Données par action ⁽²⁾								
Bénéfice par action								
De base	2,45	2,21	2,17	1,95	2,29	2,40	2,17	2,29
Dilué	2,44	2,19	2,16	1,95	2,27	2,38	2,16	2,28
Dilué ajusté	2,48	2,31	2,34	2,19	2,51	2,40	2,19	2,46
Dividendes par action	0,776	0,776	0,776	0,776	0,705	0,705	0,705	0,705

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités à la suite de l'application de la décision de l'IFRS Interpretations Committee intitulée Dépôts à vue soumis à des restrictions d'utilisation découlant d'un contrat avec un tiers (IAS 7, Tableau des flux de trésorerie) au cours du troisième trimestre de l'exercice 2022. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Développements en matière de méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels de 2022 de la Société

9.2 Saisonnalité

Les résultats d'exploitation de Cogeco Communications ne sont généralement pas soumis à des variations saisonnières importantes.

⁽²⁾ Par action à droits de vote multiples et action subalterne à droit de vote.

9.3 Résultats d'exploitation et financiers du quatrième trimestre

Données consolidées

Résultats d'exploitation et financiers

						Variation
Trimestres clos les 31 août	2023 ^[1]	Incidence du taux de change	Données de 2023 selon un taux de change constant ²	2022	Données réelles	Selon un taux de change constant
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	\$	\$	%	%
Produits	743 397	(12 037)	731 360	725 446	2,5	0,8
Charges d'exploitation	388 381	(6 686)	381 695	372 797	4,2	2,4
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	3 716	_	3 716	5 575	(33,3)	(33,3)
BAIIA ajusté	351 300	(5 351)	345 949	347 074	1,2	(0,3)
Marge du BAIIA ajusté	47,3 %			47,8 %		

^[1] Pour le trimestre clos le 31 août 2023, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3329 \$ CA pour 1 \$ US.

Produits

Trimestres clos les 31 août	2023	2022	Variation	Variation selon un taux de change constant	Incidence du taux de change
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	%	%	\$
Secteur des télécommunications au Canada	375 754	360 834	4,1	4,1	_
Secteur des télécommunications aux États-Unis	367 643	364 612	0,8	(2,5)	(12 037)
	743 397	725 446	2,5	0,8	(12 037)

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, les produits ont augmenté de 2,5 % (0,8 % selon un taux de change constant), principalement en raison des facteurs suivants :

- la croissance des produits dans le secteur des télécommunications au Canada en raison de l'impact cumulatif des ajouts de clients du service Internet haute vitesse au cours du dernier exercice, de la hausse des produits par client et de l'apport provenant de l'acquisition d'oxio conclue le 3 mars 2023; partiellement contrebalancée par
- la diminution de la clientèle du service Internet au cours du dernier exercice et la diminution globale du nombre de clients des services de vidéo et de téléphonie dans le secteur des télécommunications aux États-Unis, contrebalancées en partie par la hausse des produits par client et une meilleure combinaison de produits, découlant des clients qui s'abonnent à des vitesses Internet de plus en plus rapides.

^[2] Les données de l'exercice 2023 selon un taux de change constant sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour la période correspondante de l'exercice 2022, qui était de 1,2893 \$ CA pour 1 \$ US.

Charges d'exploitation

Trimestres clos les 31 août	2023	2022	Variation	Variation selon un taux de change constant	Incidence du taux de change
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	%	%	\$
Secteur des télécommunications au Canada	180 183	163 157	10,4	10,2	(367)
Secteur des télécommunications aux États-Unis	193 172	199 561	(3,2)	(6,4)	(6 319)
Activités du siège social et éliminations	15 026	10 079	49,1	49,1	
	388 381	372 797	4,2	2,4	(6 686)

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, les charges d'exploitation ont augmenté de 4,2 % (2,4 % selon un taux de change constant), principalement en raison des facteurs suivants :

- une augmentation des charges d'exploitation dans le secteur des télécommunications au Canada, principalement en raison de l'acquisition d'oxio conclue le 3 mars 2023 et de la hausse des charges d'exploitation afin de stimuler et de soutenir la croissance de la clientèle, alors que les charges d'exploitation de l'exercice précédent avaient également diminué en raison de certains ajustements de fin d'exercice comptabilisés au cours du quatrième trimestre; et
- une hausse des charges corporatives, principalement en raison des initiatives mises en œuvre afin de soutenir la croissance future de la Société et en lien avec son plan visant à offrir des services mobiles au Canada; facteurs partiellement contrebalancés par
- la baisse des charges d'exploitation dans le secteur des télécommunications aux États-Unis, essentiellement en raison de la baisse des coûts liés au service de vidéo découlant de la diminution du nombre de clients du service de vidéo et des initiatives de réduction des coûts.

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion versés à Cogeco pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023 se sont chiffrés à 3,7 millions \$, comparativement à 5,6 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice 2022. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse de la rémunération variable. Pour plus de détails sur les honoraires de gestion de la Société, se reporter à la rubrique « Transactions entre parties liées ».

BAIIA ajusté

Trimestres clos les 31 août	2023	2022	Variation	Variation selon un taux de change constant	Incidence du taux de change
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	%	%	\$
Secteur des télécommunications au Canada	195 571	197 677	(1,1)	(0,9)	367
Secteur des télécommunications aux États-Unis	174 471	165 051	5,7	2,2	(5 718)
Activités du siège social et éliminations	(18 742)	(15 654)	(19,7)	(19,7)	
	351 300	347 074	1,2	(0,3)	(5 351)

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, le BAIIA ajusté a augmenté de 1,2 % et est demeuré stable selon un taux de change constant, principalement en raison de la hausse du BAIIA ajusté dans le secteur des télécommunications aux États-Unis découlant des initiatives de réduction des coûts, contrebalancée par la hausse des charges corporatives et la baisse du BAIIA ajusté dans le secteur des télécommunications au Canada en raison de la hausse des charges d'exploitation, comme il est expliqué ci-dessus.

Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, les frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais se sont chiffrés à 15,2 millions \$, principalement en raison des facteurs suivants :

- les frais de restructuration liés aux changements organisationnels apportés au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2023 au sein des secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis, qui se sont traduits par une optimisation accrue des coûts;
- les coûts de configuration et de personnalisation dans le cadre d'accords d'infonuagique; et
- les coûts liés à l'intégration en cours des acquisitions antérieures, ainsi que les frais d'acquisition et d'intégration engagés dans le cadre de l'acquisition d'oxio, conclue le 3 mars 2023.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2022, les frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais se sont chiffrés à 12,6 millions \$, principalement en raison des facteurs suivants :

- les coûts liés à l'intégration des systèmes de câblodistribution en Ohio, qui est toujours en cours;
- les frais de restructuration liés aux changements organisationnels apportés au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2022 au sein du secteur des télécommunications au Canada et qui se sont traduits par une optimisation des coûts; et
- les coûts de configuration et de personnalisation dans le cadre d'accords d'infonuagique.

Amortissements

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, la dotation aux amortissements s'est chiffrée à 155,9 millions \$ et est demeurée stable par rapport à l'exercice précédent.

Charges financières

Trimestres clos les 31 août	2023	2022	Variation
[en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages]	\$	\$	%
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les intérêts sur les obligations locatives	70 151	51 893	35,2
Intérêts sur les obligations locatives	440	407	8,1
Perte nette de change	2 527	86	_
Amortissement des coûts de transaction différés liés aux facilités de crédit rotatif	169	159	6,3
Produits d'intérêts	(3 437)	(728)	_
Autres	372	532	(30,1)
	70 222	52 349	34,1

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, les charges financières ont augmenté de 34,1 %, principalement en raison des facteurs suivants :

- la hausse des charges d'intérêts sur la tranche de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang assujettie à un taux d'intérêt variable, principalement en raison de l'augmentation des taux d'intérêt;
- une augmentation de la dette existante; et
- l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien; facteurs contrebalancés en partie par
- l'augmentation des produits d'intérêts découlant de l'investissement de la trésorerie excédentaire à des taux d'intérêt plus élevés.

Impôts sur le résultat

Trimestres clos les 31 août	2023	2022	Variation
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	%
Exigibles	5 708	27 430	(79,2)
Différés	12 411	(10 140)	
Impôts sur le résultat	18 119	17 290	4,8
Taux d'impôt effectif	16,5 %	13,4 %	23,1

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, la charge d'impôts a augmenté de 4,8 %, principalement en raison des facteurs suivants :

- un avantage fiscal de 8,5 millions \$ comptabilisé au quatrième trimestre de l'exercice précédent à la suite d'un changement du taux d'impôt promulgué le 8 juillet 2022 visant à réduire le taux d'imposition net des sociétés dans l'État de la Pennsylvanie, le faisant ainsi passer de 9,99 % à 4,99 % au moyen de diminutions annuelles de 0,5 % jusqu'en 2031, avec une entrée en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2023 pour la Société; partiellement contrebalancé par
- la diminution du bénéfice avant impôts sur le résultat; et
- la hausse des avantages fiscaux liés aux coûts de financement d'acquisitions antérieures.

Les impôts exigibles ont diminué au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2023 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la variation des différences temporaires et de la hausse des avantages fiscaux liés aux coûts de financement d'acquisitions antérieures, comme il est mentionné ci-dessus.

Bénéfice de la période

Trimestres clos les 31 août	2023	2022	Variation
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages et le bénéfice par action)	\$	\$	%
Bénéfice de la période	91 797	111 829	(17,9)
Bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de la Société	86 499	104 937	(17,6)
Bénéfice de la période attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle ^[1]	5 298	6 892	(23,1)
Bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société	97 175	113 478	(14,4)
Bénéfice de base par action	1,95	2,29	(14,8)
Bénéfice dilué par action	1,95	2,28	(14,5)
Bénéfice dilué par action ajusté	2,19	2,46	(11,0)

⁽¹⁾ La participation ne donnant pas le contrôle est liée à la participation de 21 % de la Caisse de dépôt et placement du Québec (« CDPQ ») dans une filiale américaine

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, le bénéfice de la période et le bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de la Société ont diminué de 17,9 % et de 17,6 %, respectivement, principalement en raison des facteurs suivants :

- l'augmentation des charges financières;
- l'augmentation de la dotation aux amortissements; et
- l'augmentation des frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais; facteurs contrebalancés en partie par
- l'incidence de l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société, qui exclut l'incidence des frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais, déduction faite des impôts et de la participation ne donnant pas le contrôle, a diminué de 14,4 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Secteur des télécommunications au Canada

Résultats d'exploitation et financiers

				_		Variation
Trimestres clos les 31 août	2023 ⁽¹⁾	Incidence du taux de change	de change	2022	Données réelles	Selon un taux de change constant
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	\$	\$	%	%
Produits	375 754	_	375 754	360 834	4,1	4,1
Charges d'exploitation	180 183	(367)	179 816	163 157	10,4	10,2
BAIIA ajusté	195 571	367	195 938	197 677	(1,1)	(0,9)
Marge du BAIIA ajusté	52,0 %)		54,8 %		
Dépenses d'investissement nettes	73 348	(614)	72 734	100 140	(26,8)	(27,4)
Intensité du capital	19,5 %)		27,8 %		

^[1] Pour le trimestre clos le 31 août 2023, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3329 \$ CA pour 1 \$ US.

Produits

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, les produits ont augmenté de 4,1 %, tels qu'ils sont présentés et selon un taux de change constant, principalement en raison des facteurs suivants :

- le nombre plus élevé de clients du service Internet ainsi que la hausse des produits par client; et
- l'acquisition d'oxio conclue le 3 mars 2023; facteurs contrebalancés en partie par
- une diminution globale du nombre de clients des services de vidéo et de téléphonie.

Charges d'exploitation

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, les charges d'exploitation ont augmenté de 10,4 % (10,2 % selon un taux de change constant), principalement en raison des facteurs suivants :

- l'acquisition d'oxio conclue le 3 mars 2023;
- une hausse des charges d'exploitation afin de stimuler et de soutenir la croissance de la clientèle; et
- certains ajustements de fin d'exercice à l'exercice précédent.

BAIIA ajusté

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, le BAIIA ajusté a diminué de 1,1 % (0,9 % selon un taux de change constant), principalement en raison de la croissance des produits, qui a été plus que contrebalancée par la hausse des charges d'exploitation afin de stimuler et de soutenir la croissance de la clientèle et par l'incidence de certains ajustements de fin d'exercice comptabilisés à l'exercice précédent.

Dépenses d'investissement nettes et intensité du capital

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, les dépenses d'investissement nettes ont diminué de 26,8 % (27,4 % selon un taux de change constant) et le ratio d'intensité du capital a atteint 19,5 %, contre 27,8 % pour la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de la réduction des dépenses découlant de l'achèvement de plusieurs projets d'expansion du réseau dans des régions rurales, principalement au Québec.

^[2] Les données de l'exercice 2023 selon un taux de change constant sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour la période correspondante de l'exercice 2022, qui était de 1,2893 \$ CA pour 1 \$ US.

Unité de service primaire

		Ajouts nets (pertes nette	
		Trimestres clos les 31 août	
	31 août 2023	2023	2022
Unités de service primaire	1 874 796	7 479	(10 718)
Clients du service Internet	854 703	14 041	3 252
Clients du service de vidéo	634 736	(5 184)	(8 682)
Clients du service de téléphonie	385 357	(1 378)	(5 288)

Internet

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, les ajouts nets de clients du service Internet de 14 041 sont attribuables à la croissance interne dans nos marchés traditionnels découlant des efforts fructueux en matière de ventes et de marketing, aux nouveaux clients acquis en raison de notre expansion du réseau de fibre jusqu'au domicile, ainsi qu'aux ajouts de clients provenant de la marque oxio.

Vidéo

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, les pertes nettes de clients du service de vidéo de 5 184 sont principalement attribuables au changement continu des tendances de consommation vidéo, ainsi qu'à l'incidence de l'environnement inflationniste actuel, tandis qu'un nombre grandissant de clients ne s'abonnent qu'aux services Internet, facteurs contrebalancés en partie par les ajouts dans les régions où il y a eu une expansion du réseau.

Téléphonie

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, les pertes nettes de clients du service de téléphonie de 1 378 sont principalement attribuables au nombre plus élevé de clients qui sont passés uniquement aux services de téléphonie mobile, ainsi qu'à l'incidence de l'environnement inflationniste actuel, facteurs contrebalancés en partie par les ajouts dans les régions où il y a eu une expansion du réseau.

Foyers câblés

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, les ajouts de foyers câblés se sont chiffrés à 7 308.

Secteur des télécommunications aux États-Unis

Résultats d'exploitation et financiers

						Variation
Trimestres clos les 31 août	2023 ⁽¹⁾	Incidence du taux de change	Données de 2023 selon un taux de change constant ²	2022	Données réelles	Selon un taux de change constant
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	\$	\$	%	%
Produits	367 643	(12 037)	355 606	364 612	0,8	(2,5)
Charges d'exploitation	193 172	(6 319)	186 853	199 561	(3,2)	(6,4)
BAIIA ajusté	174 471	(5 718)	168 753	165 051	5,7	2,2
Marge du BAIIA ajusté	47,5 %	,)		45,3 %		
Dépenses d'investissement nettes	100 488	(3 292)	97 196	120 347	(16,5)	(19,2)
Intensité du capital	27,3 %			33,0 %		

^[1] Pour le trimestre clos le 31 août 2023, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3329 \$ CA pour 1 \$ US.

^[2] Les données de l'exercice 2023 selon un taux de change constant sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour la période correspondante de l'exercice 2022, qui était de 1,2893 \$ CA pour 1 \$ US.

Produits

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, les produits ont augmenté de 0,8 % (diminution de 2,5 % selon un taux de change constant). Cette diminution selon un taux de change constant découle principalement des facteurs suivants :

- une diminution de la clientèle du service Internet au cours du dernier exercice et une diminution globale du nombre de clients des services de vidéo et de téléphonie; partiellement contrebalancées par
- la hausse des produits par client et une meilleure combinaison de produits, découlant des clients qui s'abonnent à des vitesses Internet de plus en plus rapides.

En monnaie locale, les produits se sont chiffrés à 275,8 millions \$ US, contre 282,8 millions \$ US pour la période correspondante de l'exercice 2022.

Charges d'exploitation

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, les charges d'exploitation ont diminué de 3,2 % (6,4 % selon un taux de change constant), principalement en raison des facteurs suivants :

- la diminution des coûts liés au service de vidéo découlant de la diminution du nombre de clients du service de vidéo: et
- les initiatives de réduction des coûts; facteurs partiellement contrebalancés par
- la hausse des frais de marketing et de publicité afin de stimuler la croissance de la clientèle.

BAIIA ajusté

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, le BAIIA ajusté a augmenté de 5,7 % (2,2 % selon un taux de change constant), principalement en raison d'une meilleure combinaison des produits et des initiatives de réduction des coûts, contrebalancées en partie par une baisse des produits découlant d'une diminution de la clientèle, comme il est expliqué ci-dessus.

En monnaie locale, le BAIIA ajusté s'est chiffré à 130,9 millions \$ US, contre 128,0 millions \$ US pour la période correspondante de l'exercice 2022.

Dépenses d'investissement nettes et intensité du capital

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, les dépenses d'investissement nettes ont diminué de 16,5 % (19,2 % selon un taux de change constant) et le ratio d'intensité du capital a atteint 27,3 %, contre 33,0 % pour la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de la diminution des dépenses attribuable au calendrier de certaines initiatives.

En monnaie locale, les dépenses d'investissement nettes se sont chiffrées à 75,4 millions \$ US, comparativement à 93,3 millions \$ US pour la période correspondante de l'exercice 2022.

Unité de service primaire

		Ajouts nets (pertes nettes) Trimestres clos les 31 août	
	31 août 2023	2023	2022 ^[1]
Unités de service primaire	1 098 731	(22 200)	(25 903)
Clients du service Internet	671 762	(9 023)	(10 070)
Clients du service de vidéo	288 881	(8 071)	(9 274)
Clients du service de téléphonie	138 088	(5 106)	(6 559)

⁽¹⁾ Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2023, les données sur les clients du service Internet ont été ajustées à la suite d'un changement apporté au système de Breezeline. Ce changement a été appliqué aux chiffres comparatifs de façon rétrospective.

Internet

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, les pertes nettes de clients du service Internet se sont chiffrées à 9 023, dont 6 425 en Ohio. Les pertes nettes enregistrées en Ohio sont principalement attribuables à un marché plus concurrentiel et au temps requis pour accroître la notoriété de la marque. Les variations de la clientèle du service Internet dans les autres régions reflètent également un environnement plus concurrentiel.

Vidéo

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, les pertes nettes de clients du service de vidéo de 8 071 étaient principalement attribuables aux facteurs suivants :

- la priorité continue accordée aux offres qui sont axées sur Internet et la limitation des nouvelles offres axées uniquement sur la vidéo pour la clientèle résidentielle dans le cadre de conventions de gros;
- le changement continu des tendances de consommation vidéo, ainsi que l'incidence de l'environnement actuel inflationniste, tandis qu'un nombre grandissant de clients ne s'abonnent qu'aux services Internet; et
- les offres concurrentielles au sein du secteur.

Téléphonie

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, les pertes nettes de clients du service de téléphonie de 5 106 étaient principalement attribuables aux facteurs suivants :

- la priorité continue accordée aux offres qui sont axées sur Internet; et
- le nombre plus élevé de clients qui sont passés uniquement aux services de téléphonie mobile dans un contexte d'environnement fortement inflationniste.

Foyers câblés

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, les ajouts de foyers câblés se sont chiffrés à 15 723.

Analyse des flux de trésorerie

Trimestres clos les 31 août	2023	2022	Variation
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	%
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	281 326	319 137	(11,8)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(204 236)	(242 743)	(15,9)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(78 186)	(90 563)	(13,7)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaie étrangère	(840)	7 358	
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 936)	(6 811)	(71,6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	364 857	377 710	(3,4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	362 921	370 899	(2,2)

Activités d'exploitation

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont diminué de 11,8 %, principalement en raison des facteurs suivants :

- l'augmentation des intérêts payés; et
- les variations des autres activités d'exploitation sans effet sur la trésorerie découlant principalement du calendrier des paiements des dettes fournisseurs et autres créditeurs; facteurs contrebalancés en partie par
- l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien; et
- la baisse des impôts sur le résultat payés.

Activités d'investissement

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont diminué de 15,9 %, principalement en raison de la diminution des acquisitions d'immobilisations corporelles, qui est essentiellement attribuable à la réduction des dépenses découlant de l'achèvement de plusieurs projets d'expansion du réseau dans des régions rurales, principalement au Québec, ainsi que du calendrier de certaines initiatives.

Acquisitions d'immobilisations corporelles, dépenses d'investissement nettes et intensité du capital

Trimestres clos les 31 août	2023	2022	Variation	Variation selon un taux de change constant
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	%	%
Acquisitions d'immobilisations corporelles	205 570	243 589	(15,6)	
Subventions reçues d'avance comptabilisées comme une réduction du coût des immobilisations corporelles au cours de la période	(28 953)	(20 080)	44,2	
Dépenses d'investissement nettes	176 617	223 509	(21,0)	(22,7)
Intensité du capital	23,8 %	30,8 %		
Dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau	143 689	161 877	(11,2)	(13,1)
Intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau	19,3 %	22,3 %		

⁽¹⁾ Liées aux subventions gouvernementales de 187,5 millions \$ reçues au troisième trimestre de l'exercice 2021 relativement aux projets d'expansion du réseau Internet haute vitesse de Cogeco Connexion et qui sont comptabilisées comme une réduction des immobilisations corporelles, selon les coûts engagés par rapport au total des coûts prévus.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, les dépenses d'investissement nettes ont diminué de 21,0 % (22,7 % selon un taux de change constant), principalement en raison de la réduction des dépenses dans les secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis, comme il est expliqué ci-dessus.

En excluant les projets d'expansion du réseau, les dépenses d'investissement nettes pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023 ont diminué de 11,2 % (13,1 % selon un taux de change constant).

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, le ratio d'intensité du capital s'est établi à 23,8 %, contre 30,8 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. La diminution du ratio d'intensité du capital s'explique principalement par la baisse des dépenses d'investissement nettes, partiellement contrebalancée par la croissance des produits. En excluant les projets d'expansion du réseau, le ratio d'intensité du capital a atteint 19,3 % pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, comparativement à 22,3 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Activités de financement

Émission de titres d'emprunt et remboursement de la dette

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, les variations des flux de trésorerie liés à l'émission de titres d'emprunt et au remboursement de la dette s'expliquent principalement par les facteurs suivants :

Trimestres clos les 31 août	2023	2022	Explications
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	
Augmentation (diminution) de l'endettement bancaire	89	(5 162)	Liée au calendrier des paiements faits aux fournisseurs.
Diminution nette des facilités de crédit rotatif	(33 536)	(9 182)	Remboursement de montants prélevés aux termes des facilités de crédit rotatif.
Émission de titres d'emprunt à long terme, déduction faite des escomptes et des coûts de transaction	_	(239)	Résultat comparable.
Remboursement des billets, des débentures et des facilités de crédit	(8 815)	(8 522)	Résultat comparable.
Remboursement des obligations locatives	(1 626)	(1 098)	Résultat comparable.
	(43 888)	(24 203)	

Dividendes

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2023, un dividende déterminé trimestriel de 0,776 \$ par action a été versé aux porteurs d'actions subalternes à droit de vote et d'actions à droits de vote multiples, pour un total de 34,3 millions \$, comparativement à un dividende déterminé trimestriel de 0,705 \$ par action, ou de 32,2 millions \$, versé au quatrième trimestre de l'exercice 2022.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Aucune action n'a été rachetée au quatrième trimestre de l'exercice 2023. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2022, Cogeco Communications a racheté et annulé 390 800 actions subalternes à droit de vote d'un prix moyen pondéré par action rachetée de 88,35 \$, pour une contrepartie totale de 34,5 millions \$.

Flux de trésorerie disponibles

Trimestres clos les 31 août	2023 ⁽¹⁾	2022	Variation	Variation selon un taux de change constant ⁽²⁾	Incidence du taux de change ⁽²⁾
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	%	%	\$
BAIIA ajusté	351 300	347 074	1,2	(0,3)	(5 351)
Amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme	3 195	2 974	7,4		
Paiement fondé sur des actions	2 068	1 070	93,3		
Perte sur cessions et radiations d'immobilisations corporelles	514	98	_		
Charge au titre des régimes à prestations définies, déduction faite des cotisations	240	215	11,6		
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais	(15 228)	(12 593)	20,9		
Charges financières	(70 222)	(52 349)	34,1		
Impôts exigibles	(5 708)	(27 430)	(79,2)		
Dépenses d'investissement nettes	(176 617)	(223 509)	(21,0)		
Remboursement des obligations locatives	(1 626)	(1 098)	48,1		
Flux de trésorerie disponibles	87 916	34 452	_	_	599
Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau	120 844	96 084	25,8	25,5	(291)

^[1] Pour le trimestre clos le 31 août 2023, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3329 \$ CA pour 1 \$ US.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, les flux de trésorerie disponibles se sont chiffrés à 87,9 millions \$ [88,5 millions \$ selon un taux de change constant], comparativement à 34,5 millions \$ pour l'exercice précédent. Cette augmentation selon un taux de change constant est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- la diminution des dépenses d'investissement nettes dans les secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis; et
- la diminution des impôts exigibles; contrebalancées en partie par
- la hausse des charges financières.

En excluant les projets d'expansion du réseau, les flux de trésorerie disponibles pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023 se sont chiffrés à 120,8 millions \$ (120,6 millions \$ selon un taux de change constant), soit une hausse de 25,8 % (25,5 % selon un taux de change constant) par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

10. Projections financières pour l'exercice 2024

La présente rubrique comprend des énoncés prospectifs concernant les perspectives financières de Cogeco Communications. Pour une description des facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des prévisions de Cogeco Communications, se reporter à la rubrique « Incertitudes et principaux facteurs de risque » du présent rapport de gestion.

La Société présente ses projections financières pour l'exercice 2024 sur la base d'un taux de change constant et estime que cette présentation permet une meilleure compréhension de la performance financière sous-jacente de la Société, en excluant l'incidence des variations des taux de change. Les mesures sur la base d'un taux de change constant sont considérées comme des mesures financières et des ratios non conformes aux normes IFRS et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS; par conséquent, elles peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Les projections financières excluent l'incidence d'autres éventuelles acquisitions d'entreprises et ne tiennent pas compte des ajustements inhabituels qui pourraient découler de modifications du cadre réglementaire ou d'éléments non récurrents imprévisibles.

⁽²⁾ Les données réelles pour l'exercice 2023 sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour la période correspondante de l'exercice 2022, qui était de 1,2893 \$ CA pour 1 \$ US.

Sur la base d'un taux de change constant, la Société prévoit que, pour l'exercice 2024, les produits demeureront stables. La Société prévoit une croissance des produits dans le secteur des télécommunications au Canada, contrebalancée par une baisse des produits dans le secteur des télécommunications aux États-Unis, qui continuera de faire face à la concurrence dans ses marchés, notamment de la part des fournisseurs de services fixes sans fil, et aux désabonnements aux services de vidéo.

Sur la base d'un taux de change constant, le BAIIA ajusté de l'exercice 2024 devrait demeurer stable, principalement en raison de la stabilité des produits et d'une meilleure combinaison de produits contribuant à la marge du BAIIA ajusté, conjuguées à plusieurs initiatives d'optimisation des coûts. Les projections financières reflètent l'incidence négative des coûts liés à la préparation supplémentaire en vue du lancement des services mobiles dans les deux pays, estimée à [1] % sur le BAIIA ajusté, par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses d'investissement nettes devraient se situer entre 700 millions \$ et 775 millions \$, ce qui comprend des investissements nets d'environ 140 millions \$ à 190 millions \$, liés aux projets d'expansion du réseau axés sur la croissance, qui permettront d'accroître la zone de couverture de la Société au Canada et aux États-Unis et se traduiront par un ratio d'intensité du capital se situant entre 24 % et 26 %, ou entre 18 % et 20 % en excluant les projets d'expansion du réseau.

En raison de ces initiatives de croissance et d'une hausse prévue des charges financières, les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, devraient diminuer de (5) % à (15) %, ce qui reflète une incidence estimative de (10) % attribuable aux investissements additionnels dans les services mobiles.

Le tableau qui suit présente une comparaison des projections financières pour l'exercice 2024 de la Société avec les résultats réels de l'exercice 2023, sur la base d'un taux de change constant et sur une base consolidée.

	1 ^{er} novembre 2023	
	Projections ⁽¹⁾	Données réelles
	Exercice 2024 (selon un taux de change constant) ^[2]	Exercice 2023
(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$
Projections financières		
Produits	Stables	2 984
BAIIA ajusté	Stable	1 421
Dépenses d'investissement nettes	700 \$ à 775 \$	700
Dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau	140 \$ à 190 \$	173
Intensité du capital	24 % à 26 %	23,4 %
Intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau	18 % à 20 %	17,6 %
Flux de trésorerie disponibles	(5) % à (15) % ⁽³⁾	415
Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau	(5) % à (15) % ⁽³⁾	588

⁽¹⁾ Variations en pourcentage par rapport à l'exercice 2023.

^[2] Les projections financières pour l'exercice 2024 sont fondées sur un taux de change constant de 1,3467 \$ CA pour 1 \$ US.

⁽³⁾ Le taux d'imposition effectif présumé pour les impôts exigibles est d'environ 7 %.

11. Stratégie de développement durable

Chez Cogeco, nous sommes très fiers de poursuivre un programme de développement durable par la mise en œuvre de diverses initiatives conformes aux meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Reposant sur une longue tradition d'engagement social et d'implication communautaire, un engagement en faveur de l'inclusion numérique, des pratiques opérationnelles de pointe ainsi qu'un engagement fort en faveur d'une gestion responsable et éthique, notre stratégie de développement durable fait partie intégrante de la stratégie d'affaires de l'entreprise, puisque nous reconnaissons le rôle fondamental que les entreprises doivent jouer pour relever les défis environnementaux, sociaux et économiques les plus pressants de notre époque ainsi que notre responsabilité d'assurer un suivi et une gestion efficaces des risques et des opportunités liés au développement durable afin de garantir une création de valeur résiliente et à long terme.

Nous avons défini notre stratégie de développement durable en nous guidant à la fois par nos valeurs organisationnelles fondamentales et les résultats de notre récente évaluation de la double matérialité, qui tient compte des aspects du développement durable qui sont importants pour l'entreprise, la société et la planète. Nos engagements sont centrés sur les leviers ESG clés que sont la réduction de notre empreinte environnementale, la mise en œuvre de pratiques de gouvernance solides et le soutien de nos principales parties prenantes. Pour suivre nos progrès en matière de développement durable, nous utilisons des indicateurs de performance clés qui sont revus au besoin pour assurer leur pertinence.

Notre raison d'être sociale

Enrichir la vie des gens en favorisant les liens humains et en développant des communautés dynamiques

Comment nous réalisons notre raison d'être sociale

Nous favorisons une croissance durable et inclusive grâce à notre longue tradition d'engagement social et d'implication communautaire, des pratiques d'exploitation de pointe, ainsi que notre engagement ferme envers une gestion responsable et éthique.

Environnement



Réduire notre empreinte environnementale

CLIENTS



Être un partenaire de confiance et fiable pour nos clients

Nos objectifs ESG

Social

COLLÈGUES



Favoriser la mobilisation de nos collègues et investir en eux

COMMUNAUTÉS



Générer des retombées socioéconomiques dans les communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons

FOURNISSEURS



Bâtir une chaîne d'approvisionnement durable et résiliente

Gouvernance



Mettre en œuvre de solides pratiques de gouvernance

GÉNÉRER DES RETOURS SUR INVESTISSEMENT SOLIDES ET CONTINUS POUR NOS ACTIONNAIRES

ENGAGEMENT SOCIAL

Avoir un impact positif sur nos communautés et l'environnement



INNOVATION
Rechercher et
favoriser l'innovation

Nos valeurs



ENGAGEMENT ENVERS LE CLIENT Placer les clients

Placer les clients au cœur de toutes nos actions



TRAVAIL D'ÉQUIPE

Collaborer avec nos collègues et nos partenaires pour stimuler les synergies et favoriser une culture d'excellence



RESPECT

Favoriser un milieu de travail respectueux où l'intégrité, la confiance et l'inclusion sont la norme

Principales initiatives de développement durable

Des détails pertinents concernant nos principales initiatives de développement durable ainsi que des informations sur les indicateurs de performance clés qui soutiennent l'atteinte de nos objectifs sont présentés ci-dessous.

Environnement

Changements climatiques : adaptation et atténuation

Cogeco reconnaît l'importance d'évaluer les risques et les opportunités liés au climat et d'agir en conséquence afin d'assurer la durabilité et la résilience à long terme de l'entreprise. Après la conduite, en 2022, d'une analyse qualitative des scénarios climatiques, Cogeco a cerné ses principaux risques et opportunités liés au climat (tant physiques que de transition) à court et à long terme.

Dans le cadre de notre stratégie d'action climatique, nous avons établi des cibles de réduction des émissions à court terme qui ont été approuvées par l'initiative Science Based Targets (SBTi) comme étant conformes aux niveaux requis pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Pour renforcer notre engagement, nous avons lié une partie de la rémunération variable de nos cadres et autres dirigeants à la réalisation de nos cibles de réduction des émissions. Nos cibles à court terme visent les émissions de nos activités ainsi que celles de notre chaîne de valeur et sont les suivantes :

- Réduire les émissions de portées 1 et 2 absolues de 65 % d'ici 2030, par rapport aux émissions de 2019, année de référence.
- 50 % de nos fournisseurs, sur la base des dépenses liées à l'achat de biens et services et de biens d'équipement, établissant des cibles de réduction des émissions de portées 1 et 2 fondées sur la science d'ici 2025.
- Réduire les émissions des actifs loués en aval (c.-à-d. l'équipement abonné) et des déplacements quotidiens du personnel de 30 % d'ici 2030, par rapport aux émissions de 2019, année de référence.
- 100 % de l'énergie consommée sous forme d'électricité provenant de sources renouvelables d'ici 2030.

À plus long terme, nous nous sommes en outre engagés à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et nous soumettrons notre plan et notre cible de carboneutralité au SBTi aux fins d'approbation au cours de l'exercice 2024.

Notre stratégie de réduction des émissions provenant de nos activités mise sur les leviers clés suivants : efficacité énergétique et électrification du parc de véhicules, efficacité énergétique de nos immeubles et de notre réseau à large bande, et investissements dans les énergies renouvelables. En ce qui a trait à la réduction des émissions provenant de notre chaîne de valeur, notre stratégie consiste à dialoguer avec nos fournisseurs pour les inciter à établir des cibles de réduction des émissions ambitieuses et à cerner les occasions de collaboration dans le but de limiter les émissions. Afin de réduire les émissions en aval, notre stratégie se concentre aussi sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements utilisés par nos clients ainsi que sur le renforcement de l'engagement de notre personnel envers les activités de réduction des émissions.

Pour des informations plus détaillées sur nos actions en matière d'adaptation aux changements climatiques et sur nos mesures d'atténuation, veuillez consulter notre Plan d'action pour le climat et rapport GIFCC (corpo.cogeco.com) qui a été publié en janvier 2023.

Social

Nos employés

Diversité, équité et inclusion (DEI)

Pour Cogeco, la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) sont considérées comme un important sujet de développement durable, puisque nous reconnaissons que des environnements diversifiés, équitables et inclusifs favorisent la collaboration, stimulent l'innovation, améliorent les performances organisationnelles et nous aident à mieux soutenir nos communautés et nos clients. Nous sommes également convaincus que la diversité des antécédents, des perspectives, des compétences et des expériences se traduit par un avantage concurrentiel important. Nous nous efforçons de créer un lieu de travail inclusif pour tous et toutes, où chaque personne éprouve un sentiment d'appartenance, dispose d'un environnement sûr dans lequel travailler et se développer, et se voit offrir des chances égales de progresser dans sa carrière.

Au cours de l'exercice 2023, nous avons continué à mettre en œuvre une stratégie globale en matière de diversité, d'équité et d'inclusion en misant sur la création d'un conseil de DEI officiel et sur l'établissement de trois nouveaux groupes de ressources pour les employés dirigés par des employés (en plus du groupe Connect Femmes qui existait déjà), et en portant une grande attention à l'amélioration des processus et des politiques, et à l'éducation et à la mobilisation des employés. Notamment, au cours de l'exercice 2023, 50 % de nos gestionnaires d'équipe ont été formés au leadership inclusif et nous continuerons à offrir ce programme au cours de l'exercice 2024.

Dans le but d'obtenir un portrait global plus complet de la composition de notre effectif, un sondage d'auto-identification dans lequel les employés pouvaient volontairement divulguer leurs informations démographiques a été mené au cours de l'exercice 2023 au Canada. Nous avons poursuivi nos efforts pour promouvoir la diversité des genres. Au cours de l'exercice 2023, 34 % des postes de gestion et plus élevés étaient occupés par des femmes. Nous avons également élargi nos aspirations afin d'augmenter la représentation de nos communautés de personnes autochtones, noires et de couleur (PANDC), en particulier aux niveaux des postes de gestionnaires, et des personnes en situation de handicap dans l'ensemble de nos effectifs.

Santé, sécurité et bien-être des employés

Nos employés sont un moteur essentiel de notre réussite et c'est pourquoi l'une des principales priorités stratégiques de Cogeco est d'offrir une expérience employé de qualité supérieure. Cela inclut notre engagement à fournir un lieu de travail sûr et sain à tous nos employés, bénévoles et partenaires commerciaux et va au-delà de notre devoir de diligence. Il s'agit d'une pratique d'affaires et d'atténuation des risques importante qui nous permet de réduire les coûts liés aux blessures et aux maladies, de diminuer l'absentéisme et le roulement du personnel, d'augmenter la productivité et la qualité, et de rehausser le moral des employés. Pour souligner l'importance que nous accordons à notre engagement en faveur de la santé, de la sécurité et du bien-être, nous avons lié une partie de la rémunération variable de nos cadres et autres dirigeants à la réalisation de cibles connexes.

D'année en année, nous continuons à faire évoluer nos pratiques et nos processus en matière de santé, de sécurité et de bien-être afin de garantir le bien-être de nos employés. Les initiatives mises en œuvre consistent notamment à dispenser une formation approfondie en santé et sécurité, à veiller à ce que des systèmes et des processus soient en place pour guider et suivre les efforts déployés en matière de santé et de sécurité, à permettre à tous les employés et à leur famille d'accéder, dans le cadre de notre programme d'aide aux employés, à des consultations et à des services d'information confidentiels fournis par des professionnels externes afin de faire face aux divers défis de la vie et de les relever, et, pour soutenir le bien-être et la santé mentale en général des employés, à leur fournir un abonnement à une application de méditation et de pleine conscience.

Mobilisation des employés

Coqeco accorde une grande importance à la mobilisation des employés, puisque nous croyons fermement que les employés mobilisés se soucient de ce qu'ils font et sont donc motivés à contribuer au succès de l'organisation, ce qui, à son tour, est en corrélation positive avec notre performance financière. Des employés mobilisés sont également plus à l'écoute des besoins des clients et peuvent donc réellement fournir la meilleure expérience client qui soit. Il est prouvé qu'une forte mobilisation des employés augmente la rentabilité, la qualité du travail et la productivité, et qu'elle est également un facteur important de rétention. Dans le contexte actuel de forte concurrence pour attirer les meilleurs talents, la capacité d'une organisation à offrir un environnement de travail très stimulant peut constituer un facteur clé de différenciation et un avantage concurrentiel. Afin de démontrer concrètement l'importance que nous accordons à la mobilisation des employés, nous avons lié une partie de la rémunération variable de nos cadres et autres dirigeants à la réalisation de cibles connexes. Pour stimuler la mobilisation, Cogeco mène régulièrement des sondages éclairs auprès des employés pour recueillir leurs commentaires relativement à des indicateurs de mobilisation clés, met en œuvre des principes de travail hybride appelés FlexiTravail ainsi qu'une politique de télétravail pour favoriser une meilleure conciliation travail-vie personnelle, des programmes de rémunération complets incluant des salaires compétitifs, un régime d'avantages sociaux et des programmes de récompense, et propose des occasions de formation et de développement, un plan d'achat d'actions avec une contrepartie de l'employeur et des outils numériques conviviaux pour améliorer la collaboration. Cogeco emploie un indice de recommandation employé pour suivre la mobilisation du personnel et nous sommes heureux de rapporter que l'indice de recommandation employé pour l'exercice 2023 a dépassé celui obtenu pour l'exercice 2022.

Nos communautés

Investissement communautaire et inclusion numérique

L'engagement social est l'une des valeurs fondamentales de Cogeco. En exploitant des bureaux dans les localités où vivent les membres de nos équipes et nos clients, nous sommes une entreprise profondément enracinée dans les communautés que nous servons. Nous nous efforçons de contribuer à la prospérité de nos communautés en appuyant les économies locales, en établissant des partenariats et en favorisant la cohésion communautaire. Au cours de l'exercice 2023, nous avons appuyé plus de 470 organisations à but non lucratif au Canada et aux États-Unis et le montant total de nos dons représente 2,6 % de nos bénéfices avant impôts.

La connectivité est essentielle pour assurer l'inclusion numérique au sein de notre société et constitue un puissant levier de développement économique et social au sein de nos communautés. Conformément à notre volonté d'être une entreprise citoyenne, nous sommes convaincus que notre secteur d'activité a un rôle crucial à jouer pour combler le fossé numérique et nous considérons qu'il s'agit d'une priorité essentielle ainsi que d'un vecteur clé de notre stratégie de croissance en ce qui a trait à l'expansion de l'ensemble de notre marché potentiel. Nous cherchons activement à participer aux programmes gouvernementaux au Canada et aux États-Unis visant à accélérer l'accès à Internet haute vitesse dans les régions mal et non desservies. Nous nous sommes engagés à ajouter au moins 75 000 foyers câblés sur trois ans dans ces régions et, à la fin de l'exercice 2023, en avions câblé 64 520.

Nos clients

Sécurité et confidentialité des données

Comme la fréquence et la complexité des menaces et des atteintes à la cybersécurité se sont accrues au cours des dernières années dans les secteurs privé et public, la sécurité des données est devenue une priorité importante pour toutes les entreprises, dont Cogeco. Selon le Forum économique mondial, les cyberrisques représentent indéniablement les risques en matière de durabilité les plus immédiats et les plus importants sur le plan financier auxquels font aujourd'hui face les organisations. Pour atténuer ces risques, Cogeco a mis en place des structures de gouvernance, des équipes et des outils et programmes technologiques qui assurent la sécurité de l'écosystème de Cogeco. Nous nous efforçons de gérer de manière proactive nos risques de cybersécurité et d'assurer ainsi la résilience de nos activités, tout en tirant parti des retombées positives qui découlent d'une meilleure gestion de ces risques, telles que l'augmentation de la confiance des clients et des partenaires, et de la valeur de la marque.

Dans le cadre de nos activités, nous recueillons des renseignements personnels et nos clients et nos employés nous confient leurs données. Des mécanismes sont en place pour veiller à la sécurité et à la confidentialité de ces renseignements personnels ainsi qu'à leur utilisation uniquement aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis, puisque c'est ce qu'attendent de nous nos clients et nos employés.

Au cours de l'exercice 2023, nous avons continué à réaliser des progrès dans la mise en œuvre d'un programme pluriannuel complet de cybersécurité aligné sur les normes et les cadres reconnus mondialement. Cogeco a mis en place une structure de gouvernance de la sécurité de l'information qui comprend des comités consultatifs et de surveillance afin d'assurer une visibilité et une responsabilité accrues en matière de surveillance du programme de sécurité de l'information et des activités connexes. Une grande attention est portée à la sensibilisation de nos employés à la sécurité afin de mettre en place une première ligne de défense solide. Au cours de l'exercice 2023, 96 % des employés ont été formés sur les politiques de Cogeco en matière de cybersécurité et de protection des renseignements personnels. Dans le cadre de nos initiatives en matière de sécurité de l'information, des tests d'hameçonnage programmés sont régulièrement menés afin de former nos employés à la sécurité des courriels. Nous suivons les rapports de simulation d'hameconnage et les taux de clics pour mesurer l'efficacité de ces tests, l'objectif étant de s'améliorer d'une année sur l'autre. Le bilan pour l'exercice 2023 indique une diminution du taux de clics des courriels d'hameçonnage ainsi qu'une augmentation du taux de tentatives d'hameçonnage correctement identifiées, ce qui démontre une meilleure sensibilisation des employés et l'adoption des bons réflexes. Enfin, des simulations de réponse aux incidents de cybersécurité ont été organisées au cours de l'exercice 2023 avec l'équipe de direction et les membres du conseil d'administration de Cogeco. Nous continuons également à collaborer avec les entités gouvernementales ainsi qu'avec nos pairs du secteur dans le but de partager les connaissances et de favoriser une infrastructure globalement plus sécuritaire.

Investissement dans le réseau

Fournir aux clients un réseau de pointe robuste est crucial pour veiller à ce qu'ils puissent compter sur une connectivité fiable et des services de qualité. Des investissements soutenus dans l'infrastructure numérique sont essentiels pour garantir la connectivité des familles et des entreprises, assurer la tenue des activités économiques et éducatives et la fourniture d'autres services essentiels et combler le fossé numérique qui existe entre les centres urbains et les régions rurales. Cela est également essentiel pour garantir la résilience et la durabilité à long terme de notre entreprise et de nos activités.

Au cours de l'exercice 2023, nous avons continué à investir afin de maintenir, de mettre à niveau ou de remplacer notre réseau et notre infrastructure afin d'en optimiser la fiabilité et la résilience. Nous avons en outre investi 173 millions \$ pour étendre la zone de couverture de notre réseau. Nous disposons aussi de solides plans, politiques et procédures de continuité des activités et de reprise après sinistre qui visent à limiter les périodes d'indisponibilité dans le cas d'une urgence. Au cours de l'exercice 2023, notre réseau a été disponible plus de 99,96 % du temps.

Gouvernance

Pratiques d'affaires éthiques

Dans le marché mondial en croissance d'aujourd'hui, il est d'une importance capitale pour les entreprises souhaitant réussir d'exercer leurs activités dans le respect des valeurs éthiques. De plus en plus, les entreprises font partie intégrante d'une société complexe qui attend d'elles qu'elles se comportent conformément aux normes les plus rigoureuses. Nos parties prenantes désirent être associées à des organisations responsables et éthiques. Pour notre réussite durable, il est donc crucial d'exercer nos activités avec intégrité.

Notre code d'éthique est le fondement sur lequel s'appuient les principes définissant les comportements éthiques attendus. Une formation obligatoire sur l'éthique destinée à l'ensemble des employés, diverses initiatives de sensibilisation à l'éthique menées tout au long de l'année, une ligne d'éthique anonyme et confidentielle permettant aux employés et autres personnes de signaler toute instance perçue ou réelle de violation au code d'éthique, un processus officiel de déclaration des conflits d'intérêts et un comité directeur sur l'éthique composé de membres de la haute direction soutiennent l'application du code d'éthique. Au cours de l'exercice 2023, 99 % du personnel a suivi la formation sur le code d'éthique qui est offerte tous les deux ans. En outre, afin de nous assurer que nous travaillons en partenariat avec des entreprises qui s'engagent aussi à adopter des comportements durables et éthiques, nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils acceptent notre code de conduite des fournisseurs. Au cours de l'exercice 2023, tous nos fournisseurs principaux ont accepté le code de conduite des fournisseurs de Cogeco ou nous avons approuvé leurs normes ESG.

Présentation et communication de l'information ESG

Coqeco Communications continue d'adopter les meilleures pratiques et les cadres reconnus pour présenter de manière transparente les progrès qu'elle accomplit dans la réalisation de ses engagements de développement durable. La présentation d'information ESG par les sociétés ouvertes évolue constamment et les exigences futures relatives à la communication d'information devraient devenir de plus en plus strictes. Par exemple, s'il est adopté, le Règlement 51-107 portant sur l'information liée aux questions climatiques, proposé par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, imposerait aux émetteurs assujettis de communiquer des informations liées au climat conformément aux quatre principaux éléments établis par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques. En outre, le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board, ou ISSB), établi par l'IFRS Foundation, a publié, en juin 2023, la norme IFRS S1, Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité, et la norme IFRS S2, Informations à fournir en lien avec les changements climatiques, afin de fournir des normes de communication de l'information en matière de développement durable qui sont cohérentes, comparables et fiables à l'échelle mondiale. Aussi, en préparation au projet de loi S-211, la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaines d'approvisionnement et modifiant le Tarif des douanes, et alors que l'ISSB considère les droits de la personne comme une possible priorité pour les prochaines années, nous pouvons nous attendre à ce que du point de vue de la présentation de l'information, une importance accrue soit accordée à ces éléments. La Société continuera de suivre les développements des exigences en matière de présentation de l'information ESG afin d'assurer la conformité et une transparence continue des informations qu'elle communique.

Surveillance de la stratégie de développement durable

Chaque trimestre, le conseil d'administration assure un suivi de la stratégie, des objectifs et des performances de l'entreprise en matière de développement durable ainsi que des initiatives connexes. En outre, les risques et les opportunités liés aux facteurs ESG sont examinés et discutés trimestriellement par le comité d'audit du conseil d'administration. À l'échelle de l'entreprise, la surveillance de la stratégie de développement durable et des questions ESG connexes relève de la fonction Développement durable qui, quant à elle, est du ressort du comité directeur sur le développement durable. Ce comité est composé du président et chef de la direction, des personnes qui relèvent directement de lui et d'autres membres de la direction.

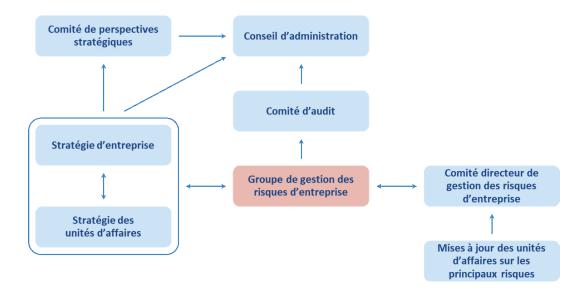
Pour plus d'informations sur nos initiatives et nos performances, veuillez consulter le dernier rapport ESG et de développement durable de Cogeco, publié en mars 2023, qui est disponible sur le site Internet de la Société à l'adresse corpo.cogeco.com. Notre prochain rapport sera publié en mars 2024. En outre, des indicateurs de performance clés détaillés se trouvent dans notre Supplément de données ESG qui lui aussi est disponible sur le site Internet de l'entreprise à l'adresse corpo.cogeco.com.

12. Incertitudes et principaux facteurs de risque

La présente rubrique donne un aperçu des principaux risques et incertitudes que Cogeco Communications et ses filiales considèrent comme importants à l'heure actuelle. Elle ne vise pas à décrire toutes les éventualités ni tous les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la Société ou sur ses activités à quelque moment que ce soit. De plus, les risques et incertitudes décrits dans la présente rubrique peuvent se matérialiser ou ne pas se matérialiser, évoluer différemment des prévisions ou entraîner des conséquences autres que celles qui sont prévues actuellement. Si l'un des risques suivants, ou tout autre risque ou incertitude, que la Société et ses filiales n'ont pas encore repéré, ou qu'elles ne considèrent pas comme important à l'heure actuelle, se réalisait ou devenait important, les activités, les projections, les perspectives, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société et de ses filiales, et par conséquent le prix des actions subalternes à droit de vote, pourraient être compromis.

Gestion des risques d'entreprise

La Société a un programme officiel intégré de gestion des risques d'entreprise dont la structure et le fonctionnement sont fondés sur le cadre intégré de gestion du risque d'entreprise proposé par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO ») et adopté à grande échelle. Ce cadre met en lumière le lien étroit entre le risque, la stratégie et le rendement de l'entreprise. Par conséquent, l'approche de Cogeco en matière de gestion des risques d'entreprise est appuyée par un écosystème de gouvernance en matière de risque, comme l'illustre le diagramme suivant.



L'écosystème de gouvernance en matière de risque sollicite l'apport des divers intervenants et unités d'affaires de l'entreprise et alimente le processus de planification stratégique.

Évaluation annuelle du risque consolidé

Chaque année, les principaux risques d'entreprise susceptibles d'avoir une incidence sur la Société sont formellement repérés. Les risques considérés sont non seulement stratégiques, opérationnels, financiers, réglementaires et liés à la conformité, mais également environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance (« ESG »), et ils tiennent compte des risques existants et émergents à court et à long terme, s'ils sont jugés pertinents. En outre, dans le cadre de ce processus d'évaluation annuelle du risque, le cadre de tolérance au risque qui guide la prise de décisions stratégiques est examiné et mis à jour au besoin. Les conclusions fondamentales de cette évaluation annuelle du risque servent à la préparation de la stratégie d'entreprise et sont présentées au conseil d'administration dans le cadre du processus de planification stratégique.

Évaluation du risque des unités d'affaires

Dans le cadre du processus de planification stratégique, les unités d'affaires identifient les principaux risques et menaces propres à leur unité d'affaires et les intègrent à leurs stratégies et à leurs plans d'atténuation. De plus, elles présentent des mises à jour trimestrielles qui traitent des principaux risques pour la Société et des mesures d'atténuation connexes depuis leur point de vue, ainsi que des mises à jour qui traitent des risques propres à leur unité, y compris les risques émergents, et des mesures d'atténuation connexes.

Surveillance des risques

Sur une base annuelle, le comité d'audit, un sous-groupe du conseil, examine les principaux risques commerciaux auxquels la Société et ses filiales sont exposées ainsi que les mesures d'atténuation mises en place pour gérer ces risques.

Chaque trimestre:

- le comité directeur de la gestion des risques d'entreprise, qui comprend le chef de la direction et les personnes qui relèvent directement de lui, supervise la gestion des risques. Une mise à jour du profil de risque est présentée et discutée à chaque réunion, et les mesures d'atténuation sont examinées afin de s'assurer qu'elles sont adéquates;
- le comité d'audit supervise les activités de gestion des risques d'entreprise et la mise à jour du profil de risque, et surveille les risques opérationnels et financiers liés aux programmes et projets importants de la Société.

Autres activités comportant des risques

Les responsables de la gestion des risques d'entreprise mettent à jour le portrait des risques en se fondant sur des échanges avec les membres des unités d'affaires pour tenir compte des risques susceptibles d'avoir une incidence sur l'évaluation des risques de la Société ainsi que sur la planification stratégique connexe. En outre, les grandes tendances et forces externes qui façonnent l'environnement de la Société, et qui représentent des risques et des occasions possibles, sont identifiées et analysées (p. ex. les tendances démographiques, la réglementation, l'économie et l'environnement, la concurrence, les tendances technologiques et les attentes des clients).

12.1 Risques liés à la concurrence

L'environnement au sein duquel la Société exerce ses activités est hautement concurrentiel. La Société s'attend à ce que la concurrence demeure intense alors que les concurrents traditionnels et non traditionnels cherchent à accroître leur part de marché et que les tendances concurrentielles évoluent en fonction de la demande des clients, des faits nouveaux en matière de réglementation et des technologies émergentes. Ces tendances peuvent inciter les concurrents à adopter de nouvelles stratégies, parfois plus audacieuses, pour protéger et accroître leur part de marché, leurs produits et leur bénéfice.

La concurrence provient de diverses sources. Les grandes sociétés de téléphonie traditionnelles et les exploitants de services de téléphonie mobile bonifient leurs offres grâce à des produits comme du contenu vidéo exclusif offert directement aux consommateurs, investissent dans des réseaux de fibre jusqu'au domicile (« FTTH ») et dans l'accès fixe sans fil (« AFSF »), élargissent leurs réseaux 5G, offrent des solutions de rechange mobiles au service Internet fixe à domicile et cherchent à croître au-delà de leur zone de couverture. D'autres acteurs sont présents dans le paysage concurrentiel, comme les fournisseurs de services Internet de gros au Canada, des sociétés et des municipalités qui mettent en place des installations offrant des services comparables à ceux de la Société, des communautés aux États-Unis qui bâtissent des réseaux à large bande à libre accès, et de nouveaux concurrents offrant des services d'accès Internet au moyen de la technologie des satellites. La Société fait également face à une concurrence dans le domaine des fusions et acquisitions aux États-Unis du fait que des acteurs financiers, comme des sociétés de capital-investissement et des fonds liés aux infrastructures, rivalisent pour saisir les mêmes occasions dans le secteur des télécommunications.

Certains des concurrents de la Société exercent leurs activités depuis plus longtemps, disposent notamment de ressources beaucoup plus importantes sur les plans financier, technique et du marketing et ont une marque mieux reconnue et un plus grand bassin de clientèle, tandis que d'autres sont des organisations de nature numérique dotées de structures de coûts moindres du fait qu'elles n'ont aucun ancien système à entretenir. Les concurrents de la Société pourraient agir plus rapidement en adoptant des technologies nouvelles et émergentes, en s'adaptant à la fluctuation des attentes des clients et en mettant au point d'autres services à des prix plus concurrentiels. Une approche agressive en matière de tarifs et d'offres sur le marché de la part des concurrents pourrait exercer des pressions sur la tarification, diminuer l'acquisition de clients et augmenter les coûts de rétention. La compétitivité de la Société dans un ou plusieurs de ses secteurs de marché pourrait par conséquent diminuer dans l'avenir en raison de l'intensification de la concurrence des joueurs actuels et des nouveaux venus qui prennent des mesures agressives afin d'établir, de maintenir ou d'intensifier leur présence sur le marché. Les activités et les résultats d'exploitation de la Société pourraient subir d'importantes conséquences, au point où celle-ci pourrait être incapable de retenir sa clientèle existante et d'accroître son bassin de clientèle, ou pourrait devoir accepter une baisse des produits par client pour maintenir sa part de marché.

Afin d'atténuer les risques liés à la concurrence auxquels la Société est exposée, celle-ci s'emploie à offrir à ses clients une expérience distinctive grâce à des services Internet à la fine pointe de la technologie et à une solution solide en matière de Wi-Fi à la maison, à un service de télévision IP moderne et à un service à la clientèle de grande qualité.

Les principaux risques liés à la concurrence de la Société sont les suivants.

Dans les secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis, la concurrence est de plus en plus vive.

Les marchés canadien et américain connaissent une concurrence accrue. En ce qui a trait aux services de connectivité Internet, la Société livre concurrence aux sociétés de téléphonie titulaires, aux fournisseurs de services sans fil, aux réseaux à large bande municipaux et aux fournisseurs de services à large bande par satellite. Pour ce qui est des services de vidéo, les principaux concurrents de la Société sont les sociétés de téléphonie titulaires et les fournisseurs de services par satellite. Les services de téléphonie de la Société se heurtent à la concurrence des sociétés de téléphonie titulaires et d'autres fournisseurs, tels que les fournisseurs de services mobiles et les fournisseurs de services de voix sur IP.

Au cours des années, les fournisseurs de service Internet de gros ont gagné des parts de marché importantes dans les territoires canadiens où la Société offre ses services, particulièrement en Ontario. Un régime réglementé de gros favorable, qui n'oblige pas les fournisseurs de services de gros à investir dans la construction de réseaux et qui établit des tarifs de gros obligatoires peu élevés, a permis aux fournisseurs de services de gros de proposer une gamme de plans de services à des prix compétitifs. Si les fournisseurs de services de gros se concentrent principalement sur les services Internet, certains proposent également des services de vidéo et de téléphonie, et accroissent leur offre.

Aux États-Unis, la Société doit également composer avec l'intensification de la concurrence provenant de certaines sociétés, notamment Comcast, Verizon et AT&T, qui mettent en place des installations offrant des services comparables à ceux de la Société dans sa zone de couverture dans les États de la Floride, du Connecticut, du New Hampshire et de l'Ohio. Le marché américain enregistre également une augmentation du nombre de fournisseurs qui offrent des services sans fil fixe à large bande et des services Internet par satellite, dont certains ont reçu du financement fédéral pour étendre leur couverture aux régions non desservies.

En réponse à la concurrence accrue et aux demandes changeantes des clients, les fournisseurs améliorent la valeur qu'ils offrent aux clients. Certains cherchent à perturber l'offre de forfaits de câblodistribution en proposant un plus grand choix aux abonnés grâce à des services personnalisés et adaptés qui permettraient d'éliminer les contrats et les offres groupées, d'autres élargissent leur offre de services pour y inclure des services de mobilité, la cybersécurité et la sécurité à domicile.

Dans les secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis, la concurrence provient des services de vidéo en continu.

Cogeco Connexion et Breezeline se heurtent à une intensification de la concurrence livrée par les services de vidéo en continu offerts non seulement par des fournisseurs de contenu vidéo offert par contournement comme Netflix, Apple TV+ et YouTube, mais également par des propriétaires de contenu qui procèdent au lancement ou à l'acquisition de leur propre service de vidéo en continu (p. ex. Disney+, Peacock, HBO Max). La majorité des foyers sont déjà abonnés à des services de vidéo en continu comme complément aux services traditionnels de vidéo, ce qui a alimenté une augmentation des abonnements au cours des dernières années. Certains fournisseurs de contenu vidéo par contournement proposent maintenant des chaînes en direct qui traditionnellement étaient offertes uniquement par les entreprises de distribution de radiodiffusion. La tendance à l'adoption des services en continu devrait poursuivre son intensification et pourrait nuire de façon significative à la Société s'il en résulte qu'un nombre important de ses clients des services de vidéo coupent ou réduisent ces services.

Certains des principaux concurrents de la Société dans le domaine de la vidéo offrent maintenant leurs propres services de vidéo en continu. En outre, plusieurs réseaux dont la programmation est distribuée par la Société offrent leurs produits directement aux consommateurs, notamment Sportsnet au Canada ou HBO Now, CBS All Access et Showtime Anytime aux États-Unis. La Société permet la transmission de certains services de vidéo en continu dans son produit de vidéo, mais ne détient aucune plateforme de service de vidéo en continu.

Un nombre grandissant de clients délaissent les services de téléphonie filaire pour passer aux services de téléphonie mobile et de téléphonie IP.

À mesure que l'adoption des téléphones mobiles et des téléphones intelligents augmente, un nombre croissant de clients des services de téléphonie filaire délaissent ce système. Comme la Société n'offre pas de services mobiles dans la majeure partie de sa zone de couverture, une intensification de la perte de clients des services de téléphonie filaire pourrait nuire grandement à ses activités, à sa situation financière, à ses occasions d'affaires et à ses résultats d'exploitation.

À l'heure actuelle, la Société n'offre pas de services de communications mobiles dans la majeure partie de sa zone de couverture.

La Société offre des duos et des trios de services au Canada et aux États-Unis comprenant plusieurs combinaisons de services Internet, de vidéo et de téléphonie filaire à des tarifs attrayants, mais elle n'offre pas de services mobiles pouvant être regroupés avec ses autres services.

Dans le cadre de sa stratégie de croissance, la Société continue d'examiner la possibilité d'offrir des services mobiles dans l'ensemble de sa zone de couverture afin de fournir un plus large éventail de services de télécommunications et d'accroître sa part des services de télécommunications de ses clients. Pour ce faire, au Canada, la Société a l'intention d'avoir recours au régime d'accès pour les ERMV établi par le CRTC dans la Politique réglementaire de télécom 2021-130, qui permet aux exploitants régionaux qui investissent dans des infrastructures de télécommunications et du spectre d'avoir accès aux réseaux mobiles des entreprises de services sans fil titulaires du Canada. Si la Société conclut une entente relative aux ERMV au Canada, elle s'attend à effectuer des investissements à ce titre au fil du temps, en plus de profiter du régime d'ERMV. Le lancement d'activités liées aux services mobiles au Canada comporte des risques importants, car les investissements porteraient notamment sur l'acquisition de licences de spectre, les infrastructures et les systèmes liés aux réseaux, ainsi que les coûts de démarrage. Bien que les tarifs d'accès de gros pour les ERMV des entreprises titulaires établissant les modalités du service d'accès pour les ERMV aient été approuvés par le CRTC, la Société doit négocier sur le plan commercial les tarifs des ERMV avec les entreprises de services sans fil titulaires, sans quoi un processus d'arbitrage final par le CRTC pourrait servir de recours en cas d'échec des négociations. La Société n'a encore conclu aucune entente de ce genre. L'offre de services mobiles au Canada pourrait se traduire par une pression à la baisse sur les marges du BAIIA ajusté, les bénéfices et les flux de trésorerie disponibles, et à long terme, ne pas répondre aux attentes en matière de rentabilité. Si la Société décidait de lancer des services mobiles aux États-Unis, elle le ferait sans doute par l'intermédiaire d'une entente relative aux ERMV négociée commercialement, ce qui exposerait la Société à certains des risques d'exploitation auxquels elle s'expose dans le cadre de ces mêmes activités au Canada.

Les services aux entreprises de la Société subissent la concurrence de divers fournisseurs de services.

Cogeco Connexion et Breezeline offrent des services Internet, de vidéo et de téléphonie à des entreprises à l'intérieur de leurs zones de couverture, principalement des petites et moyennes entreprises. Les services aux entreprises de la Société au Canada et aux États-Unis subissent la concurrence de divers fournisseurs de services qui offrent souvent une plus vaste gamme de services. Les résultats d'exploitation de la Société pourraient subir d'importantes conséquences, au point où celle-ci serait incapable de retenir sa clientèle existante et d'accroître son bassin de clientèle commerciale.

12.2 Risques d'entreprise

Conjoncture économique

La Société subit l'influence de la conjoncture économique générale, du niveau de confiance et des dépenses des consommateurs et de la demande à l'égard de ses produits et services. Une conjoncture économique défavorable, comme une inflation élevée, un ralentissement économique ou une récession entraînant un ralentissement du niveau d'activité de détail et commerciale, pourrait avoir une incidence négative sur la demande à l'égard des produits et services de la Société.

Plus particulièrement, la conjoncture économique défavorable pourrait pousser les clients à reporter, voire réduire, leurs achats des produits et services de la Société ou à cesser de les utiliser, et une dégradation de la solvabilité de ses clients pourrait faire augmenter ses charges pour créances douteuses. En outre, les conditions géopolitiques pourraient provoquer une instabilité des marchés financiers, une hausse soutenue des prix de l'énergie et des problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement, ce qui entraînerait une augmentation des coûts, ainsi que des retards dans la chaîne d'approvisionnement.

Plan stratégique et stratégies d'affaires

De nombreux facteurs indépendants de la volonté de la Société pourraient nuire à sa capacité à appliquer pleinement ses stratégies d'affaires décrites précédemment à la rubrique « Objectifs et stratégies de la Société » du présent rapport, en temps opportun ou de façon coordonnée, et à en tirer les avantages escomptés, y compris des problèmes d'exploitation, une hausse des charges d'exploitation, des faits nouveaux en matière de réglementation, la conjoncture générale, l'intensification de la concurrence, les changements technologiques ou les autres facteurs décrits à la présente rubrique. L'incapacité à mettre en œuvre et à exécuter avec succès le plan stratégique et les stratégies d'affaires de la Société en temps opportun et de façon coordonnée pourrait nuire à la réputation de la Société, ainsi qu'à ses activités, à sa situation financière, à ses occasions d'affaires et à ses résultats d'exploitation, ainsi qu'à sa capacité à respecter ses obligations, y compris sa capacité à rembourser sa dette.

Accès à la programmation et coûts de programmation

La performance financière des activités de la Société dépend largement de sa capacité à maintenir ou à augmenter le BAIIA ajusté en exerçant un contrôle étroit des charges d'exploitation. Les frais de licence de programmation que la Société verse aux fournisseurs de services de programmation télévisuelle sont l'un des principaux facteurs de ces charges d'exploitation. Les frais de licence de programmation de certains services de programmation télévisuelle ont augmenté de façon importante au Canada et aux États-Unis au cours des dernières années, en particulier les frais liés à la programmation sportive. De nouvelles hausses des frais de licence de programmation pourraient nuire grandement aux activités et aux résultats d'exploitation de la Société.

Le marché canadien des services de contenu vidéo se caractérise par un degré élevé de concentration et d'intégration verticale des fournisseurs. Certains des grands fournisseurs de services de communications intégrés avec qui la Société rivalise au Canada détiennent des actifs de diffusion de contenu télévisuel. Cette intégration verticale pourrait faire en sorte que la Société n'ait pas accès à du contenu, ou qu'elle soit obligée de payer des prix gonflés ou de se conformer à des modalités non attrayantes pour acquérir du contenu. Afin de limiter le pouvoir des entités verticalement intégrées sur l'accès du public à des services de programmation diversifiés et de qualité, le CRTC a adopté en 2015 un code sur la vente en gros qui s'applique à toutes les entreprises de distribution de radiodiffusion (les « EDR ») et aux entreprises de programmation autorisées. Le code interdit un certain nombre de pratiques commercialement déraisonnables et établit un mécanisme de règlement des différends pour le renouvellement des ententes d'affiliation dans les situations où l'EDR et l'entreprise de programmation ont l'intention de renouveler l'entente, mais ne parviennent pas à s'entendre sur les conditions. Le principal fournisseur de services de programmation de la Société est Bell Média, qui représente une importante partie de l'ensemble des coûts de programmation de la Société. Bell est verticalement intégrée et est le principal concurrent de la Société au Canada. Bien qu'en général la Société ait été en mesure de conclure des ententes de distribution satisfaisantes avec des fournisseurs de services de programmation canadiens jusqu'à présent, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de maintenir ses ententes actuelles, ou de conclure de nouvelles ententes viables sur le plan économique, et il se pourrait donc que le nombre de chaînes vidéo varie d'une année à l'autre.

Certaines ententes d'affiliation conclues avec certains des principaux fournisseurs de services de programmation de la Société ont expiré, et leurs modalités de renouvellement n'ont pas encore été entièrement fixées. La Société pourrait faire l'objet de poursuites réglementaires dans le cadre de futurs renouvellements d'ententes de services de programmation canadiens, ce qui pourrait soit l'aider à négocier des modalités d'affiliation raisonnables, soit la contraindre à payer des frais de licence de programmation, ou autrement la soumettre à des conditions de concurrence défavorables.

Aux États-Unis, l'accès de la Société au contenu considéré comme « incontournable », notamment des événements sportifs en direct et des ententes de retransmission, selon des tarifs et des modalités raisonnables représente un défi constant. La consolidation continue des droits de diffusion d'émissions sportives aux États-Unis, l'augmentation de leurs coûts et la division de ces droits entre la télévision traditionnelle et les plateformes de diffusion en continu ont une incidence sur la capacité de la Société à se procurer du contenu à des taux et à des modalités raisonnables. Ces activités de consolidation en cours pourraient permettre aux sociétés fusionnées de tirer profit du contenu populaire et de négocier de meilleures conditions avec la Société à l'avenir, ou d'exiger que la Société offre leurs services de divertissement vidéo moins demandés, ce qui entraînerait une nouvelle augmentation des coûts. Outre l'augmentation des coûts de programmation, la plupart des ententes de programmation de la Société l'obligent à respecter certains seuils de pénétration, ce qui limite sa capacité à offrir de plus petits forfaits. Plusieurs de ces programmeurs offrent simultanément leurs propres produits directement aux clients pour livrer concurrence aux distributeurs de programmation.

La Société est également exposée, aux États-Unis, au resserrement des exigences financières et autres exigences des télédiffuseurs afin d'obtenir le consentement requis pour la transmission de la programmation de télédiffusion locale à ses clients. La loi fédérale interdit aux câblodistributeurs d'offrir des stations de télédiffusion locales sans consentement. En vertu de la réglementation fédérale sur les stations à obligation réglementaire de transmission, les stations de télédiffusion locales peuvent exiger des câblodistributeurs qu'ils diffusent ces stations sans rémunération. Les stations de télédiffusion locales peuvent également exiger des câblodistributeurs qu'ils prennent part à des négociations de consentement de retransmission, en vertu desquelles les stations de télédiffusion exigent des paiements importants et d'autres concessions, en échange du droit de retransmettre ces stations. La Société prévoit continuer d'être soumise à des hausses importantes de frais exigés par les télédiffuseurs pour obtenir le consentement requis pour la retransmission de la programmation de télédiffusion locale à ses clients. L'incapacité de conclure une entente avec un télédiffuseur pourrait entraîner la perte de services de programmation populaires pour les services de vidéo de la Société.

L'incapacité d'acquérir et de fournir aux clients de la Société du contenu en vue de répondre à leurs attentes en matière de qualité, de format, de variété des choix de programmation, de forfaits et de plateformes à des prix concurrentiels et abordables pourrait nuire de façon importante aux activités de la Société et à son BAIIA ajusté, dans l'éventualité où elle ne réussirait pas à transférer la hausse des coûts de programmation à ses clients.

Accès aux structures de soutènement et obtention auprès des municipalités du droit de déployer les activités à large bande de la Société

Dans le cadre de ses activités, la Société doit pouvoir compter sur l'exécution de contrats avec des entreprises de services publics, afin d'obtenir un accès aux structures de soutènement qu'elles détiennent (comme des poteaux), et avec des municipalités, afin d'obtenir un accès à des servitudes publiques. Au Canada, l'accès aux structures de soutènement des compagnies de téléphonie est accordé selon une tarification approuvée par le CRTC. Dans le cas des services publics d'électricité municipaux et provinciaux canadiens, l'accès à ces structures de soutènement est assujetti à des exigences provinciales ou municipales, et les modalités de l'accès à ces structures doivent parfois être obtenues auprès des autorités provinciales et municipales. Lorsque le droit de déployer le réseau de la Société dans les municipalités comprises dans sa zone de couverture du Canada ne peut être obtenu, la Société dépose une demande auprès du CRTC pour obtenir un droit d'accès en vertu de la Loi sur les télécommunications. Aux États-Unis, la Société doit obtenir des franchises auprès des municipalités ou des États pour accéder aux servitudes publiques afin d'installer un système de câblodistribution et de fournir des services de vidéo. Aux États-Unis, la Communications Act exige que les sociétés de téléphonie et les autres services publics (autres que ceux détenus par des municipalités ou des coopératives) fournissent aux réseaux de câblodistribution un accès non discriminatoire aux poteaux et aux droits de passage dont le service public a le contrôle. Les tarifs que peuvent facturer les services publics ainsi que certaines modalités liées à cet accès sont réglementés par la Federal Communications Commission (la « FCC ») ou par l'autorité compétente des États qui certifie à la FCC que ces derniers réglementent l'utilisation des poteaux.

Les travaux préparatoires, soit le renforcement des poteaux ou le déplacement d'autres installations liées aux poteaux pour accueillir du matériel additionnel, se déroulent souvent sur plusieurs mois, voire sur des années, ce qui peut ralentir l'expansion du réseau de la Société. Dans l'éventualité où la Société aurait à engager des coûts de plus en plus grands pour obtenir un accès aux servitudes et aux structures de soutènement nécessaires à son réseau à large bande, ou ne serait pas en mesure de signer de telles ententes, rien ne garantit qu'elle pourrait réaliser ses stratégies d'affaires, et les activités de la Société, ainsi que sa situation financière, ses résultats d'exploitation, sa réputation et ses occasions d'affaires pourraient être compromis.

Programmes gouvernementaux de subventions visant à offrir des services Internet haute vitesse dans les zones mal desservies ou non desservies

Cogeco Connexion et Breezeline participent à des programmes gouvernementaux visant à fournir des services Internet haute vitesse dans les régions mal desservies ou non desservies, et ont reçu un financement pour des projets d'expansion des réseaux à large bande en Ontario, au Québec, au Maryland et en Virginie. Ces projets d'investissement dans l'infrastructure numérique peuvent généralement être assujettis à certaines pénalités en cas de livraison tardive, sauf si le retard s'explique par des événements indépendants de notre volonté.

Expérience client

La Société s'efforce de maintenir des relations respectueuses et transparentes avec ses clients en leur offrant une expérience client distinctive et une commercialisation honnête de ses produits. La fidélisation et la rétention des clients de la Société dépendent de la capacité de la Société à fournir un service qui répond à leurs attentes ou qui les dépasse. La Société croit fortement que l'expérience client est un facteur de différentiation clé et a adopté plusieurs programmes et mesures au sein de ses différentes unités d'affaires afin d'améliorer constamment l'expérience client et de bâtir son capital de réputation.

En raison de l'augmentation de la demande en matière de capacités numériques et du marché de plus en plus concurrentiel, l'incapacité à s'adapter au rythme des demandes des clients pourrait entraîner une perte de clientèle et des difficultés à attirer de nouveaux clients potentiels. La Société continue d'investir dans la transformation numérique et l'analytique des consommateurs afin de mieux répondre aux demandes croissantes et en constante évolution des clients. Si la Société ne parvient pas à revoir son expérience client en fonction de la demande des consommateurs, ses activités, ses résultats financiers, sa réputation et la valeur de sa marque pourraient s'en ressentir.

Réponse aux attentes des clients

Afin de répondre aux attentes de plus en plus élevées des clients et aux besoins croissants en matière de connectivité numérique, la Société place la connectivité à large bande au centre de l'expérience client aux États-Unis et offre une solution avancée de Wi-Fi géré. Au Canada, la Société continue d'étendre son offre de services par fibre optique en proposant des vitesses symétriques et une solution avancée de Wi-Fi géré, tout en élargissant son offre à l'extérieur des zones urbaines dans le cadre de son mandat d'offrir des services Internet haute vitesse à large bande dans les régions éloignées.

L'intensification de la fragmentation des services par contournement incite également les clients à exiger le regroupement de l'offre de services par contournement sur une plateforme commune. Le service IPTV de la Société au Canada et aux États-Unis, muni d'une application mobile, permet de naviguer et de consommer du contenu de façon plus intégrée et moins axée sur la source, et les options libre-service améliorées offrent aux clients une solution sans contact. La Société a entamé diverses initiatives visant à faire évoluer son offre de produits et de services numériques, en phase avec les attentes des clients. L'incapacité de prévoir les attentes changeantes des clients, l'évolution du comportement des clients, les tendances en matière de technologie et les nouvelles conditions du marché, et d'y réagir en temps opportun, pourrait entraîner une désuétude du portefeuille de produits et de services de la Société, ce qui nuirait à sa capacité de retenir les clients et d'en attirer de nouveaux.

Marketing et ventes

L'évolution continue de la technologie et les progrès réalisés au chapitre de l'analytique de la clientèle permettent de mieux cibler les approches, les initiatives et les campagnes en matière de marketing, modifiant ainsi l'environnement concurrentiel. La Société continue de revoir son approche en matière de marketing et de ventes pour mieux l'aligner sur les préférences des clients en faisant appel à l'analyse de données et aux plateformes de marketing automatisées fondées sur une segmentation précise des clients selon leurs préférences. En outre, compte tenu du marché actuel, la transparence de la tarification, la clarté des promotions et l'offre de regroupements de services à valeur élevée, le tout reposant sur un service Internet hautement performant, continueront d'être des facteurs essentiels à l'acquisition et à la rétention des clients.

L'incapacité à atteindre les cibles de croissance des ventes en raison de stratégies de marketing et de ventes inappropriées, d'une mise en œuvre ratée de ces stratégies ou de difficultés opérationnelles pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. Afin d'atténuer les risques de la Société, celle-ci mettra en œuvre une approche rigoureuse à paliers multiples en matière de marketing et de ventes dans le but d'accroître la notoriété de la marque et d'établir un lien étroit avec les clients locaux grâce à une stratégie d'offre et une proposition de valeur distinctives. Cette approche visera ultimement à assurer une croissance continue dans des marchés où de multiples fournisseurs se livrent une forte concurrence.

Chaîne d'approvisionnement mondiale et dépendance envers des tiers

La Société offre actuellement des services Internet haute vitesse, de vidéo et de téléphonie dans sa zone de couverture au Canada et aux États-Unis grâce à des appareils et services provenant de divers fournisseurs, et elle est assujettie à des ententes à long terme conclues avec des fournisseurs en ce qui a trait à ces services offerts à sa clientèle résidentielle et d'affaires. Tous ces fournisseurs pourraient rencontrer des difficultés sur le plan des affaires, restructurer leurs activités, cesser d'offrir certains produits ou vendre leurs activités à d'autres fournisseurs, ce qui pourrait avoir une incidence sur la disponibilité et le futur développement des produits et services de la Société. L'incapacité d'atteindre les objectifs en matière d'offre de produits ou de prestation de services, ou le fait d'avoir à engager des coûts plus élevés en raison de l'interruption de l'approvisionnement par un fournisseur tiers (pénurie de jeux de puces, de fibre et d'autres composantes de réseau) ou d'un changement de fournisseur, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. Les approches d'atténuation des risques varient en fonction des fournisseurs et de la situation, et elles peuvent inclure des stratégies telles que l'amélioration de la gouvernance, l'approvisionnement auprès d'autres sources, les achats anticipés et l'augmentation des niveaux des stocks.

La Société compte sur sa chaîne d'approvisionnement pour fournir ses services. Compte tenu des interdépendances avec d'autres fournisseurs de services de télécommunications et de services publics, les perturbations dans la chaîne d'approvisionnement mondiale, l'augmentation des délais de livraison et la persistance de la pénurie de main-d'œuvre compétente pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités commerciales de la Société, ainsi que sur l'innovation et l'évolution de son réseau et de ses services, notamment en ce qui concerne les programmes subventionnés par le gouvernement, ses résultats financiers et sa réputation.

Fusions, acquisitions, désinvestissements et réorganisations

La Société a évolué au fil des acquisitions et continuera de chercher à saisir des occasions d'acquisitions intéressantes dans l'avenir. La réalisation des avantages attendus des acquisitions dépend d'une part de la réussite de la consolidation des fonctions, de l'intégration des activités, des procédures et du personnel en temps opportun et de facon efficiente, et d'autre part, de la réalisation des produits, des synergies et des autres occasions de croissance émergeant du regroupement des entreprises acquises avec celles de la Société. Rien ne garantit que l'intégration de ces acquisitions sera réussie ni que les résultats et avantages escomptés se concrétiseront. Il est toutefois possible que le processus d'intégration perturbe les activités courantes visées ou donne lieu à des différences entre les normes, les technologies de l'information, les systèmes de sécurité et d'information financière, les contrôles, les procédures et les politiques, lesquelles pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité de la direction à réaliser les avantages attendus de l'acquisition. Le processus d'intégration pourrait entraîner des charges d'exploitation, un levier financier et des dépenses d'investissement plus élevés que prévu, provoquer la perte de clients, entraîner la radiation d'actifs, perturber les activités des autres entreprises de la Société ou accaparer le temps et les ressources de la direction. La Société pourrait également être contrainte de faire des dépenses d'investissement ou d'autres investissements qui pourraient avoir une incidence sur sa capacité de prioriser d'autres stratégies d'affaires dans la mesure où la Société est dans l'incapacité d'obtenir du financement additionnel selon des modalités acceptables ou de générer des fonds à l'interne pour répondre à ces exigences. De plus, une entreprise acquise pourrait avoir des passifs que la Société n'aurait pas su découvrir, et qu'elle pourrait devoir assumer. Dans certaines circonstances, pour mener à bien une acquisition, la Société pourrait avoir à mobiliser des capitaux supplémentaires au moyen de titres de créance ou de capitaux propres et à établir des relations avec de nouveaux partenaires de financement, ou avoir à utiliser de la trésorerie qu'elle aurait autrement affectée au soutien de ses activités existantes. Dans le cadre du processus d'acquisition, la Société subit aussi généralement de la concurrence de la part de fonds d'investissement privés et de joueurs stratégiques, ce qui pourrait la pousser à payer plus pour une acquisition ou faire en sorte qu'elle ne soit finalement pas l'acheteur de la société vendue. Toute incapacité de la Société à intégrer avec succès les acquisitions, à gérer les risques qui s'y rapportent ou à tirer profit d'occasions stratégiques futures pourrait nuire largement à sa situation financière, à sa performance financière, à ses flux de trésorerie, à ses activités et à sa réputation. Afin d'atténuer ses risques, la Société suit un processus proactif et agile de fusion et d'acquisition, et elle bonifie et améliore ses procédures d'intégration selon les besoins.

Établissements à l'étranger

Les activités du secteur des télécommunications aux États-Unis de la Société sont exercées par Breezeline dans treize États de la côte Est et du Midwest, et représentent 50,1 % des produits consolidés de la Société. Le fait d'exercer des activités à l'étranger comporte d'importants risques et complexités, notamment ceux liés aux particularités régionales et aux différences sur les plans politique, légal, réglementaire et fiscal. De plus, ces activités exposent la Société au risque de change, puisque la plupart d'entre elles sont libellées en dollars américains. Ces facteurs pourraient nuire grandement aux résultats d'exploitation et financiers de la Société.

Gestion des talents et planification de la relève

Le rythme soutenu des avancées technologiques et du passage au numérique dans le secteur et en milieu de travail a engendré un marché hautement concurrentiel pour les employés dotés de compétences numériques, les intervenants du secteur se disputant les mêmes ressources. La main-d'œuvre étant restreinte sur le marché, les attentes des employés continuent d'évoluer et le fait de leur offrir une proposition de valeur attrayante est un élément essentiel pour attirer et maintenir en poste des talents solides. Pour cette raison, la Société se concentre sur la création d'une expérience et d'une culture stimulantes pour les employés en continuant de mettre l'accent sur les talents et sur les programmes de rémunération globale et en s'engageant à maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire. De plus, la Société adapte activement ses pratiques en matière d'équité, d'inclusion et d'appartenance afin de répondre aux besoins de son personnel diversifié.

La réussite de la Société est essentiellement tributaire de sa capacité d'attirer de nouveaux talents et de fidéliser les talents existants tout en favorisant le rendement continu de ses employés et de ses cadres. Bon nombre des employés et hauts dirigeants de la Société ont une expertise unique dans leur domaine, ce qui rend difficile le remplacement de leurs services. Le maintien en poste des employés clés et des hauts dirigeants est particulièrement important, car cela permet à la Société de suivre l'évolution technologique et d'éviter la perte de connaissances essentielles pour poursuivre sa croissance. La perte des services de hauts dirigeants ou employés occupant des rôles clés ou le fait d'avoir des processus inadéquats pour attirer, former, motiver et retenir les employés productifs et engagés sont autant de facteurs qui pourraient nuire à la capacité de la Société à réaliser les objectifs organisationnels et avoir une incidence défavorable importante sur sa croissance, ses activités et sa rentabilité.

Relations de travail

Certains des employés de la Société sont visés par des conventions collectives qui sont renouvelées à l'occasion dans le cours normal des activités. À ce jour, la Société a réussi à négocier avec les syndicats des conventions collectives convenables sans avoir subi d'interruptions de travail importantes. Bien que les relations de travail de la Société aient été convenables dans le passé, la Société ne peut prédire l'issue de toute négociation actuelle ou future se rapportant à un conflit de travail, à la représentation syndicale ou au renouvellement des conventions collectives, ni ne peut être en mesure d'éviter des arrêts de travail futurs, des grèves ou d'autres formes de moyens de pression antérieurs au dénouement de toute négociation actuelle ou future. La prolongation d'un arrêt de travail, d'une grève ou d'autres formes de moyens de pression pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, les opérations et la réputation de la Société. Même si la Société n'a pas subi de grève ou d'autres moyens de pression au cours des dernières années, l'issue de toute négociation pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités et ses résultats d'exploitation. De plus, la capacité de la Société à procéder à des ajustements à court terme afin de contrôler les coûts au titre de la rémunération et des avantages sociaux est limitée par les dispositions des conventions collectives auxquelles elle est partie.

12.3 Risques liés à la réglementation

Risques liés à la réglementation - secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis

Les activités des secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis de la Société sont assujetties à des lois, à des règlements et à des politiques d'importance de compétence fédérale, provinciale, étatique et locale qui sont en constante évolution. Cogeco Connexion est essentiellement réglementée en vertu de la Loi sur la radiodiffusion et de la Loi sur les télécommunications et de leurs règlements afférents, tandis que Breezeline est réglementée par la Communications Act. De plus, Cogeco Connexion et Breezeline sont toutes deux assujetties à d'autres lois régissant les droits d'auteur et la propriété intellectuelle, la protection des données, la confidentialité des renseignements personnels, les pourriels, le commerce en ligne, le marketing direct et la publicité numérique, qui s'imposent de plus en plus depuis les dernières années. Les lois et règlements, nouveaux et modifiés, ainsi que les examens périodiques des redevances liées aux droits d'auteur à payer relativement à l'utilisation que fait la Société de contenu protégé pourraient avoir des incidences négatives sur les finances, les activités et la compétitivité de la Société, sa condition financière, ses occasions d'affaires et ses résultats d'exploitation en faisant augmenter ses coûts, en réduisant ses produits ou en imposant des restrictions additionnelles à l'égard de ses activités.

L'issue de plusieurs récents examens législatifs et instances réglementaires du CRTC au Canada et de la FCC aux États-Unis ou audiences judiciaires toujours en cours pourrait nuire grandement aux activités et aux résultats d'exploitation de la Société. Les paragraphes qui suivent décrivent, du point de vue de la Société, certains des faits nouveaux liés à ces questions législatives, réglementaires et judiciaires au Canada et aux États-Unis.

Canada

Révision du cadre de réglementation entourant les services d'accès haute vitesse de gros

Le 8 mars 2023, le CRTC a lancé une consultation afin d'examiner son cadre actuel entourant les services d'accès haute vitesse (« AHV ») de gros. Le CRTC sollicite des observations sur plusieurs sujets, y compris sur ses points de vue préliminaires selon lesquels i) la fourniture de services AHV de gros groupés devrait être obligatoire; ii) l'accès aux installations par fibre jusqu'aux locaux des abonnés (« FTTP ») devrait être offert pour ces services; et iii) la fourniture d'installations FTTP au moyen des services AHV de gros groupés devrait être obligatoire temporairement et de manière accélérée. Le CRTC sollicite également des observations concernant la question de savoir s'il y a lieu de considérer la réglementation des services de détail pour répondre aux préoccupations concernant la concentration du marché et l'exercice potentiel d'un pouvoir de marché. Parallèlement au lancement de la consultation, le CRTC a déterminé que les tarifs actuels des services AHV de gros groupés devaient être provisoires et a ordonné aux entreprises titulaires de déposer des demandes tarifaires avec de nouvelles propositions de tarifs pour ces services. Le CRTC a également appliqué une réduction tarifaire provisoire immédiate aux tarifs existants qui reflète une diminution de 10 % des tarifs de capacité que les entreprises titulaires peuvent facturer aux concurrents utilisant les services de gros, et ce, jusqu'à ce que les tarifs définitifs révisés soient établis. Une décision du CRTC qui entraînerait un resserrement de la réglementation sur les services AHV de gros, l'application de tarifs définitifs pour les services AHV de gros groupés nettement inférieurs aux tarifs définitifs établis dans la Décision de télécom 2021-181 ou l'introduction de mesures réglementaires sur les services de détail pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Appels de la décision rendue par le CRTC en 2021 sur les tarifs de gros pour les services Internet

Le 27 mai 2021, le CRTC a publié la Décision de télécom 2021-181, dans laquelle il a statué sur les demandes des entreprises de câblodistribution (y compris la Société) et des entreprises de télécommunications de révision et de modification de l'Ordonnance de télécom 2019-288. Dans l'Ordonnance de télécom 2019-288, le CRTC a établi des tarifs définitifs pour les services d'accès Internet haute vitesse de gros groupés de Cogeco Connexion qui étaient considérablement moins élevés que les tarifs provisoires établis en octobre 2016, et il a ordonné que leur application soit rétroactive au 31 mars 2016. Dans la Décision de télécom 2021-181, le CRTC a annulé les réductions tarifaires de 2019 et a rendu définitifs les tarifs provisoires qu'il avait précédemment établis en 2016, avec certains ajustements.

Depuis, deux fournisseurs indépendants de services Internet (les « fournisseurs de services de gros ») et une association commerciale qui représente les fournisseurs de services de gros ont déposé une requête auprès du gouverneur en conseil dans le but d'annuler la Décision de télécom 2021-181 et de rétablir la décision du CRTC de 2019 à l'égard des tarifs (les « requêtes »). Le 26 mai 2022, le gouverneur en conseil a rejeté les requêtes. Le 28 juillet 2021, un revendeur a demandé l'autorisation d'interjeter appel de la Décision de télécom 2021-181 auprès de la Cour d'appel fédérale, qui a été accordée le 15 septembre 2021. La Société, de concert avec plusieurs autres entreprises de câblodistribution, est intervenue devant la Cour d'appel fédérale. Une décision défavorable de la Cour d'appel fédérale qui entraînerait l'application de tarifs de gros définitifs nettement inférieurs aux tarifs définitifs de 2021 ou l'obligation de rembourser des sommes à des fournisseurs de services de gros pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Examen de la méthode d'établissement des tarifs des services de télécommunications de gros

Le 7 juillet 2023, le CRTC a publié la Décision de télécom 2023-196, Examen de la méthode d'établissement des tarifs des services de télécommunication de gros. Dans cette décision, le CRTC a décidé de continuer d'utiliser sa méthode d'établissement des coûts différentiels à long terme, également appelée méthode de la « Phase II », et d'exiger certaines modifications, notamment l'exigence pour les fournisseurs de service de fournir des renseignements du niveau du marché lorsqu'ils déposent des demandes d'établissement des tarifs. Si la mise en oeuvre de ces modifications se traduisait par l'établissement de tarifs de gros favorables aux fournisseurs de services de gros aux dépens des entreprises de télécommunications dotées d'installations, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Redevances à payer pour la retransmission de signaux de télévision éloignés

Le 22 juillet 2021, la Cour d'appel fédérale a rendu une décision en réponse à deux demandes de révision judiciaire déposées par six entreprises de distribution de radiodiffusion (les « EDR »), y compris la Société, et par neuf sociétés de gestion visant à contester la décision de la Commission du droit d'auteur établissant le montant des redevances à payer pour la retransmission de signaux de télévision canadiens et américains en direct éloignés au Canada pour la période entre 2014 et 2018. La Cour d'appel fédérale a déterminé que les tarifs de 2014 et de 2015 constitueraient les tarifs finaux, mais elle a reconnu, conjointement avec les sociétés de gestion, que la Commission du droit d'auteur avait commis des erreurs dans la détermination des tarifs pour la période entre 2016 et 2018. La Cour d'appel fédérale a renvoyé l'affaire à la Commission du droit d'auteur, qui a lancé de nouvelles procédures pour déterminer les tarifs à compter de 2016, lesquels pourraient donc augmenter à la suite de la décision. L'établissement de taux de redevance révisés pour la période entre 2016 et 2018 qui sont considérablement supérieurs à ceux approuvés initialement par le Conseil pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Mise en œuvre du cadre du CRTC visant les ERMV pour les services mobiles

Le 15 avril 2021, le CRTC a publié la Politique réglementaire de télécom 2021-130, Examen des services sans fil mobiles, qui vise à offrir aux Canadiens un plus grand choix en matière de services mobiles, de meilleurs services et des prix abordables. La Politique réglementaire de télécom 2021-130 exige que les entreprises nationales de services mobiles (Bell, TELUS, Rogers) et SaskTel, en Saskatchewan, fournissent un accès de type ERMV, y compris l'itinérance transparente, aux entreprises régionales qui investissent dans l'infrastructure et le spectre. Les modalités du service ERMV doivent être approuvées par le CRTC, alors que les tarifs doivent être négociés commercialement entre les parties, l'arbitrage de l'offre finale se faisant par le CRTC en dernier recours.

Le 19 octobre 2022, le CRTC a publié la Décision de télécom CRTC 2022-288, « Tarifs d'accès de gros pour les exploitants de réseaux mobiles virtuels dotés d'installations – Conclusions du Conseil concernant les modalités proposées », soit une décision de suivi qui établit les modalités du service qui soutiendront le déploiement des ERMV, et a ordonné aux entreprises nationales de services sans fil d'apporter des modifications aux tarifs d'accès de gros pour les ERMV qu'elles avaient proposés. Dans cette décision, le CRTC a déterminé que, pour être admissibles au service d'accès pour les ERMV, les entreprises régionales de services sans fil doivent non seulement satisfaire aux critères établis précédemment, soit détenir du spectre de niveau 4 ou supérieur dans une zone de licences de niveau 4 donnée, mais elles doivent également offrir activement des services sans fil mobiles sur une base commerciale à des clients des services de détail quelque part au Canada. La Société est admissible à l'utilisation du service d'accès pour les ERMV, puisqu'elle a lancé un service sans fil mobile limité à la ville de Sept-Îles en avril 2023, et qu'elle détient du spectre couvrant 95 % de sa zone de couverture au Canada. Les tarifs définitifs des ERMV ont été approuvés dans l'Ordonnance de télécom 2023-171, publiée le 9 mai 2023. L'incapacité de la Société à négocier des tarifs raisonnables avec une des entreprises nationales de services mobiles ou d'obtenir des tarifs raisonnables dans le cadre du processus d'arbitrage de l'offre finale pourrait influer sur la décision de la Société d'offrir des services mobiles à plus grande échelle dans sa zone de couverture.

Le 24 juillet 2023, le CRTC a rendu sa décision dans le cadre d'un arbitrage d'offre finale entre Rogers Communications Canada Inc. et Québecor relativement aux tarifs des ERMV, dans lequel le CRTC a choisi l'offre de Québecor. Rogers a depuis demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision du CRTC devant la Cour d'appel fédérale. Si l'autorisation est accordée et que l'appel est confirmé, la capacité de la Société à négocier des tarifs raisonnables pour les ERMV avec l'un des fournisseurs de services mobiles nationaux ou à obtenir des tarifs raisonnables dans le cadre du processus d'arbitrage de l'offre finale du CRTC pourrait être touchée de façon défavorable.

Restrictions sur la distribution des signaux éloignés

Dans une requête publiée par le CRTC le 21 février 2020, Rogers Media Inc. a demandé au Conseil d'appliquer les articles 21 et 49 du Règlement sur la distribution de radiodiffusion (le « Règlement sur les EDR »), qui stipulent que les EDR doivent obtenir le consentement d'un télédiffuseur en direct afin de distribuer son signal dans un marché éloigné. Cogeco, ainsi que d'autres EDR, se sont opposées à la requête au motif qu'il existe des doutes quant à la validité de ces dispositions. Si le CRTC confirmait leur validité, les télédiffuseurs pourraient tenter de limiter la distribution de signaux éloignés ou chercher à obtenir une rémunération pour leur distribution par Cogeco Connexion, ce qui pourrait faire augmenter les coûts de la Société ou limiter son offre de services aux consommateurs. Une décision défavorable du CRTC qui donnerait lieu à une confirmation de la validité des articles 21 et 49 du Règlement sur les EDR pourrait également faire en sorte que les télédiffuseurs non canadiens présentent des demandes similaires, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Protection de la vie privée et des données

En juin 2022, le gouvernement du Canada a présenté le projet de loi C-27, intitulé *Loi de 2022 sur la mise en œuvre de la Charte du numérique*, qui vise à remplacer la législation fédérale relative à la protection de la vie privée dans le secteur privé au Canada, afin de créer un nouveau tribunal et de proposer de nouvelles règles pour les systèmes d'intelligence artificielle. S'il est adopté sous sa forme actuelle, le projet de loi C-27 pourrait entraîner des coûts de conformité additionnels pour la Société et exposer la Société à des sanctions pécuniaires importantes en cas de non-conformité.

États-Unis

Franchises de câblodistribution et infrastructures redondantes

La Société exploite ses réseaux de câblodistribution en vertu de franchises non exclusives, de permis et d'autorisations similaires accordés par des autorités gouvernementales étatiques ou locales. Bon nombre de ces franchises comprennent des exigences exhaustives en matière d'installations, de services et de paiement de frais aux autorités responsables des franchises. Il est possible qu'une ou plusieurs autorités responsables des franchises de la Société accordent une franchise à un autre câblodistributeur selon des modalités plus favorables que celles exigées par la franchise de la Société. Dans certains cas, des municipalités locales peuvent légalement livrer une concurrence à la Société. Certaines propositions législatives fédérales ont cherché à donner aux municipalités la capacité de construire et de mettre en service des installations à large bande qui pourraient faire concurrence à la Société, notamment au moyen de subventions gouvernementales. De plus, certaines sociétés de téléphonie et certains fournisseurs de services à large bande concurrents ont obtenu ou cherchent à obtenir l'autorisation d'exercer leurs activités dans des communautés au moyen d'autres ententes de servitude, qui sont moins onéreuses que les contrats de franchises de câblodistribution. Par conséquent, d'autres fournisseurs de services peuvent faire leur entrée sur les marchés de la Société et construire des réseaux pour offrir des services qui sont en concurrence avec la Société.

Réglementation d'Internet

À l'heure actuelle, les fournisseurs de services Internet doivent divulguer publiquement des renseignements détaillés sur leurs offres de services et leurs pratiques de gestion du trafic sur Internet, mais ils ne sont pas autrement assujettis aux lois sur la neutralité de l'Internet ou à la réglementation des tarifs. En novembre 2022, la FCC a rendu une décision exigeant que les fournisseurs de services à large bande affichent, au point de vente, des étiquettes qui fournissent certains renseignements sur les prix des services à large bande, les prix de lancement, les limites de données, les vitesses des services à large bande et la latence. Ces règles ne sont pas encore en vigueur. Certains législateurs et organismes de réglementation fédéraux et étatiques ont réclamé une réglementation accrue des services Internet à large bande, y compris afin qu'ils soient éventuellement reclassés en tant que services de télécommunications en vertu de l'annexe II de la Communications Act. Une telle réglementation interdirait le blocage, la limitation et la priorisation payante du contenu Internet, augmenterait la surveillance des fournisseurs de services à large bande et ouvrirait la porte à l'introduction de tarifs réglementés pour les services à large bande. Une telle réglementation des tarifs des services Internet à large bande pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités et les résultats d'exploitation de la Société.

Droits de propriété intellectuelle

La Société s'appuie sur des lois et des licences en matière de brevets, de droits d'auteur, de marques de commerce et de secrets commerciaux, ainsi que sur d'autres ententes conclues avec ses fournisseurs et d'autres tiers pour utiliser certaines technologies et fournir les produits et services utilisés dans le cadre de ses activités. Les droits de propriété intellectuelle de la Société, ou les droits de ses fournisseurs, pourraient être contestés ou invalidés. Par conséquent, la Société pourrait ne pas être en mesure d'obtenir ou de conserver des licences de ces fournisseurs à des conditions raisonnables, si tant est qu'elle réussisse à les obtenir ou à les conserver. De plus, en cas de réclamation en matière de violation de la propriété intellectuelle, la Société pourrait devoir dépenser d'importantes sommes et investir beaucoup de temps pour se défendre et être obligée d'assumer une obligation monétaire importante ou se voir interdire toute utilisation ultérieure de cette technologie. La Société pourrait aussi être tenue de conclure des contrats de redevances ou de licences à des conditions défavorables ou engager des coûts importants pour modifier ses offres de produits.

Protection de la vie privée et des données

La Société est assujettie à de nombreuses lois sur la protection de la vie privée et des données aux niveaux fédéral et étatique, et ces lois évoluent constamment. La Société recueille certaines informations sur ses clients et sur leur utilisation des services de la Société. La collecte par la Société de renseignements permettant d'identifier une personne est assujettie à diverses exigences fédérales et étatiques en matière de protection de la vie privée, y compris celles imposées spécifiquement aux câblodistributeurs en vertu de l'article 631 de la Communications Act. Le non-respect des lois et des exigences en matière de protection de la vie privée pourrait exposer la Société à des sanctions pécuniaires importantes.

12.4 Risques liés à la technologie

Panne de réseau

La Société gère les risques de panne de réseau au moyen d'un programme de planification de la continuité des activités ainsi qu'au moyen d'une politique de reprise après sinistre et d'autres procédures connexes. Des évaluations du risque opérationnel sont également effectuées au moins annuellement afin d'analyser les événements prévus et imprévus (y compris les incidents climatiques) et d'assurer la durabilité de tous les processus d'affaires essentiels.

Une défaillance des têtes de ligne de la Société pourrait empêcher celle-ci d'offrir certains de ses services dans une partie de son réseau jusqu'à ce qu'elle ait mis en place des solutions de rechange ou corrigé la défaillance, ce qui pourrait causer une grande insatisfaction chez les clients et entraîner une perte de produits, selon la gravité de la panne.

Réseau, infrastructures et systèmes de TI

La Société entretient, modernise ou remplace constamment son réseau, son infrastructure et ses systèmes de TI en vue d'optimiser la performance et la fiabilité de ses réseaux et systèmes, d'accroître la vitesse de son service Internet et d'améliorer ses services et d'en offrir de nouveaux pour répondre aux besoins et aux attentes de ses clients. Le fait que la Société ne soit pas en mesure d'y arriver en raison de contraintes financières ou autres pourrait nuire de façon importante à sa capacité de livrer concurrence et avoir une incidence défavorable sur ses activités et sa performance financière.

Dépendance envers les systèmes technologiques

Les activités quotidiennes de la Société dépendent largement de systèmes et logiciels de technologies de l'information, y compris ceux fournis par certains fournisseurs tiers et services infonuagiques. Les activités de la Société dépendent de ses systèmes de traitement de la paie, de facturation des clients, de prestation de services, de finances, de comptabilité et d'autres systèmes de traitement de données. La Société compte sur ces systèmes pour traiter quotidiennement un grand nombre de transactions. L'incapacité à maintenir, à améliorer, à moderniser ou à remplacer ses systèmes de technologies de l'information existants ou à obtenir de nouveaux systèmes pour répondre à la croissance de la clientèle ou pour appuyer de nouveaux produits et services pourrait avoir une incidence défavorable marquée sur la capacité de la Société à attirer de nouveaux clients, à retenir les clients actuels, à produire des factures précises en temps opportun, à générer une croissance des produits et à gérer les charges d'exploitation, ou à respecter les exigences réglementaires, et pourrait nuire grandement à la marque et à la réputation de la Société ainsi qu'à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

Cybermenaces

Les menaces à la cybersécurité sont de plus en plus fréquentes et complexes depuis quelques années tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Des mesures de sécurité sont en place pour protéger la Société et ses filiales contre de telles menaces. La Société continue d'améliorer sa résilience en matière de cybersécurité, l'ensemble de la gouvernance en matière de sécurité de l'information et la sensibilisation de ses employés à la sécurité par l'entremise de formations continues et du déploiement continu d'efforts en vue d'améliorer la sécurité de ses systèmes de TI, les contrôles de ses systèmes de TI et ses processus d'affaires. Au cours de l'exercice 2023, la Société n'a fait l'objet d'aucune atteinte grave à la cybersécurité.

Cependant, rien ne garantit que nous ne serons pas la cible de futures menaces à la cybersécurité comme le vol de données, l'utilisation et la diffusion non autorisées, les virus, les rançongiciels et le sabotage, qui pourraient avoir des répercussions négatives sur la marque et la réputation de la Société, ainsi qu'entraîner une exposition à d'importants risques juridiques et financiers

Protection des données

La Société utilise une grande variété de données dans le cours de ses activités, y compris des renseignements financiers, technologiques, stratégiques, personnels et commerciaux. Les données de la Société font partie de ses actifs les plus précieux et doivent donc être protégées en fonction de leur sensibilité et de leur caractère critique, en tenant compte, entre autres, des risques et des exigences juridiques, des normes de gouvernance et des meilleures pratiques, qui sont nombreux et en constante évolution.

La Société s'efforce de protéger l'information selon des normes élevées et, dans le cas des renseignements personnels plus précisément, elle ne divulgue pas délibérément ces renseignements sans le consentement du particulier visé, sauf si la loi l'exige ou l'autorise autrement, ou conformément à la politique de confidentialité de chaque filiale, pas plus que la Société ne vend ou échange ces renseignements. Dans le cours normal des activités de la Société, elle recueille, utilise et gère diverses données, y compris des renseignements personnels, et elle fait en sorte que ses politiques, ses normes, ses procédures, ses lignes directrices, ses règles d'entreprise et ses mesures de protection sont mises en place pour s'assurer que ces renseignements sont protégés et traités de façon appropriée en vertu des lois applicables. Chaque filiale au sein de la Société a adopté des mesures d'usage en matière de sécurité qui sont raisonnablement conçues pour protéger les renseignements contre toute divulgation ou tout accès non autorisé, ce qui comprend des processus d'amélioration continue pour l'examen et la surveillance des accès appropriés et autorisés ainsi que la production de rapports rendant compte de cette surveillance. La Société s'efforce de faire preuve de transparence en ce qui a trait à la façon dont elle traite les renseignements personnels, et elle a l'obligation légale de donner accès à ces renseignements aux personnes à qui ils appartiennent.

Chaque année, les employés de la Société doivent convenir de se conformer aux règles prévues par le code d'éthique, à la politique en matière de sécurité de l'information ainsi qu'à la politique d'utilisation acceptable de la Société. Chaque employé est tenu d'attester par écrit qu'ils s'y conforment. Une formation sur la confidentialité est dispensée régulièrement. Les lois et règlements, existants et proposés, y compris les modifications à la façon dont ces lois et règlements sont interprétés par les tribunaux canadiens et américains, pourraient restreindre la collecte, l'utilisation, le stockage, l'accès, la présentation et le transfert de certains types de renseignements par la Société, ou imposer des exigences relatives à ces processus.

Les risques liés aux incidents de sécurité évoluent au même rythme que se complexifient les méthodes employées par les auteurs de menaces, de sorte que la Société met en oeuvre des mesures raisonnables de sécurité en matière de TI et tente de donner la priorité à ses efforts dans les secteurs à risque élevé. Tout défaut de fonctionnement des systèmes ou toute atteinte à la sécurité de la Société entraînant un accès non autorisé aux données, ou la perte, l'utilisation ou la divulgation de ces données, y compris les renseignements personnels, pourrait entraîner la perte de clients, entacher la réputation de la Société et nuire à la valeur de sa marque, ou occasionner des litiges et des enquêtes réglementaires, et exposer la Société au paiement de dommages-intérêts et de pénalités.

12.5 Risques financiers

Engagements en capital, liquidité et dette

La Société utilise ses flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et dépend des marchés financiers pour financer son programme de dépenses d'investissement, y compris l'expansion de son réseau et ses initiatives en matière d'innovation, pour stimuler sa croissance au moyen d'acquisitions et pour refinancer sa dette. Les marchés financiers étant volatils, la Société pourrait avoir de la difficulté à y accéder à des conditions raisonnables si son profil de crédit et la conjoncture économique générale devaient se dégrader. Ces conditions pourraient entraîner une hausse du coût de financement ainsi qu'une détérioration de la situation financière et des liquidités.

La Société pourrait être dans l'incapacité de générer des flux de trésorerie suffisants ou d'obtenir du financement pour maintenir une position de liquidité adéquate afin de garantir et de préserver sa stabilité financière, et pour financer ses initiatives stratégiques et ses obligations opérationnelles ou financières.

Les instruments d'emprunt de la Société contiennent des clauses restrictives qui limitent, entre autres, la capacité de celle-ci à contracter des dettes, à accorder des privilèges et à verser des distributions. Tout manquement de la part de la Société à ses obligations contractuelles ou tout défaut de sa part de payer la somme due aux termes des conventions d'emprunt pourrait entraîner la déchéance du terme de la dette.

La participation de 21 % de la CDPQ dans une filiale américaine est assujettie à des droits d'achat par la Société et à des droits de sortie par la CDPQ relativement à des tranches de sa participation au fil du temps, ce qui pourrait avoir à terme une incidence sur la situation financière et les liquidités de la Société.

Devises et taux d'intérêt

Les résultats financiers de la Société sont présentés en dollars canadiens, et une tranche importante de ses produits, de ses charges d'exploitation et de ses dépenses d'investissement est libellée en dollars américains. Aux fins de la communication de l'information financière, toute variation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain au cours d'une période donnée de présentation de l'information financière donnerait lieu à une variation des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société. Même si une part importante de la dette de la Société, qui est libellée en dollars américains, sert de couverture de l'investissement net à l'égard des établissements à l'étranger, ses produits, son BAIIA ajusté et sa dette pourraient varier considérablement en raison des fluctuations des taux de change.

La volatilité des taux d'intérêt peut également influer sur les charges d'intérêts liées aux instruments à taux d'intérêt variable et avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers de la Société. Pour atténuer ce risque, la Société conclut des contrats visant à fixer partiellement le taux d'intérêt.

Notations

Les notations attribuées par des agences de notation peuvent avoir une incidence sur la disponibilité de la dette de la Société, et sur les modalités d'obtention de celle-ci. Une réduction des notations de la Société, en particulier une révision à la baisse qui ferait en sorte que ses titres garantis ne soient plus assortis d'une note de la catégorie investissement, pourrait entraîner une hausse significative de son coût du capital et réduire l'accès à des capitaux.

Questions fiscales

Les activités de la Société sont assujetties à diverses lois et réglementations fiscales internationales qui sont soumises à des changements fréquents et à des interprétations évolutives. Même si la direction est d'avis que la Société a constitué des provisions adéquates aux fins de l'impôt en fonction des renseignements à sa disposition, le calcul de l'impôt exige une importante part de jugement dans l'interprétation des lois et des règles. L'incapacité d'évaluer et de comptabiliser avec exactitude les montants relatifs à l'impôt pourrait entraîner d'importantes variations des montants comptabilisés au titre de l'impôt et de l'évaluation des intérêts et des pénalités, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable marquée sur les résultats financiers de la Société.

Des modifications aux politiques fiscales du Canada ou des autres territoires où la Société exerce ses activités pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur sa structure financière actuelle et sur ses coûts et passifs d'impôts futurs.

Impôts canadiens

Le 4 août 2023, le ministère fédéral des Finances a publié d'importantes nouvelles ébauches de propositions législatives portant sur divers sujets. Ces propositions comprennent : a) une taxe de 2 % sur les rachats d'actions; et b) des modifications à la règle générale anti-évitement (la « RGAÉ »); ces deux points entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Les propositions comprennent également c) le nouvel impôt minimum mondial de 15 % (dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative du Pilier Deux de l'OCDE) et d) la nouvelle limite de déductibilité des intérêts fondée sur un pourcentage du BAII (également appelé « règles sur la RDEIF »); ces deux points devraient s'appliquer à la Société à compter du 1^{er} septembre 2024. Le ministère des Finances a également indiqué qu'il travaille toujours à l'élaboration des avant-projets de lois publiés le 4 février et le 29 avril 2022 portant sur le projet de l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE ») sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices relativement aux opérations hybrides. La Société continuera de surveiller la publication et l'avancement de ces projets de règles afin d'en évaluer l'incidence potentielle.

L'avant-projet de loi sur les limites de déductibilité des intérêts et la première partie des règles anti-hybrides, dont il est fait mention ci-dessus, ne devraient pas avoir d'incidence sur la Société. Les nouvelles règles de limitation des intérêts, combinées au nouvel impôt minimum mondial de 15 %, auront très probablement une incidence défavorable sur la Société à compter du 1^{er} septembre 2024.

Le ministère des Finances a également indiqué qu'il travaille toujours à l'élaboration de la seconde partie de l'avant-projet de loi portant sur les opérations hybrides. La Société continuera de surveiller la publication et l'avancement de ces projets de règles et s'attend à ce que ces nouvelles règles aient une incidence sur les charges d'impôts dans l'avenir.

Impôts américains

Les règles fiscales américaines limitent la déductibilité des charges d'intérêts à 30 % du BAII pour l'exercice 2023. Compte tenu des récentes hausses des taux d'intérêt, les charges d'intérêts prévues de Breezeline devraient excéder les limites de déductibilité pour l'exercice 2023. Les pertes fiscales reportées d'exercices précédents devraient compenser toute incidence sur le total des impôts et sur les impôts exigibles. Les charges d'intérêts qui ne sont pas déduites au cours d'un exercice donné peuvent être reportées dans les exercices futurs pour une période indéterminée. Breezeline prévoit commencer à utiliser les intérêts reportés d'ici 2030. Selon les prévisions, la situation ne devrait pas avoir d'incidence défavorable, mais elle fera l'objet d'un suivi au cours des exercices à venir, et elle sera prise en considération pour les investissements futurs nécessitant un financement aux États-Unis.

12.6 Menaces de sources humaines ou naturelles envers le réseau, l'infrastructure et les systèmes de la Société

Dans l'éventualité d'un désastre naturel, d'actes terroristes ou d'un autre type de catastrophe, qu'elle soit naturelle ou causée par l'homme, la capacité de la Société à protéger son réseau, son infrastructure, y compris les données sur les clients, et à poursuivre les activités pourrait être gravement hypothéquée. Même si la Société a mis en place des plans et des stratégies de continuité des activités et de reprise après sinistre, elle pourrait ne pas réussir à atténuer les effets d'une catastrophe naturelle, d'un acte terroriste ou d'un autre type de catastrophe, ce qui pourrait nuire grandement à ses activités, à ses occasions, à sa situation financière et à ses résultats d'exploitation. De plus, la Société dispose d'une couverture d'assurance limitée contre les pertes découlant des désastres naturels qui pourraient toucher ses réseaux.

Changements climatiques

Les effets des changements climatiques à l'échelle mondiale accentuent la gravité et la fréquence des menaces naturelles qui pèsent sur les activités de la Société, comme des événements météorologiques, et pourraient entraîner une augmentation des coûts d'exploitation et des dépenses d'investissement. Certaines des installations de la Société sont situées dans des régions plus sensibles aux conditions météorologiques, telles que les activités de Breezeline en Floride, même si aucune de nos installations ou de nos infrastructures n'est totalement à l'abri des dommages en raison de la fréquence croissante des phénomènes météorologiques liés aux changements climatiques dans l'ensemble du continent. À l'échelle mondiale, l'année 2023 a été marquée par une des pires saisons des feux de forêt jamais enregistrée, et les vagues de chaleur intenses ont continué de toucher une grande partie de la planète. La Société a effectué de façon proactive une analyse qualitative de scénarios climatiques au cours de l'exercice 2022 afin de déterminer les risques significatifs liés aux conditions météorologiques qui pèsent sur son réseau et ses infrastructures. Certains des principaux risques liés au climat repérés par la Société sont les suivants : 1) l'augmentation des coûts d'exploitation et des dépenses d'investissement découlant des dommages aux installations ou au matériel en raison des événements météorologiques extrêmes ou de la variabilité accrue des régimes climatiques; 2) l'augmentation des coûts d'exploitation et des dépenses d'investissement en raison des variations à plus long terme des régimes climatiques comme les canicules chroniques ou les feux de forêt; et 3) l'augmentation des coûts d'exploitation attribuable à la hausse des prix du carburant et de l'énergie découlant des politiques de tarification du carbone. Par exemple, une hausse des températures pourrait avoir une incidence sur l'équipement de réseau de la Société et nécessiter l'ajout de dispositifs de refroidissement et réduire la durée de vie du matériel; des tempêtes de verglas ou des précipitations extrêmes pourraient endommager notre infrastructure de réseau physique et, par conséquent, nuire à la prestation de services aux clients de la Société; des événements météorologiques extrêmes pourraient endommager ou détruire les installations ou les éléments du réseau et avoir une incidence sur les frais d'assurance de la Société; les répercussions sur la chaîne d'approvisionnement de la Société pourraient nuire à la capacité des fournisseurs de fournir les produits et services requis et des dépenses d'investissement pourraient devoir être engagées pour remplacer les produits et services existants par des solutions permettant de réduire les émissions.

Parmi les mesures prises pour atténuer les risques liés au climat figurent l'établissement de plans et de stratégies de continuité des affaires et de reprise après sinistre, ainsi qu'une exécution rigoureuse du plan de réduction des émissions de la Société. La Société a établi des cibles à court terme (2030) et de carboneutralité (2050), ainsi que des plans conformes à la climatologie, qui font l'objet d'un suivi régulier (pour obtenir de plus amples renseignements sur les mesures de la Société visant à atténuer les risques liés au climat, se reporter au Plan d'action pour le climat et rapport GIFCC de la Société publié en janvier 2023). L'ampleur des conséquences des changements climatiques pourrait être imprévisible; par conséquent, les plans de la Société pourraient ne pas suffire à atténuer les conséquences d'une catastrophe naturelle, ce qui pourrait nuire grandement à ses activités, à ses occasions, à sa situation financière et à ses résultats d'exploitation.

12.7 Risques liés à l'acceptation sociale

La Société s'engage à contribuer au développement des communautés. Les marchés de la Société couvrent un grand nombre de petits centres urbains et de régions suburbaines et rurales. En investissant dans l'infrastructure numérique afin d'offrir des services Internet haute vitesse dans des régions mal desservies, la Société apporte une importante contribution à leur développement économique et social. La disponibilité des services à large bande de grande qualité à un prix concurrentiel favorise le développement économique régional en aidant les entreprises locales à devenir plus concurrentielles. Par ailleurs, les investissements de la Société dans les réseaux aident les entreprises à établir leurs activités, à prendre de l'expansion et à se diversifier. Même si, dans l'industrie de la Société, les centres d'appels sont souvent impartis à l'étranger, la majorité de ses centres d'appels emploient des agents de service à la clientèle locaux issus des communautés où la Société exerce ses activités. De plus, la Société a mis sur pied des initiatives communautaires, qui reflètent les besoins particuliers des communautés. En 2023, la Société a versé 13,1 millions \$ en trésorerie et en nature sous forme de dons et commandites, principalement pour faire la promotion d'initiatives axées sur l'éducation et l'entrepreneuriat, la diversité et l'inclusion, la protection de l'environnement, la connectivité favorisant l'inclusion numérique ainsi que la santé et le bien-être. Enfin, YourTV et NousTV, les chaînes de télévision locales communautaires uniques de la Société au Canada, sont un complément notable à ses dons et activités de commandite en offrant une grande visibilité aux activités et aux intérêts des communautés locales. Les stations YourTV et NousTV sont dédiées à la couverture en profondeur de la population locale, des lieux, des événements et des questions d'intérêt locales propres aux communautés que la Société dessert. Elles sont financées par un pourcentage réglementé des produits bruts tirés des services de vidéo de la Société.

L'incapacité de maintenir l'acceptation sociale des activités de la Société pourrait nuire à sa capacité d'attirer et de fidéliser les clients et, par conséquent, avoir des répercussions sur ses produits et ses perspectives de croissance. Par ailleurs, la Société pourrait perdre son permis social d'exploitation et ne plus être en mesure de soutenir la concurrence sur le marché.

12.8 Risques liés au comportement éthique

Le maintien de pratiques éthiques supérieures dans l'ensemble de la Société est essentiel pour assurer la croissance de la Société. Le comité directeur de l'éthique de la Société, composé de représentants des Ressources humaines, des Affaires juridiques, des Finances et de l'Audit interne, assure une surveillance par la haute direction de l'ensemble de son programme d'éthique, y compris l'examen de son code d'éthique et des politiques connexes. En plus d'avoir un code d'éthique complet, la Société a mis en place une ligne d'éthique, à la fois anonyme et confidentielle, qui permet aux employés et à quiconque de signaler toute violation perçue ou réelle du code d'éthique de la Société. Les employés sont également encouragés à utiliser ce service pour demander conseil sur les comportements éthiques et légaux à adopter. Afin d'accroître la sensibilisation du personnel à l'éthique, une formation officielle en ligne sur le code d'éthique est obligatoire pour tous les nouveaux employés et membres du conseil d'administration, et doit être suivie tous les deux ans par la suite. De plus, des articles portant sur divers sujets en matière d'éthique sont publiés tout au long de l'année à l'intention des employés. Malgré ces efforts, la Société pourrait subir des manquements à l'éthique susceptibles non seulement de compromettre sa réputation, mais également d'entraîner des charges extraordinaires en raison de pénalités ou d'amendes.

12.9 Risques liés à la propriété

Gestion Audem inc., une société sous le contrôle des membres de la famille de feu Henri et Marie-Jeanne Audet (la « famille Audet »), exerce un contrôle sur la Société au moyen de la détention d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote de Cogeco. La Société et Cogeco inc. sont des émetteurs assujettis au Canada dont les actions subalternes à droit de vote sont inscrites à la Bourse de Toronto. Conformément à la convention sur les conflits conclue entre la Société et Cogeco inc., toutes les entreprises de câblodistribution doivent être détenues ou contrôlées par la Société. Cogeco inc. est par ailleurs libre de détenir et d'exploiter toute autre entreprise ou d'investir de la façon qu'elle juge appropriée.

Il est possible que surviennent des situations dans lesquelles les intérêts respectifs de la famille Audet et des actionnaires ou autres parties prenantes de Cogeco inc. ou des actionnaires et autres parties prenantes de la Société diffèrent, auquel cas les intérêts de ces actionnaires ou parties prenantes pourraient être touchés de façon défavorable par de telles situations.

12.10 Risques liés aux litiges

La Société est impliquée dans divers litiges survenant dans le cours de ses activités. L'issue de ces réclamations et litiges est incertaine et pourrait nuire à la réputation, aux résultats d'exploitation, à la liquidité ou à la situation financière de la Société. Selon les renseignements connus à ce jour, la Société ne prévoit pas que le règlement des réclamations et procédures, prises individuellement ou collectivement, dans la mesure où elles ne sont pas couvertes par les assurances, aura une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

12.11 Santé et sécurité publiques

Comme l'a démontré la pandémie de COVID-19, une crise de santé publique peut survenir rapidement et constituer un risque pour les activités de la Société. Les menaces potentielles posées par une telle crise peuvent inclure des changements liés à la demande à l'égard des services de la Société, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que des préoccupations relatives à la santé et à la sécurité des employés et des clients, soit des facteurs qui ont une incidence négative sur la situation financière de la Société et sur sa capacité à fournir ses services et à respecter ses obligations. Bien que la COVID-19 soit devenue endémique et ne représente plus une préoccupation internationale ou nationale, de nouveaux variants continuent d'apparaître et de futures épidémies, pandémies et crises sanitaires pourraient encore présenter des risques similaires pour la Société.

13. Contrôles et procédures

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « CIIF ») est un processus conçu de façon à fournir une assurance raisonnable, mais non absolue, relativement à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins de publication selon les normes IFRS. Le président et chef de la direction et le premier vice-président et chef de la direction financière, conjointement avec la direction, sont responsables d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information adéquats (« CPCI ») et du CIIF, comme il est défini dans le Règlement 52-109. Le cadre de contrôle interne de Cogeco Communications est fondé sur les critères publiés dans la version mise à jour du rapport intitulé *Internal Control Integrated Framework* du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission publiée en mai 2013. À la suite de ces mises en œuvre, les contrôles internes à l'égard de l'information financière ont été mis à jour et ont fait l'objet de tests afin de soutenir des CPCI et un CIIF adéquats.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière, de concert avec la direction, ont évalué la conception et l'efficacité générales des CPCI et du CIIF de la Société au 31 août 2023 et ont conclu que ces derniers étaient efficaces.

14. Méthodes comptables

14.1 Méthodes et estimations comptables critiques

La préparation des états financiers consolidés selon les normes IFRS requiert que la direction adopte des méthodes comptables et fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, des actifs et des passifs éventuels ainsi que des produits et des charges au cours de l'exercice. Un sommaire des méthodes comptables significatives de la Société est présenté à la note 3 des états financiers consolidés. Les méthodes comptables suivantes ont été déterminées comme critiques pour les activités de Cogeco Communications.

Comptabilisation des produits

Les produits sont évalués en fonction de la contrepartie reçue ou à recevoir d'un client, déduction faite des retours, des activités de promotion et des escomptes. La Société comptabilise les produits provenant de la vente de produits ou de la prestation de services lorsque le contrôle est transféré au client.

Les principales sources des produits de la Société sont comptabilisées de la façon suivante :

Résidentiels	 les produits provenant des abonnements mensuels (déduction faite des escomptes, des rabais, des remboursements et des crédits) aux services Internet, de vidéo et de téléphonie et de la location de matériel sont comptabilisés sur une base mensuelle, à mesure que les services sont fournis;
	• les produits tirés des services de transmission de données, d'interurbains et d'autres services payables à l'utilisation sont comptabilisés sur une base mensuelle, à mesure que les services sont fournis; et
	• les produits générés par la vente d'équipement chez l'abonné et d'autre matériel sont comptabilisés au moment où le client accepte la livraison du matériel.
Commerciaux	• les produits provenant des abonnements mensuels (déduction faite des escomptes, des rabais, des remboursements et des crédits) aux services Internet, de vidéo et de téléphonie et de la location de matériel sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée de l'entente contractuelle; et
	• les produits générés par la vente d'équipement chez l'abonné et d'autre matériel sont comptabilisés au moment où le client accepte la livraison du matériel.
Autres	• essentiellement les produits en provenance des fournisseurs de services Internet de gros et les recettes publicitaires, qui sont comptabilisés au moment où les services sont fournis.

Regroupements d'entreprises

La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge dans le cas d'un regroupement d'entreprises est estimée selon les renseignements disponibles à la date d'acquisition et nécessite une part de jugement considérable pour déterminer la juste valeur attribuée aux actifs identifiables acquis et aux passifs pris en charge à l'acquisition. En outre, la détermination de la juste valeur implique l'utilisation d'analyses de flux de trésorerie actualisés, et de la croissance future estimative des produits et des marges. Les hypothèses clés comprennent les taux d'actualisation et les taux de croissance des produits propres aux actifs acquis et aux passifs repris.

Inscription à l'actif des immobilisations corporelles

Lors de l'acquisition ou de la construction de nouveaux actifs, les dépenses directement attribuables à l'acquisition ou à la construction de l'actif, y compris le coût des matières premières et de la main-d'œuvre directe, sont inscrites à l'actif jusqu'au moment où les actifs se trouvent dans l'état nécessaire pour être exploités de la manière prévue par la direction.

Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle ou comptabilisé séparément, si applicable, seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et que le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Tous les autres coûts réguliers d'entretien sont comptabilisés en résultat net dans la période pendant laquelle ils ont été engagés.

Éventualités

Un degré élevé de jugement est nécessaire pour établir des estimations quant aux éventualités liées à des réclamations, à des décisions réglementaires et à des procédures judiciaires, ainsi que pour déterminer si une perte est probable (auquel cas une provision serait comptabilisée) et pour estimer les sorties de ressources économiques. De telles éventualités sont estimées en fonction de l'information dont dispose la Société.

Évaluation des actifs à long terme

L'évaluation des actifs à long terme exige une importante part de jugement pour déterminer l'existence d'indicateurs de dépréciation et pour identifier l'actif, le groupe d'actifs, l'unité génératrice de trésorerie (UGT) ou les groupes d'UGT appropriés. De plus, la Société a recours à des estimations et à des jugements importants, notamment pour déterminer le taux d'actualisation approprié aux fins de l'évaluation de la valeur recouvrable et pour formuler des hypothèses concernant les prévisions de flux de trésorerie, les conditions du marché et les taux de croissance finaux sur la durée de vie à long terme des actifs ou des UGT. Toute modification importante des conditions du marché pourrait se traduire par une incapacité à recouvrer les valeurs comptables des actifs financiers à long terme.

Impôts différés

Les lois fiscales étant complexes, elles peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de la part de la Société et des diverses autorités fiscales. Les impôts exigibles et les impôts différés représentent l'interprétation que fait la Société des lois fiscales et son estimation des conséquences fiscales actuelles et futures des transactions et des événements survenus au cours de l'exercice. Les actifs et les passifs d'impôts différés nécessitent de recourir à des estimations et jugements importants, notamment d'interpréter les règles et règlements fiscaux, d'estimer la nature et le moment des différences permanentes et temporaires futures, le moment attendu des résorptions de ces différences temporaires et les taux d'imposition futurs qui s'appliqueront à ces différences, ainsi que de déterminer si la Société peut recouvrer un actif d'impôts différés en se fondant sur l'évaluation par la direction des lois fiscales existantes, sur l'estimation de la rentabilité future et sur les stratégies de planification fiscale.

14.2 Application initiale des modifications aux normes comptables

Informations à fournir sur les méthodes comptables - Modifications d'IAS 1

En février 2021, l'IASB a modifié IAS 1, *Présentation des états financiers*, pour exiger que les entités fournissent des informations sur leurs méthodes comptables significatives plutôt que sur leurs principales méthodes comptables. D'autres modifications d'IAS 1 expliquent la manière dont une entité peut identifier une méthode comptable significative. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, mais une application anticipée est permise. Le 1^{er} juin 2023, la Société a adopté ces modifications de manière anticipée, et celles-ci n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société, sauf pour ce qui est des informations à fournir sur les méthodes comptables présentées à la note 3 des états financiers consolidés.

Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et Passifs non courants assortis de clauses restrictives - Modifications d'IAS 1

En janvier 2020, l'IASB a publié Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications d'IAS 1) afin d'apporter des précisions sur le critère de classement d'un passif en tant que passif non courant qui porte sur le droit de différer le règlement du passif pour au moins douze mois après la date de clôture. En octobre 2022, l'IASB a publié Passifs non courants assortis de clauses restrictives (modifications d'IAS 1) afin d'apporter des précisions sur la façon dont les conditions auxquelles une entité doit se conformer dans les douze mois suivant la date de clôture ont une incidence sur le classement d'un passif. Les modifications exigent également d'une entité qu'elle présente dans les notes annexes de l'information additionnelle qui permet aux parties prenantes de comprendre le risque que les passifs non courants deviennent remboursables dans les douze mois suivant la date de clôture. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024, mais une application anticipée est permise. Le 1er juin 2023, la Société a adopté ces modifications de manière anticipée, et celles-ci n'ont eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

Réforme fiscale internationale - Modèle de règles du Pilier Deux - Modifications d'IAS 12

En mai 2023, l'IASB a publié Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier Deux, qui a modifié IAS 12, Impôts sur le résultat, afin d'introduire une exception temporaire aux exigences relatives à la comptabilisation des actifs et des passifs d'impôt différé et à la présentation de l'information à ce sujet selon les règles sur les impôts du Pilier Deux, et d'introduire des obligations d'information ciblées pour les entités concernées. Cet allègement entre en vigueur immédiatement dès la publication des modifications et doit être appliqué de façon rétrospective conformément à IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs, tandis que les obligations d'information ciblées entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. La Société a appliqué l'exception temporaire de façon rétrospective à la publication des modifications au cours du troisième trimestre de son exercice 2023. La Société évalue actuellement l'incidence des obligations d'information restantes sur ses états financiers consolidés.

14.3 Futures modifications de normes comptables

Les modifications suivantes apportées aux normes comptables ont été publiées par l'IASB et n'ont pas encore été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés.

Accords de financement de et d'IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir

En mai 2023, l'IASB a publié le document Accords de financement de fournisseurs, qui a modifié fournisseurs – modifications
IAS 7 et IFRS 7, et qui présente de nouvelles exigences de présentation de l'information afin
d'IAS 7, Tableau des flux de trésorerie
d'accroître la transparence des accords de financement de fournisseurs et de leur incidence sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité d'une société. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1et janvier 2024, mais une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement les répercussions de ces modifications sur ses états financiers consolidés, mais ne s'attend pas à ce que l'application de ces modifications ait une incidence significative sur les informations à fournir.

15. Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières

Cette rubrique décrit les mesures financières non conformes aux normes IFRS et les autres mesures financières qu'utilise Cogeco Communications tout au long de ce rapport de gestion. Ces mesures financières sont examinées dans le cadre de l'évaluation du rendement de Cogeco Communications et elles sont utilisées dans le cadre du processus décisionnel à l'égard de ses unités d'affaires. Cogeco Communications présente également l'information ci-dessous portant sur certaines mesures financières précises, compte non tenu des projets d'expansion du réseau, étant donné qu'elle avait publié des projections financières excluant l'incidence de ces projets sur certains de ses indicateurs de rendement clés.

Les mesures financières présentées sur la base d'un taux de change constant pour le trimestre et l'exercice clos le 31 août 2023 sont converties selon le taux de change moyen des périodes correspondantes de l'exercice précédent, soit de 1,2893 \$ CA pour 1 \$ US et de 1,2718 \$ CA pour 1 \$ US, respectivement.

Mesures financières non conformes aux normes IFRS

Une « mesure financière non conforme aux normes IFRS » est une mesure financière qui représente la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus et, en ce qui concerne sa composition, exclut un montant compris dans la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers consolidés de base de la Société ou encore inclut un montant non compris dans cette mesure, et elle n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de la Société et ne prend pas la forme d'un ratio, d'une fraction, d'un pourcentage ou d'une représentation similaire.

Les mesures financières qui suivent, et qui sont utilisées par la Société, n'ont pas de définition normalisée prescrite par les normes IFRS et elles peuvent donc ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Un rapprochement entre ces mesures financières non conformes aux normes IFRS et les mesures financières les plus directement comparables conformes aux normes IFRS, ou des renvois aux rubriques précises du rapport de gestion, selon le cas, où figure ce rapprochement, sont présentés ci-dessous.

Mesures financières déterminées	Utilisation	Calcul	Mesures financières les plus directement comparables conformes aux normes IFRS
Bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société	Le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société est une mesure utilisée par la direction pour évaluer la performance de la Société, excluant l'incidence de la dépréciation des actifs, des frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais et du (profit) de la perte lié à une modification de la dette, déduction faite, pour ces éléments, des impôts et de la participation ne donnant pas le contrôle. Le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société exclut certains éléments qui, de l'avis de la direction, pourraient avoir une incidence sur la comparabilité des résultats financiers de la Société et pourraient éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure l'incidence de ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.	Bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de la Société Ajouter: - dépréciation des actifs, le cas échéant; - frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais; - (profit) perte lié à une modification de la dette, le cas échéant; - incidence fiscale relative aux éléments susmentionnés; et - incidence de la participation ne donnant pas le contrôle relative aux éléments susmentionnés.	Bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de la Société
Données présentées sur la base d'un taux de change constant et incidence du taux de change	La Société présente certaines mesures financières selon un taux de change constant afin de permettre une meilleure compréhension de sa performance financière sous-jacente, non faussée par l'incidence des variations des taux de change, dans le but de faciliter les comparaisons d'une période à l'autre. Les mesures financières présentées sur la base d'un taux de change constant comprennent les projections financières et certaines mesures financières historiques, notamment les produits, les charges d'exploitation, le BAIIA ajusté, les dépenses d'investissement nettes et les flux de trésorerie disponibles.	Les projections financières présentées sur la base d'un taux de change constant sont obtenues en convertissant les résultats financiers attendus libellés en dollars américains aux taux de change de l'exercice précédent. Les mesures financières historiques présentées sur la base d'un taux de change constant sont obtenues en convertissant les résultats financiers des périodes considérées libellés en dollars américains aux taux de change des périodes correspondantes de l'exercice précédent. L'incidence du taux de change représente la quantification de cette incidence.	Produits, charges d'exploitation, BAIIA ajusté et dépenses d'investissement nettes. En ce qui a trait aux flux de trésorerie disponibles, se reporter à la définition ci-dessous pour connaître la mesure financière la plus comparable conforme aux normes IFRS.
Produits internes selon un taux de change constant et BAIIA ajusté selon un taux de change constant	La direction utilise les produits internes selon un taux de change constant et le BAIIA ajusté selon un taux de change constant pour analyser la croissance des produits et du BAIIA ajusté de la Société, en excluant l'incidence des variations des taux de change et l'incidence des acquisitions, dans le but de faciliter les comparaisons d'une période à l'autre. La direction est d'avis que ces mesures sont utilisées par certains investisseurs et analystes pour évaluer la performance de la Société.	Produits selon un taux de change constant (selon le calcul présenté ci-dessus) Déduire :	Produits et BAIIA ajusté

Mesures financières déterminées	Utilisation	Calcul	Mesures financières les plus directement comparables conformes aux normes IFRS
Flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau	Les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, sont utilisés par la direction pour mesurer la capacité de la Société à rembourser sa dette, à distribuer des capitaux à ses actionnaires et à financer sa croissance. La direction est d'avis que certains investisseurs et analystes utilisent ces mesures pour évaluer les activités de la Société et ses actifs sousjacents, ainsi que pour évaluer la santé et la performance financières de la Société. Les flux de trésorerie disponibles excluent certains éléments qui, de l'avis de la direction, pourraient avoir une incidence sur la comparabilité des résultats financiers de la Société et pourraient éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.	Flux de trésorerie disponibles : - BAIIA ajusté Ajouter : - amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme; - paiement fondé sur des actions; - perte (profit) sur cessions et radiations d'immobilisations corporelles; et charge au titre des régimes à prestations définies, déduction faite des cotisations. Déduire : - frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais; - charges financières; - impôts exigibles; - dépenses d'investissement nettes; et remboursement des obligations locatives.	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation
	La Société présente également les flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, car ils permettent d'établir une base commune pour comparer l'incidence des dépenses d'investissement nettes avec l'incidence des dépenses d'investissement nettes historiques avant l'accélération des projets d'expansion du réseau. De plus, la direction est d'avis que certains investisseurs et analystes utilisent cette information pour les aider à évaluer l'incidence des projets d'expansion du réseau sur les flux de trésorerie disponibles de la Société. Le fait d'exclure l'incidence des dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau ne veut pas dire qu'elle est non récurrente.	Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau : – Flux de trésorerie disponibles Ajouter : – dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau.	
Dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau	Les dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau, sont une mesure utilisée par la direction afin d'évaluer les dépenses d'investissement totales de la Société, sans tenir compte des investissements inscrits à l'actif dans des projets d'expansion du réseau, car elle permet d'établir une base commune pour comparer les dépenses d'investissement nettes avec les dépenses d'investissement nettes historiques avant l'accélération des projets d'expansion du réseau. De plus, la direction est d'avis que certains investisseurs et analystes utilisent cette information pour les aider à évaluer l'incidence des projets d'expansion du réseau sur les dépenses d'investissement nettes. Cette mesure sert également au calcul de l'intensité du capital et des flux de trésorerie disponibles en excluant les projets d'expansion du réseau. Le fait d'exclure l'incidence des dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau ne veut pas dire qu'elle est non récurrente.	Dépenses d'investissement nettes Déduire : - dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau.	Acquisitions d'immobilisations corporelles

Mesures financières déterminées	Utilisation	Calcul	Mesures financières les plus directement comparables conformes aux normes IFRS
Liquidités disponibles	La direction utilise les liquidités disponibles pour évaluer la capacité de Cogeco Communications à respecter ses obligations financières et à s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins de capitaux, y compris pour assurer le développement de l'entreprise au moyen d'acquisitions et d'autres occasions de croissance. Les liquidités disponibles sont présentées sur une base consolidée, y compris les liquidités liées à des structures d'emprunt distinctes pour les secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis. La direction est d'avis que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer la santé financière de Cogeco Communications.	Déduire : - trésorerie avec restrictions d'utilisation; Ajouter :	Trésorerie et équivalents de trésorerie

Bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société

	30 nov.	28 févr.	31 mai	31 août	Exercice 2023	30 nov.	28 févr.	31 mai	31 août	Exercice 2022	Exercice 2021
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de la Société	111 504	98 378	95 892	86 499	392 273	106 837	111 275	100 250	104 937	423 299	401 517
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais	2 677	6 952	11 368	15 228	36 225	18 635	1 451	2 263	12 593	34 942	8 744
Incidence fiscale relative aux éléments susmentionnés	(710)	(1 842)	(2 989)	(3 829)	(9 370)	(4 780)	(376)	(588)	(3 295)	(9 039)	[2 344]
Incidence de la participation ne donnant pas le contrôle relative aux éléments susmentionnés	_	_	(445)	(723)	(1 168)	(2 861)	(157)	(208)	(757)	(3 983)	(612)
Bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société	113 471	103 488	103 826	97 175	417 960	117 831	112 193	101 717	113 478	445 219	407 305

Rapprochement des données présentées sur la base d'un taux de change constant et de l'incidence du taux de change

Données consolidées

Pour consulter le rapprochement des produits, des charges d'exploitation et du BAIIA ajusté consolidés selon un taux de change constant et des mesures financières les plus directement comparables conformes aux normes IFRS, se reporter à la sous-rubrique 3.1 « Résultats d'exploitation » et la sous-rubrique 9.3 « Résultats d'exploitation et financiers du quatrième trimestre ».

Le rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des dépenses d'investissement nettes selon un taux de change constant est présenté ci-dessous. Pour consulter le rapprochement de ces mesures financières déterminées et des mesures financières les plus directement comparables conformes aux normes IFRS, se reporter aux tableaux de rapprochement précis figurant dans les sous-rubriques ci-après.

						Variation
Trimestres clos les 31 août	2023	Incidence du taux de change	Données de 2023 selon un taux de change constant	2022	Données réelles	Selon un taux de change constant
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	\$	\$	%	%
Flux de trésorerie disponibles	87 916	599	88 515	34 452	_	_
Dépenses d'investissement nettes	176 617	(3 906)	172 711	223 509	(21,0)	(22,7)

				_		Variation
Exercices clos les 31 août	2023	Incidence du taux de change	Données de 2023 selon un taux de change constant	2022	Données réelles	Selon un taux de change constant
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	\$	\$	%	%
Flux de trésorerie disponibles	415 405	2 952	418 357	424 358	(2,1)	(1,4)
Dépenses d'investissement nettes	699 506	(27 345)	672 161	688 913	1,5	(2,4)

Données sectorielles

Pour consulter le rapprochement des produits, des charges d'exploitation, du BAIIA ajusté et des dépenses d'investissement nettes sectoriels selon un taux de change constant et des mesures financières les plus directement comparables conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique 4 « Résultats d'exploitation et financiers sectoriels » et à la sous-rubrique 9.3 « Résultats d'exploitation et financiers du quatrième trimestre ».

Rapprochement des flux de trésorerie disponibles

	Trimestres clos	les 31 août	Exercices clo	s les 31 août
	2023	2022	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	281 326	319 137	962 905	1 240 282
Amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme ^[1]	3 195	2 974	12 601	11 815
Variations des autres activités d'exploitation sans effet sur la trésorerie	(9 946)	(30 026)	97 851	(74 840)
Impôts sur le résultat payés	2 025	6 871	91 673	36 563
Impôts exigibles	(5 708)	(27 430)	(32 067)	(69 513)
Intérêts payés	65 489	39 882	239 648	161 019
Charges financières	(70 222)	(52 349)	(251 642)	(187 617)
Dépenses d'investissement nettes	(176 617)	(223 509)	(699 506)	(688 913)
Remboursement des obligations locatives	(1 626)	(1 098)	(6 058)	(4 438)
Flux de trésorerie disponibles	87 916	34 452	415 405	424 358

⁽¹⁾ Inclus dans les charges financières.

Rapprochement des liquidités disponibles

Pour consulter le rapprochement des liquidités disponibles et de la mesure financière la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, se reporter à la rubrique 8.1 « Structure du capital ».

Rapprochement des dépenses d'investissement nettes et des flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau

Dépenses d'investissement nettes

				_		Variation
Trimestres clos les 31 août	2023	Incidence du taux de change	Données de 2023 selon un taux de change constant	2022	Données réelles	Selon un taux de change constant
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	\$	\$	%	%
Dépenses d'investissement nettes	176 617	(3 906)	172 711	223 509	(21,0)	(22,7)
Dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau	32 928	(890)	32 038	61 632	(46,6)	(48,0)
Dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau	143 689	(3 016)	140 673	161 877	(11,2)	(13,1)

						Variation
Exercices clos les 31 août	2023	Incidence du taux de change	Données de 2023 selon un taux de change constant	2022	Données réelles	Selon un taux de change constant
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	\$	\$	%	%
Dépenses d'investissement nettes	699 506	(27 345)	672 161	688 913	1,5	(2,4)
Dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau	172 835	(6 550)	166 285	157 289	9,9	5,7
Dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau	526 671	(20 795)	505 876	531 624	(0,9)	(4,8)

Flux de trésorerie disponibles

				_		Variation
Trimestres clos les 31 août	2023	Incidence du taux de change	Données de 2023 selon un taux de change constant	2022	Données réelles	Selon un taux de change constant
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	\$	\$	%	%
Flux de trésorerie disponibles	87 916	599	88 515	34 452	_	
Dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau	32 928	(890)	32 038	61 632	(46,6)	(48,0)
Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau	120 844	(291)	120 553	96 084	25,8	25,5

				_		Variation
Exercices clos les 31 août	2023	Incidence du taux de change	Données de 2023 selon un taux de change constant	2022	Données réelles	Selon un taux de change constant
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	\$	\$	%	%
Flux de trésorerie disponibles	415 405	2 952	418 357	424 358	(2,1)	(1,4)
Dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau	172 835	(6 550)	166 285	157 289	9,9	5,7
Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau	588 240	(3 598)	584 642	581 647	1,1	0,5

Ratios non conformes aux normes IFRS

Un « ratio non conforme aux normes IFRS » est une mesure financière qui prend la forme d'un ratio, d'une fraction, d'un pourcentage ou d'une représentation similaire, qui comporte une mesure financière non conforme aux IFRS comme composante et qui n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de la Société.

Les mesures financières qui suivent, et qui sont utilisées par la Société, n'ont pas de définition normalisée prescrite par les normes IFRS et elles peuvent donc ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Mesures financières déterminées	Utilisation	Calcul	
Bénéfice dilué par action ajusté	Le bénéfice dilué par action ajusté est une mesure utilisée par la direction pour évaluer la performance de la Société, excluant l'incidence de la dépréciation des actifs, des frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais et du (profit) de la perte lié à une modification de la dette, déduction faite, pour les éléments susmentionnés, des impôts et de la participation ne donnant pas le contrôle.	Le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de l Société, divisé par le nombre moyen pondéré ditu d'actions à droits de vote multiples et d'action subalternes à droit de vote en circulation. Le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de l Société est une mesure financière non conforme au normes IFRS. Pour plus de détails sur le bénéfic	
	Le bénéfice dilué par action ajusté exclut certains éléments qui, de l'avis de la direction, pourraient avoir une incidence sur la comparabilité des résultats financiers de la Société et pourraient éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure l'incidence de ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.	ajusté attribuable aux propriétaires de la Société, se reporter à la sous-rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS ».	
Variation selon un taux de change constant	La Société présente les variations de certaines mesures financières selon un taux de change constant afin de permettre une meilleure compréhension de sa performance financière sous-jacente, non faussée par l'incidence des variations des taux de change, dans le but de faciliter les comparaisons d'une période à l'autre.	La variation selon un taux de change constant, exprimée en pourcentage de la variation entre les périodes présentées, est obtenue en convertissant les résultats financiers des périodes considérées libellés en dollars américains au moyen des taux de change en vigueur pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.	
		Les données présentées « sur la base d'un taux de change constant » constituent une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Pour plus de détails sur les données présentées « sur la base d'un taux de change constant », se reporter à la sous-rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS ».	
Croissance des produits internes selon un taux de change constant et croissance du BAIIA ajusté interne selon un taux de	La direction utilise la croissance des produits internes selon un taux de change constant et la croissance du BAIIA ajusté interne selon un taux de change constant pour analyser la croissance des produits et du BAIIA ajusté de la Société, en excluant l'incidence des variations des taux de change et l'incidence des	Variation des produits et du BAIIA ajusté selon un taux de change constant (selon le calcul présenté ci-dessus), exprimée en pourcentage de la variation entre les périodes présentées, ajustée pour tenir compte de l'incidence des acquisitions.	
variations des taux de change et l'incidence des change constant acquisitions, dans le but de faciliter les comparaisons d'une période à l'autre. La direction est d'avis que ces mesures sont utilisées par certains investisseurs et analystes pour évaluer la performance de la Société.	Les données présentées « sur la base d'un taux de change constant » constituent une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Pour plus de détails sur les données présentées « sur la base d'un taux de change constant », se reporter à la sous-rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS ».		
Intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau	L'intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau, est utilisée par la direction pour évaluer les	Dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau, divisées par les produits.	
	dépenses d'investissement engagées par la Société et pour l'aider à prendre certaines décisions, sans tenir compte des investissements inscrits à l'actif dans des projets d'expansion du réseau, afin de maintenir un certain niveau de produits. La Société présente l'intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau, car elle permet d'établir une base commune pour comparer l'incidence des dépenses d'investissement nettes avec l'incidence des dépenses d'investissement nettes historiques avant l'accélération des projets d'expansion du réseau. De plus, la direction est d'avis que certains investisseurs et analystes utilisent cette information pour les aider à évaluer l'incidence des projets d'expansion du réseau sur le ratio d'intensité du capital de la Société. Le fait d'exclure l'incidence des dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau ne	Les dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau, sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Pour plus de détails sur les dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau, se reporter à la sous-rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS ».	

Mesures financières déterminées

Utilisation

Calcul

Intensité du capital selon un taux de change constant et intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau selon un taux de change constant La Société présente certaines mesures financières sur la base d'un taux de change constant, notamment l'intensité du capital selon un taux de change constant et l'intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau selon un taux de change constant dans le but de faciliter les comparaisons d'une période à l'autre sans que celles-ci ne soient faussées par l'incidence des variations des taux de change.

L'intensité du capital selon un taux de change constant est calculée en divisant les dépenses d'investissement nettes selon un taux de change constant par les produits selon un taux de change constant.

L'intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau selon un taux de change constant est calculée en divisant les dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau selon un taux de change constant par les produits selon un taux de change constant.

Les données présentées « sur la base d'un taux de change constant », y compris les dépenses d'investissement nettes selon un taux de change constant, les dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau selon un taux de change et les produits selon un taux de change constant, sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails sur ces mesures non conformes aux normes IFRS, se reporter à la sous-rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS ».

Ratio des flux de trésorerie disponibles sur la distribution des dividendes et ratio des flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, sur la distribution des dividendes

La direction est d'avis que certains investisseurs utilisent le ratio des flux de trésorerie disponibles sur la distribution des dividendes et le ratio des flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, sur la distribution des dividendes, pour évaluer la santé et la performance financières de la Société en démontrant la viabilité des paiements de dividendes de la Société.

Dividendes déclarés sur les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote pour l'exercice, divisés par les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau. Les flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails sur les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, se reporter à la sous-rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS ».

Mesures représentant un total des secteurs

Une « mesure représentant un total des secteurs » est une mesure financière qui correspond à un sous-total ou à un total d'au moins deux secteurs à présenter, qui n'est pas une composante d'un poste présenté dans les états financiers consolidés de base de la Société, qui est présentée dans les notes annexes aux états financiers consolidés de la Société et qui n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de base de la Société.

Les mesures financières suivantes utilisées par Cogeco Communications sont des mesures représentant un total des secteurs, comme il est présenté à la note 6 des états financiers consolidés. Un rapprochement entre ces mesures financières déterminées et les mesures financières les plus directement comparables conformes aux normes IFRS est présenté ci-dessous.

Mesures financières déterminées	Mesures financières les plus directement comparables conformes aux normes IFRS
BAIIA ajusté	Bénéfice de la période
Dépenses d'investissement nettes	Acquisitions d'immobilisations corporelles

Rapprochement du BAIIA ajusté

	Trimestres clo	Trimestres clos les 31 août		Exercices clos les 31 août	
	2023	2022	2023	2022	
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	
Bénéfice de la période	91 797	111 829	417 972	453 756	
Impôts sur le résultat	18 119	17 290	94 761	95 663	
Charges financières	70 222	52 349	251 642	187 617	
Amortissements	155 934	153 013	620 466	621 084	
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais	15 228	12 593	36 225	34 942	
BAIIA ajusté	351 300	347 074	1 421 066	1 393 062	

Rapprochement des dépenses d'investissement nettes

Pour consulter le rapprochement des dépenses d'investissement nettes et de la mesure financière la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, se reporter aux sous-rubriques 6.2 « Activités d'investissement » et 9.3 « Résultats d'exploitation et financiers du quatrième trimestre ».

Mesures de gestion du capital

Une « mesure de gestion du capital » est une mesure financière que la Société présente pour permettre au lecteur d'évaluer les objectifs, les politiques et les processus de gestion du capital de Cogeco Communications, et cette mesure n'est pas une composante d'un poste présenté dans les états financiers consolidés de base de la Société; elle est présentée dans les notes annexes aux états financiers consolidés de la Société, mais n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de base.

Les mesures financières suivantes utilisées par Cogeco Communications sont des mesures de gestion du capital, comme il est présenté à la note 23 C) des états financiers consolidés.

Mesures financières déterminées	Utilisation	Calcul
Endettement net	L'endettement net, qui représente la dette après déduction de la trésorerie et des équivalents de trésorerie non soumis à restrictions disponibles, est une mesure utilisée par la direction et, de l'avis de la direction, par certains investisseurs et analystes, pour évaluer le levier financier de la Société. L'endettement net est une composante du « ratio de l'endettement net sur le BAIIA ajusté ».	Dette à long terme avant les escomptes, les coûts de transaction et autres; Ajouter : - endettement bancaire Déduire : - trésorerie et équivalents de trésorerie, exclusion faite de la trésorerie avec restrictions d'utilisation.
Ratio de l'endettement net sur le BAIIA ajusté	Le ratio de l'endettement net sur le BAIIA ajusté est une mesure utilisée par la direction afin d'évaluer le levier financier de la Société ainsi que les décisions relatives à sa structure du capital, notamment au sujet de l'émission de nouveaux titres d'emprunt, et afin d'assurer la gestion du risque lié aux échéances des dettes.	Endettement net divisé par le BAIIA ajusté des douze derniers mois.
Ratio du BAIIA ajusté sur les charges financières	Le ratio du BAIIA ajusté sur les charges financières est une mesure utilisée par la direction et, selon la direction, par certains investisseurs et analystes, pour évaluer la santé financière de la Société et sa capacité à rembourser sa dette.	BAIIA ajusté des douze derniers mois divisé par les charges financières des douze derniers mois.
Endettement à taux fixe	L'endettement à taux fixe est une mesure utilisée par la direction afin d'assurer la surveillance et la gestion de la structure du capital de la Société. La direction est d'avis que cette mesure aide les investisseurs et les analystes à évaluer le levier financier de la Société.	Capital de la dette à long terme à taux fixe divisé par le capital de la dette à long terme.

Mesures financières supplémentaires

Une « mesure financière supplémentaire » est une mesure financière présentée par la Société qui est, ou vise à être, présentée de manière périodique afin de décrire la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus de Cogeco Communications, qui n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de la Société et qui n'est pas une mesure financière ou un ratio non conforme aux normes IFRS.

Mesures financières déterminées	Calcul
Marge du BAIIA ajusté	BAIIA ajusté divisé par les produits
Intensité du capital	Dépenses d'investissement nettes divisées par les produits
Rendement des capitaux propres	Bénéfice attribuable aux propriétaires de la Société pour l'exercice divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société pour l'exercice

États financiers consolidés

États financiers consolidés

Responsabilité de la direction	106	États consolidés des variations des capitaux propres	112
Rapport de l'auditeur indépendant	107	États consolidés de la situation financière	113
États consolidés du résultat net	110	Tableaux consolidés des flux de trésorerie	114
États consolidés du résultat global	111	Notes annexes	115

Responsabilité de la direction

Relativement aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés de Cogeco Communications inc. (la « Société ») ainsi que les renseignements financiers contenus dans ce rapport annuel sont sous la responsabilité de la direction. Les états financiers consolidés incluent des montants établis par la direction selon des estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Ces états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») et ont été approuvés par le conseil d'administration. L'information financière et d'exploitation utilisée dans le reste du rapport annuel se conforme aux renseignements présentés dans les états financiers consolidés.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de Cogeco Communications inc. et de ses filiales a mis au point et vise à améliorer les systèmes comptables et de gestion en vue de fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé contre une perte éventuelle ou une utilisation non autorisée et maintient les contrôles comptables internes dans le but de s'assurer qu'on peut se fier aux registres comptables lors de la préparation des états financiers consolidés. Le conseil d'administration assume sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés contenus dans ce rapport annuel principalement par l'entremise de son comité d'audit. Ce comité passe en revue les états financiers consolidés annuels de la Société et en recommande l'approbation par le conseil d'administration. De plus, ce comité rencontre périodiquement la direction ainsi que les auditeurs externes et internes en vue de discuter des résultats de l'audit externe et interne et des sujets touchant l'information financière.

L'auditeur indépendant nommé par les actionnaires, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., comptables professionnels agréés, est chargé d'effectuer l'audit indépendant des états financiers consolidés selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et d'exprimer une opinion sur ces états. L'auditeur indépendant peut s'adresser librement au comité d'audit, que la direction soit présente ou non. Le rapport de l'auditeur indépendant est présenté ci-après.

(signé) Philippe Jetté Président et chef de la direction (signé) Patrice Ouimet Premier vice-président et chef de la direction financière

Montréal, le 1^{er} novembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Cogeco Communications inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Cogeco Communications inc. (la « Société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 août 2023 et 2022, et les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 août 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Question clé de l'audit

Une question clé de l'audit est une question qui, selon notre jugement professionnel, a été des plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 août 2023. Cette question a été traitée dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur cette question.

Produits - Se reporter aux notes 3 et 5 des états financiers consolidés

Description de la question clé de l'audit

La Société tire la majeure partie de ses produits de la prestation de services de télécommunications à sa clientèle résidentielle et commerciale. Ces produits se composent d'un volume important d'opérations mensuelles récurrentes d'un faible montant provenant de multiples systèmes et bases de données propres à la Société. Le déclenchement, le traitement et la comptabilisation des produits sont largement automatisés au moyen des systèmes de technologies de l'information (« TI ») de la Société. La Société compte sur les données fournies par ces systèmes pour traiter et comptabiliser ses produits.

Les produits constituent une question clé de l'audit en raison d'un environnement largement automatisé en matière de TI et de l'ampleur des travaux d'audit requis pour mettre en œuvre les procédures d'audit à l'égard des produits de la Société.

Traitement de la question pendant l'audit

Nos procédures d'audit liées aux produits ont notamment inclus les aspects suivants :

- Nous avons évalué l'efficacité des contrôles pertinents se rapportant au processus opérationnel des produits.
- Avec l'aide des spécialistes des TI, nous avons testé l'efficacité des contrôles généraux informatiques à l'égard des systèmes de TI pertinents, y compris les contrôles de l'accès des utilisateurs et les contrôles sur la gestion des changements, le cas échéant.
- Pour tester les produits :
 - nous avons établi une prévision indépendante des produits, fondée sur le prix moyen des forfaits de services de télécommunications et sur le nombre de clients des services résidentiels et commerciaux, que nous avons comparée aux produits comptabilisés; ou
 - nous avons vérifié la concordance d'un échantillon de produits avec les documents sources comme les factures, les commandes des clients, les systèmes de facturation et d'octroi d'accès, les listes de prix approuvées et les encaissements.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci
 résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et
 réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une
 anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une
 erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou
 le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Amine Benjelloun.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l.¹

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A144765

Montréal (Québec) Le 1^{er} novembre 2023

États consolidés du résultat net

Exercices clos les 31 août	Notes	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)		\$	\$
Produits	5	2 984 128	2 900 654
Charges d'exploitation	8	1 544 462	1 485 292
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	24 A)	18 600	22 300
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais	9	36 225	34 942
Amortissements	14,15	620 466	621 084
Charges financières	10	251 642	187 617
Bénéfice avant impôts sur le résultat		512 733	549 419
Impôts sur le résultat	11	94 761	95 663
Bénéfice de l'exercice		417 972	453 756
Bénéfice de l'exercice attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		392 273	423 299
Participations ne donnant pas le contrôle		25 699	30 457
		417 972	453 756
Bénéfice par action			
De base	12	8,78	9,16
Dilué	12	8,75	9,09

États consolidés du résultat global

5			0000
Exercices clos les 31 août	Note	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)		\$	\$
Bénéfice de l'exercice		417 972	453 756
Autres éléments du résultat global			
Éléments devant être ultérieurement reclassés en résultat net			
Ajustements au titre de la couverture des flux de trésorerie			
Variation nette de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture		9 119	139 028
Impôts sur le résultat connexes		(2 416)	(36 843
		6 703	102 185
Ajustements au titre de l'écart de change			
Écarts de change nets à la conversion d'un investissement net dans des établissements à l'étranger		70 257	81 207
Variation nette à la conversion de la dette à long terme désignée comme couverture d'un investissement net dans des établissements à l'étranger		(16 381)	(19 265
Impôts sur le résultat connexes		(49)	(116
		53 827	61 826
		60 530	164 011
Éléments ne devant pas être ultérieurement reclassés en résultat net			
Ajustements actuariels sur les régimes à prestations définies			
Réévaluation du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies	22 B)	3 386	2 288
Impôts sur le résultat connexes		(898)	(606
		2 488	1 682
		63 018	165 693
Résultat global de l'exercice		480 990	619 449
Résultat global de l'exercice attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		441 060	572 581
Participations ne donnant pas le contrôle		39 930	46 868
		480 990	619 449

États consolidés des variations des capitaux propres

		Capitaux pro aux propriét	opres attribu aires de la So			
Exercices clos les 31 août 2023 et 2022		Réserve au titre de paiements fondés sur des actions		Bénéfices non distribués	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	(note 19)		(note 20)			
Solde au 31 août 2021	958 251	16 889	(17 994)	1 457 998	391 183	2 806 327
Bénéfice de l'exercice	_	_	_	423 299	30 457	453 756
Autres éléments du résultat global de l'exercice	_	_	147 600	1 682	16 411	165 693
Résultat global de l'exercice	_	_	147 600	424 981	46 868	619 449
Émission d'actions subalternes à droit de vote en vertu du régime d'options sur actions	4 412	_	_	_	_	4 412
Paiement fondé sur des actions (notes 19 C) et 24 A))	_	7 580	_	_	_	7 580
Paiement fondé sur des actions comptabilisé précédemment à la réserve au titre de paiements fondés sur des actions pour les options exercées	745	(745)	_	_	_	_
Dividendes (note 19 B))	_	_	_	(129 939)	_	(129 939)
Rachat d'actions subalternes à droit de vote à des fins d'annulation	(32 329)	_	_	(81 504)	_	(113 833)
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	(4 865)	_	_	_	_	(4 865)
Distribution aux employés d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	4 760	(3 759)	_	(1 001)	_	_
Total (des distributions aux) des apports des actionnaires	(27 277)	3 076	_	(212 444)	_	(236 645)
Solde au 31 août 2022	930 974	19 965	129 606	1 670 535	438 051	3 189 131
Bénéfice de l'exercice	_	_	_	392 273	25 699	417 972
Autres éléments du résultat global de l'exercice	_	_	46 299	2 488	14 231	63 018
Résultat global de l'exercice	_	_	46 299	394 761	39 930	480 990
Émission d'actions subalternes à droit de vote en vertu du régime d'options sur actions	3 657	_	_	_	_	3 657
Paiement fondé sur des actions (notes 19 C) et 24 A))	_	6 892	_	_	_	6 892
Paiement fondé sur des actions comptabilisé précédemment à la réserve au titre de paiements fondés sur des actions pour les options exercées	718	(718)	_	_	_	_
Dividendes (note 19 B))	_	_	_	(137 970)	_	(137 970)
Rachat d'actions subalternes à droit de vote à des fins d'annulation	(38 294)	_	_	(62 739)	_	(101 033)
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	(5 889)	_	_	_	_	(5 889)
Distribution aux employés d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	5 248	(6 243)	_	995	_	_
Total des distributions aux actionnaires	(34 560)			(199 714)		[234 343]
Solde au 31 août 2023	896 414	19 896	175 905	1 865 582		3 435 778

États consolidés de la situation financière

Aux 31 août	Notes	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)		\$	\$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 D)	362 921	370 899
Créances clients et autres débiteurs	23 A)	118 951	108 444
Impôts sur le résultat à recevoir		27 347	6 501
Charges payées d'avance et autres		41 818	39 234
Instruments financiers dérivés		5 355	2 932
A size		556 392	528 010
Actifs non courants	40		// 074
Autres actifs	13	96 862	66 971
Immobilisations corporelles	14	3 229 515	3 027 640
Immobilisations incorporelles	15 A)	3 661 906	3 571 221
Goodwill	15 B)	2 117 756	1 982 498
Instruments financiers dérivés		100 792	95 537
Actifs d'impôts différés	11	5 147	6 632
		9 768 370	9 278 509
Passif et capitaux propres Passif			
Passifs courants			
Endettement bancaire		22 402	8 633
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		319 225	380 461
Provisions	16	32 734	26 584
Passifs d'impôts sur le résultat	10	413	39 252
Passifs sur contrat et autres passifs	17	61 760	63 958
Subventions gouvernementales reçues d'avance	17	29 262	127 851
Instruments financiers dérivés		2 3 4 5	1 2 8 5
	18	41 765	339 096
Tranche courante de la dette à long terme	10	509 906	987 120
Passifs non courants		007 700	707 120
Dette à long terme	18	4 979 241	4 334 373
Passifs sur contrat et autres passifs	17	8 314	8 960
Passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel	22 B)	5 516	6 242
Passifs d'impôts différés	11	829 615	752 683
		6 332 592	6 089 378
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société			
Capital social	19 A)	896 414	930 974
Réserve au titre de paiements fondés sur des actions		19 896	19 965
Cumul des autres éléments du résultat global	20	175 905	129 606
Bénéfices non distribués		1 865 582	1 670 535
		2 957 797	2 751 080
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		477 981	438 051
		3 435 778	3 189 131
		9 768 370	9 278 509

Engagements, éventualités et garanties (note 25) et Événement postérieur à la date de clôture (note 26)

Au nom du conseil d'administration,

(signé) Louis Audet Administrateur (signé) Joanne Ferstman Administratrice

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 août	Notes	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)		\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice de l'exercice		417 972	453 756
Ajustements au titre des éléments suivants :			
Amortissements	14,15	620 466	621 084
Charges financières	10	251 642	187 617
Impôts sur le résultat	11	94 761	95 663
Paiement fondé sur des actions		6 674	6 742
Perte (profit) sur cessions et radiations d'immobilisations corporelles		88	(1 352)
Charge au titre des régimes à prestations définies, déduction faite des cotisations		474	(486)
		1 392 077	1 363 024
Variations des autres activités d'exploitation sans effet sur la trésorerie	21 A)	(97 851)	74 840
Intérêts payés		(239 648)	(161 019)
Impôts sur le résultat payés		(91 673)	(36 563)
		962 905	1 240 282
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	14	(802 830)	(744 655)
Acquisition de licences de spectre	15 A)	(60 000)	(236 073)
Regroupements d'entreprises, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-	(00.00=1	(4 (00 554)
acquis	7	(99 025)	(1 429 751)
Subventions reçues d'avance		4 733	59
Produit de cessions d'immobilisations corporelles		2 651	2 906
		(954 471)	(2 407 514)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation de l'endettement bancaire		13 769	4 173
Augmentation (diminution) nette des facilités de crédit rotatif		247 299	(153 235)
Émission de titres d'emprunt à long terme, déduction faite des escomptes et des coûts de transaction		298 056	1 611 064
Remboursement des billets, des débentures et des facilités de crédit		(335 263)	(227 577)
Remboursement des obligations locatives		(6 058)	(4 438)
Remboursement du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises		_	(3 162)
Augmentation des coûts de transaction différés		(338)	(675)
Émission d'actions subalternes à droit de vote	19 A)	3 657	4 412
Rachat d'actions subalternes à droit de vote à des fins d'annulation	19 A)	(101 033)	(113 833)
	19 A)	(5 889)	(4 865)
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes	1,77,		(129 939)
d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	19 R)		(127 737)
	19 B)	(137 970)	981 925
d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement Dividendes versés Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	19 BJ	(23 770)	
d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement Dividendes versés Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaie étrangère	19 B)	(23 770) 7 358	7 152
d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement Dividendes versés Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	19 B)	(23 770)	981 925 7 152 (178 155) 549 054

Notes annexes

Exercices clos les 31 août 2023 et 2022

1. Nature des activités

Cogeco Communications inc. (« Cogeco Communications » ou la « Société ») est une société de télécommunications qui exerce ses activités par l'intermédiaire de ses unités d'affaires Cogeco Connexion et Breezeline. Cogeco Communications fournit des services Internet, de vidéo et de téléphonie au Canada ainsi que dans treize États des États-Unis.

La Société est une filiale de Cogeco inc. (« Cogeco »), qui détenait 35,3 % des actions de participation de la Société au 31 août 2023, représentant 84,5 % des votes liés aux actions à droit de vote de la Société. Cogeco Communications est une société ouverte canadienne dont les actions subalternes à droit de vote sont inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole « CCA ». Le siège social de la Société est situé au 1, Place Ville Marie, bureau 3301, Montréal (Québec) H3B 3N2.

2. Base d'établissement

Les états financiers consolidés audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Certains montants comparatifs présentés dans les états financiers consolidés ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle des états financiers consolidés de l'exercice 2023. L'information financière est présentée en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de Cogeco Communications. Les états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de Cogeco Communications lors de la réunion tenue le 1^{er} novembre 2023.

A) Méthode de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et des entités qu'elle contrôle.

Principales filiales en exploitation	Emplacement	Pourcentage de participation %	Droits de vote %
Cogeco Connexion	Canada	100	100
Breezeline	États-Unis	79	79

La participation ne donnant pas le contrôle est liée à la participation de 21 % de la Caisse de dépôt et placement du Québec dans la filiale américaine de Cogeco Communications.

B) Information sectorielle

Les résultats de la Société sont présentés en deux secteurs opérationnels : le secteur des télécommunications au Canada et le secteur des télécommunications aux États-Unis. Les secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis fournissent, principalement à une clientèle résidentielle, une vaste gamme de services Internet, de vidéo et de téléphonie et fournissent des services d'affaires à l'intérieur de leurs zones de couverture.

- Les activités du secteur des télécommunications au Canada sont principalement exercées par Cogeco Connexion dans les provinces de Québec et de l'Ontario.
- Les activités du secteur des télécommunications aux États-Unis sont exercées par Breezeline dans treize États: le Connecticut, le Delaware, la Floride, le Maine, le Maryland, le Massachusetts, le New Hampshire, New York, l'Ohio, la Pennsylvanie, la Caroline du Sud, la Virginie et la Virginie-Occidentale.

C) Écart de change

Les taux de change utilisés pour convertir les résultats de Breezeline, l'établissement à l'étranger de la Société, s'établissent comme suit :

	Taux de clôture au 31 août		Taux moyens pour les exercic	
	2023	2022	2023	2022
Dollar américain par rapport au dollar canadien	1,3531	1,3111	1,3467	1,2718

3. Méthodes, estimations, hypothèses et jugements comptables significatifs

Le texte qui suit présente les méthodes, estimations, hypothèses et jugements comptables significatifs que la Société a adoptés et appliqués, ainsi que leur incidence sur les montants présentés dans les états financiers consolidés. Les estimations sont fondées sur des données historiques, les conditions actuelles et plusieurs autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances. Des changements dans les faits et les circonstances pourraient nécessiter la révision des estimations précédentes et les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

A) Comptabilisation des produits

Les produits de la Société proviennent principalement de la prestation de services de télécommunications. Les produits et les services peuvent être vendus séparément ou regroupés dans des forfaits promotionnels. Pour les forfaits regroupant plusieurs éléments vendus, la Société comptabilise séparément les produits et les services individuels s'ils comportent une obligation de prestation distincte, et elle applique la méthode de comptabilisation adéquate à chaque élément. Le total des produits tirés des forfaits est réparti entre les obligations de prestation en fonction de leur prix de vente spécifique.

Les produits sont évalués en fonction de la contrepartie reçue ou à recevoir d'un client, déduction faite des retours, des activités de promotion et des escomptes. La Société comptabilise les produits provenant de la vente de produits ou de la prestation de services lorsque le contrôle est transféré au client.

Le recours à des estimations et jugements significatifs a été nécessaire pour :

- identifier les obligations de prestation contenues dans un contrat et le calendrier de l'exécution des obligations de prestation;
- déterminer le prix de transaction d'un contrat en estimant les produits prévus liés à l'exécution des obligations de prestation;
- déterminer le prix de vente spécifique lié aux obligations de prestation ainsi que la répartition du prix de transaction entre les diverses obligations de prestation; et
- déterminer les coûts marginaux d'obtention et de satisfaction d'un contrat.

Les principales sources des produits de la Société sont comptabilisées de la façon suivante :

Résidentiels • les produits provenant des abonnements mensuels (déduction faite des escomptes, des rabais, des remboursements et des crédits) aux services Internet, de vidéo et de téléphonie et de la location de matériel sont comptabilisés sur une base mensuelle, à mesure que les services sont fournis; • les produits tirés des services de transmission de données, d'interurbains et d'autres services payables à l'utilisation sont comptabilisés sur une base mensuelle, à mesure que les services sont fournis; et • les produits générés par la vente d'équipement chez l'abonné et d'autre matériel sont comptabilisés au moment où le client accepte la livraison du matériel. • les produits provenant des abonnements mensuels (déduction faite des escomptes, des rabais, des remboursements Commerciaux et des crédits) aux services Internet, de vidéo et de téléphonie et de la location de matériel sont comptabilisés de facon linéaire sur la durée de l'entente contractuelle; et • les produits générés par la vente d'équipement chez l'abonné et d'autre matériel sont comptabilisés au moment où le client accepte la livraison du matériel. • essentiellement les produits en provenance des fournisseurs de services Internet de gros et les recettes **Autres** publicitaires, qui sont comptabilisés au moment où les services sont fournis.

Passifs sur contrat

La Société estime que les frais d'installation et de mise en service ne sont pas considérés comme des obligations de prestations distinctes, car un client ne peut en tirer parti isolément.

Par conséquent, dans le cas des clients de services résidentiels, ces frais sont différés et amortis dans les produits sur la période au cours de laquelle les frais demeurent significatifs pour le client, ce qui correspond à une période estimée à environ six mois. L'estimation doit tenir compte de facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont les frais d'installation moyens, les produits moyens par client et le comportement des clients, entre autres. Dans le cas des clients de services commerciaux, ils sont différés et amortis dans les produits au fur et à mesure que les produits des services connexes sont gagnés, selon la durée moyenne prévue des accords commerciaux.

Les produits non gagnés, tels que les paiements pour les services et produits reçus d'avance, sont comptabilisés comme des passifs sur contrat dans l'état consolidé de la situation financière jusqu'à ce que le service soit fourni ou que le produit soit livré au client.

Coûts des contrats

Les coûts des contrats sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière en tant qu'autres actifs, et se composent des frais initiaux versés aux immeubles à logements multiples et des coûts marginaux d'obtention d'un contrat. Les frais initiaux que la Société verse aux immeubles à logements multiples, par exemple aux syndicats des copropriétaires, dans le but d'avoir accès aux résidents de ces immeubles pour leur offrir des services, sont comptabilisés sur la durée du contrat en tant que diminution des produits. Les coûts engagés pour l'obtention d'un contrat (comme les commissions de vente) sont comptabilisés au titre des charges d'exploitation sur la durée pendant laquelle un client devrait continuer d'être un client de la Société, sans dépasser quatre ans.

B) Regroupements d'entreprises

La répartition du prix d'achat requiert l'exercice d'un jugement important pour identifier les actifs acquis et les passifs repris, ainsi que pour estimer leur juste valeur. La juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cas d'un regroupement d'entreprises est estimée selon les renseignements disponibles à la date d'acquisition et nécessite une part de jugement considérable pour déterminer la juste valeur attribuée aux actifs identifiables acquis et aux passifs repris à l'acquisition.

En outre, la détermination de la juste valeur implique l'utilisation d'analyses de flux de trésorerie actualisés, et de la croissance future estimative des produits et des marges. Les hypothèses clés comprennent les taux d'actualisation et les taux de croissance des produits propres aux actifs acquis et aux passifs repris. La Société effectue un examen approfondi de toutes les sources d'information internes et externes disponibles en fonction des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition. Pour certaines acquisitions, la Société fait également appel à des experts en évaluation indépendants afin de l'aider à déterminer la juste valeur de certains actifs acquis, passifs repris et incidences connexes sur l'impôt différé.

Pour déterminer la juste valeur, la Société utilise généralement les méthodes suivantes :

Méthode d'évaluation et jugements appliqués

Immobilisations corporelles

Approche par les coûts - Méthode du coût de remplacement : utilisée pour les installations liées à la câblodistribution et le matériel auxiliaire connexe (incluant la fibre optique et le câblage coaxial, les câbles pour services aux abonnés, l'équipement chez l'abonné, le matériel roulant, etc.). Selon cette approche, les actifs sont évalués en estimant les coûts d'acquisition ou de construction d'actifs comparables et ajustés en fonction de l'âge et de l'état de l'actif. Des jugements importants sont requis pour estimer le coût de remplacement, la détérioration physique et l'obsolescence fonctionnelle ou économique.

Approche par le marché – Technique de la parité: utilisée pour l'évaluation de biens immobiliers et de certaines autres immobilisations corporelles. Selon cette approche, les actifs sont évalués en fonction d'une analyse des prix payés pour des actifs comparables dans le cadre de transactions réelles sur le marché. Cette approche consiste à recueillir des données sur des actifs récemment vendus qui sont semblables à l'élément visé, à analyser les caractéristiques de la valeur de ces actifs comparables, à comparer ces caractéristiques à celles de l'élément visé et à effectuer les ajustements appropriés pour tenir compte des différences.

Immobilisations incorporelles

Approche par le résultat - Méthode Greenfield: utilisée pour l'évaluation des droits de franchise. Selon cette méthode, un actif est évalué en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie hypothétiques, tout en supposant qu'il s'agit du seul actif dont dispose la Société. Les investissements requis pour établir une entreprise normalisée sont pris en considération, y compris les dépenses d'investissement et les pertes d'exploitation. L'estimation de la période d'expansion et des dépenses d'investissement connexes requises exige une importante part de jugement.

Approche par le résultat – Méthode des bénéfices excédentaires multipériodes : utilisée dans l'évaluation des relations-clients. Selon cette méthode, les actifs sont évalués en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie supplémentaires après impôt attribuables à l'actif après déduction des charges relatives aux actifs contributifs. Plusieurs facteurs sont pris en compte pour déterminer la juste valeur des relations-clients, y compris les relations des clients avec la société acquise et ses employés, la segmentation de la clientèle, les taux d'attrition historiques des clients et la croissance des produits. L'estimation de l'incidence des charges relatives aux actifs contributifs exige également une importante part de jugement.

Les coûts de transaction liés aux regroupements d'entreprises réalisés ou potentiels et les frais d'intégration des entreprises nouvellement acquises après la date d'acquisition sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés, dans le poste Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais.

C) Immobilisations corporelles – actifs détenus

Les immobilisations corporelles, qui sont principalement constituées de réseaux et d'infrastructures, sont comptabilisées au coût, déduction faite de toutes les subventions publiques connexes reçues ou à recevoir, moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition ou à la construction de l'actif, y compris le coût des matières premières et de la main-d'œuvre directe, jusqu'au moment où il se trouve dans l'état nécessaire pour être exploité de la manière prévue par la direction.

D) Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

• Les relations-clients et les noms commerciaux sont acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises et sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et sont comptabilisées au coût moins les pertes de valeur, le cas échéant.

- Les licences de distribution comprennent les licences des autorités réglementaires de radiodiffusion et les exemptions de permis au Canada permettant d'accéder aux foyers et aux clients d'un secteur donné.
- Les droits de franchise sont des ententes conclues avec les États et avec les autorités locales aux États-Unis, qui autorisent l'accès aux foyers et aux entreprises d'une zone déterminée et qui permettent d'installer le long de la voie publique les infrastructures nécessaires pour assurer une connexion avec des emplacements commerciaux et résidentiels, afin de fournir des services Internet, de vidéo et de téléphonie.
- Les licences de spectre sont émises par les autorités réglementaires de radiodiffusion et permettent l'utilisation de fréquences de radiocommunication définies dans une zone géographique déterminée.

La Société considère que les licences de distribution, les droits de franchise et les licences de spectre ont une durée d'utilité indéterminée, car elle juge que leur renouvellement est probable, elle compte les renouveler et elle a la capacité financière et opérationnelle de le faire, et il n'y a aucun facteur concurrentiel, légal et réglementaire réel qui limite leur durée d'utilité.

Dans le but d'établir si les événements et circonstances continuent de confirmer l'évaluation de la durée d'utilité indéterminée, les estimations et jugements importants suivants ont été nécessaires pour :

- déterminer si le renouvellement des licences de distribution, des droits de franchise et des licences de spectre est probable; et
- évaluer si la Société a la capacité financière et opérationnelle de les renouveler.

E) Goodwill

Le goodwill est comptabilisé au coût, n'est pas amorti et découle d'acquisitions d'entreprises. Il est surtout attribuable à la croissance prévue dans les services de télécommunications résidentiels et commerciaux, ainsi qu'à l'expertise de la main-d'œuvre. Une partie des montants affectés au goodwill pourrait être déductible aux fins de l'impôt.

F) Amortissements

L'amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est comptabilisé de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue, à partir de la date où l'actif est prêt pour son utilisation prévue, à l'exception des améliorations locatives, qui sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité prévue. Les terrains et les actifs en cours de construction sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis.

	Durée d'utilité estimée
Immobilisations corporelles	
Bâtiments et améliorations locatives	10 à 40 ans
Réseaux et infrastructures ⁽¹⁾	3 à 20 ans
Équipement chez l'abonné	3 à 5 ans
Véhicules et équipements ^[2]	3 à 10 ans
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	
Relations-clients	Jusqu'à 8 ans
Nom commercial	20 ans

⁽¹⁾ Les réseaux et infrastructures comprennent les tours de câblodistribution, les têtes de ligne, les émetteurs, les réseaux de fibre et câble coaxial, les câbles pour services aux abonnés et les équipements de réseaux.

G) Dépréciation des actifs à long terme

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chaque unité génératrice de trésorerie (« UGT ») de la Société qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises connexe. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée qui ne génèrent pas des entrées de trésorerie largement indépendantes des autres actifs ou groupes d'actifs sont allouées et testées pour dépréciation dans le cadre de l'UGT à laquelle elles appartiennent.

À chaque date de clôture, la Société évalue s'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier. Le cas échéant, la valeur recouvrable des actifs est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur, s'il y a lieu. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année, au 30 juin. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement, autres que celles attribuables au goodwill, sont examinées aux fins d'une reprise possible à chaque date de clôture. Si la valeur recouvrable de l'actif a augmenté, la totalité ou une partie de la perte de valeur comptabilisée antérieurement fait l'objet d'une reprise.

Les pertes de valeur potentielles sont identifiées en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôts qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lequel les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées. Les flux de trésorerie projetés à partir des projections financières internes sont fondés sur l'expérience passée, les résultats d'exploitation réels et les plans d'affaires, y compris l'incidence de la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation. Selon l'UGT, une période de cinq à huit ans est utilisée, car le délai de récupération du capital investi de la Société est souvent supérieur à cinq ans. Ces projections reflètent les attentes de la direction en matière de croissance des produits et des dépenses d'investissement nettes pour chaque UGT en fonction de l'expérience passée et de la croissance prévue pour l'UGT. Les flux de trésorerie au-delà de cette période sont extrapolés selon un taux de croissance final estimatif déterminé d'après les taux de croissance prévus pour les marchés spécifiques dans lesquels les UGT exercent leurs activités et ne sont pas considérés comme excédant les taux de croissance moyens à long terme pour ces marchés. Les taux d'actualisation qui s'appliquent aux prévisions de flux de trésorerie sont établis à partir du coût moyen pondéré du capital avant impôts de la Société, lequel est ajusté pour tenir compte des profils de risques propres à chaque UGT.

Le recours à des estimations et jugements significatifs a été nécessaire pour :

- déterminer l'existence d'indicateurs de dépréciation;
- identifier l'actif, le groupe d'actifs, l'UGT ou le groupe d'UGT approprié;
- déterminer le taux d'actualisation approprié pour évaluer la valeur recouvrable; et
- formuler des hypothèses à l'égard des prévisions de flux de trésorerie, des conditions du marché et des taux de croissance finaux sur la durée de vie à long terme des actifs ou des UGT.

^[2] Les véhicules et équipements comprennent les véhicules, l'équipement de programmation, le mobilier et les agencements, le matériel informatique et les logiciels ainsi que les autres équipements.

H) Impôts sur le résultat

La charge d'impôts exigibles et la charge d'impôts différés sont comptabilisées en résultat net, sauf lorsque la charge concerne des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. La Société est assujettie aux lois fiscales au Canada et aux États-Unis.

- La charge d'impôts exigibles correspond aux impôts que la Société s'attend à payer ou à recevoir en fonction de son bénéfice imposable ou de sa perte fiscale pour l'exercice. Le passif d'impôts exigibles de la Société est calculé au moyen des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière, y compris les ajustements à l'impôt exigible ou à recevoir pour les exercices antérieurs.
- Les actifs et les passifs d'impôts différés découlent des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs comptabilisés dans les états de la situation financière et la base fiscale correspondante. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont calculés à partir des taux d'imposition qui sont adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront pour la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Un actif d'impôts différés est comptabilisé au titre des pertes non utilisées, des crédits d'impôts et des différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable futur auquel l'actif pourra être imputé.

Les lois fiscales étant complexes, elles peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de la part de la Société et des diverses autorités fiscales. Les impôts exigibles et les impôts différés représentent l'interprétation que fait la Société des lois fiscales et son estimation des conséquences fiscales actuelles et futures des transactions et des événements survenus au cours de l'exercice.

Le recours à des estimations et jugements significatifs a été nécessaire pour :

- interpréter les règles et règlements fiscaux;
- estimer la nature et le moment des différences permanentes et temporaires futures, le moment attendu des résorptions de ces différences temporaires et les taux d'imposition futurs qui s'appliqueront à ces différences; et
- déterminer si la Société peut recouvrer un actif d'impôts différés en se fondant sur l'évaluation par la direction des lois fiscales existantes, sur l'estimation de la rentabilité future et sur les stratégies de planification fiscale.

I) Instruments financiers autres que les dérivés

Les instruments financiers de la Société sont classés et évalués comme suit :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les créances clients et autres débiteurs sont classés et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif duquel est déduite toute perte de valeur; et
- l'endettement bancaire, les dettes fournisseurs et autres créditeurs et la dette à long terme, excluant les
 obligations locatives, sont classés et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières et les escomptes liés à l'émission de titres d'emprunt sont portés en réduction de l'instrument d'emprunt connexe et amortis en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif, exception faite de ceux qui ont été engagés relativement aux facilités de crédit rotatif, qui sont classés comme autres actifs et amortis de façon linéaire pendant la durée des financements en cause.

J) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Société utilise divers instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt. Lorsque la société détermine que la comptabilité de couverture est appropriée et que les critères à cet effet sont respectés, une relation de couverture est désignée, documentée depuis son origine et classée selon le type de relation de couverture. La société évalue l'efficacité de ses relations de couverture à leur origine et sur une base continue. Tout instrument dérivé qui ne répond pas aux conditions requises pour la comptabilité de couverture est évalué à la juste valeur à chaque date de clôture, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

La Société utilise généralement les types d'instruments financiers dérivés suivants :

- La Société utilise des swaps de taux d'intérêt comme instruments financiers dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt de ses dettes à long terme à taux variable. Ces instruments sont désignés comme étant des couvertures de flux de trésorerie.
- La Société utilise des conventions de swap sur actions, qui ne sont pas désignées comme des relations de couverture, afin de gérer l'exposition des flux de trésorerie liée au règlement d'unités d'actions différées.

• La Société a désigné une tranche de sa dette libellée en dollars américains comme élément de couverture au titre d'une couverture d'investissement net dans sa filiale américaine. La Société applique la comptabilité de couverture aux écarts de change entre la monnaie fonctionnelle de l'établissement à l'étranger et celle de la Société.

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global et présentée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie dans les capitaux propres. Le montant comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est transféré au résultat net au cours de la même période que celle où l'élément couvert a une incidence sur le résultat net et au même poste que l'élément couvert. La partie inefficace de la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat net.

La Société a établi un ratio de couverture de 1:1 pour toutes ses relations de couverture, car les risques sous-jacents liés aux dérivés de couverture sont identiques aux risques liés aux éléments couverts.

Si l'instrument de couverture ne répond plus aux critères de comptabilité de couverture, qu'il arrive à échéance, qu'il est vendu, résilié ou exercé ou que la désignation de couverture est révoquée, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. Le montant cumulatif du profit ou de la perte comptabilisé précédemment dans le cumul des autres éléments du résultat global est présenté dans la réserve de couverture de flux de trésorerie dans les capitaux propres et y demeure jusqu'à ce que l'élément couvert ait une incidence sur le résultat net. Si un élément couvert prévu n'est plus susceptible de se produire, le solde du cumul des autres éléments du résultat global est immédiatement comptabilisé en résultat net.

Couvertures d'investissement net

Les écarts de change découlant de la conversion de dettes à long terme désignées comme couvertures d'un investissement net dans des établissements à l'étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans la mesure où la couverture est efficace, et sont présentés dans les capitaux propres à titre d'ajustements de l'écart de change. La Société a établi un ratio de couverture de 1:1 pour les relations de couverture, car le risque sous-jacent lié aux instruments de couverture est identique aux risques liés aux éléments couverts. Une inefficacité de la couverture se produit lorsque le montant des investissements nets dans la filiale étrangère est inférieur au montant des instruments de couvertures connexes. Si la couverture est inefficace, les écarts seront comptabilisés en résultat net.

K) Éventualités

Les passifs éventuels sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain et ne sont pas comptabilisés avant que la Société ait une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il soit probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour régler l'obligation et qu'une estimation fiable puisse être faite du montant de cette obligation. La Société fournit de l'information sur ses passifs éventuels sauf si la probabilité d'une sortie de ressources dans le cadre d'un règlement est faible.

Un jugement important est requis pour déterminer s'il est probable qu'une perte survienne (auquel cas une provision serait comptabilisée) et que celle-ci découle des réclamations, des décisions réglementaires ou des procédures judiciaires, et pour estimer les sorties de ressources économiques. De telles éventualités sont estimées en fonction de l'information dont dispose la Société.

L) Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais

Les frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais comprennent notamment les coûts suivants, le cas échéant, lorsqu'ils sont engagés :

- les coûts de transaction liés aux regroupements d'entreprises réalisés ou potentiels;
- les frais d'intégration des entreprises nouvellement acquises après la date d'acquisition;
- les frais de restructuration;
- les coûts de configuration et de personnalisation dans le cadre d'accords d'infonuagique;
- les profits ou les pertes sur la cession d'actifs secondaires, s'ils sont importants; et
- les coûts liés aux litiges et aux décisions réglementaires, s'ils sont importants.

La liste ci-dessus peut être ajustée, de temps à autre, lorsqu'il est jugé approprié de mettre en évidence d'autres éléments sous cette rubrique afin d'aider les utilisateurs à comprendre la performance financière de la Société.

4. Développements en matière de méthodes comptables

A) Application initiale des modifications aux normes comptables

Informations à fournir sur les méthodes comptables - Modifications d'IAS 1

En février 2021, l'IASB a modifié IAS 1, *Présentation des états financiers*, pour exiger que les entités fournissent des informations sur leurs méthodes comptables significatives plutôt que sur leurs principales méthodes comptables. D'autres modifications d'IAS 1 expliquent la manière dont une entité peut identifier une méthode comptable significative. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, mais une application anticipée est permise. Le 1^{er} juin 2023, la Société a adopté ces modifications de manière anticipée, et celles-ci n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société, sauf pour ce qui est des informations à fournir sur les méthodes comptables présentées à la note 3.

Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et Passifs non courants assortis de clauses restrictives - Modifications d'IAS 1

En janvier 2020, l'IASB a publié Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications d'IAS 1) afin d'apporter des précisions sur le critère de classement d'un passif en tant que passif non courant qui porte sur le droit de différer le règlement du passif pour au moins douze mois après la date de clôture. En octobre 2022, l'IASB a publié Passifs non courants assortis de clauses restrictives (modifications d'IAS 1) afin d'apporter des précisions sur la façon dont les conditions auxquelles une entité doit se conformer dans les douze mois suivant la date de clôture ont une incidence sur le classement d'un passif. Les modifications exigent également d'une entité qu'elle présente dans les notes annexes de l'information additionnelle qui permet aux parties prenantes de comprendre le risque que les passifs non courants deviennent remboursables dans les douze mois suivant la date de clôture. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, mais une application anticipée est permise. Le 1^{er} juin 2023, la Société a adopté ces modifications de manière anticipée, et celles-ci n'ont eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier Deux – Modifications d'IAS 12

En mai 2023, l'IASB a publié Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier Deux, qui a modifié IAS 12, *Impôts sur le résultat*, afin d'introduire une exception temporaire aux exigences relatives à la comptabilisation des actifs et des passifs d'impôt différé et à la présentation de l'information à ce sujet selon les règles sur les impôts du Pilier Deux, et d'introduire des obligations d'information ciblées pour les entités concernées. Cet allègement entre en vigueur immédiatement dès la publication des modifications et doit être appliqué de façon rétrospective conformément à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, tandis que les obligations d'information ciblées entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La Société a appliqué l'exception temporaire de façon rétrospective à la publication des modifications au cours du troisième trimestre de son exercice 2023. La Société évalue actuellement l'incidence des obligations d'information restantes sur ses états financiers consolidés.

B) Futures modifications de normes comptables

Les modifications suivantes apportées aux normes comptables ont été publiées par l'IASB et n'ont pas encore été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés.

Accords de financement de fournisseurs – modifications d'IAS 7, Tableau des flux de trésorerie et d'IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir

En mai 2023, l'IASB a publié le document Accords de financement de fournisseurs, qui a modifié IAS 7 et IFRS 7, et qui présente de nouvelles exigences de présentation de l'information afin d'accroître la transparence des accords de financement de fournisseurs et de leur incidence sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité d'une société. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{et} janvier 2024, mais une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement les répercussions de ces modifications sur ses états financiers consolidés, mais ne s'attend pas à ce que l'application de ces modifications ait une incidence significative sur les informations à fournir.

5. Produits

		Secteur des nications au Canada	télécommun	Secteur des lications aux États-Unis	Données	consolidées
Exercices clos les 31 août	2023	2022	2023	2022	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Résidentiels ^(1)[2)	1 247 604	1 202 400	1 295 313	1 277 781	2 542 917	2 480 181
Commerciaux ^[2]	175 128	174 442	177 687	163 947	352 815	338 389
Autres	67 183	63 434	21 213	18 650	88 396	82 084
	1 489 915	1 440 276	1 494 213	1 460 378	2 984 128	2 900 654

^[1] Comprennent les produits de la clientèle résidentielle des services Internet, de vidéo et de téléphonie, ainsi que de la clientèle résidentielle de gros.

6. Information sectorielle

Le tableau ci-dessous présente les informations relatives à chaque secteur à présenter. Le BAIIA ajusté, qui correspond aux produits moins les charges d'exploitation, est utilisé pour évaluer la performance de chaque secteur, car la direction est d'avis que cette mesure est la plus pertinente pour évaluer leurs résultats et prendre des décisions concernant les ressources devant être affectées aux secteurs. Les transactions entre les secteurs opérationnels sont évaluées à la valeur établie entre les parties.

Exercice clos le 31 août 2023	Secteur des télécommunications au Canada		Activités du siège social et éliminations	Données consolidées
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$
Produits	1 489 915	1 494 213	_	2 984 128
Charges d'exploitation	701 717	800 409	42 336	1 544 462
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	_	_	18 600	18 600
BAIIA ajusté	788 198	693 804	(60 936)	1 421 066
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais				36 225
Amortissements				620 466
Charges financières				251 642
Bénéfice avant impôts sur le résultat				512 733
Impôts sur le résultat				94 761
Bénéfice de l'exercice				417 972
Dépenses d'investissement nettes ^[1]	354 384	336 910	8 212	699 506
Acquisition de licences de spectre	60 000	_	_	60 000

⁽²⁾ Au cours du premier trimestre de l'exercice 2023, la Société a modifié la présentation des produits relativement à certains comptes de gros, qui sont passés des services résidentiels aux services commerciaux. La modification a été appliquée aux chiffres comparatifs de façon rétrospective. Par conséquent, un reclassement des produits de 15,7 millions \$ a été reflété pour l'exercice 2022.

Exercice clos le 31 août 2022	Secteur des télécommunications au Canada	Secteur des télécommunications aux États-Unis	Activités du siège social et éliminations	Données consolidées
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$
Produits	1 440 276	1 460 378	_	2 900 654
Charges d'exploitation	665 732	783 704	35 856	1 485 292
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	_	_	22 300	22 300
BAIIA ajusté	774 544	676 674	(58 156)	1 393 062
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais				34 942
Amortissements				621 084
Charges financières				187 617
Bénéfice avant impôts sur le résultat				549 419
Impôts sur le résultat				95 663
Bénéfice de l'exercice				453 756
Dépenses d'investissement nettes ^[1]	336 104	348 176	4 633	688 913
Acquisition de licences de spectre	236 073	_	_	236 073

^[1] Les dépenses d'investissement nettes excluent les acquisitions sans effet sur la trésorerie d'actifs au titre de droits d'utilisation et les achats de licences de spectre et sont présentées déduction faite des subventions gouvernementales, ce qui comprend les subventions reçues d'avance comptabilisées comme une réduction du coût des immobilisations corporelles. Se reporter à la note 21 B) pour un rapprochement des dépenses d'investissement nettes et des paiements en trésorerie pour les acquisitions d'immobilisations corporelles présentés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

Les tableaux suivants présentent certaines données par secteur opérationnel et par marché géographique aux 31 août 2023 et 2022.

Données sectorielles

			Au	31 août 2023
	Secteur des télécommunications au Canada	Secteur des télécommunications aux États-Unis	Activités du siège social et éliminations	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	1 493 552	1 710 965	24 998	3 229 515
Immobilisations incorporelles	1 400 944	2 260 962	_	3 661 906
Goodwill	226 648	1 891 108	_	2 117 756
			Au	31 août 2022
	Secteur des télécommunications au Canada	Secteur des télécommunications aux États-Unis	Activités du siège social et éliminations	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	1 410 030	1 599 589	18 021	3 027 640
Immobilisations incorporelles	1 332 051	2 239 170	_	3 571 221
Goodwill	150 089	1 832 409	_	1 982 498

Données géographiques

		Au 3	31 août 2023
	Canada	États-Unis	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	1 518 550	1 710 965	3 229 515
Immobilisations incorporelles	1 400 944	2 260 962	3 661 906
Goodwill	226 648	1 891 108	2 117 756
			31 août 2022
	Canada	Au (États-Unis	31 août 2022 Total
(en milliers de dollars canadiens)	Canada \$		
(en milliers de dollars canadiens) Immobilisations corporelles		États-Unis	Total
·	\$	États-Unis	Total

7. Regroupements d'entreprises

Exercice 2023

Acquisition des activités de télécommunications d'oxio

Le 3 mars 2023, Cogeco Connexion, la filiale de la Société, a conclu l'acquisition des activités de télécommunications d'oxio, qui sert des clients au Québec, en Ontario et dans les provinces de l'Ouest, pour un prix d'achat de 100 millions \$, sous réserve des ajustements postérieurs à la clôture habituels. Avec cette acquisition, Cogeco Connexion peut maintenant compter sur une deuxième marque pour répondre aux besoins en télécommunications des Canadiennes et Canadiennes.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2023, la Société a finalisé la répartition du prix d'achat et, par conséquent, des ajustements ont été apportés aux immobilisations incorporelles et au goodwill.

Le tableau suivant présente la répartition finale du prix d'achat fondée sur la juste valeur estimative des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition.

	Au 31 août 2023 Répartition finale	Au 31 mai 2023 Répartition préliminaire
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Prix d'achat		
Prix d'achat de base	100 000	100 000
Ajustements du fonds de roulement	(975)	(859)
	99 025	99 141
Actifs nets acquis		
Actifs courants	752	752
Immobilisations corporelles	9 616	9 616
Immobilisations incorporelles	16 000	16 400
Goodwill	76 559	76 275
Passifs courants	(3 902)	(3 902)
	99 025	99 141

Le montant du goodwill, qui devrait être déductible aux fins de l'impôt, est surtout attribuable à la croissance prévue dans les services résidentiels, ainsi qu'à l'expertise de la main-d'œuvre. Étant donné que la transaction a été conclue par l'achat d'actifs, le goodwill est également attribuable à la réalisation des avantages d'impôts prévus.

Exercice 2022

Acquisition des systèmes de câblodistribution de WideOpenWest en Ohio

Le 1^{er} septembre 2021, Breezeline a conclu l'acquisition des systèmes de câblodistribution de WideOpenWest, Inc. en Ohio (les « systèmes de câblodistribution en Ohio ») pour un prix d'achat de 1,418 milliard \$ (1,125 milliard \$ US), sous réserve des ajustements postérieurs à la clôture habituels. La transaction a été conclue au moyen d'une convention d'achat d'actifs. Le prix d'achat et les coûts de transaction ont été financés par l'émission d'un emprunt à terme B garanti de premier rang de 900 millions \$ US, lequel arrivera à échéance en septembre 2028, et par les fonds en caisse excédentaires. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2022, la Société a finalisé la répartition du prix d'achat.

Le tableau suivant présente la répartition finale du prix d'achat fondée sur la juste valeur estimative des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition.

	Au 31 août 2022
	Répartition finale
(en milliers de dollars canadiens)	\$
Prix d'achat	
Prix d'achat de base	1 418 288
Ajustement à la clôture	9 370
Contrepartie versée à la clôture	1 427 658
Solde à payer relativement à un regroupement d'entreprises	3 152
Ajustement du fonds de roulement	2 093
	1 432 903
Actifs nets acquis	
Actifs courants	17 342
Autres actifs non courants	10 548
Immobilisations corporelles	487 054
Immobilisations incorporelles	497 977
Goodwill	435 520
Passifs courants	(14 220)
Passifs non courants	(1 318)
	1 432 903

8. Charges d'exploitation

Exercices clos les 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Salaires, avantages du personnel et services impartis	494 119	439 609
Coûts de prestations de service ⁽¹⁾	790 879	789 986
Coûts liés aux clients ⁽²⁾	113 222	109 036
Autres achats externes ^[3]	146 242	146 661
	1 544 462	1 485 292

⁽¹⁾ Comprennent les coûts liés au contenu et à la programmation, les paiements à d'autres entreprises de télécommunications, les frais de franchise et les coûts de réseau.

9. Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais

Exercices clos les 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Frais d'acquisition et d'intégration	10 715	27 669
Frais de restructuration	9 342	4 420
Coûts de configuration et de personnalisation dans le cadre d'accords d'infonuagique	7 708	2 853
Coûts liés aux litiges et aux décisions réglementaires	8 460	
	36 225	34 942

10. Charges financières

Exercices clos les 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les intérêts sur les obligations locatives	255 246	184 492
Intérêts sur les obligations locatives	1 687	1 285
Perte nette de change	4 147	185
Amortissement des coûts de transaction différés liés aux facilités de crédit rotatif	673	657
Produits d'intérêts	(11 013)	(1 535)
Autres	902	2 533
	251 642	187 617

11. Impôts sur le résultat

Exercices clos les 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Exigibles	32 067	69 513
Différés	62 694	26 150
	94 761	95 663

⁽²⁾ Comprennent les frais de publicité et de marketing, les frais de vente, les frais de facturation, les charges pour créances douteuses et les frais de recouvrement.

⁽³⁾ Comprennent les frais relatifs aux immeubles de bureaux, les honoraires professionnels, les frais liés au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC »), les pertes et profits sur cessions et radiations d'immobilisations corporelles et les autres frais d'administration.

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôts sur le résultat selon les taux d'impôts sur le résultat fédéral et provinciaux prévus par la loi du Canada et la charge d'impôts sur le résultat consolidé.

Exercices clos les 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$
Bénéfice avant impôts sur le résultat	512 733	549 419
Taux d'imposition combiné canadien	26,5 %	26,5 %
Impôts sur le résultat au taux d'imposition combiné canadien	135 874	145 596
Écart des taux d'imposition prévus par la loi applicables aux opérations	64	478
Incidence sur les impôts différés résultant du changement des taux d'impôts quasi adoptés ⁽¹⁾	_	(8 483)
Incidence sur les impôts sur le résultat découlant des dépenses non déductibles et des bénéfices non imposables	1 822	185
Incidences fiscales provenant des établissements à l'étranger	(45 400)	(29 596)
Autres ⁽²⁾	2 401	(12 517)
Impôts sur le résultat au taux d'impôt effectif	94 761	95 663
Taux d'impôt effectif	18,5 %	17,4 %

^[1] Pour l'exercice 2022, se rapporte à la réduction du taux d'imposition étatique combiné appliqué aux différences fiscales temporaires aux États-Unis à la suite de la réforme fiscale adoptée par l'État de la Pennsylvanie, visant à réduire le taux d'imposition net des sociétés, le faisant passer de 9,99 % à 4,99 % au moyen de diminutions annuelles de 0,5 % jusqu'en 2031, avec une entrée en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2023 pour la Société.

Le tableau qui suit présente les impôts différés qui découlent des différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, de même que les reports prospectifs de pertes fiscales.

Aux 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Immobilisations corporelles	(384 874)	(399 899)
Immobilisations incorporelles et goodwill	(639 659)	(590 441)
Passifs sur contrat et autres passifs	9 037	12 329
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital et d'autres crédits d'impôt, déduction faite des avantages non comptabilisés liés aux pertes fiscales	188 960	236 050
Autres	2 068	(4 090)
Passifs d'impôts différés nets	(824 468)	(746 051)
Présentation aux états financiers consolidés :		
Actifs d'impôts différés	5 147	6 632
Passifs d'impôts différés	(829 615)	(752 683)
Passifs d'impôts différés nets	(824 468)	(746 051)

⁽²⁾ Pour l'exercice 2022, se rapporte principalement à la réduction du taux d'imposition étatique combiné appliqué aux différences fiscales temporaires aux États-Unis à la suite de l'acquisition des systèmes de câblodistribution en Ohio au premier trimestre de l'exercice 2022.

La variation des soldes d'actifs et de passifs d'impôts différés au cours des exercices 2023 et 2022 s'établit comme suit :

Exercice clos le 31 août 2023	Solde au début	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	au titre	Solde à la fin
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	(399 899)	24 450	_	(9 425)	(384 874)
Immobilisations incorporelles et goodwill	(590 441)	(38 385)	_	(10 833)	(639 659)
Passifs sur contrat et autres passifs	12 329	(3 344)	_	52	9 037
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital et d'autres crédits d'impôt, déduction faite des avantages non comptabilisés liés aux pertes fiscales	236 050	(54 525)	_	7 435	188 960
Autres	(4 090)	9 110	(3 363)	411	2 068
	(746 051)	(62 694)	(3 363)	(12 360)	(824 468)

Exercice clos le 31 août 2022	Solde au début	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Ajustements au titre de l'écart de change	Solde à la fin
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	(287 440)	(101 806)	_	(10 653)	(399 899)
Immobilisations incorporelles et goodwill	(562 164)	(15 718)	_	(12 559)	(590 441)
Passifs sur contrat et autres passifs	11 088	1 178	_	63	12 329
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital et d'autres crédits d'impôt, déduction faite des avantages non comptabilisés liés aux pertes fiscales	148 364	79 244	_	8 442	236 050
Autres	21 995	10 952	(37 565)	528	(4 090)
	(668 157)	(26 150)	(37 565)	(14 179)	(746 051)

La Société a également des différences temporaires imposables liées à ses placements dans des filiales. Aucun impôt différé n'a été comptabilisé relativement à ces différences temporaires, car la Société est en mesure de contrôler le moment de leur résorption et cette résorption n'est pas probable dans un avenir prévisible.

Au 31 août 2023, la Société et ses filiales disposent de pertes fiscales fédérales cumulées pour lesquelles l'avantage fiscal a été comptabilisé dans les états financiers consolidés, à moins d'indication contraire. L'avantage représente le montant qui devrait être réalisé, en fonction de l'évaluation par la direction de la rentabilité future projetée par la Société, de la reprise des passifs d'impôts différés et des périodes de report rétrospectif et de report prospectif, entre autres.

Ces pertes viennent à échéance comme suit :

	2032	2034	2038	Par la suite	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$
États-Unis	22 434	11 684	87 654	726 062	847 834

La Société et ses filiales disposent de pertes en capital cumulées totalisant 1 148 millions \$ au Canada qui peuvent être reportées indéfiniment et portées en diminution des gains en capital au Canada, ainsi que de 109 millions \$ d'écarts de change latents temporaires pour lesquels l'avantage fiscal n'a pas été comptabilisé dans les présents états financiers consolidés.

12. Bénéfice par action

Le tableau suivant présente les composantes utilisées dans le calcul du bénéfice de base par action et du bénéfice dilué par action.

Exercices clos les 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)	\$	\$
Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	392 273	423 299
Nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation	44 656 378	46 228 842
Incidence des options sur actions dilutives ⁽¹⁾	25 960	170 438
Incidence des unités d'actions incitatives dilutives	73 300	74 909
Incidence des unités d'actions liées au rendement dilutives	100 224	95 464
Nombre moyen pondéré dilué d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation	44 855 862	46 569 653

^[1] Pour l'exercice clos le 31 août 2023, 678 647 options sur actions (317 600 en 2022) ont été exclues du calcul du bénéfice par action dilué, étant donné que le prix d'exercice des options était supérieur à la moyenne du prix des actions subalternes à droit de vote.

13. Autres actifs

Aux 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Coûts des contrats ^[1]	92 183	64 694
Coûts de transaction	1 437	1 750
Actifs des régimes de retraite ^[2]	2 638	_
Autres	604	527
	96 862	66 971

^[1] Comprennent les coûts marginaux liés à l'obtention de contrats et les frais initiaux versés aux immeubles à logements multiples.

Coûts des contrats

Le tableau suivant présente un rapprochement du solde des coûts des contrats.

Exercices clos les 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Solde au début	64 694	44 199
Entrées	52 102	27 253
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	_	10 548
Amortissement	(26 220)	(19 161)
Ajustements au titre de l'écart de change	1 607	1 855
Solde à la fin	92 183	64 694

⁽²⁾ Pour plus de détails, se reporter à la note 22.

14. Immobilisations corporelles

Aux 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Actifs détenus	3 171 597	2 970 249
Actifs au titre de droits d'utilisation	57 918	57 391
	3 229 515	3 027 640

A) Actifs détenus

Au cours des exercices 2023 et 2022, les variations des actifs détenus s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août 2023 et 2022	Terrains, bâtiments et améliorations locatives	Réseaux et infrastructure	Équipement chez l'abonné	Véhicules et équipements	Actifs en cours de construction	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Solde au 31 août 2021	155 266	4 412 156	947 296	521 895	139 008	6 175 621
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	4 313	443 375	29 717	8 396	_	485 801
Achèvement de la répartition du prix d'achat de DERYtelecom	164	6 899	(3 596)	_	(12 157)	(8 690)
Entrées ^[1]	46	35 269	76 451	503	568 111	680 380
Actifs en cours de construction mis en service	18 513	293 509	80 969	40 538	(433 529)	_
Cessions et radiations	(1 256)	(4 053)	(120 934)	(3 510)	_	(129 753)
Ajustements au titre de l'écart de change	1 656	80 126	15 797	5 413	4 059	107 051
Solde au 31 août 2022	178 702	5 267 281	1 025 700	573 235	265 492	7 310 410
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	_	_	9 320	296	_	9 616
Entrées ^[1]	_	2 063	12 209	_	685 234	699 506
Actifs en cours de construction mis en service	15 619	449 029	131 733	39 787	(636 168)	_
Cessions et radiations	(47)	(34 299)	(218 248)	(157 347)	_	(409 941)
Ajustements au titre de l'écart de change	1 538	71 127	13 272	4 658	3 080	93 675
Solde au 31 août 2023	195 812	5 755 201	973 986	460 629	317 638	7 703 266
Cumul des amortissements et des pertes de valeur						
Solde au 31 août 2021	77 076	2 770 385	668 472	344 856	_	3 860 789
Dotation à l'amortissement	7 312	358 974	133 759	59 169	_	559 214
Cessions et radiations	(327)	(3 613)	(120 773)	(3 486)	_	(128 199)
Ajustements au titre de l'écart de change	690	37 334	7 484	2 849		48 357
Solde au 31 août 2022	84 751	3 163 080	688 942	403 388	_	4 340 161
Dotation à l'amortissement	7 639	346 717	143 706	57 704	_	555 766
Cessions et radiations	(32)	(31 935)	(218 059)	(157 219)	_	(407 245)
Ajustements au titre de l'écart de change	609	33 763	6 192	2 423	_	42 987
Solde au 31 août 2023	92 967	3 511 625	620 781	306 296	_	4 531 669
Valeur comptable						
Au 31 août 2022	93 951	2 104 201	336 758	169 847	265 492	2 970 249
Au 31 août 2023	102 845	2 243 576	353 205	154 333	317 638	3 171 597

^[1] Au cours de l'exercice 2023, la Société a reçu une aide gouvernementale de 127,9 millions \$, qui a été comptabilisée en déduction du coût des immobilisations corporelles (76,7 millions \$ en 2022), ce qui comprend le montant comptabilisé relativement aux projets d'expansion du réseau Internet haute vitesse.

B) Actifs au titre de droits d'utilisation

Au cours des exercices 2023 et 2022, les variations des actifs au titre de droits d'utilisation s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août 2023 et 2022	Terrains et bâtiments	Autres ^[1]	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$
Solde au 31 août 2021	31 873	11 140	43 013
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	1 253	_	1 253
Entrées ⁽²⁾	9 152	12 413	21 565
Modifications, cessions et radiations	(3 760)	68	(3 692)
Dotation à l'amortissement	(4 348)	(1 373)	(5 721)
Ajustements au titre de l'écart de change	446	527	973
Solde au 31 août 2022	34 616	22 775	57 391
Entrées ⁽²⁾	1 520	5 367	6 887
Modifications, cessions et radiations	89	413	502
Dotation à l'amortissement	(5 036)	(2 854)	(7 890)
Ajustements au titre de l'écart de change	438	590	1 028
Solde au 31 août 2023	31 627	26 291	57 918

^[1] Comprend les actifs au titre de droits d'utilisation se rapportant aux réseaux et à l'infrastructure, ainsi qu'aux véhicules et aux équipements.

⁽²⁾ Comprend des droits irrévocables d'usage payés de 8,5 millions \$ pour l'exercice 2022 (néant pour l'exercice 2023).

15. Immobilisations incorporelles et goodwill

A) Immobilisations incorporelles

Au cours des exercices 2023 et 2022, les variations des immobilisations incorporelles s'établissaient comme suit :

	Durée d'utili	té déterminée	Durée d'utilité inée indéterminée		
Exercices clos les 31 août 2023 et 2022	Relations- clients	Nom commercial ⁽¹⁾	Licences de distribution et droits de franchise	Licences de spectre	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde au 31 août 2021	277 232	_	2 551 949	42 306	2 871 487
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	143 720	_	354 257	_	497 977
Achèvement de la répartition du prix d'achat de DERYtelecom	9 250	_	_	_	9 250
Entrées	_	_	_	295 091	295 091
Amortissement complet	(4 220)	_	_	_	(4 220)
Ajustements au titre de l'écart de change	14 627	_	76 218	_	90 845
Solde au 31 août 2022	440 609	_	2 982 424	337 397	3 760 430
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	8 400	7 600	_	_	16 000
Entrées	_	_	_	60 000	60 000
Ajustements au titre de l'écart de change	12 340	_	64 562	_	76 902
Solde au 31 août 2023	461 349	7 600	3 046 986	397 397	3 913 332
Cumul des amortissements et des pertes de valeur					
Solde au 31 août 2021	118 584	_	_	12 992	131 576
Dotation à l'amortissement	54 812	_	_	1 337	56 149
Amortissement complet	(4 220)	_	_	_	(4 220)
Ajustements au titre de l'écart de change	5 704				5 704
Solde au 31 août 2022	174 880	_	_	14 329	189 209
Dotation à l'amortissement	56 636	174	_	_	56 810
Ajustements au titre de l'écart de change	5 407	_	_	_	5 407
Solde au 31 août 2023	236 923	174	_	14 329	251 426
Valeur comptable					
Au 31 août 2022	265 729	_	2 982 424	323 068	3 571 221
Au 31 août 2023	224 426	7 426	3 046 986	383 068	3 661 906

^[1] Cogeco Connexion a acquis une deuxième marque, oxio, à la suite de l'acquisition des activités de télécommunications d'oxio en mars 2023 (se reporter à la note 7).

B) Goodwill

Au cours des exercices 2023 et 2022, les variations du goodwill s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août 2023 et 2022	
(en milliers de dollars canadiens)	\$
Coût	
Solde au 31 août 2021	1 476 150
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	435 520
Achèvement de la répartition du prix d'achat de DERYtelecom	1 440
Ajustements au titre de l'écart de change	69 388
Solde au 31 août 2022	1 982 498
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	76 559
Ajustements au titre de l'écart de change	58 699
Solde au 31 août 2023	2 117 756
Cumul des pertes de valeur	
Solde au 31 août 2023 et au 31 août 2022	_
Valeur comptable	
Au 31 août 2022	1 982 498
Au 31 août 2023	2 117 756

C) Test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont affectés à chaque UGT de la Société de la façon suivante :

Aux 31 août			2023			2022
Secteurs opérationnels / UGT	Goodwill	Licences de distribution et droits de franchise	Licences de spectre	Goodwill	Licences de distribution et droits de franchise	Licences de spectre
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Secteur des télécommunications au Canada ⁽¹⁾	226 648	967 000	383 068	150 089		323 068
Ontario		_			857 696	
Québec		_			109 304	
Secteur des télécommunications aux États-Unis	1 891 108	2 079 986		1 832 409	2 015 424	
Total	2 117 756	3 046 986	383 068	1 982 498	2 982 424	323 068

^[1] En raison des changements structurels dans l'exploitation des infrastructures de réseau, ainsi que de la centralisation connexe du processus décisionnel et du suivi de la performance, qui ont eu lieu en Ontario et au Québec, la Société a réévalué les UGT utilisées pour le test de dépréciation annuel des licences de distribution de Cogeco Connexion. Il a été conclu que le niveau le plus bas auquel ces immobilisations incorporelles font l'objet d'un suivi à des fins de gestion interne n'est plus au palier provincial, mais plutôt à un niveau combiné.

Aux 30 juin 2023 et 2022, la Société a effectué des tests de dépréciation pour ses UGT au sein des secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis. La Société a calculé la valeur recouvrable de chaque UGT en fonction de la valeur d'utilité et elle a déterminé que la valeur recouvrable était supérieure à la valeur comptable. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée pour les exercices clos les 31 août 2023 et 2022.

Les hypothèses clés suivantes ont été utilisées afin de déterminer les valeurs recouvrables à l'égard des tests de dépréciation les plus récents effectués pour chaque secteur opérationnel de la Société.

	,	2023		2022
	Taux d'actualisation avant impôts	Taux de croissance final	Taux d'actualisation avant impôts	Taux de croissance final
Secteurs opérationnels	%	%	%	%
Secteur des télécommunications au Canada	9,8	2,0	8,3	2,0
Secteur des télécommunications aux États-Unis	13,6	2,5	10,3	2,5

Le tableau suivant présente, pour chaque secteur opérationnel, les changements requis au taux d'actualisation avant impôts et au taux de croissance final utilisés pour effectuer les tests afin que les valeurs recouvrables soient égales à la valeur comptable de l'UGT à la date du plus récent test de dépréciation.

	Augmentation du taux d'actualisation avant impôts	Diminution du taux de croissance final
Secteurs opérationnels	%	%
Secteur des télécommunications au Canada	(1)	(1)
Secteur des télécommunications aux États-Unis	6,6	11,9

^[1] La valeur recouvrable des UGT du secteur des télécommunications au Canada excède la valeur comptable correspondante. Aucun changement raisonnable apporté au taux d'actualisation ou au taux de croissance final utilisés dans les tests de dépréciation effectués n'aurait fait en sorte que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable des UGT du secteur des télécommunications au Canada.

16. Provisions

Au cours de l'exercice 2023, les variations des provisions s'établissaient comme suit :

Exercice clos le 31 août 2023	Retenues d'impôts et droits de timbre	Coûts liés à la programmation et au contenu	Redevances pour la retransmission de signaux de télévision éloignés	Frais de restructuration	Autres ⁽⁵⁾	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	6 180	15 720	_	3 020	1 664	26 584
Provisions comptabilisées au cours de l'exercice	_	11 709	11 507	5 540	_	28 756
Provisions utilisées au cours de l'exercice	_	(18 046)	_	(4 664)	(784)	(23 494)
Ajustements au titre de l'écart de change	810	64	_	_	14	888
Solde à la fin	6 990	9 447	11 507	3 896	894	32 734

^[1] Se rapporte à des passifs éventuels liés aux retenues d'impôts et aux droits de timbre relatifs aux exercices antérieurs à l'acquisition par la Société d'une filiale

La Société ne comptabilise pas les obligations de démantèlement liées à ses réseaux de fibre et câble coaxial. La Société prévoit renouveler toutes ses ententes d'accès aux structures de soutènement détenues par des entreprises de services publics dans le futur; par conséquent, la valeur actualisée de l'obligation qui est obtenue n'est pas importante.

⁽²⁾ Comprend les provisions pour des hausses tarifaires rétroactives ainsi que des redevances et coûts additionnels liés au contenu découlant d'audits périodiques des fournisseurs de services.

⁽³⁾ Se rapporte aux redevances estimatives à payer pour la retransmission de signaux de télévision canadiens et américains en direct éloignés au Canada pour la période entre 2014 et 2018, en attendant la conclusion définitive de la Commission du droit d'auteur concernant les taux (se reporter à la note 25 B).

^[4] Se rapporte aux coûts liés aux changements organisationnels au sein du secteur des télécommunications au Canada, qui se sont traduits par une optimisation accrue des coûts.

^[5] Comprend les provisions au titre d'obligations contractuelles ainsi que d'autres obligations juridiques.

17. Passifs sur contrat et autres passifs

Aux 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Facturation anticipée	54 758	57 287
Frais différés liés au branchement des clients	14 528	14 394
Dépôts et montants payés d'avance par les clients	11	333
Passifs sur contrat	69 297	72 014
Autres passifs	777	904
	70 074	72 918
Passifs courants	61 760	63 958
Passifs non courants	8 314	8 960

Au cours des exercices 2023 et 2022, les variations des passifs sur contrat s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Solde au début	72 014	65 515
Produits différés au cours de la période antérieure et comptabilisés au cours de la période considérée	(65 146)	(57 509)
Entrées nettes découlant des activités	59 591	49 568
Entrées découlant des regroupements d'entreprises	1 303	12 574
Ajustements au titre de l'écart de change	1 535	1 866
Solde à la fin	69 297	72 014

18. Dette à long terme

Aux 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Billets, débentures et facilités de crédit	4 975 538	4 629 842
Obligations locatives	45 468	43 627
	5 021 006	4 673 469
Moins : tranche courante	41 765	339 096
	4 979 241	4 334 373

A) Billets, débentures et facilités de crédit

Aux 31 août	Échéance	Taux d'intérêt	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)		%	\$	\$
Société				
Facilité de crédit à terme rotatif				
Emprunt renouvelable – 262 millions \$ US (81 millions \$ US au 31 août 2022)	Janvier 2028	6,63 (1)(2)	354 512	106 199
Billets garantis de premier rang				
Série A – 25 millions \$ US	Septembre 2024	4,14	33 810	32 742
Série B – 150 millions \$ US	Septembre 2026	4,29	202 695	196 313
Billets garantis de premier rang – 215 millions \$ US	Juin 2025	4,30	290 629	281 450
Billets garantis de premier rang – série 1	Septembre 2031	2,99	497 286	496 993
Billets garantis de premier rang – série 2	Février 2033	5,30	298 137	_
Débentures garanties de premier rang – série 4	_	_	_	299 730
Facilité de crédit non rotatif non garantie de premier rang	Novembre 2042	_	_	_
Filiales américaines				
Facilités de crédit de premier rang				
Facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang				
Tranche 1 – 1 575,8 millions \$ US (1 592,8 millions \$ US au 31 août 2022)	Janvier 2025	7,43 (1)(3)	2 114 649	2 060 614
Tranche 2 – 886,5 millions \$ US (895,5 millions \$ US au 31 août 2022)	Septembre 2028	7,95 (1)(4)	1 183 820	1 155 801
Facilité de crédit rotatif garantie de premier rang	Juillet 2024	_	_	
			4 975 538	4 629 842
Moins : tranche courante			35 181	333 818
			4 940 357	4 296 024

⁽¹⁾ Taux d'intérêt sur la dette, incluant l'écart de crédit applicable.

Facilité de crédit à terme rotatif

La Société dispose d'une facilité de crédit à terme rotatif de 750 millions \$ auprès d'un consortium de prêteurs. Le 21 décembre 2022, Cogeco Communications a modifié la facilité de crédit à terme rotatif pour en proroger la date d'échéance d'une année, soit jusqu'au 24 janvier 2028. Également dans le cadre de cette modification, le Secured Overnight Financing Rate (« SOFR ») a remplacé le taux LIBOR en dollars américains comme taux d'intérêt de référence.

La facilité de crédit rotatif est assortie d'une structure de prêt lié au développement durable. La structure de prêt lié au développement durable intègre des conditions tarifaires incitatives liées aux facteurs ESG qui réduisent ou augmentent le coût du financement en fonction de la performance annuelle par rapport à certaines cibles précises de Cogeco liées à la réduction annuelle de ses émissions de GES et à ses initiatives d'inclusion numérique par le déploiement de réseaux Internet haute vitesse dans des régions mal desservies ou non desservies du Canada sur une période de trois ans.

⁽²⁾ Un montant de 262 millions \$ US prélevé sur la facilité de crédit à terme rotatif de la Société a été couvert jusqu'au 29 septembre 2023, au moyen d'une convention de swaps de devises qui fixe le montant remboursable à l'échéance à 355,9 millions \$ et le taux d'intérêt effectif sur l'équivalent en dollars canadiens à 6,28 %.

⁽³⁾ En date du 31 août 2023, une filiale américaine avait des conventions de swaps de taux d'intérêt existantes visant à fixer le taux d'intérêt sur un montant de 540 millions \$ US au titre de la tranche 1 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang. Ces conventions ont pour effet de convertir le taux de base variable SOFR à des taux fixes allant de 2,01 % à 2,21 %, plus l'écart de crédit applicable, pour des échéances variant entre le 31 janvier 2024 et le 30 novembre 2024. Compte tenu de ces conventions, le taux d'intérêt effectif de la tranche 1 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang est de 6.31 %.

^[4] En date du 31 août 2023, une filiale américaine avait des conventions de swaps de taux d'intérêt existantes visant à fixer le taux d'intérêt sur un montant de 800 millions \$ US au titre de la tranche 2 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang. Ces conventions ont pour effet de convertir le taux de base variable SOFR, ou le taux SOFR plancher de 39 points de base s'il est plus élevé, à des taux fixes allant de 1,17 % à 1,44 %, plus l'écart de crédit applicable, pour des échéances variant entre le 31 octobre 2025 et le 31 juillet 2027. Compte tenu de ces conventions, le taux d'intérêt effectif de la tranche 2 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang est de 4,28 %.

La facilité de crédit à terme rotatif est offerte en dollars canadiens et américains, et les taux d'intérêt sont fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel, le taux de base sur les prêts en dollars américains et les prêts SOFR en dollars américains, plus l'écart de crédit applicable, et des commissions d'engagement sont payables sur la portion inutilisée. La facilité de crédit à terme rotatif donne accès à une marge de crédit d'exploitation d'un montant maximal de 30 millions \$. La facilité de crédit à terme rotatif peut être remboursée à tout moment sans pénalité et est garantie indirectement par une charge de premier rang, fixe et flottante, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de la Société et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De plus, elle prévoit certaines affectations autorisées, y compris les obligations relatives à l'achat de biens, les obligations capitalisées existantes et l'octroi de toute sûreté par une entité avant qu'elle ne devienne une filiale, sous réserve d'un montant maximal. Les dispositions relatives à cette facilité prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de la Société et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De façon générale, les plus importantes restrictions visent le total de l'endettement, les charges financières, les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et sur les actions subalternes à droit de vote et le rachat d'actions, ainsi que l'atteinte et le maintien de certains ratios financiers, principalement en ce qui a trait au BAIIA ajusté.

Billets garantis de premier rang

Cogeco Communications a remboursé ses débentures garanties de premier rang, série 4, à leur arrivée à échéance le 26 mai 2023.

En février 2023, Cogeco Communications a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets garantis de premier rang, série 2, d'un montant de 300 millions \$ et arrivant à échéance le 16 février 2033. Les billets garantis de premier rang sont des titres de créance directs et non subordonnés garantis de Cogeco Communications et sont de rang égal par rapport à toutes les autres créances de premier rang garanties de Cogeco Communications.

Les intérêts sur les billets garantis de premier rang sont payables semestriellement. Ces billets sont rachetables au gré de Cogeco Communications en tout temps, en totalité ou en partie, contre la totalité du capital plus une prime compensatoire. Ces billets sont garantis indirectement par une charge de premier rang, fixe et flottante, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de la Société et de ses filiales, à l'exception des filiales prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de la Société et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De façon générale, les plus importantes restrictions visent l'endettement autorisé, les cessions et le maintien de certains ratios financiers.

Facilité de crédit non rotatif non garantie de premier rang

En décembre 2022, Cogeco Communications a conclu avec la Banque de l'infrastructure du Canada une facilité de crédit non rotatif non garantie de premier rang de 20 ans d'un montant en capital total d'un maximum de 38,1 millions \$. La facilité de crédit ne peut être utilisée que pour financer les projets d'expansion du réseau entrepris dans le cadre du Programme accéléré d'Internet haute vitesse de l'Ontario. Au 31 août 2023, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité.

Facilités de crédit de premier rang

Le 25 mai 2023, les facilités de crédit de premier rang ont été modifiées afin de remplacer le LIBOR en dollars américains par le SOFR, à titre de taux d'intérêt de référence. Les dérivés de taux d'intérêt liés aux tranches 1 et 2 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang ont également été remplacés par des dérivés de taux d'intérêt essentiellement semblables, faisant référence au SOFR. La Société a appliqué les mesures de simplification de la réforme des taux d'intérêt de référence, qui lui permettent de maintenir les relations de couverture.

Le 4 janvier 2018, dans le cadre du financement de l'acquisition de MetroCast, deux filiales américaines de Cogeco Communications ont conclu un emprunt à terme B garanti de premier rang de 2,1 milliards \$ (1,7 milliard \$ US) arrivant à échéance en janvier 2025 et une facilité de crédit rotatif garantie de premier rang de 188 millions \$ (150 millions \$ US) arrivant à échéance en janvier 2023. Le 6 décembre 2019, l'échéance de la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang de 150 millions \$ US a été prorogée de 18 mois, soit jusqu'au 4 juillet 2024. Le taux d'intérêt est fondé sur le SOFR, plus l'écart de crédit applicable.

Le 1^{er} septembre 2021, dans le cadre du financement de l'acquisition des systèmes de câblodistribution en Ohio, une filiale américaine de Cogeco Communications a procédé à l'émission d'une deuxième tranche de 1,1 milliard \$ (900 millions \$ US) de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang, arrivant à échéance le 1^{er} septembre 2028. Le taux d'intérêt est fondé sur le SOFR, le taux plancher étant de 39 points de base, plus l'écart de crédit applicable.

Les tranches de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang sont assujetties à un amortissement trimestriel de 0,25 % à compter d'août 2018 pour la tranche 1 et de mai 2022 pour la tranche 2, jusqu'à leur date d'échéance. En sus de l'amortissement trimestriel, les tranches doivent être remboursées par anticipation selon un pourcentage de remboursement anticipé des flux de trésorerie excédentaires générés au cours de l'exercice antérieur, tel qu'il est défini ci-dessous, le cas échéant.

- i) 50 % si le ratio de l'endettement net garanti de premier rang / BAIIA ajusté (« ratio de levier financier ») de Breezeline est supérieur ou égal à 5,1;
- ii) 25 % si le ratio de levier financier de Breezeline est supérieur ou égal à 4,6, mais inférieur à 5,1;
- iii) 0 % si le ratio de levier financier de Breezeline est inférieur à 4.6.

Le ratio de levier financier de Breezeline était inférieur à 4,6 au 31 août 2023 et, par conséquent, aucun remboursement anticipé des flux de trésorerie excédentaires n'est applicable pour l'exercice 2023. Les facilités de crédit de premier rang sont sans recours contre la Société et la plupart de ses filiales canadiennes et sont garanties indirectement par une charge de premier rang, fixe et flottante, sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Breezeline et de ses filiales. Les dispositions relatives à ces facilités prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de Breezeline et de ses filiales. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements, l'endettement autorisé, les distributions et le maintien de certains ratios financiers.

B) Obligations locatives

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des contrats de location portant sur des immeubles, des terrains, l'infrastructure de réseau et du matériel. Les contrats de location sont généralement négociés séparément et portent sur diverses périodes fixes, mais ils peuvent également comprendre des options de renouvellement ou de résiliation.

Au 31 août 2023, le taux d'intérêt moyen pondéré des obligations locatives était d'environ 3,93 % et la durée moyenne pondérée des contrats de location était d'environ 4,8 années (3,66 % et 5,5 années, respectivement, en 2022).

Aux 31 août	2023	2022
[en milliers de dollars canadiens]	\$	\$
Obligations locatives	45 468	43 627
Moins : tranche courante	6 584	5 278
	38 884	38 349

Des charges totalisant 11,1 millions \$ ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2023, se rapportant principalement aux paiements de loyers variables qui ne sont pas compris dans l'évaluation des obligations locatives (10,1 millions \$ en 2022).

C) Autres informations

Le tableau suivant résume le capital de la dette à long terme.

Aux 31 août	2023	2022
[en milliers de dollars canadiens]	\$	\$
Capital de la dette à long terme à taux fixe	3 186 027	3 413 628
Capital de la dette à long terme à taux variable	1 874 444	1 310 117
Capital de la dette à long terme	5 060 471	4 723 745

Taux d'intérêt moyen pondéré et durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance

Au 31 août 2023, le taux d'intérêt moyen pondéré de l'ensemble de la dette de la Société, exclusion faite de l'amortissement des coûts de transaction différés et des commissions d'engagement, mais incluant l'incidence des swaps de taux d'intérêt, s'établissait à 5,2 % (4,0 % en 2022). La durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance de la dette globale était de 3,7 ans.

19. Capital social

A) Émis et payé

Aux 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)	\$	\$
15 691 100 actions à droits de vote multiples	98 346	98 346
28 793 378 actions subalternes à droit de vote (30 081 467 au 31 août 2022)	814 345	848 264
	912 691	946 610
81 704 actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives (77 367 au 31 août 2022)	(6 832)	(7 020)
115 032 actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement (94 216 au 31 août 2022)	(9 445)	(8 616)
	896 414	930 974

Au cours des exercices 2023 et 2022, les actions subalternes à droit de vote ont évolué comme suit :

Exercices clos les 31 août		2023		2022
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)		\$		\$
Solde au début	30 081 467	848 264	31 154 698	875 436
Actions émises contre trésorerie en vertu du régime d'options sur actions	69 279	3 657	75 794	4 412
Paiement fondé sur des actions comptabilisé précédemment à la réserve au titre de paiements fondés sur des actions pour les options exercées	_	718	_	745
Rachat d'actions subalternes à droit de vote à des fins d'annulation	(1 357 368)	(38 294)	(1 149 025)	(32 329)
Solde à la fin	28 793 378	814 345	30 081 467	848 264

Programmes de rachat d'actions subalternes à droit de vote

	Date de début	Date d'expiration	Nombre maximal d'actions subalternes à droit de vote pouvant être rachetées	Nombre d'actions rachetées au 31 août 2023
Offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA ») de 2023	4 mai 2023	3 mai 2024	1 776 125	_
OPRCNA de 2022	4 mai 2022	3 mai 2023	1 960 905	1 825 168
OPRCNA de 2021	4 mai 2021	3 mai 2022	2 068 000	1 175 925

Le tableau suivant présente les rachats en vertu de l'OPRCNA pour les exercices clos les 31 août 2023 et 2022.

Exercices clos les 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et le prix de rachat moyen pondéré par action)	\$	\$
Actions subalternes à droit de vote rachetées et annulées	1 357 368	1 149 025
Prix de rachat moyen pondéré par action	74,43	99,07
Coûts liés au rachat	101 033	113 833

La Société a aussi conclu un programme de rachat d'actions automatique (« PRAA ») avec un courtier désigné pour permettre le rachat d'actions subalternes à droit de vote en vertu de l'OPRCNA à des moments où il ne serait normalement pas permis de racheter des actions en raison de restrictions réglementaires ou de périodes de restriction sur les transactions qu'elle s'impose. Ces rachats sont effectués par le courtier en fonction des paramètres établis par la Société avant la période du PRAA préétablie.

Actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie

Au cours des exercices 2023 et 2022, les transactions relatives aux actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives et du régime d'unités d'actions liées au rendement se sont établies comme suit :

	Régi d'actions	Régime d'unités d'actions incitatives		me d'unités ctions liées rendement
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)		\$		\$
Solde au 31 août 2021	73 987	6 403	103 587	9 128
Actions subalternes à droit de vote acquises	23 053	2 324	25 208	2 541
Actions subalternes à droit de vote distribuées aux employés	(19 673)	(1 707)	(34 579)	(3 053)
Solde au 31 août 2022	77 367	7 020	94 216	8 616
Actions subalternes à droit de vote acquises	30 590	2 165	52 612	3 724
Actions subalternes à droit de vote distribuées aux employés	(26 253)	(2 353)	(31 796)	(2 895)
Solde au 31 août 2023	81 704	6 832	115 032	9 445

B) Dividendes

Les tableaux suivants présentent un sommaire des dividendes déclarés pour les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote de la Société au cours des exercices clos les 31 août 2023 et 2022.

Date de déclaration	Date d'inscription	Date de versement		par action en dollars)
27 octobre 2022	10 novembre 2022	24 novembre 2022		0,776
12 janvier 2023	26 janvier 2023	9 février 2023		0,776
13 avril 2023	27 avril 2023	11 mai 2023		0,776
13 juillet 2023	27 juillet 2023	10 août 2023		0,776
				3,104
11 novembre 2021	25 novembre 2021	9 décembre 2021		0,705
13 janvier 2022	27 janvier 2022	10 février 2022		0,705
13 avril 2022	27 avril 2022	11 mai 2022		0,705
13 juillet 2022	27 juillet 2022	10 août 2022		0,705
				2,820
Exercices clos les 31 août			2023	2022
(en milliers de dollars canad	iens)		\$	\$
Dividendes sur actions à dr	oits de vote multiples		48 705	44 249
Dividendes sur actions suba	alternes à droit de vote		89 265	85 690
			137 970	129 939

Au cours de sa réunion du 1^{er} novembre 2023, le conseil d'administration de Cogeco Communications a déclaré un dividende déterminé trimestriel de 0,854 \$ l'action pour les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote, payable le 29 novembre 2023 aux actionnaires inscrits en date du 15 novembre 2023.

C) Régimes de paiement fondé sur des actions

La Société offre à ses employés et à ceux de ses filiales un régime d'achat d'actions, et offre également à ses hauts dirigeants et employés désignés un régime d'options sur actions. Aux termes de ces régimes, un maximum de 10 % des actions subalternes à droit de vote en circulation sont disponibles. De plus, la Société offre un régime d'unités d'actions incitatives et un régime d'unités d'actions liées au rendement à ses hauts dirigeants et employés désignés et un régime d'unités d'actions différées aux membres du conseil d'administration.

Régime d'achat d'actions

La Société offre au bénéfice de ses employés et à ceux de ses filiales un régime d'achat d'actions accessible à tous les employés, dans lequel ils peuvent verser jusqu'à 7 % de leur salaire annuel de base. La Société verse une cotisation à hauteur de 25 % de la cotisation de l'employé. Les souscriptions sont effectuées mensuellement, et les actions subalternes à droit de vote des employés sont acquises sur le marché boursier.

Régime d'options sur actions

Un nombre total de 3 432 500 actions subalternes à droit de vote est réservé aux fins du régime d'options sur actions. Le prix d'exercice minimal auquel les options sont attribuées est égal au cours des actions à la date d'attribution des options. Les droits de ces options attribuées sont acquis également sur une période de cinq ans commençant un an après le jour où ces options d'achat sont attribuées et peuvent être exercées sur une période de dix ans.

Les variations du nombre d'options sur actions en circulation se sont établies comme suit :

Exercices clos les 31 août	Nombre d'options	2023 Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	2022 Prix d'exercice moyen pondéré
(en dollars canadiens, sauf le nombre d'options)		\$		\$
En circulation au début	874 165	86,52	835 074	81,73
Attribuées	151 028	69,48	159 875	101,18
Exercées ^[1]	(69 279)	52,78	(75 794)	58,21
Annulées	(42 576)	94,19	(44 990)	97,27
En circulation à la fin	913 338	85,91	874 165	86,52
Pouvant être exercées à la fin	495 556	83,17	441 245	75,58

^[1] Pour les options sur actions exercées pendant l'exercice, le prix moyen pondéré de l'action était de 52,78 \$ (104,55 \$ en 2022).

Au 31 août 2023, la fourchette des prix d'exercice, le prix d'exercice moyen pondéré et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options s'établissaient comme suit :

Au 31 août 2023		Options e	n circulation	Options pouvant être exercées	
Fourchette des prix d'exercice	Nombre en circulation	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre pouvant être exercé	Prix d'exercice moyen pondéré
\$		(années)	\$		\$
50,10 à 61,22	42 700	1,07	60,18	42 700	60,18
61,23 à 70,00	336 398	6,17	66,77	171 316	64,67
70,01 à 85,20	110 845	4,18	85,17	110 845	85,17
85,21 à 100,00	125 145	7,17	94,28	50 055	94,28
100,01 à 118,42	298 250	7,19	107,94	120 640	111,12
	913 338	6,16	85,91	495 556	83,17

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours de l'exercice clos le 31 août 2023 était de 11,69 \$ (17,52 \$ en 2022) l'option. La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées a été estimée à la date d'attribution aux fins de la détermination de la charge au titre de paiements fondés sur des actions liée aux options, au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Exercices clos les 31 août	2023	2022
	%	%
Taux de dividende attendu	4,33	2,80
Volatilité attendue ⁽¹⁾	25,67	24,36
Taux d'intérêt sans risque	3,39	1,60
Durée prévue (en années)	5,1	6,0

⁽¹⁾ La volatilité attendue est basée sur la volatilité historique des actions subalternes à droit de vote de la Société pour une période équivalente à la durée prévue des options.

Régime d'unités d'actions incitatives

La Société offre un régime d'unités d'actions incitatives à l'intention de ses hauts dirigeants et employés désignés. Selon ce régime, les hauts dirigeants et employés désignés reçoivent périodiquement un nombre déterminé d'unités d'actions incitatives qui donnent le droit aux participants de recevoir des actions subalternes à droit de vote de la Société après trois ans moins un jour suivant la date d'attribution. Le nombre d'unités d'actions incitatives est établi en fonction de la valeur monétaire à la date de l'attribution et du cours de clôture quotidien moyen des actions de la Société pour la période de douze mois se clôturant le 31 août qui précède. Les unités d'actions incitatives sont rachetables en cas de décès, d'invalidité permanente, de départ à l'âge normal de la retraite ou de congédiement sans motif. Une fiducie a été créée pour acquérir ces actions sur le marché boursier afin de se couvrir contre les fluctuations du prix de l'action, et la Société a fourni des instructions au fiduciaire visant l'achat d'actions subalternes à droit de vote de la Société sur le marché boursier. Ces actions sont achetées et sont détenues en fiducie à l'intention des participants jusqu'à ce que les droits connexes soient complètement acquis. Cette fiducie, considérée comme une entité ad hoc, est consolidée dans les états financiers consolidés de la Société, et la valeur des actions acquises est présentée en diminution du capital social à titre d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives.

Régime d'unités d'actions liées au rendement

La Société offre également un régime d'unités d'actions liées au rendement à l'intention de ses hauts dirigeants et employés désignés. Ce régime a pour objectif de fidéliser les hauts dirigeants et employés désignés, d'harmoniser leurs intérêts et ceux des actionnaires et de permettre à la Société de soutenir des résultats positifs mesurés selon la formule de création de valeur économique, une mesure de performance utilisée par la direction. Le nombre d'unités d'actions liées au rendement est établi en fonction de la valeur monétaire à la date d'attribution et du cours de clôture quotidien moyen des actions de la Société pour la période de douze mois se clôturant le 31 août qui précède. Les droits sur les unités d'actions liées au rendement sont acquis sur une période de trois ans moins un jour en fonction de l'augmentation de la valeur économique de la Société ou de la filiale pendant une période de trois ans se clôturant le 31 août précédent, ce qui signifie qu'aucun droit ne sera acquis s'il n'y a pas d'augmentation de la valeur économique. Les participants ont le droit de recevoir des équivalents de dividendes sous forme d'unités d'actions liées au rendement supplémentaires, mais uniquement à l'égard des unités d'actions liées au rendement dont les droits devraient être acquis. Les unités d'actions liées au rendement sont rachetables en cas de décès, d'invalidité permanente ou de congédiement sans motif. Le détenteur d'unités d'actions liées au rendement a le droit de recevoir le paiement de ses unités en proportion du temps écoulé entre la date d'attribution et la date de rachat, après la prise en compte de la période d'acquisition des droits de trois ans moins un jour. Dans le cas d'un départ à la retraite, les détenteurs d'unités d'actions liées au rendement ont le droit de recevoir le paiement partiel ou complet de leurs unités en fonction de leur âge au moment de la retraite et de la durée de leur service au sein de la Société. Une fiducie a été créée pour acquérir ces actions sur le marché boursier afin de se couvrir contre les fluctuations du prix de l'action, et la Société a fourni des instructions au fiduciaire visant l'achat d'actions subalternes à droit de vote de la Société sur le marché boursier. Ces actions sont achetées et sont détenues en fiducie à l'intention des participants jusqu'à ce que les droits connexes soient complètement acquis. Cette fiducie, considérée comme une entité ad hoc, est consolidée dans les états financiers consolidés de la Société, et la valeur des actions acquises est présentée en diminution du capital social à titre d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement.

Régime d'unités d'actions différées

La Société offre également aux membres du conseil d'administration un régime d'unités d'actions différées afin de faciliter le recrutement d'administrateurs compétents et le maintien en fonction de ceux-ci. Chaque membre actuel ou nouveau membre du conseil peut choisir de toucher un pourcentage de sa rémunération annuelle sous forme d'unités d'actions différées et de toucher le reste, s'il y a lieu, en espèces. Le nombre d'unités d'actions différées qu'un membre a le droit de recevoir est basé sur le cours de clôture quotidien moyen des actions subalternes à la TSX pendant la période de vingt jours de bourse consécutifs ayant immédiatement précédé la date précédant par un jour la date de l'émission. Des équivalents de dividendes sont émis à l'égard des unités d'actions différées comme si le membre était un porteur inscrit d'actions subalternes à la date de référence pertinente et crédités à son compte sous forme d'unités d'actions différées supplémentaires. Les unités d'actions différées sont rachetables et payables en espèces ou en actions lorsque l'individu cesse d'être un membre du conseil ou dans le cas du décès du membre.

Les variations du nombre d'unités d'actions incitatives, d'unités d'actions liées au rendement et d'unités d'actions différées en circulation se sont établies comme suit :

	Unités d'actions incitatives	Unités d'actions liées au rendement	Unités d'actions différées
Solde au 31 août 2021	68 835	96 183	59 280
Attribuées/émises	28 000	33 725	10 862
Unités supplémentaires attribuées, liées au rendement	_	443	_
Distribuées/rachetées	(19 673)	(34 579)	_
Annulées	(1 787)	(4 021)	_
Équivalents de dividendes	_	2 838	2 024
Solde au 31 août 2022	75 375	94 589	72 166
Attribuées/émises ^{(1)[2][3]}	28 652	40 100	14 482
Unités supplémentaires attribuées, liées au rendement	_	2 496	_
Distribuées/rachetées	(26 253)	(31 796)	_
Annulées	(8 937)	(8 306)	_
Équivalents de dividendes	_	4 620	3 894
Solde au 31 août 2023	68 837	101 703	90 542

^[1] La juste valeur moyenne pondérée des unités d'actions incitatives attribuées était de 69,37 \$ en 2023 [100,88 \$ en 2022].

Le tableau suivant présente la charge de rémunération comptabilisée relativement aux régimes de paiement fondé sur des actions de la Société.

Exercices clos les 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Options sur actions	835	893
Unités d'actions incitatives	2 075	2 445
Unités d'actions liées au rendement	1 917	1 890
Unités d'actions différées	(118)	(571)
	4 709	4 657

⁽²⁾ La juste valeur moyenne pondérée des unités d'actions liées au rendement attribuées était de 69,45 \$ en 2023 (101,04 \$ en 2022).

^[3] La juste valeur moyenne pondérée des unités d'actions différées émises était de 76,50 \$ en 2023 (99,38 \$ en 2022).

20. Cumul des autres éléments du résultat global

Au cours des exercices 2023 et 2022, les variations du cumul des autres éléments du résultat global s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août 2023 et 2022	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Écart de change	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$
Solde au 31 août 2021	(30 870)	12 876	(17 994)
Autres éléments du résultat global de l'exercice	102 185	45 415	147 600
Solde au 31 août 2022	71 315	58 291	129 606
Autres éléments du résultat global de l'exercice	6 703	39 596	46 299
Solde au 31 août 2023	78 018	97 887	175 905

21. Information supplémentaire sur les flux de trésorerie

A) Variations des autres activités d'exploitation sans effet sur la trésorerie

Exercices clos les 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Créances clients et autres débiteurs	(5 562)	(8 834)
Charges payées d'avance et autres	(1 971)	(5 490)
Autres actifs	(26 201)	(7 859)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(63 662)	97 222
Provisions	5 273	7 439
Passifs sur contrat et autres passifs	(5 728)	(7 638)
	(97 851)	74 840

B) Acquisitions d'immobilisations corporelles

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les paiements en trésorerie pour les acquisitions d'immobilisations corporelles présentés dans la section portant sur les investissements des tableaux consolidés des flux de trésorerie et les dépenses d'investissement nettes présentées à la note 6.

Exercices clos les 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	802 830	744 655
Subventions reçues d'avance comptabilisées comme une réduction du coût des immobilisations corporelles au cours de l'exercice	(103 324)	(55 742)
Dépenses d'investissement nettes	699 506	688 913

C) Variations des passifs issus des activités de financement

			Dette à long t	terme	
Exercices clos les 31 août 2023 et 2022	Endettement bancaire	Billets, débentures et facilités de crédit	Obligations locatives		Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 août 2021	4 460	3 234 816	37 400		3 276 676
Augmentation de l'endettement bancaire	4 173	_	_	_	4 173
Diminution nette des facilités de crédit rotatif	_	(153 235)	_	_	(153 235)
Émission de titres d'emprunt à long terme, déduction faite des escomptes et des coûts de transaction	_	1 611 064	_	_	1 611 064
Remboursement des billets, des débentures et des facilités de crédit	_	(227 577)	_	_	(227 577)
Remboursement des obligations locatives	_	_	(4 438)	_	(4 438)
Remboursement du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises		_	_	(3 162)	(3 162)
Total des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement, excluant les capitaux propres	4 173	1 230 252	(4 438)	(3 162)	1 226 825
Intérêts payés sur les obligations locatives	_	_	(1 296)	_	(1 296)
Total des variations des flux de trésorerie	4 173	1 230 252	(5 734)	(3 162)	1 225 529
Incidence des variations des taux de change	_	146 244	490	10	146 744
Amortissement des escomptes, des coûts de transaction et autres	_	18 530	_	_	18 530
Augmentation nette des obligations locatives	_	_	10 218	_	10 218
Reprises dans le cadre de regroupements d'entreprises	_	_	1 253	_	1 253
Augmentation du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	_	_	_	3 152	3 152
Total des variations sans effet sur la trésorerie	_	164 774	11 961	3 162	179 897
Solde au 31 août 2022	8 633	4 629 842	43 627	_	4 682 102
Augmentation de l'endettement bancaire	13 769	_	_	_	13 769
Augmentation nette des facilités de crédit rotatif	_	247 299	_	_	247 299
Émission de titres d'emprunt à long terme, déduction faite des escomptes et des coûts de transaction	_	298 056	_	_	298 056
Remboursement des billets, des débentures et des facilités de crédit	_	(335 263)	_	_	(335 263)
Remboursement des obligations locatives	_	_	(6 058)		(6 058)
Total des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement, excluant les capitaux propres	13 769	210 092	(6 058)		217 803
Intérêts payés sur les obligations locatives	_	_	(1 676)		[1 676]
Total des variations des flux de trésorerie	13 769	210 092	(7 734)		216 127
Incidence des variations des taux de change	_	120 590	464	_	121 054
Amortissement des escomptes, des coûts de transaction et autres	_	15 014	_	_	15 014
Augmentation nette des obligations locatives	_	_	9 111		9 111
Total des variations sans effet sur la trésorerie	_	135 604	9 575		145 179
Solde au 31 août 2023	22 402	4 975 538	45 468	_	5 043 408

D) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Aux 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Trésorerie	262 766	177 299
Trésorerie avec restrictions d'utilisation ^[1]	29 262	127 851
Équivalents de trésorerie ⁽²⁾	70 893	65 749
	362 921	370 899

^[1] Liée aux subventions gouvernementales reçues d'avance, principalement pour les projets d'expansion du réseau Internet haute vitesse de Cogeco Connexion.

22. Avantages du personnel

A) Régimes à cotisations définies et régimes enregistrés d'épargne-retraite collectifs

La Société et ses filiales offrent à certains de leurs employés des régimes à cotisations définies ou des régimes enregistrés d'épargne-retraite collectifs. Pour ces régimes, la seule obligation de la Société et de ses filiales est de remettre la cotisation mensuelle de l'employeur. Une charge de rémunération totale de 11,0 millions \$ (9,8 millions \$ en 2022) a été comptabilisée dans les « salaires, avantages et services impartis » dans les états consolidés du résultat net de la Société pour l'exercice clos le 31 août 2023 relativement à ces régimes.

B) Régimes à prestations définies

La Société et ses filiales offrent un régime à prestations définies au bénéfice de certains de leurs employés, lequel est fermé aux nouveaux participants, et un régime distinct à prestations définies au bénéfice de leurs hauts dirigeants, qui prévoient le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen au cours de la carrière de chaque participant. La Société et ses filiales offrent aussi à leurs hauts dirigeants désignés un régime supplémentaire de retraite. Les régimes à prestations définies sont enregistrés auprès du Bureau du surintendant des institutions financières et sont assujettis à la loi fédérale sur les normes de prestation de pension. Les régimes sont également enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada et sont assujettis à la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Le comité consultatif sur les régimes de retraite de la Société supervise l'administration de ces régimes, ce qui comprend les principaux éléments suivants : la surveillance du rendement des fonds et la vérification de la capitalisation adéquate des régimes, la prise de décisions en ce qui a trait à la stratégie de placement, la conception des régimes et la sélection des gestionnaires de fonds, ainsi que l'examen et l'approbation des états financiers audités des régimes de retraite. La politique de capitalisation de la Société est de maintenir ses cotisations à un niveau suffisant pour couvrir les prestations et pour respecter les exigences posées par les règlements applicables et les dispositions des régimes qui régissent la capitalisation des régimes. Les régimes à prestations définies sont capitalisés au moyen des cotisations de la Société et des participants. La capitalisation des régimes à prestations définies est calculée en fonction d'estimations actuarielles et est assujettie à des restrictions en vertu des règlements régissant l'impôt sur le revenu et d'autres règlements applicables.

Au 31 août de chaque exercice, la Société et ses filiales mesurent les actifs des régimes à la juste valeur et l'obligation au titre de prestations définies pour tous les régimes. La plus récente évaluation actuarielle du régime au bénéfice des employés a eu lieu le 31 août 2022; l'évaluation suivante était requise en date du 31 août 2023 et devrait être achevée en février 2024. En ce qui concerne les régimes au bénéfice des hauts dirigeants, la plus récente évaluation actuarielle a eu lieu le 31 août 2020; l'évaluation suivante était requise en date du 31 août 2023 et devrait être achevée en février 2024.

⁽²⁾ Se composent de dépôts à terme bancaires.

Le tableau suivant fait le rapprochement entre la variation de l'obligation au titre des prestations définies et les actifs des régimes à la juste valeur et la situation de la capitalisation des régimes aux 31 août.

Exercices clos les 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Obligation au titre des prestations définies ⁽¹⁾		
Obligation au titre des prestations définies au début	49 491	60 640
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 464	1 903
Coût financier	2 485	1 892
Cotisations versées par les participants	235	213
Prestations versées	(2 117)	(2 008)
Gains actuariels sur l'obligation résultant des éléments suivants :		
Ajustements liés à l'expérience	(2 127)	(13 149)
Obligation au titre des prestations définies à la fin	49 431	49 491
Actifs des régimes à la juste valeur		
Actifs des régimes à la juste valeur au début	51 985	61 094
Produits d'intérêts	2 598	1 880
Rendement des actifs des régimes, sauf les montants inclus dans les produits d'intérêts	1 498	(11 598)
Charges administratives	(200)	(175)
Cotisations versées par les participants	235	213
Cotisations versées par l'employeur	1 335	2 579
Prestations versées	(2 117)	(2 008)
Actifs des régimes à la juste valeur à la fin	55 334	51 985
Situation de la capitalisation		
Actifs des régimes à la juste valeur	55 334	51 985
Obligation au titre des prestations définies	49 431	49 491
Excédent des régimes	5 903	2 494
Effet du plafond de l'actif	(3 265)	(2 883)
Actif (passif) net au titre des prestations définies	2 638	(389)

^[1] Au 31 août 2023, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est de 11 ans (12 ans au 31 août 2022).

L'actif net au titre des prestations définies et le passif net au titre des prestations définies sont inclus dans les états consolidés de la situation financière de la Société aux postes Autres actifs et Passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel.

Passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel

Aux 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Passifs relatifs aux régimes de retraite	_	389
Avantages du personnel – passif au titre des unités d'actions différées	5 516	5 853
	5 516	6 242

Charge au titre des régimes à prestations définies comptabilisée en résultat net

Exercices clos les 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Comptabilisée dans les charges d'exploitation (salaires, avantages du personnel et services impartis)		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 464	1 903
Charges administratives	200	175
Comptabilisée dans les charges financières (autres)		
Intérêts nets	30	119
	1 694	2 197

Charge au titre des régimes à prestations définies comptabilisée dans les autres éléments du résultat global

Exercices clos les 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Gains actuariels résultant des éléments suivants :		
Ajustements liés à l'expérience	(2 127)	(13 149)
Rendement des actifs des régimes, sauf les montants inclus dans les produits d'intérêts	(1 498)	11 598
Variation du plafond de l'actif, excluant les intérêts	239	(737)
	(3 386)	(2 288)

Variations du plafond de l'actif

Exercices clos les 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Solde au début	2 883	3 513
Intérêts sur le plafond de l'actif	143	107
Variation du plafond de l'actif, excluant les intérêts	239	(737)
Solde à la fin	3 265	2 883

Le plafond de l'actif de la Société représente la valeur actualisée des avantages économiques futurs disponibles sous la forme de réductions de cotisations futures.

Les cotisations prévues devant être versées par l'employeur aux régimes à prestations définies de la Société en 2024 seront d'environ 1,1 million \$.

Les actifs des régimes se répartissent comme suit :

Aux 31 août	2023	2022
	%	%
Actions ^[1]	53,8	51,4
Titres d'emprunt ⁽¹⁾	30,6	34,3
Dépôts en fiducie ⁽²⁾	12,4	13,4
Immobilier	2,4	_
Autres	0,8	0,9
Total	100	100

^[1] Les actions et les titres d'emprunt ont des prix cotés sur des marchés actifs et elles excluent les titres émis par la Société.

⁽²⁾ Dépôts en fiducie prescrits par l'Agence du revenu du Canada pour les régimes de retraite supplémentaires capitalisés, ne portant pas intérêt.

Les principales hypothèses moyennes pondérées utilisées pour évaluer l'obligation de la Société au titre des régimes à prestations définies et la charge au titre des régimes à prestations définies s'établissent comme suit :

Aux 31 août	2023	2022
	%	%
Obligation au titre des prestations définies		
Taux d'actualisation	5,20	4,95
Taux de croissance de la rémunération ⁽¹⁾	2,60	2,60
Table de mortalité	CPM-2014	CPM-2014
Charge au titre des régimes à prestations définies		
Taux d'actualisation	5,15	4,95
Taux de croissance de la rémunération	2,60	2,60
Table de mortalité	CPM-2014	CPM-2014

⁽¹⁾ Augmentation de 2,60 % à compter du 1^{er} janvier 2024 (2,60 % en 2023).

C) Exposition aux risques actuariels

La Société est exposée aux risques actuariels suivants :

Risque d'investissement

La stratégie d'investissement des régimes est de diversifier la nature des rendements prévus des actifs. Étant donné la nature à long terme de l'obligation au titre des prestations définies, une partie des actifs est investie en actions afin de maximiser le rendement. Puisque les actions sont intrinsèquement volatiles et risquées, la Société a déterminé des objectifs d'investissement, autant pour le pourcentage de la répartition des actifs que pour la cible de rendement, qui sont suivis sur une base mensuelle et ajustés au besoin.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt sur les obligations de sociétés à taux fixe cotées de qualité supérieure réduira le taux d'actualisation utilisé et aura pour effet d'augmenter la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Cependant, cette augmentation de la valeur de l'obligation au titre des prestations définies sera partiellement compensée par une augmentation de la valeur des investissements du régime dans des titres d'emprunt.

Risque de salaire

Les prestations de retraite prévues des membres actifs sont liées à leur rémunération antérieure à la retraite. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en utilisant les meilleures estimations de la direction pour le taux de croissance attendu de la rémunération des membres du régime. Une augmentation dans cette hypothèse augmenterait la valeur de l'obligation au titre des prestations définies.

D) Analyse de sensibilité

Les analyses de sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies ont été calculées selon des changements de chaque hypothèse actuarielle qui sont raisonnablement possibles sans considérer des changements simultanés pour plusieurs hypothèses actuarielles clés. Un changement dans une hypothèse actuarielle pourrait déclencher le changement d'une autre hypothèse actuarielle, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence du changement de ces hypothèses sur la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les résultats actuels des éléments faisant l'objet d'estimations pourraient être différents.

Au 31 août 2023	Changement d'hypothèse	Augmentation de la valeur de l'obligation au titre des prestations définies
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	%	\$
Diminution du taux d'actualisation	0,25	1 431
Taux de croissance attendu de la rémunération	0,25	60

23. Instruments financiers

A) Gestion des risques financiers

La direction a pour objectif de protéger la Société et ses filiales contre les risques économiques importants et la variabilité des résultats, et contre certains risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière que la Société pourrait subir si un client ou une contrepartie à un actif financier ne s'acquittait pas de ses obligations contractuelles. La Société est exposée au risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux créances clients, dont l'exposition maximale est représentée par leur valeur comptable présentée dans les états consolidés de la situation financière.

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés découle de la possibilité que les contreparties aux swaps de taux d'intérêt manquent à leurs obligations lorsque la juste valeur de ces conventions est favorable à la Société. La Société atténue ce risque en concluant des transactions avec des institutions financières dont la notation est élevée. La Société évalue la solvabilité des contreparties afin de réduire le risque de défaillance des contreparties dans le cadre de ces conventions. Au 31 août 2023, la direction est d'avis que le risque de crédit lié à ses instruments financiers dérivés est minimal, étant donné que la notation la plus faible des contreparties à ces conventions est de « A » selon les services de notation de Standard & Poor's (« S&P »). La direction continue de surveiller son exposition aux institutions financières, principalement sous la forme de dépôts, de dérivés et d'engagements liés à des facilités de crédit rotatif.

Les équivalents de trésorerie comprennent principalement des placements à court terme très liquides. La Société a déposé la trésorerie et les équivalents de trésorerie auprès d'institutions financières de bonne réputation, et la direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

La Société est également exposée au risque de crédit relativement à ses créances clients. Pour réduire ce risque, la Société assure un suivi constant de la situation financière de ses clients et examine le dossier de crédit et la solvabilité de chaque nouveau client important. La Société comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux créances douteuses. La correction de valeur pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les créances clients plus importantes et sur la base d'une provision fondée sur des statistiques pour les autres comptes. Divers facteurs sont pris en considération, notamment la conjoncture économique, les données macroéconomiques prospectives et l'information historique (comme le nombre de jours de retard sur le solde dû par le client et l'historique de recouvrement du client). La Société est d'avis que sa correction de valeur pour créances douteuses suffit à couvrir le risque de crédit connexe auquel elle est exposée. La Société dispose de politiques en matière de crédit et a mis en place divers contrôles du crédit, notamment des vérifications de crédit, des avances et une facturation anticipée, et elle a établi des procédures afin de suspendre les services lorsque les clients ont atteint leur limite de crédit ou n'ont pas respecté les modalités de paiement établies. Puisque la clientèle de la Société est nombreuse et diversifiée et qu'elle est répartie dans ses territoires au Canada et aux États-Unis, la concentration du risque de crédit n'est pas considérable.

Le tableau suivant détaille le solde des créances clients et autres débiteurs, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses.

Aux 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Créances clients	95 815	99 735
Correction de valeur pour créances douteuses	(8 344)	(12 958)
	87 471	86 777
Autres débiteurs	31 480	21 667
	118 951	108 444

Les créances clients échues sont définies comme les montants impayés au-delà des modalités habituelles de crédit pour les clients concernés. La Société considère les montants impayés à la date due comme créances clients échues. Une grande partie des clients de la Société reçoivent leur facture et paient avant que les services ne soient rendus.

Le tableau suivant détaille les soldes des créances clients échues, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses.

Aux 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Échues depuis moins de 30 jours	15 351	18 073
Échues depuis 30 à 60 jours	408	427
	15 7 59	18 500

Le tableau suivant détaille les variations de la correction de valeur pour créances douteuses.

Exercices clos les 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Solde au début	12 958	6 035
Provision pour créances clients dépréciées	20 634	32 307
Utilisation nette	(25 532)	(25 683)
Ajustements au titre de l'écart de change	284	299
Solde à la fin	8 344	12 958

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité grâce à la gestion de sa structure du capital et à l'accès à différents marchés financiers. Elle gère également le risque de liquidité en assurant un suivi constant des flux de trésorerie réels et prévus afin de s'assurer qu'elle possède assez de liquidités pour satisfaire à ses obligations à leur échéance. Au 31 août 2023, la Société avait utilisé 375,2 millions \$ de sa facilité de crédit à terme rotatif de 750 millions \$, pour un solde disponible de 374,8 millions \$. La direction est d'avis que la facilité de crédit à terme rotatif engagée, jusqu'à son échéance en 2028, fournira des liquidités suffisantes pour gérer les échéances de sa dette à long terme et permettra de combler les besoins en fonds de roulement. De plus, deux filiales liées à Breezeline bénéficient d'une facilité de crédit rotatif garantie de premier rang de 203,0 millions \$ (150 millions \$ US), dont une tranche de 3,6 millions \$ (2,6 millions \$ US) était utilisée au 31 août 2023, pour un solde disponible de 199,4 millions \$ (147,4 millions \$ US). Une facilité de crédit sous forme de lettre de crédit non garantie a été mise en place par Cogeco Communications afin d'émettre la lettre de crédit dans le cadre des enchères relatives à la bande de 3 800 MHz (se reporter à la note 25 C)).

Le tableau suivant résume les échéances contractuelles des passifs financiers et des obligations locatives, ainsi que les montants en capital connexes au 31 août 2023.

					Flux	de trésorerie c	ontractuels
	2024	2025	2026	2027	2028	Par la suite	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Endettement bancaire	22 402	_	_	_	_	_	22 402
Dettes fournisseurs et autres créditeurs ^[1]	303 537	_	_	_	_	_	303 537
Billets, débentures et facilités de crédit ^{[2][3]}	35 181	2 446 066	12 178	215 143	368 105	1 938 634	5 015 307
Obligations locatives	6 277	5 748	5 474	5 009	3 935	18 721	45 164
	367 397	2 451 814	17 652	220 152	372 040	1 957 355	5 386 410

⁽¹⁾ Excluant les intérêts courus sur les billets, les débentures et les facilités de crédit.

^[2] Une tranche de 883,6 millions \$ de ces conventions d'emprunt est assujettie à des clauses restrictives. Les calculs relatifs aux clauses restrictives sont effectués trimestriellement à chaque date de clôture, ainsi que sur une base pro forma lors d'un regroupement d'entreprises ou d'une cession. Les clauses restrictives concernent le maintien de certains ratios financiers principalement en ce qui a trait au BAIIA ajusté, aux charges financières et au total de l'endettement (se reporter à la note 23 C) pour en savoir plus). En cas de manquement aux clauses restrictives, les conventions d'emprunt touchées deviendront payables à vue, et devront donc être remboursées plus tôt que ce qu'indique le tableau ci-dessus. Les clauses restrictives font l'objet d'un suivi régulier par le service de la trésorerie pour veiller au respect des conventions d'emprunt.

^[3] La tranche 1 de la facilité de crédit de premier rang échéant à l'exercice 2025 a été refinancée le 29 septembre 2023 (se reporter à la note 26).

Le tableau suivant résume les intérêts payables sur la dette à long terme qui sont dus au cours des cinq prochains exercices et par la suite.

	2024	2025	2026	2027	2028	Par la suite	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements d'intérêts sur les billets, les débentures et les facilités de crédit	333 092	225 798	159 378	154 023	134 954	123 880	1 131 125
Paiements d'intérêts sur les obligations locatives	1 635	1 395	1 172	954	766	2 870	8 792
Encaissements d'intérêts sur les instruments financiers dérivés	(83 616)	(62 216)	(33 663)	(15 629)	_	_	(195 124)
Paiements d'intérêts sur les instruments financiers dérivés [1]	23 746	15 504	8 501	4 153	_	_	51 904
	274 857	180 481	135 388	143 501	135 720	126 750	996 697

^[1] En fonction du capital et des taux d'intérêt en vigueur des dettes existantes en date du 31 août 2023 et de leurs échéances respectives.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à ses instruments à taux variable. Les fluctuations des taux d'intérêt auront une incidence sur le remboursement de ces instruments. Au 31 août 2023, la totalité de la dette à long terme de la Société portait intérêt à taux fixe, à l'exception des montants prélevés aux termes de la facilité de crédit à terme rotatif et des facilités de crédit de premier rang, lesquelles sont assujetties à des taux d'intérêt variables.

Pour réduire le risque lié à ses instruments à taux variable et pour atténuer l'incidence des variations des taux d'intérêt, la filiale américaine de la Société a conclu des conventions de swaps de taux d'intérêt fixe. Le tableau qui suit présente les swaps de taux d'intérêt en cours au 31 août 2023.

Type de couverture	Montant notionnel	Taux d'intérêt reçu	Taux d'intérêt payé ⁽¹⁾	Échéance	Élément couvert
Flux de trésorerie ^[2]	540 millions \$ US	Taux SOFR à terme	2,01 % à 2,21 %	Janvier 2024 à novembre 2024	Emprunt à terme B garanti de premier rang - tranche 1
Flux de trésorerie	800 millions \$ US	Taux SOFR à terme assorti d'un taux plancher de 39 points de base	1,17 % à 1,44 %	Octobre 2025 à juillet 2027	Emprunt à terme B garanti de premier rang – tranche 2

^[1] Les couvertures ont pour effet de convertir le taux de base variable SOFR en des taux fixes, plus l'écart de crédit applicable.

La sensibilité des charges financières annuelles de la Société à l'égard d'une augmentation de 1 % du taux d'intérêt applicable à la tranche non couverte de ces facilités représenterait une hausse d'approximativement 18,7 millions \$ en fonction de la dette et des conventions de swaps existantes au 31 août 2023.

En mai 2023, les dérivés de taux d'intérêt liés aux tranches 1 et 2 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang ont été remplacés par des dérivés de taux d'intérêt essentiellement semblables, faisant référence au SOFR. La Société a appliqué les mesures de simplification de la réforme des taux d'intérêt de référence, qui lui permettent de maintenir les relations de couverture.

Risque de change

Les produits et les charges consolidés de la Société sont en grande partie reçus ou libellés dans la monnaie fonctionnelle des unités d'affaires dans les marchés où elle exerce ses activités. Par conséquent, la sensibilité de la Société aux fluctuations des taux de change est minime sur le plan économique. Le risque de change auquel s'expose la Société provient principalement des transactions commerciales des activités canadiennes libellées en dollars américains. L'objectif de la Société en matière de gestion du risque de change est de réduire au minimum son exposition aux flux de trésorerie et aux activités libellés en devises, en s'assurant que les transactions avec les tiers soient réglées dans la mesure du possible dans la monnaie fonctionnelle des unités d'affaires, lorsqu'il est pratique de le faire, et en ayant recours à des instruments financiers dérivés.

^[2] Deux tranches totalisant 230 millions \$ US sont arrivées à échéance le 31 janvier 2023.

Les actifs et passifs financiers courants de la Société assujettis au risque de change s'établissent comme suit :

Aux 31 août	23	2022
Dolla américa		Dollars américains
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Actifs (passifs) financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie 66	27	17 535
Dettes fournisseurs et autres créditeurs [85]	15)	(22 445)
(18	88)	(4 910)

L'incidence d'une hausse de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain en dollar canadien se répercuterait sur l'évaluation des instruments financiers libellés en dollars américains mentionnés ci-dessus, ce qui ferait augmenter les charges financières d'approximativement 0,2 million \$.

La Société est également exposée au risque de change en raison de l'intérêt, d'un montant de 208,7 millions \$, lié à ses billets et facilités de crédit libellés en dollars américains. L'incidence d'une hausse de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain en dollar canadien ferait augmenter les charges financières d'approximativement 20,9 millions \$ en fonction de la dette et des conventions de swaps existantes au 31 août 2023.

De plus, l'investissement net de la Société dans sa filiale américaine donne lieu à une exposition au risque de change, en raison de la conversion de l'investissement net dans la monnaie fonctionnelle de la Société. Une tranche de l'investissement net de la Société dans sa filiale américaine est couverte par les billets garantis de premier rang de la Société, libellés en dollars américains, que la Société a désignés comme couvertures de l'investissement net, alors qu'une autre tranche est couverte sur le plan économique par les facilités de crédit de premier rang de sa filiale américaine, libellées en dollars américains.

Le tableau qui suit présente l'investissement global dans des établissements à l'étranger attribuable aux propriétaires de la Société ainsi que le montant notionnel de la dette empruntée pour couvrir cet investissement au 31 août 2023.

Type de couverture	Montant notionnel de la dette	Investissement global	Élément couvert
Investissement net	390 millions \$ US	1 335 millions \$ US	Investissement net dans des établissements à l'étranger en dollars américains

Le taux de change utilisé pour convertir en dollars canadiens les montants des comptes de l'état consolidé de la situation financière libellés en dollars américains au 31 août 2023 était de 1,3531 \$ pour un dollar américain (1,3111 \$ au 31 août 2022). Une baisse de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain en dollar canadien ferait baisser les autres éléments du résultat global d'approximativement 127,8 millions \$.

Risque de marché

La Société utilise des instruments dérivés pour gérer l'exposition des flux de trésorerie au risque de variation du prix de ses actions subalternes à droit de vote en vertu du régime d'unités d'actions différées. Par conséquent, la Société utilise des conventions de swap sur actions pour couvrir sur le plan économique le risque d'appréciation du prix de marché à l'égard de ses actions subalternes à droit de vote.

Le tableau qui suit présente les contrats dérivés sur actions en cours au 31 août 2023.

Type de couverture	Notionnel	Échéance	Prix moyen de l'action	Élément couvert
Économique	89 200 unités	Janvier 2024	75,02 \$	Exposition aux prix des actions

Au 31 août 2023, les swaps sur actions avaient une juste valeur de 0,9 million \$ et avaient été comptabilisés à titre de passif. En raison des swaps sur actions, une hausse de 10 % du prix de marché des actions subalternes à droit de vote ne se traduirait pas par une incidence financière significative sur les résultats de la Société.

B) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu lors d'une transaction normale visant la vente d'un actif ou le transfert d'un passif conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, en actualisant les flux de trésorerie prévus aux taux des actifs ou des passifs ayant les mêmes échéances et conditions. De par leur nature, elles sont subjectives et comportent des incertitudes et des éléments pour lesquels le jugement joue un rôle important et, par conséquent, elles ne peuvent pas être établies avec précision. En outre, l'impôt sur le résultat et les autres charges qui seraient engagés à la cession de ces instruments financiers ne sont pas pris en compte dans la juste valeur. Par conséquent, la juste valeur ne correspond pas nécessairement au montant net qui serait réalisé si ces instruments étaient réglés. La Société a déterminé la juste valeur de ses instruments financiers comme suit :

- La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, de l'endettement bancaire ainsi que des dettes fournisseurs et autres créditeurs se rapproche de la juste valeur à cause de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.
- Les taux d'intérêt applicables à la facilité de crédit à terme rotatif et aux facilités de crédit de premier rang sont basés sur le taux des acceptations bancaires, le taux de base sur les prêts en dollars américains et les prêts SOFR en dollars américains, plus l'écart de crédit applicable. La juste valeur de ces instruments est basée sur la valeur de marché actuelle d'instruments financiers semblables.
- La juste valeur des billets et débentures garantis de premier rang est basée sur la valeur de marché actuelle d'instruments financiers semblables.

La valeur comptable de tous les instruments financiers de la Société correspond approximativement à leur juste valeur, à moins d'indication contraire dans le tableau suivant :

Aux 31 août		2023		2022
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$
Billets, débentures et facilités de crédit	4 975 538	4 868 022	4 629 842	4 507 568

Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière doivent être classés à l'intérieur de trois niveaux de hiérarchie de juste valeur, qui sont :

- niveau 1 : prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix); et
- niveau 3 : données d'entrée pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

La Société considère que ses instruments financiers dérivés sont classés au niveau 2 selon la hiérarchie de juste valeur. La juste valeur des instruments financiers dérivés est estimée en utilisant des modèles d'évaluation qui reflètent les flux de trésorerie futurs sur la durée contractuelle des instruments financiers dérivés et des données de marché observables, comme des courbes de taux d'intérêt ou de taux de conversion de devises.

C) Gestion du capital

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour combler les besoins de capitaux de ses diverses entreprises, y compris pour assurer le développement des entreprises au moyen d'acquisitions, d'occasions de croissance interne et d'innovations. La Société gère la structure de son capital et fait des ajustements en fonction de la conjoncture économique générale, du cadre réglementaire, des risques inhérents aux actifs sous-jacents et de ses besoins en fonds de roulement. La gestion de la structure du capital comprend l'émission de nouveaux titres d'emprunt, le remboursement des emprunts existants, l'émission ou le rachat de titres de capitaux propres et les distributions aux actionnaires.

La structure du capital de la Société comprend les capitaux propres, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'endettement bancaire et la dette à long terme.

Les dispositions relatives aux ententes de financement prévoient des limites quant aux activités de la Société. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et sur les actions subalternes à droit de vote, ainsi que le maintien de certains ratios financiers principalement en ce qui a trait au BAIIA ajusté, aux charges financières et au total de l'endettement. Aux 31 août 2023 et 2022, la Société se conformait à toutes les clauses restrictives et n'était assujettie à aucune autre exigence extérieure en matière de capital.

La Société assure le suivi et la gestion de sa structure du capital en utilisant certaines mesures, incluant les principaux ratios et autres mesures financières présentés dans le tableau qui suit. L'endettement net reflète la dette libellée en dollars américains convertie selon le taux de change en vigueur à la fin de la période, et le BAIIA ajusté et les charges financières reflètent le taux de change moyen pour la période correspondante.

Aux dates présentées ou pour les exercices clos à ces dates	31 août 2023	31 août 2022
Composantes des ratios d'endettement et de couverture		
Endettement net	4 749 214	4 489 330
BAIIA ajusté	1 421 066	1 393 062
Charges financières	251 642	187 617
Ratios d'endettement et de couverture et autres mesures financières		
Endettement à taux fixe ⁽¹⁾	63 %	72 %
Durée moyenne pondérée : dette à long terme (en années)	3,7	4,0
Endettement net / BAIIA ajusté ⁽²⁾	3,3	3,2
BAIIA ajusté / charges financières ^[2]	5,6	7,4

^[1] Calculé en divisant le capital de la dette à long terme à taux fixe par le capital de la dette à long terme (se reporter à la note 18).

L'endettement net, qui représente la dette après déduction de la trésorerie et des équivalents de trésorerie non soumis à restrictions disponibles, est une mesure utilisée par la direction pour évaluer le levier financier de la Société. Le rapprochement entre l'endettement net et la dette à long terme se présente comme suit :

Aux 31 août	2023	2022
	\$	\$
Dette à long terme, y compris la tranche courante	5 021 006	4 673 469
Escomptes, coûts de transaction et autres	39 465	50 276
Dette à long terme avant escomptes, coûts de transaction et autres	5 060 471	4 723 745
Endettement bancaire	22 402	8 633
Trésorerie et équivalents de trésorerie, exclusion faite de la trésorerie avec restrictions d'utilisation (1)	(333 659)	(243 048)
Endettement net	4 749 214	4 489 330

⁽¹⁾ Se reporter à la note 21 D).

D) Catégories d'instruments financiers

Aux 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Actifs financiers		
Actifs financiers évalués et classés au coût amorti	481 872	479 343
Instruments financiers dérivés désignés dans des relations de couverture	106 147	97 028
	588 019	576 371
Passifs financiers		
Passifs financiers évalués et classés au coût amorti	5 317 165	5 018 936

⁽²⁾ Calcul fondé sur le BAIIA ajusté et sur les charges financières pour les exercices clos les 31 août 2023 et 2022.

24. Transactions entre parties liées

A) Honoraires de gestion et autres transactions entre parties liées

Cogeco Communications est une filiale de Cogeco, qui détenait 35,3 % des actions de participation de la Société au 31 août 2023, représentant 84,5 % des votes liés aux actions à droit de vote de la Société.

Cogeco fournit à la Société des services de direction et d'administration en vertu d'une convention de services de gestion (la « convention »). La méthode utilisée pour déterminer les honoraires de gestion se base sur les coûts engagés par Cogeco auxquels vient s'ajouter une marge raisonnable. La convention prévoit une provision pour ajustements futurs à la demande de Cogeco ou de la Société, de temps à autre, sur la durée de la convention. Pour l'exercice 2023, les honoraires de gestion versés à Cogeco se sont établis à 18,6 millions \$ (22,3 millions \$ en 2022).

Aucune rémunération directe n'est payable aux hauts dirigeants de Cogeco par la Société. Toutefois, au cours des exercices 2023 et 2022, la Société a attribué des options sur actions et des unités d'actions liées au rendement à ces hauts dirigeants à titre de hauts dirigeants de Cogeco Communications, dont la valeur a été refacturée à Cogeco, comme l'illustre le tableau suivant :

Exercices clos les 31 août	2023	2022
Options sur actions	79 348	78 700
Unités d'actions liées au rendement	14 283	11 000

Le tableau qui suit présente les montants que la Société a facturés à Cogeco relativement aux options sur actions et aux unités d'actions liées au rendement de la Société qu'elle a attribuées à ces hauts dirigeants, et relativement aux unités d'actions différées émises aux administrateurs du conseil de Cogeco.

Exercices clos les 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Options sur actions	1 202	1 178
Unités d'actions liées au rendement	863	1 174
Unités d'actions différées	(100)	(267)
	1 965	2 085

B) Rémunération du personnel de gestion clé

Le personnel de gestion clé est composé de membres du conseil d'administration et du comité de direction de la Société. Le tableau suivant résume les montants comptabilisés à titre de charge liée au personnel de gestion clé de la Société, laquelle exclut la rémunération versée aux hauts dirigeants de Cogeco en vertu de la convention de services de gestion (comprise dans le poste Honoraires de gestion – Cogeco inc.).

	2000	2022
Exercices clos les 31 août	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	3 012	3 424
Paiements fondés sur des actions et avantages postérieurs à l'emploi	2 384	2 509
	5 396	5 933

25. Engagements, éventualités et garanties

A) Engagements

Le tableau suivant présente les engagements de la Société qui ne sont pas comptabilisés comme passifs au 31 août 2023 et qui sont exigibles au cours des cinq prochains exercices et par la suite.

	2024	2025	2026	2027	2028	Par la suite
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Acquisitions d'immobilisations corporelles ^[1]	147 517	1 800	1 800	_	_	_
Autres contrats à long terme ⁽²⁾	90 811	64 994	50 118	25 289	25 568	42 614
Engagements relatifs à des contrats de location ^[3]	7 959	72	43	38	35	145
	246 287	66 866	51 961	25 327	25 603	42 759

^[1] Comprend les obligations contractuelles liées aux projets d'expansion du réseau Internet haute vitesse de la Société, ainsi que les achats d'équipement et les engagements minimaux afférents aux acquisitions d'équipement chez l'abonné.

Au 31 août 2023, les cautionnements de bonne exécution et de paiement en cours de la Société se chiffraient à 157,9 millions \$ et avaient été émis conformément aux règles établies par Infrastructure Ontario, dans le cadre du Programme accéléré d'Internet haute vitesse de l'Ontario.

B) Éventualités

Tarifs définitifs pour les services d'accès Internet de gros groupés

Le 27 mai 2021, le CRTC a publié la Décision de télécom 2021-181, dans laquelle il a statué sur les demandes des entreprises de câblodistribution (y compris la Société) et des entreprises de télécommunications de révision et de modification de l'Ordonnance de télécom 2019-288. Dans l'Ordonnance de télécom 2019-288, le CRTC a établi des tarifs définitifs pour les services d'accès Internet haute vitesse de gros groupés de Cogeco Connexion qui étaient considérablement moins élevés que les tarifs provisoires établis en octobre 2016, et il a ordonné que leur application soit rétroactive au 31 mars 2016. Dans la Décision de télécom 2021-181, le CRTC a annulé les réductions tarifaires de 2019 et a rendu définitifs les tarifs provisoires qu'il avait précédemment établis en 2016, avec certains ajustements. En raison de cette décision, la Société a dû effectuer des paiements rétroactifs aux clients des services d'accès Internet de gros pour la période entre mars et octobre 2016 et elle a comptabilisé un montant de 4,6 millions \$ en tant que diminution des produits au cours du troisième trimestre de l'exercice 2021.

Depuis, deux fournisseurs indépendants de services Internet (les « fournisseurs de services de gros ») et une association commerciale qui représente les fournisseurs de services de gros ont déposé une requête auprès du gouverneur en conseil dans le but d'annuler la Décision de télécom 2021-181 et de rétablir la décision du CRTC de 2019 à l'égard des tarifs (les « requêtes »). Le 4 juin 2022, le gouverneur en conseil a rejeté les requêtes. Le 28 juillet 2021, un fournisseur de services de gros a demandé l'autorisation d'interjeter appel de la Décision de télécom 2021-181 auprès de la Cour d'appel fédérale, qui a été accordée le 15 septembre 2021. Le fournisseur de services de gros demande à la Cour d'appel fédérale d'annuler la Décision de télécom 2021-181 et de rétablir l'Ordonnance de télécom 2019-288 ou de renvoyer la Décision de télécom 2021-181 au CRTC pour réexamen. La Société, de concert avec plusieurs autres entreprises de câblodistribution, s'oppose à cet appel.

En raison de la grande incertitude entourant l'issue de cet appel et ses répercussions financières, la Société n'a pas comptabilisé d'incidence financière au 31 août 2023.

^[2] Comprend des engagements à long terme en vertu de contrats de service et de contrats visant des produits au titre des dépenses d'exploitation, y compris des engagements minimaux.

⁽³⁾ Comprend les contrats de location faisant l'objet d'un engagement mais n'ayant pas encore débuté, ainsi que les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur.

Redevances à payer pour la retransmission de signaux de télévision éloignés

Le 22 juillet 2021, la Cour d'appel fédérale a rendu une décision en réponse à deux demandes de révision judiciaire déposées par six entreprises de distribution de radiodiffusion (les « EDR »), y compris la Société, et par neuf sociétés de gestion visant à contester la décision de la Commission du droit d'auteur établissant le montant des redevances à payer pour la retransmission de signaux de télévision canadiens et américains en direct éloignés au Canada pour la période entre 2014 et 2018. La Cour d'appel fédérale a déterminé que les tarifs de 2014 et de 2015 constitueraient les tarifs finaux, mais elle a reconnu, conjointement avec les sociétés de gestion, que la Commission du droit d'auteur avait commis des erreurs dans la détermination des tarifs pour la période entre 2016 et 2018. La Cour d'appel fédérale a renvoyé l'affaire à la Commission du droit d'auteur, qui a lancé de nouvelles procédures pour déterminer les tarifs à compter de 2016.

Le 6 février 2023, la Commission du droit d'auteur a publié ses conclusions préliminaires dans le cadre du réexamen des tarifs pour la période entre 2016 et 2018, ce qui se traduirait par une augmentation par rapport aux tarifs établis dans sa décision initiale. Compte tenu de ces décisions préliminaires, un ajustement rétroactif de 5,1 millions \$ a été comptabilisé au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2023. Après une évaluation plus approfondie, une charge additionnelle de 3,3 millions \$ a été comptabilisée au cours du troisième trimestre de l'exercice 2023. Ces deux ajustements rétroactifs ont été comptabilisés au poste Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais, et ils couvrent les frais rétroactifs estimés pour la période allant de 2016 à 2022. L'issue de cette procédure demeure inconnue, et les conclusions définitives de la Commission du droit d'auteur concernant les taux de redevance peuvent différer de ses décisions préliminaires.

Autres

La Société et ses filiales sont parties liées à des litiges, à d'autres décisions réglementaires ou à des réclamations potentielles des clients et des fournisseurs provenant du cours normal des affaires et de la gestion des activités. Bien que l'issue de ces litiges ne puisse pas être prédite avec certitude, la direction ne considère pas que le risque lié à ces expositions puisse avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés. Aux 31 août 2023 et 2022, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces litiges, à d'autres décisions réglementaires et à des réclamations potentielles, sauf pour ceux compris dans la note 16.

C) Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Société prévoit des conventions d'indemnisation dans le cadre de certaines transactions. Bien que plusieurs de ces conventions précisent une exposition éventuelle maximale, certaines ne précisent pas de montant maximal. Le montant maximal global d'une obligation au titre d'une convention d'indemnisation dépend de conditions et d'événements futurs et, par conséquent, ne peut être estimé raisonnablement. Ainsi, il est impossible pour la Société de déterminer leur incidence sur sa liquidité, ses ressources en capital et son risque de crédit futurs. Aux 31 août 2023 et 2022, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisation, sauf pour ceux décrits à la note 16

Enchères relatives à la bande de 3 800 MHz

Par l'entremise de la Société en nom collectif Elite, qu'elle détient entièrement, la Société est un soumissionnaire admissible dans le cadre des enchères visant le spectre dans la bande de 3 800 MHz d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE »), qui ont débuté le 24 octobre 2023. Le 18 juillet 2023, elle a émis une lettre de crédit non garantie à l'intention d'ISDE à titre de dépôt financier, qui a été soumise avec sa demande de participation aux enchères. En vertu des règles en matière de communications établies dans le cadre politique et de délivrance de licences d'ISDE pour les enchères relatives à la bande de 3 800 MHz, il est interdit à la Société de dévoiler le montant de cette lettre de crédit, car ce montant pourrait être interprété comme la manifestation des intentions de la Société en matière de soumission.

Vente d'une entreprise

Dans le cadre de la vente d'une entreprise, la Société s'est engagée à indemniser l'acquéreur contre certaines réclamations pouvant résulter de faits survenus avant la date de vente.

Dette à long terme

En vertu des modalités des billets garantis de premier rang libellés en dollars américains, la Société s'est engagée à indemniser les prêteurs advenant que surviennent des changements en ce qui concerne les lois sur les retenues d'impôts à la source et pour les coûts engagés en raison de changements des lois en vigueur.

Vente de services

Dans le cadre de transactions comportant une vente de services, la Société et ses filiales pourraient être tenues de verser des paiements à des contreparties en raison du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie stipulée dans les conventions de services.

Achat et développement d'actifs

Dans le cadre de transactions comportant l'achat et le développement d'actifs, la Société et ses filiales pourraient être tenues de verser à des contreparties des paiements au titre des coûts engagés et des pertes subies en raison du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie stipulée dans les conventions d'achat.

26. Événement postérieur à la date de clôture

Refinancement de la facilité de crédit de premier rang

Le 29 septembre 2023, la Société a modifié la facilité de crédit de premier rang liée à ses filiales américaines, comme suit :

- émission d'un emprunt à terme B de 775 millions \$ US d'une durée de sept ans;
- émission d'un emprunt à terme B de crédit agricole de 475 millions \$ US d'une durée de cinq ans; et
- augmentation de la limite de crédit de la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang, qui est passée de 150 millions \$ US à 250 millions \$ US, et prorogation de la date d'échéance jusqu'en septembre 2028.

Le produit des emprunts à terme B nouvellement émis, ainsi que le montant de 150 millions \$ US prélevé sur la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang et les fonds en caisse de 200 millions \$ US, ont servi à rembourser la tranche 1 existante de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang. Les swaps de taux d'intérêt en cours au 31 août 2023 restent en vigueur.

Glossaire de certains termes propres au secteur

AFSF (accès fixe sans fil): Une technologie permettant de fournir un accès Internet haute vitesse et d'autres services de communications au moyen d'appareils ou de systèmes sans fil sans qu'une connexion filaire ne soit requise.

Bandes de 2 500 MHz, de 3 500 MHz et de 3 800 MHz: Bandes de fréquence du spectre sans fil et bandes passantes connexes utilisées par les fournisseurs de services de télécommunications. Ces bandes de fréquences sont considérées comme étant situées dans le spectre de bande moyenne.

Capacité de bande passante : Capacité maximale de données pouvant être transmises dans un délai donné via une connexion Internet.

Clients du service Internet : Les clients du service Internet comprennent uniquement les clients dont le service Internet est installé, exploité et facturé directement par la Société.

CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes): Tribunal administratif fédéral canadien indépendant responsable de la réglementation et de la supervision de la radiodiffusion et des télécommunications. Il rend compte au Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien.

DOCSIS (Data Over Cable Service Interface Specification) : Norme du secteur non exclusive de CableLabs permettant de fournir des services Internet et des services aux entreprises sur les réseaux HFCC (hybrides de fibre et de câble coaxial).

Duo : L'abonnement à deux services différents (ou le regroupement de ceux-ci) simultanément au sein d'un même compte client.

Entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR): Entreprises de distribution de radiodiffusion vidéo et/ou audio aux abonnés, principalement par l'intermédiaire de voies de transmission fermées.

Équipement chez l'abonné : Équipement situé dans les locaux commerciaux ou les lieux d'habitation des clients.

ERMV (exploitant de réseaux mobiles virtuels) : Fournisseur de services de communications sans fil qui ne détient pas de licences de spectre pour les services mobiles, mais qui vend des services mobiles sous sa propre marque en utilisant le réseau d'un exploitant de services de téléphonie mobile titulaire d'une licence.

Federal Communications Commission (FCC) : Organisme gouvernemental fédéral indépendant des États-Unis supervisé par le Congrès et responsable de la mise en œuvre et de l'application des lois et règlements américains sur les communications.

Foyers câblés: Le nombre de foyers et d'entreprises pouvant être desservis et connectés au réseau de distribution à large bande de la Société dans la zone géographique où sont offerts les services de la Société.

FTTH (fibre jusqu'au domicile): Une technologie de prestation de services Internet à large bande haute vitesse qui offre une connectivité Internet symétrique au moyen de câbles à fibre optique connectés directement aux résidences.

Gbps: Unité exprimée en milliards de bits par seconde, qui est une mesure de la bande passante sur un support de transmission de données numériques, comme la fibre optique ou le câble coaxial.

Infonuagique : La capacité de fournir des services et des ressources informatiques au moyen de logiciels, de données et de services hébergés dans des centres de données.

IP (protocole Internet): Protocole employé dans les réseaux informatiques à commutation de paquets pour la transmission et la réception de données sur les réseaux.

IPTV (télévision sur protocole Internet): Services d'abonnement à la télévision offerts par le biais d'Internet.

ISDE Canada (Innovation, Sciences et développement économique Canada) : Ministère du gouvernement fédéral qui travaille avec les Canadiens de tous les secteurs de l'économie et de toutes les régions du pays à instaurer un climat favorable à l'investissement, à stimuler l'innovation au Canada, à accroître la présence canadienne sur les marchés mondiaux et à créer un marché équitable, efficace et concurrentiel.

Large bande : Service de communications qui permet une transmission plus rapide et plus fiable de données vidéo et audio et de contenu en ligne à des vitesses plus élevées.

Mbps: Unité exprimée en millions de bits par seconde, qui est une mesure de la bande passante sur un support de transmission de données numériques, comme la fibre optique ou le câble coaxial.

Offre groupée : Diverses combinaisons de services Internet, de vidéo et de téléphonie filaire à prix combiné offertes aux abonnés.

Régions mal desservies ou non desservies : Zones identifiées par les gouvernements, au moyen des informations sur la couverture des services à large bande qu'ils collectent, où certains ou aucun foyer n'ont une connexion Internet avec accès à des vitesses à large bande d'au moins 50 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement, généralement.

Réseau optique passif : Utilisation de la technologie de fibre optique pour transmettre des données à plusieurs points terminaux à partir d'une source unique. Par « passif », on entend l'utilisation de câbles à fibre optique connectés à un coupleur non alimenté, qui transmet à son tour des données d'un réseau de fournisseur de services à plusieurs clients.

Réseaux 56: La cinquième génération de technologie de communication sans fil et la norme la plus avancée en matière de réseaux mobiles, qui succède à la 4G. La 5G devrait offrir des vitesses de transmission de données beaucoup plus rapides, réduire la latence et accroître la capacité afin de permettre la prise en charge d'un plus grand nombre d'appareils simultanément.

Réseaux de télécommunications à large bande hybrides de fibre et de câble coaxial (HFCC): Une technologie qui combine fibre optique et câbles coaxiaux dans un réseau pour transporter du contenu à large bande d'une installation de distribution jusqu'au local ou au domicile de l'abonné.

Services de vidéo sur demande (VSD): Une technologie qui permet aux clients et aux abonnés de choisir et de regarder en tout temps une sélection de films et d'émissions à partir d'un ordinateur, d'une télévision ou d'autres appareils numériques connectés.

Spectre: Bandes et canaux de radiofréquence utilisés par les fournisseurs de services de télécommunications pour la transmission de la voix, de données et de vidéos.

Spectre sans fil de niveau 4 : Comprend 172 zones de desserte locales couvrant l'ensemble du territoire du Canada, délimitées de manière contiguë en fonction des sous-divisions du recensement de 1996 de Statistique Canada.

Spectre sans fil de niveau 5 : Comprend 654 petites zones de desserte couvrant l'ensemble du territoire du Canada, délimitées en fonction des données géographiques et démographiques du recensement de 2016 de Statistique Canada et désignées en quatre catégories particulières : les régions métropolitaines, les régions urbaines (moyens et grands centres de population), les régions rurales et les régions éloignées.

Technologie de voix sur IP (voix par protocole Internet) : Technologie qui permet la communication vocale sur Internet, en convertissant des signaux vocaux analogiques en paquets de données numériques.

Travaux préparatoires : Pour éviter les risques de pannes ou d'autres problèmes, les poteaux peuvent nécessiter un renforcement et les lignes sur les poteaux doivent être séparées les unes des autres par une certaine distance, qui est déterminée par le nombre de lignes sur un poteau.

Trio : L'abonnement à trois services différents (ou le regroupement de ceux-ci) simultanément au sein d'un même compte client.

Unités de service primaire : Représentent le nombre total de services Internet, de vidéo et de téléphonie auxquels les clients sont abonnés.

Zone de couverture : La zone géographique désignée par le câblodistributeur comme étant la région dans laquelle il offre ses services de câblodistribution.

Renseignements à l'intention des investisseurs

Notations

Le tableau suivant présente les notations de Cogeco Communications et des filiales américaines.

Au 31 août 2023	S&P	DBRS	Moody's
Cogeco Communications			
Billets garantis de premier rang	BBB-	BBB (faible)	SN
Notation à titre de société émettrice	BB+	BB (élevée)	SN
Breezeline			
Facilités de crédit de premier rang	ВВ	SN	B1
Notation à titre de société émettrice	ВВ	SN	B1

SN: sans notation

La plage des notations des instruments d'emprunt à long terme dans l'univers des instruments à taux composite va de « AAA » (S&P et DBRS) ou de « Aaa » (Moody's), pour la qualité la plus élevée attribuée aux titres, jusqu'à « D » (S&P et DBRS) et « C » (Moody's), pour la qualité la moins élevée attribuée aux titres. Les notations se basent sur plusieurs facteurs sectoriels et propres aux sociétés, et le levier financier est l'un des principaux éléments pris en considération.

Notre capacité à avoir accès aux marchés des capitaux d'emprunt et aux marchés du crédit bancaire et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en partie de la qualité de nos notations. Les obligations assorties d'une notation de catégorie « BBB » sont considérées comme étant de qualité supérieure, et leur coût de financement est généralement inférieur à celui des obligations assorties de la notation « BB/B ». De plus, les sociétés qui ont obtenu une notation « BBB » ont généralement un meilleur accès au financement que celles assorties de notations « BB/B ».

Informations sur les actions

Au 31 août 2023		Registraire/Agent de transfert
Nombre d'actions à droits de vote multiples (10 votes par action) en circulation	15 691 100	Société de fiducie Computershare du Canada 100, avenue University
Nombre d'actions subalternes à droit de vote (1 vote par action) en circulation	28 793 378	9° étage Toronto (Ontario) M5J 2Y1 Tél. : 514 982-7555 Tél. : 1 800 564-6253 Téléc. : 416 263-9394
Inscription boursière	Bourse de Toronto	
Symbole	CCA	

Dividendes

Déclaration de dividendes

Au cours de sa réunion du 1^{er} novembre 2023, le conseil d'administration de Cogeco Communications a déclaré un dividende déterminé trimestriel de 0,854 \$ par action pour les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote, payable le 29 novembre 2023 aux actionnaires inscrits en date du 15 novembre 2023. La déclaration, le montant et la date de tout dividende futur continueront d'être examinés et approuvés par le conseil d'administration de la Société, lequel fondera sa décision sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les besoins de trésorerie de la Société, ainsi que sur d'autres facteurs qu'il jugera pertinents, à son seul gré. Ainsi, rien ne garantit que des dividendes seront déclarés et, s'il y a déclaration de dividendes, le montant des dividendes et la fréquence de leur déclaration peuvent varier.

Statistiques sur les actions négociées

					2023
Trimestre clos le	30 novembre	28 février	31 mai	31 août	Total
(en dollars canadiens, sauf les volumes d'actions subalternes à droit de vote)	\$	\$	\$	\$	
Bourse de Toronto					
Haut	81,57	82,03	71,03	72,56	
Bas	62,35	66,25	60,00	61,12	
Clôture	75,26	70,05	64,13	66,70	
Volume (en actions subalternes à droit de vote)	7 124 419	9 348 964	7 821 492	6 292 768	30 587 643
					2022
Trimestre clos le	30 novembre	28 février	31 mai	31 août	Total
(en dollars canadiens, sauf les volumes d'actions subalternes à droit de vote)	\$	\$	\$	\$	
Bourse de Toronto					
Haut	119,27	106,71	114,66	105,60	
Bas	96,64	95,50	93,80	80,25	
Clôture	97,63	101,20	105,25	80,41	
Volume (en actions subalternes à droit de vote)	4 924 497	4 993 205	5 811 069	4 988 310	20 717 081

Statistiques sur les unités de service primaire

	31 août 2023	31 mai 2023	28 février 2023	30 novembre 2022	31 août 2022
DONNÉES CONSOLIDÉES					
Unités de service primaire ⁽¹⁾	2 973 527	2 988 248	2 943 588	2 960 566	3 006 805
Clients du service Internet ⁽¹⁾	1 526 465	1 521 447			
			1 470 381	1 467 533	1 480 038
Clients du service de vidéo	923 617	936 872	940 678	953 956	975 628
Clients du service de téléphonie	523 445	529 929	532 529	539 077	551 139
CANADA					
Foyers câblés ⁽²⁾	2 056 180	2 048 872	2 033 475	2 018 146	1 998 418
Unités de service primaire ^[3]	1 874 796	1 867 317	1 808 448	1 807 079	1 818 158
Clients du service Internet ⁽²⁾	854 703	840 662	782 862	775 063	772 600
Clients du service de vidéo	634 736	639 920	639 994	644 329	652 590
Clients du service de téléphonie	385 357	386 735	385 592	387 687	392 968
ÉTATS-UNIS					
	47/2000	4 700 4/5	1710//0	4 /05 0/4	1 /77 000
Foyers câblés	1 743 888	1 728 165	1 712 640	1 695 261	1 677 939
Unités de service primaire ⁽¹⁾	1 098 731	1 120 931	1 135 140	1 153 487	1 188 647
Clients du service Internet ⁽¹⁾	671 762	680 785	687 519	692 470	707 438
Clients du service de vidéo	288 881	296 952	300 684	309 627	323 038
Clients du service de téléphonie	138 088	143 194	146 937	151 390	158 171

⁽¹⁾ Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2023, les données sur les clients du service Internet ont été ajustées à la suite d'un changement apporté au système de Breezeline. La modification a été appliquée aux chiffres comparatifs de façon rétrospective.

⁽²⁾ Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2022, le pourcentage de foyers câblés a été ajusté à la baisse à la suite d'un examen exhaustif du calcul des foyers canadiens câblés. La modification a été appliquée aux chiffres comparatifs de façon rétrospective. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2022, la Société a également modifié sa définition des clients du service Internet afin de la rendre conforme aux pratiques du secteur. La définition précédente comprenait également les clients des services Internet de gros. Conformément à la nouvelle définition, les clients du service Internet comprennent uniquement les clients dont le service Internet est installé, exploité et facturé directement par la Société. La modification a été appliquée aux chiffres comparatifs de façon rétrospective.

⁽³⁾ Le 3 mars 2023, 52 577 unités de service primaire (46 656 pour Internet, 3 716 pour la vidéo et 2 205 pour la téléphonie) ont été ajoutées relativement à l'acquisition d'oxio.

Conseil d'administration et direction

Au 1^{er} novembre 2023

Conseil d'administration

LOUIS AUDET, Ing., MBA, C.M., O.Q., Président du conseil d'administration

Westmount (Québec)

JAMES C. CHERRY, B. Com., FCPA, Administrateur principal

Elizabethtown (Ontario) Administrateur de sociétés

● ■ COLLEEN ABDOULAH, MBA, APR

Denver (Colorado) Administratrice de sociétés

 MARY-ANN BELL, Ing., M.Sc., ASC Montréal (Québec)
 Administratrice de sociétés

■★ ROBIN BIENENSTOCK, M.A., B.A., IAS.A

Toronto (Ontario) Administratrice de sociétés ■ ♦ PIPPA DUNN, LL.B.

Londres (R.-U.)

Fondatrice et associée de Broody (un incubateur d'entreprises en démarrage et accélérateur d'entreprises à un stade plus avancé de leur développement)

●★ JOANNE FERSTMAN, CPA, B.Com

Toronto (Ontario)

Administratrice de sociétés

★ PHILIPPE JETTÉ, Ing.

Montréal (Québec)

Président et chef de la direction de Cogeco et de Cogeco Communications

♦★ NORMAND LEGAULT, B.B.A

Ville de Lac-Brome (Québec) Administrateur de sociétés

♦★ BERNARD LORD, LL.B., B. Sc.soc.

Moncton (Nouveau-Brunswick)
Chef de la direction de Medavie
(société canadienne du secteur de la santé)

Légende :

- Assiste à titre d'observateur et participe aux assemblées de tous les comités
- Membre du comité d'audit
- Membre du comité des ressources humaines
- ♦ Membre du comité de gouvernance
- ★ Membre du comité des perspectives stratégiques

Siège social de l'entreprise

1, Place Ville Marie Bureau 3301 Montréal (Québec) H3B 3N2 corpo.cogeco.com

Direction

PHILIPPE JETTÉ

Président et chef de la direction

PAUL BEAUDRY

Vice-président, affaires réglementaires et gouvernementales

FRANCE DE BLOIS

Vice-présidente, finances

TIM DINESEN

Premier vice-président et chef de la direction technologique

CHANTAL FRAPPIER

Vice-présidente, audit interne

LINDA GILLESPIE

Première vice-présidente et chef des ressources humaines

DAVID GORGAS

Vice-président, TI et stratégie numérique

MARTIN GRENIER

Vice-président, Approvisionnement

MARIE-HÉLÈNE LABRIE

Première vice-présidente et chef des affaires publiques, des communications et de la stratégie

JULIE LATREILLE

Vice-présidente, trésorière

MARIE GINETTE LEPAGE

Vice-présidente, Stratégie mobile et innovation

FRANÇOIS-PHILIPPE LESSARD

Vice-président, développement corporatif

PATRICE OUIMET

Premier vice-président et chef de la direction financière

VALÉRY ZAMUNER

Première vice-présidente et cheffe des affaires corporatives et juridiques

Renseignements sur l'exploitation

Secteur des télécommunications au Canada



Frédéric Perron

Président

1 Place Ville Marie Bureau 3301 Montréal (Québec) H3B 3N2 www.cogeco.ca

Secteur des télécommunications aux États-Unis



Frank Van Der Post

Président

3 Batterymarch Park Suite 200 Quincy, MA 02169 www.breezeline.com

Renseignements sur l'entreprise

Assemblée annuelle

11 janvier 2024 Des renseignements supplémentaires sur Cogeco Communications inc. ainsi que les communiqués de presse sont disponibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : corpo.coqeco.com Agent de transfert des actions subalternes à droit de vote et des actions à droits de vote multiples et fiduciaire des débentures et billets garantis de premier rang Société de fiducie Computershare du Canada

Auditeurs

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. 1190, avenue des Canadiens-de-Montréal Bureau 500 Montréal (Québec) H3B 0M7 Fin des trimestres Novembre, février, mai

Fin de l'exercice 31 août

Conseillers juridiques

Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L./s.r.l. 1155, boulevard René-Lévesque Ouest Bureau 4100 Montréal (Québec) H3B 3V2

Demandes de renseignements

Le rapport annuel, la notice annuelle, les rapports trimestriels et la circulaire d'information sont disponibles à la rubrique intitulée « Investisseurs » du site Internet de la Société (corpo.cogeco.com) ou sur demande au 514 764-4600.

English versions of the Annual Report, the Annual Information Form, the Quarterly Reports and the Information Circular are available in the Investors section of the Corporation's website (corpo.cogeco.com) or upon request by calling 514 764-4600.

Investisseurs et analystes

Pour toute question relative aux relations avec les investisseurs, veuillez contacter :

Patrice Ouimet

Premier vice-président et chef de la direction financière 514 764-4600 patrice.ouimet@cogeco.com

Troy Crandall

Chef de pratique, relations avec les investisseurs 514 764-4700 troy.crandall@cogeco.com

Actionnaires

Pour toute demande relative à un changement d'adresse ou d'inscription des actions, veuillez communiquer avec la Société de fiducie Computershare du Canada. Pour toute autre demande, veuillez consulter la politique relative aux relations avec les actionnaires publiée dans la section « Information pour les actionnaires » sur le site Internet de la Société, à corpo.cogeco.com.

Dédoublement des communications

Certains actionnaires peuvent recevoir plus d'un exemplaire de publications comme les rapports trimestriels et le rapport annuel. Nous nous efforçons d'éviter que cette situation se présente. Les actionnaires qui reçoivent des exemplaires en trop sont priés d'en informer la Société de fiducie Computershare du Canada.

Ligne d'éthique

La société mère de la Société, Cogeco inc., met à la disposition de ses employés, des employés de ses unités d'affaires et autres personnes une ligne d'éthique anonyme et confidentielle qui leur permet de signaler toutes les violations perçues ou réelles du code d'éthique du groupe Cogeco (y compris les plaintes au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes et de l'audit). Le fonctionnement de la ligne d'éthique est assuré par une entreprise externe spécialisée indépendante de Cogeco inc. Les cas peuvent être signalés de façon confidentielle par l'entremise des lignes téléphoniques sans frais et du site Internet sécurisés indiqués ci-dessous. Tous les cas signalés par l'entremise de la ligne d'éthique seront examinés par la vice-présidente, audit interne et/ou la première vice-présidente et cheffe des affaires corporatives et juridiques. Toute personne qui signale un cas de bonne foi et en toute franchise sera protégée d'un congédiement ou de représailles de quelque nature que ce soit.

Téléphone :

Canada ou États-Unis : 1 877 706-2640

Site Internet de ClearView Connects: <u>www.clearviewconnects.com</u>



Votre monde à **vous**